Le Monde

Télévision Radio Multimédia
Tous les programmes

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 16061 – 7 F — DIMANCHE 15 - LUNDI 16 SEPTEMBRE 1996 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Jacques Chirac appelle à « rejeter ceux qui répandent des doctrines d'exclusion »

A Marseille, la manifestation du Front national a rassemblé près de 2000 personnes

SANS CITER Jean-Marie Le Pen, mais dans une claire allusion à la nouvelle polémique que vient de provoquer en France le chef du Front national, Jacques Chirac a appelé, vendredi 13 septembre, à *« rejeter ceux qui répandent des doctrines d'exclusion »*. Le président de la République s'exprimait devant des lycéens français et polonais qui venaient de l'accompagner dans sa visite de l'ancien camp d'extermination d'Auschwitz.

« A quelques lieues d'ici, Auschwitz témoigne de la souffrance, de la mémoire et de l'espérance de l'humanité, avait auparavant déclaré M. Chirac à Cracovie, *l'espérance que jamais, plus jamais, nulle part, ne s'accomplisse une telle horreur. L'espérance que l'emporte, un jour, partout, l'esprit de tolérance et de paix. »*

Samedi matin vers onze heures, sur le Vieux Port de Marseille, environ deux mille personnes étaient rassemblées pour participer, à l'appel du Front national, à une manifestation contre *« l'immigration et l'insécurité »* après le



meurtre du jeune Nicolas. Placé sous la surveillance de plusieurs centaines de policiers, de CRS et de gardes mobiles, le cortège, auquel participaient, outre Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret, les maires (FN) de Marignane et de Toulon, Daniel Simonpiéri et Jean-Marie Le Chevallier, entendait se rendre à la préfecture. Affirmant n'avoir pas cherché à mobiliser au niveau national, Bruno Mégret, délégué national du FN, a déclaré samedi matin que si *« tous les immigrés ne sont pas des délinquants, le meurtrier* [de Nicolas] *est un étranger : si les lois du FN étaient appliquées, il aurait déjà été expulsé et il n'aurait pas commis ce crime »*. Sur deux banderoles en tête de la manifestation, on pouvait lire : *« Nicolas assassiné, plus jamais ça ! »* et *« Protégez nos enfants »*.

Le jeune Khtab est en réalité de nationalité française. Agé de quinze ans, il a été mis en examen, vendredi, pour homicide volontaire et placé en détention au quartier des mineurs de la prison de Luynes. Il aurait reconnu devant le doyen des juges d'instruction du tribunal de Marseille, Chantal Gaudino, avoir porté à l'adolescent un coup de couteau au cœur. Bénéficiant de l'« excuse de minorité », il risque quinze ans d'emprisonnement. Les obsèques de Nicolas devaient avoir lieu samedi après-midi.

Lire page 26

La marche sur Venise des « chemises vertes » d'Umberto Bossi

ENCADRÉ de sa garde de « chemises vertes », le chef de la Ligue du Nord, Umberto Bossi, devait, dimanche 15 septembre, sur le Campo Santo Spirito à Venise, proclamer *« l'indépendance de la Padanie »*. Les Italiens se demandent encore s'il faut prendre au sérieux cette proclamation de sécession du nord de l'Italie (précisément la région de la plaine du Pô), par un homme dont la liste a recueilli 10 % des suffrages aux dernières élections législatives. Samedi, la marche sur Venise convoquée par M. Bossi n'avait entraîné que quelques centaines de sympathisants. Unanimes, les autorités politiques du pays ont dénoncé la dérive d'Umberto Bossi, mais ont choisi de se montrer tolérantes tant que le patron de la Ligue en resterait au stade des discours.

Lire pages 4 et 10 et notre éditorial page 11

Thomson Multimédia prépare d'importantes restructurations

THOMSON MULTIMÉDIA, la filiale d'électronique grand public (téléviseurs, magnétoscopes, etc.) du groupe français Thomson SA, prépare de nouvelles restructurations. Alain Prestat, son PDG, a obtenu 1,2 milliard de francs pour financer la rationalisation des sites que le groupe possède sur plusieurs continents. Selon diverses sources, environ 5 000 emplois, sur un total de 49 500, pourraient être supprimés aux Etats-Unis, en Allemagne et dans le Sud-Est asiatique, mais pas en France.

Lundi 16 septembre, Lagardère Groupe et son allié sud-coréen Daewoo Electronics, d'une part, Alcatel-Alsthom, d'autre part, devraient avoir déposé au ministère des finances leur offre respective pour la privatisation de Thomson SA. Le gouvernement devrait rendre public son choix début octobre.

Lire page 12

A Las Vegas, la fin de Tupac Shakur, apôtre du « Gangsta Rap »

WASHINGTON
de notre correspondante

Il est mort comme il avait vécu et il vivait comme il chantait : violemment. Tupac Shakur, l'un des rappeurs les plus célèbres d'Amérique, a succombé vendredi 13 septembre après avoir été blessé par balles six jours plus tôt, à Las Vegas, alors qu'il sortait du match de boxe opposant Mike Tyson à Bruce Seldon. Il avait vingt-cinq ans.

Apôtre du « Gangsta Rap » tant décrié par l'Amérique des valeurs familiales, acteur dans plusieurs films, Tupac Shakur faisait, dans les millions de disques qu'il avait vendus – son dernier album solo, *All Eyes on Me* (« Tous les regards sur moi »), vient de dépasser les cinq millions d'exemplaires – l'apologie de la violence, chantait la haine du flic et le mépris de la femme. Un univers que ce fils d'une militante des Black Panthers, né à Harlem, connaissait bien.

En 1993, il avait été arrêté puis remis en liberté dans une affaire de tirs d'armes à feu contre des policiers. En novembre 1994, il avait été atteint de cinq balles, mais seulement légèrement blessé au cours d'un braquage devant un studio d'enregistrement de Manhattan... *« Cinq balles et ils n'ont pas pu me tuer »*, chantait-il dans son dernier album. En 1995, arrêté pour agression sexuelle sur une jeune fan, il purgea huit mois d'une condamnation à une peine de prison de quatre ans et demi. Il s'était marié en prison et avait pris ses distances, dans un entretien accordé à *Vibe Magazine*, avec « La vie de voyou », cette *« Thug Life »* dont il s'était tatoué le torse : *« De l'ignorance pure »*, avait-il dit.

Le monde du rap a déjà perdu l'an dernier l'une de ses jeunes stars, Eazy-E, qui, depuis son lit de mort, suppliait les jeunes de prendre conscience des risques du sida. Au même moment, deux autres grands rappeurs, Dr. Dre et Snoop Doggy Dogg, avaient des démêlés avec la justice. Et, pas plus qu'eux, Tupac Shakur n'était invincible.

Samedi soir, lorsqu'une Cadillac blanche, longeant la longue avenue illuminée de Las Vegas, est arrivée à la hauteur de la BMW noire que conduisait le PDG de sa fructueuse maison de disques, Death Row Records (dont le logo représente un homme assis sur une chaise électrique, un sac sur la tête), et lorsque les coups de feu sont partis de la Cadillac, Tupac Shakur est tombé presque banalement, comme tombent tous les jours de jeunes Noirs dans les ghettos urbains. Cela s'appelle le *« drive-by shooting »*, les coups de feu en passant. La police, qui regrette le manque total de coopération des nombreux témoins dans l'enquête, ne dispose d'aucune piste.

Sylvie Kauffmann

La cible irakienne

Les Etats-Unis continuent de préparer une riposte *« vigoureuse »* contre l'Irak. p. 2

La Bosnie aux urnes

Les élections vont sceller samedi la division ethnique du pays. p. 4

Le rebond du PCF

Grâce notamment à son secrétaire national Robert Hue, le Parti communiste français retrouve le crédit dont il jouissait dans les années 70. p. 7 et 22

« Placements »

L'assurance-vie, le placement préféré des Français en 1995, risque d'être menacée par la création de fonds de pension. p. 14 à 17

Des clichés rapides

La photographie numérique essaye de séduire le grand public par son instantanéité. p. 19

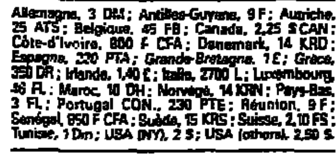
Les pick-up du dimanche

Rustiques et généreuses, ces voitures-camionnettes peuvent accueillir motos et planches de surf sur leur plateau arrière. p. 20

Henri Emmanuelli au « Grand Jury »

L'ancien premier secrétaire du Parti socialiste est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* » dimanche 15 septembre à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



TV : la grande mutation

COMMENT se retrouver dans l'imbroglio de chaînes télévisées, hertziennes, câblées ou diffusées par satellite ? Que choisir comme équipement ? Quels services offrent les différents opérateurs ? Quelles nouvelles chaînes apparaîtront bientôt sur les écrans ? Pour quel prix ? Notre cahier « Télévision-radio-multimédia » dessine l'état des lieux et explique ce qui attend les téléspectateurs à la veille de la grande mutation qui va transformer le paysage télévisuel et multiplier le nombre des programmes.

Lire notre cahier « Télévision, radio, multimédia »

Mini-déflation, maxi-déficits

FAUT-IL absolument écarter l'hypothèse que la France soit entrée en déflation, comme l'observent, chacun avec des arguments et des arrière-pensées spécifiques, des responsables politiques et syndicaux aussi divers que l'ancien ministre des finances, Alain Madelin, le secrétaire général de Force ouvrière, Marc Blondel, ou encore le socialiste Pierre Moscovici ? Il y a, en tout cas, fort à parier que le dernier indice des prix, publié vendredi 13 septembre par l'Insee, envenime un débat déjà passablement passionné.

Cette statistique fait, en effet, apparaître que, de nouveau, les prix à la consommation ont baissé en France. Au cours du mois d'août, le recul a été compris entre 0,2 % et 0,3 %, ce qui ramène l'inflation à 1,6 % ou 1,7 % en rythme annuel, contre 2,3 % le mois précédent.

S'agit-il d'un accident saisonnier ou d'une preuve de plus que les tendances récessives se précisent ? Les détracteurs de la thèse de la déflation ne manqueront évidemment pas d'arguments pour souligner que la première hypothèse est la bonne. La preuve, c'est que l'une des causes de cette mauvaise statistique provient d'une baisse spectaculaire des prix de l'alimentation (– 1,2 % en août), qui interviennent pour près de 20 % dans le calcul de l'indice global des prix à la consommation. Or ces prix de l'alimentation, et notamment ceux des produits frais (– 9,7 %), sont traditionnellement en chute libre en août, compte tenu de l'abondance de l'offre. D'ailleurs, hors produits frais, les prix alimentaires progressent de 0,2 %.

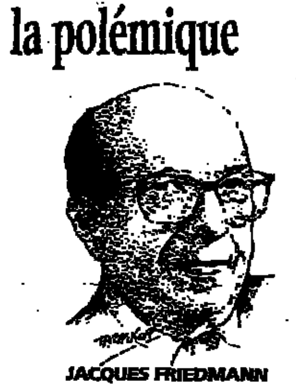
Pour étayer cette thèse, on observera que, si l'inflation en rythme annuel atteint un niveau très bas à la fin du mois d'août, c'est aussi pour une raison accidentelle : la hausse de la TVA intervenue au 1er août 1995 ne pesant plus sur l'inflation des douze derniers mois, l'indice des prix accuse mécaniquement une décrue.

Il n'empêche ! Même si, à l'évidence, la France n'est pas entrée dans une phase de *« baisse générale des prix, des revenus et de la production »*, ce qui est la définition précise de la déflation (*Le Monde* daté 8-9 septembre), on ne peut s'empêcher de faire ce constat : avec le recul d'août, la France est entrée, depuis trois mois, dans une phase de baisse de ses prix, puisque ceux-ci avaient déjà diminué de 0,2 % en juillet et de 0,1 % en juin. Et, comme aime à le souligner le président de l'Observatoire français de conjoncture économique (OFCE), Jean-Paul Fitoussi, une telle statistique d'inflation, accusant une baisse au cours de trois mois consécutifs, est sans précédent depuis la grande crise économique des années 30.

Laurent Mauduit

Lire la suite page 11

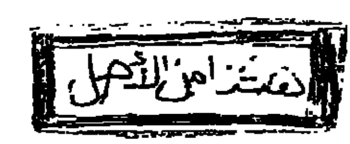
Arts primitifs : la polémique



JACQUES FRIEDMANN

LE PRÉSIDENT de la commission dite des *« arts premiers »* vient de remettre son rapport. Sur fond de guérilla, Jacques Friedmann préconise la création, au palais du Trocadéro, d'un nouveau musée. Il devrait permettre une meilleure présentation des collections artistiques venues d'Afrique, d'Océanie ou d'Amérique qui sont aujourd'hui au Musée des arts d'Afrique et d'Océanie (MAAO) à la porte Dorée et au Musée de l'Homme au Trocadéro. Une partie de la communauté scientifique parle de *« démantèlement »*.

Lire page 22



INTERNATIONAL

LE MONDE / DIMANCHE 15 - LUNDI 16 SEPTEMBRE 1996

PROCHE-ORIENT Les Etats-Unis ont décidé de continuer leurs préparatifs militaires en vue d'une réplique « *vigoureuse* » après les tirs de missiles irakiens contre les avions américains et occidentaux qui patrouillent dans les zones d'exclusion aérienne au nord et au sud du pays, et ce malgré la décision de Bagdad annoncée, vendredi 13 septembre, de suspendre ces tirs. ● LA DÉCISION IRAKIENNE complique la tâche des Etats-Unis, car ce geste de détente a été fait au moment où Washington s'efforce de convaincre ses alliés de la nécessité d'une riposte contre Bagdad pour sauvegarder ses intérêts pétroliers dans la région du Golfe. ● CET EMBARRAS illustre les lacunes de la diplomatie américaine sur le dossier irakien qui reste, depuis la fin de la guerre du Golfe, un casse-tête que les administrations successives, républicaine et démocrate, n'ont pas réussi à résoudre.

Les Etats-Unis sont prêts à engager, seuls, une riposte contre l'Irak

Malgré la décision de Bagdad, annoncée vendredi 13 septembre, de suspendre les tirs de missiles contre les avions occidentaux, Washington continue ses préparatifs militaires et consulte ses alliés

WASHINGTON
de notre correspondante

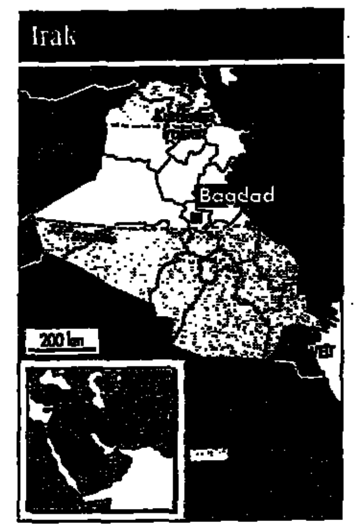
Refusant de se laisser séduire par l'annonce, faite par Bagdad, de la fin des tirs de missiles contre les avions occidentaux, l'administration américaine continue de renforcer son dispositif dans le Golfe, tout en tentant de raffermir la coalition alliée autour de ses positions.

Comme prévu, huit bombardiers furtifs F-117A, spécialistes des raids de nuit, précis et indétectables, ont atterri, vendredi 13 septembre, dans la soirée, au Koweït. Quatre B-52 sont déjà arrivés sur la base de Diego Garcia dans l'océan Indien. Le porte-avions *Enterprise* continue sa route de la Méditerranée vers le Golfe, où il va rejoindre un autre porte-avions, le *Carl-Vinson*. Vendredi, le Pentagone a annoncé le départ prochain de 5 000 soldats pour des manœuvres au Koweït, qui s'ajouteront aux quelque 20 000 hommes stationnés dans la région. Très prudents quant à la signification profonde de l'apparent revirement irakien, les Etats-Unis sont déterminés à ne pas se laisser prendre au dépourvu : « *Les mots sont bienvenus, mais ce sont les actes qui nous importent* », a souligné, sur la chaîne ABC, Tony Lake, conseiller du président Bill Clinton pour la sécurité nationale.

EXPLICATION

Parallèlement, l'effort diplomatique auprès des alliés a continué. A en croire la position officielle américaine, les pays alliés ont sans nul doute d'excellentes raisons de politique intérieure d'exprimer publiquement leurs réserves à soutenir l'action des Etats-Unis en Irak, mais en privé ils sont solidaires : « *La coalition tient bon* », a affirmé, vendredi, le porte-parole du département d'Etat, Nick Burns. « *En privé, les pays arabes partagent largement* [notre point de vue sur] *la nécessité de contenir Saddam Hussein.* »

Pourtant, un sérieux travail d'explication a visiblement été jugé nécessaire, puisque, après les entretiens qu'a eus, jeudi, à Paris,



le numéro deux du département d'Etat, Strobe Talbott, le secrétaire à la défense, William Perry, devait à son tour s'envoler, samedi, pour une tournée dans plusieurs pays du Golfe – Arabie saoudite, Koweït et Bahreïn –, qui pourrait aussi le conduire en Turquie. Avant son départ, il devait être reçu à la Maison Blanche – en même temps que le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, et que Tony Lake – par le président Clinton, de retour d'un voyage électoral en Californie.

Evidemment, l'initiative irakienne complique la tâche diplomatique des Etats-Unis, puisque ceux de leurs alliés qui étaient déjà hésitants sur l'usage de la force, la semaine dernière, peuvent maintenant faire valoir que Bagdad a fait un geste. Paris, notamment, indique-t-on de source diplomatique, considère l'annonce irakienne comme une mesure d'apaisement et espère que Washington saura saisir la balle au bond. De même, l'Arabie saoudite devrait être encore plus réfractaire qu'il y a une semaine aux arguments américains.

Cependant, même s'ils préféreraient de loin pouvoir s'appuyer sur un consensus parmi leurs alliés, les Etats-Unis peuvent se permettre d'agir seuls et sont déterminés à le faire s'ils décident que c'est nécessaire. Avec le dispositif qu'ils sont en train de mettre en place, ils peuvent tout à fait se passer des bases saoudiennes. Des « *intérêts nationaux américains* » sont en jeu, que le porte-parole du département d'Etat définit comme « *la circulation libre et sûre du pétrole* ». « *Nous avons des responsabilités dans le monde,* renchérit le porte-parole de la Maison Blanche, Mike McCurry, *et, s'il faut y aller seuls, nous irons seuls.* »

Sur le plan intérieur américain, l'Irak n'est pas un enjeu électoral, du moins pas au stade actuel : non seulement la politique étrangère est totalement absente de la campagne, mais Bill Clinton dispose pour le moment d'une telle avance dans les sondages sur son adversaire républicain Bob Dole qu'il n'a pas besoin d'un coup d'éclat en Irak pour espérer remporter le scrutin du 5 novembre. Il pourrait, en revanche, perdre des voix si cette riposte tournait mal. Le président démocrate en est donc finalement réduit, une fois encore, à gérer au mieux cette crise, en remettant à plus tard la recherche d'une vraie solution qui, dans l'esprit des Etats-Unis, prisonniers de leur propre politique, passe inéluctablement par la personne de Saddam Hussein.

Sylvie Kauffmann

Tirs suspendus « jusqu'à nouvel ordre »

L'Irak a annoncé, vendredi 13 septembre dans la soirée, son intention de « *suspendre toute riposte à l'agression américaine* (...) *et ce jusqu'à nouvel ordre* ». L'arrêt des tirs de missiles contre les avions qui patrouillent dans les deux zones d'exclusion aérienne que Bagdad ne reconnaît plus depuis le 3 septembre a été décidé lors d'une réunion du Conseil de commandement de la révolution et du parti Baas au pouvoir, présidée par Saddam Hussein. « *La décision répond à une initiative russe et aux attitudes d'autres pays amis dénonçant l'agression militaire américaine* », a indiqué un porte-parole, qui a expliqué que Bagdad souhaite qu'une solution « *conforme au droit international* » et permettant de « *préserver les droits de l'Irak et sa souveraineté* » soit trouvée pour mettre un terme à la crise. Ce porte-parole, cité par l'agence irakienne INA, a toutefois averti que, « *si les Américains ouvrent le feu sur les forces irakiennes, celles-ci riposteront* ». – (AFP.)

Le personnel des organisations humanitaires commence à être évacué du Kurdistan

Bagdad a exclu de son amnistie les Kurdes qui ont travaillé pour les ONG ou les associations d'assistance

ZAKHO
de notre envoyée spéciale

L'angoisse est montée d'un cran, vendredi 13 septembre, parmi les employés locaux des organisations humanitaires qui travaillent au Kurdistan, après l'annonce par les Etats-Unis de l'évacuation de plus de 2 000 personnes. A cette nouvelle s'est ajoutée une déclaration de Bagdad qui exclut nommément de l'amnistie offerte aux personnels kurdes « *les personnes ayant travaillé pour les organisations non gouvernementales* [ONG] *et les associations d'assistance* ». Cette dernière mention paraît viser les employés des agences de l'ONU, qui n'ont pas reçu l'autorisation du ministère irakien des affaires étrangères, indispensable à tout citoyen qui est employé par un organisme étranger, ambassade ou non.

L'évacuation promise par les Etats-Unis, qui rappelle un peu la débâcle vietnamienne, mais mieux organisée, concerne les employés locaux du Military Coordination Center (MCC), l'organisation de coordination de l'opération de surveillance aérienne des alliés au-dessus du 36e parallèle, basée à Zakho, et ceux du bureau américain d'assistance des désastres à l'étranger (OSFDA), qui avait des antennes dans les trois gouvernorats du Kurdistan. Les ONG qui ont travaillé pour l'OSFDA sont aussi concernées par cette évacuation qui englobe les familles. Les Etats-Unis ont obtenu le feu vert d'Ankara pour installer ces personnes trois mois en Turquie, le temps de leur trouver un point de chute.

De son côté, l'Union européenne (UE) prépare un plan d'évacuation pour les employés du bureau humanitaire de la Communauté européenne (ECHO) et pour ceux des ONG qui ont travaillé pour celui-ci. « *Il n'est pas concevable qu'une organisation qui travaille dans l'humanitaire ne s'occupe pas des gens qui ont travaillé avec elle* », affirme, à Dohouk, le coordinateur d'ECHO, Urrea German. « *Nous sommes sur le départ. Nous attendons seulement de voir si les employés ont reçu l'autorisation de rentrer en Turquie* », indique pour sa part le représentant d'une ONG française. Selon M. German, cette évacuation d'expatriés européens concernerait 6 000 personnes, si on inclut tous les personnels – secrétaires, assistants, gardes et agents de service – et leurs familles. Ce nombre tomberait à 2 000 si seul le personnel administratif était concerné.

Mais tous ceux qui demanderaient à partir pourraient toutefois le faire. Le coordinateur européen devait prendre contact, dès samedi 14 septembre, avec Massoud Barzani, le chef du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), maître de la région, pour étudier quelle sécurité ses hommes peuvent éventuellement assurer aux ONG. La question est toutefois de savoir, comme l'affirme un observateur, « *qui est responsable aujourd'hui de la sécurité au Kurdistan : M. Barzani, le gouvernement irakien ou les deux ? Il n'y a plus de frontière entre le territoire contrôlé par Bagdad et la zone de protection des alliés. Donc, la situation est trop dangereuse pour tous* ». Même si M. Barzani, comme c'est probable, veut réellement protéger les ONG, en a-t-il vraiment les moyens ?

Les employés des agences de l'ONU se sont pour leur part réunis avec le coordinateur des affaires humanitaires au Kurdistan, Stafford Clarry, pour lui demander quelle sécurité pouvait leur être garantie et si les Nations unies pouvaient clarifier leur situation avec Bagdad.

PASSEPORT COÛTEUX

Officiellement, l'ONU, qui opère en toute légalité au moins pour ses expatriés, n'a pas fait connaître ses intentions. « *La seule réponse que j'obtiens de mon chef,* affirme un employé local, *est : « Ne vous inquiétez pas. », mais, au-delà de cette phrase, je ne sais rien et je m'inquiète, notamment pour ma famille.* »

Si toutes ces personnes devaient être évacuées, leur nombre pourrait s'élever à plus de 10 000, et cela signifierait la fin de tous les programmes d'assistance mis en place au Kurdistan depuis plus de cinq ans. « *Nous avons dépassé au Kurdistan le stade de l'urgence pour atteindre celui du développement,* avoue, quelque peu amer, un expatrié d'une ONG ; *et maintenant tout est remis en question.* » La perspective de ces départs massifs n'enchante sûrement pas M. Barzani, qui a toutefois précisé que tout le monde était libre de s'en aller.

Les employés locaux des agences étrangères, qu'ils travaillent pour des ONG ou qu'ils dépendent de l'ONU, se montrent dans leur immense majorité favorables au départ, même si certains avouent leur crainte de l'inconnu. Beaucoup ont déjà commencé à jeter tous les certificats de bon travail qui leur avaient été remis, au cours de ces cinq dernières années, par des organismes étrangers.

En attendant, le prix du passeport que l'on peut se procurer au marché noir, a augmenté : il atteint 2 500 francs, s'il s'agit d'un document usagé, et 10 000 francs, si ce titre de voyage est neuf. Mais après cette première opération, encore faut-il se procurer un visa pour la Turquie, pays le moins inaccessible. Son coût varie de 2 000 francs, si l'on est prêt à attendre cinq ou six mois, à plus de 10 000 ou 15 000 francs, si l'on est prêt à partir, ce qui devient le cas de beaucoup. Cependant, ces sommes dépassent largement les moyens de qui veut emmener sa famille.

Si les conditions d'aujourd'hui ne sont pas encore comparables à celles de 1991, qui avaient entraîné un exode massif de la population kurde, il n'en reste pas moins que la fuite devient une préoccupation largement partagée au Kurdistan, qui a basculé, en deux semaines, dans une situation totalement imprévisible.

Françoise Chipaux

« La diplomatie du Tomahawk »

COMMENT RÉAGIR ? Une fois encore, la question se pose à l'administration américaine à propos de l'Irak. Depuis les bombardements des 3 et 4 septembre qui ont suivi l'intervention des troupes irakiennes dans une énième crise interkurde, les Etats-Unis ont pu mesurer la vanité des communiqués de victoire qui avaient alors salué la « *leçon* » donnée à Saddam Hussein, mais qui n'avait pas empêché le Parti démocratique du Kurdistan (PDK), soutenu par les canons irakiens, de l'emporter.



ANALYSE

Une semaine plus tard, le fiasco semblait, en effet, total : mésentente avec les alliés arabes et occidentaux – dont la France –, échec au Kurdistan irakien, dont la partie nord est désormais contrôlée par la faction kurde proche de Bagdad, sacrifice de groupes d'opposants au régime irakien armés par la CIA et pris au piège par l'offensive victorieuse du PDK... Une nouvelle fois, la « *diplomatie du Tomahawk* » a montré son inefficacité dans la gestion du casse-tête irakien, qui constitue pour Bill Clinton l'héritage le plus encombrant du mandat de son prédécesseur républicain, George Bush.

Manifestement indifférent au sort de la population civile, seule victime dans cette affaire, Saddam Hussein sait qu'il n'a pas grand-chose à perdre d'un affrontement avec les Etats-Unis, qui, au contraire, n'ont rien à y gagner.

Washington oscille entre la crainte d'un Irak éclaté et celle d'un Irak redevenu conquérant

Depuis 1991 et la fin de la guerre du Golfe qui avait finalement épargné Saddam Hussein, Washington oscille entre deux craintes : celle d'un Irak éclaté – que chacun redoute dans le Golfe – et celle d'un Irak redevenu conquérant. Garant à leur corps défendant du *statu quo* actuel, les Etats-Unis prient, depuis cinq ans, pour qu'un coup d'Etat écarte des affaires le président irakien et que s'installe à sa place un pouvoir plus conciliant. Mais les complots sont restés jusqu'à cette heure totalement vains, malgré les « *bons offices* » de la CIA.

Obligé de s'en accommoder, à deux mois de l'élection présidentielle, les Etats-Unis s'emploient, depuis mercredi, à rectifier le tir vers le sud du pays pour faire oublier leur déconvenue dans le Nord. « *N'oublions pas que l'essentiel des intérêts stratégiques américains est de protéger l'Arabie saoudite et le Koweït. C'est pourquoi,* a expliqué le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns, *nous avons choisi des objectifs dans le Sud* », lors des bombardements du début du mois.

La protection de la frontière nord de l'Arabie saoudite et du Koweït – et, partant, la défense des intérêts pétroliers de la région – est en effet un meilleur argument à faire valoir auprès des pays arabes et européens que la nécessité d'une « correction » pour mauvaise conduite, argument déjà avancé en 1993 lorsque les missiles de croisière américains avaient « sanctionné » la préparation d'un attentat contre George Bush alors en visite au Koweït.

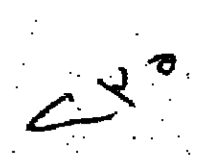
Les aspirations kurdes d'autonomie et d'indépendance font naturellement les frais de l'opération. Au reste, elles avaient été passées par pertes et profits dès que Washington avait brutalement laissé le champ libre au PDK de Massoud Barzani, en dépit de l'appui terrestre que lui procuraient les Irakiens, en assurant, dimanche 8 septembre, ne plus vouloir se mêler de la « *guerre civile* » kurde.

Ce retour à la situation qui prévalait avant que les alliés occidentaux ne décrètent la mise en place d'un « parapluie » aérien censé protéger les Kurdes contre des attaques de Saddam Hussein fait au demeurant l'affaire de tout le monde. Les factions kurdes aiguillonnées par les gains tirés de divers trafics ayant prouvé leur incapacité à s'entendre, chacun admet maintenant que Bagdad reprenne pied, *via* ses alliés du PDK, dans le nord de l'Irak. Très critique vis-à-vis des Etats-Unis après les bombardements, la France s'est ainsi vite félicitée de la « *stabilisation* » de la situation intervenue dans le nord du Kurdistan irakien depuis la victoire du PDK. « *Celui qui jouera avec la carte kurde se brûlera les mains,* a averti, mercredi, le quotidien gouvernemental irakien *Al Joumhouriya. Bagdad sait maintenant s'en servir mieux que quiconque.* »

L'illusion kurde maintenant dissipée, l'affrontement irako-américain reprend sur ses bases désormais traditionnelles, avec, dans sa phase « froide », le blocage par Washington de l'accord « *pétrole contre nourriture* » et le blocage par Bagdad des travaux de la Commission des Nations unies chargée du désarmement et, dans sa phase « chaude », les échanges de tirs de missiles. La difficulté, pour les Etats-Unis, est qu'au jeu du chat et de la souris Saddam Hussein n'est pas particulièrement malhabile.

Gilles Paris





En Algérie, la « conférence de l'entente nationale » rassemble un millier de délégués

Les islamistes radicaux sont exclus de cette réunion boudée par plusieurs formations politiques

À l'initiative du président Liamine Zeroual, le pouvoir et l'opposition légale se rassemblent, samedi 14 et dimanche 15 septembre, *près d'Alger,* pour étudier les réformes susceptibles de mettre fin à la *guerre* civile larvée. Boudée par *plusieurs partis qui critiquent* la « dérive autoritaire » du pouvoir, et en l'absence des islamistes radicaux, cette réunion devrait fixer la *date des prochaines élections législatives.*

MALGRÉ la défection de plusieurs partis de l'opposition et le scepticisme ou l'indifférence de la population, le pouvoir *devait* organiser, samedi 14 et dimanche 15 septembre, une « Conférence de l'entente nationale » dont les islamistes radicaux, écartés des débats, an*noncent par* avance l'échec.

Un millier de délégués du pouvoir et de représentants des partis légaux devaient se retrouver, pendant deux jours, dans le complexe du Club des Pins, station balnéaire, non loin d'Alger, pour évoquer l'avenir du pays et les réformes à entreprendre pour tenter de mettre fin à la violence qui, en quatre ans, a coûté la vie à des dizaines de milliers de personnes.

Voulue et préparée de longue date par le président Liamine Zeroual, cette conférence, qui clôt plusieurs mois de *« dialogue »* entre *le pouvoir et l'opposition*, rappelle à beaucoup d'Algériens les *« grandes messes »* du Front de libération nationale (FLN), l'ex-parti unique. Elle doit déboucher sur l'adoption par les partis, les personnalités « nationales » et de la société civile, d'un texte de consensus, de portée générale, qui fixera les *« principes-cadres »* d'une politique rejetant la violence.

Ce texte, baptisé *« plate-forme de l'entente nationale »*, doit être aussi le point d'orgue de deux grandes pistes de réformes proposées par les autorités : une réforme du système électoral pour remplacer le scrutin majoritaire qui avait permis la victoire du Front islamique du salut (FIS) au premier tour des élections législatives de décembre 1991, et l'interdiction d'utiliser la religion à des fins politiques. Les partis dont les statuts reposent sur les principes de la religion auront un an pour modifier leurs statuts. Les participants devraient, en principe, avaliser la date des prochaines élections législatives toujours annoncées pour le premier semestre 1997.

FIN DE NON-RECEVOIR

Si le président Zeroual a réussi à rallier à sa démarche le FLN, le Mouvement pour la renaissance islamique (MRI-Ennahdha) et, après quelques hésitations, le Mouvement pour la société islamique (MSI-Hamas), il s'est, en revanche, vu opposer une fin de non-recevoir par d'autres formations politiques importantes. Le Front des forces socialistes (FFS) de Hocine Aït Ahmed et le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) de Saïd Sadi ont, en effet, décliné l'invitation présidentielle à participer à cette *« conférence-alibi »*. Ils estiment, tous deux, que les réformes envisagées ne changeront rien dans le pays en proie à la violence.

Quant à l'ex-FIS, exclu *de facto* de la réunion, il a averti les participants qu'ils porteraient *« l'entière responsabilité »* d'une aggravation de la crise. *« De quelle entente peut-on parler dans une atmosphère de terreur et de privation des libertés ? »*, s'est récemment interrogé le mouvement dissous. – *(AFP, Reuter)*

A Madagascar, le président destitué entend revenir au pouvoir

NAIROBI
de notre correspondant en Afrique de l'Est

Après avoir fixé la date de l'élection présidentielle anticipée au 3 novembre, le premier ministre a formé, vendredi 13 septembre, un gouvernement d'ouverture qui reflète, selon lui, l'unité nationale. Norbert Ratsirahonana, qui assure l'intérim de la présidence de la République depuis la destitution d'Albert Zafy, le 5 septembre, doit aller signer, mercredi 18 septembre, à Washington, un accord – attendu depuis cinq ans – avec le Fonds monétaire international. Il estime qu'avec cet accord sa nouvelle équipe, où sont représentés toutes les régions et tous les partis politiques, garantira mieux la stabilité de la « Grande Ile » pendant la période de transition.

Mais cette transition risque de durer plus longtemps que prévu, car plusieurs candidats affirment déjà que leurs partis ne seront pas prêts *pour la campagne électorale qui doit s'ouvrir le* 14 octobre. Ils soulignent aussi qu'il faut impérativement réviser les listes électorales, et éventuellement amender le code électoral, avant d'aller aux urnes.

M. Zafy exige, lui, que la date du 3 novembre soit respectée. Il va déposer sa candidature, de même que le précédent chef de l'Etat, Didier Ratsiraka (1975-1993). *Parmi les autres candidats* déclarés, figurent, entre autres, le président de l'Assemblée nationale, le pasteur Richard Andriamanjato, les anciens premiers ministres, Francisque Ravony et Guy Rasanamasy, et le chef du Leader-Fanilo, Herizo Razafimahaleo.

Certains observateurs évoquent déjà un second tour qui pourrait opposer, comme en février 1993, M. Ratsiraka et M. Zafy. Ce dernier l'avait emporté avec 67 % des voix. Grâce à ses discours populistes et ses incessantes tournées en province, les fameux *« Mada raids »*, il semble qu'il reste populaire chez les paysans, devant lesquels il rejette habilement la responsabilité de la crise économique soit sur le premier ministre, soit sur les députés.

« TOUT ÇA, C'EST MOI ! »

Interrogé depuis Nairobi, M. Zafy paraît *néanmoins inquiet. Selon lui,* le *nouveau gouvernement* pourrait trouver n'importe quel prétexte pour prolonger la transition. *« Déjà irrité par mon empêchement – voté par des députés qui sont vomis par leurs électeurs –, le peuple n'acceptera pas que ma candidature soit rejetée ou que la date des élections soit repoussée,* assure-t-il. *Et de telles décisions seront une déclaration de guerre ! »* Ses adversaires *estiment* qu'en réclamant l'organisation du scrutin dans les deux mois il veut surtout éviter la révision des listes électorales, établies par une administration locale qu'il contrôle.

Quant au bilan de ses trois ans au pouvoir, M. Zafy reconnaît : *« Du point de vue économique, ça n'a pas été une réussite, parce que nous avons hérité d'une très mauvaise situation. »* Il rappelle que *« la politique économique et sociale relève de la responsabilité du gouvernement »* et n'était pas de son *« ressort »*. Il insiste, en revanche, sur *« le rétablissement de la liberté d'expression, la décentralisation et le retour de la sécurité dans les campagnes »* pendant son mandat, concluant : *« Tout ça, c'est moi ! »*

Le Parlement comme le président destitué prétendent détenir la légitimité populaire. Cette élection anticipée clarifiera peut-être les choses, *d'autant qu'elle devrait être suivie par un scrutin* législatif, le mandat des députés arrivant à terme en mars 1997. Mais l'attitude de M. Zafy laisse tout de même planer une menace sur les mois à venir.

Jean Hélène

Quand Blancs et Noirs sud-africains boycottent les impôts locaux...

JOHANNESBURG
de notre correspondant

« Nous refusons de payer », déclare tout net John Lambson, un des responsables de la Fédération des contribuables du quartier de Sandton. Un véritable mouvement de boycottage des impôts locaux est en train de gagner la banlieue résidentielle blanche la plus huppée de Johannesburg. Un nombre croissant d'habitants s'opposent à la hausse de la taxe foncière décidée par la nouvelle municipalité noire afin de financer la reconstruction des « townships ».

Depuis les premières élections locales démocratiques, en novembre, les cités noires appartiennent à la même entité administrative que les quartiers blancs. Séparées et laissées à l'abandon au temps de l'apartheid, leur sort est aujourd'hui en tête des priorités des nouveaux maires, issus pour la plupart de ces « townships ». Désormais, Alexandra, un des ghettos les plus pauvres de Johannesburg, fait partie, comme Sandton, de l'arrondissement nord-est de la métropole.

Les banlieusards blancs se défendent de toute arrière-pensée raciale ou politique. Ils disent n'avoir pour but que de dénoncer la hausse excessive de leurs impôts. *« Cette hausse peut aller jusqu'à plus de 200 % ; c'est discriminatoire, nous ne pouvons pas l'accepter »*, affirme M. Lambson. Ouvert il y a trois semaines, le bureau de la Fédération, qui réunit une vingtaine d'associations, ne désemplit pas. Une centaine de personnes y défilent chaque jour pour soutenir le boycottage ou se renseigner, et les téléphones sonnent en permanence.

Le nombre des habitants qui appliquent vraiment le boycottage est difficile à évaluer. Les contribuables de Sandton avaient jusqu'à la semaine dernière pour s'acquitter de la première tranche d'impôts marquant la hausse. La Fédération se déclare prête à accepter une augmentation « raisonnable », estimée à 20 %. Elle a donc recommandé de payer au taux précédent, majoré de ce pourcentage. Une rencontre a eu lieu, jeudi 12 septembre, entre les autorités municipales et les contribuables mécontents, mais chacun est resté sur ses positions et la situation demeure bloquée.

« Je ne vois pas pourquoi j'accepterais une augmentation de 180 % alors qu'à Alexandra, les gens ne paient même pas l'eau »

Le nouveau maire de l'arrondissement, Justice Hlomuka-Ngidi, s'inquiète. Il se défend de vouloir accabler les contribuables blancs et rappelle que la nouvelle municipalité de Johannesburg a harmonisé le taux d'imposition entre les différents quartiers de la métropole. *« Ce taux était très bas à Sandton, ce qui rend l'harmonisation particulièrement douloureuse dans cette partie de la ville »*, explique M. Ngidi. Mais, selon lui, le refus de l'augmentation reflète aussi, de manière générale, la difficulté de la minorité blanche à accepter le processus de redistribution des richesses en cours dans l'ensemble du pays : *« Notre priorité est de réduire le gouffre qui sépare Alexandra de Sandton,* dit-il. *Refuser de payer ses impôts, c'est condamner les habitants du township à demeurer dans la situation défavorisée dans laquelle on les a maintenus pendant des décennies. »*

Le sentiment des contribuables blancs de devoir payer pour « les autres » est renforcé par la persistance du non-paiement des services municipaux dans les « townships ». *« Je ne vois pas pourquoi j'accepterais une augmentation de 180 % alors qu'à Alexandra les gens ne paient même pas l'eau, en toute impunité »*, explique un retraité de Sandton. Dans la majorité des cités noires du pays, la « culture » du non-paiement est bien enracinée. Les autorités ont beau relancer une campagne pour inciter les habitants des « townships » à *payer, le taux de recouvrement* demeure très bas. Selon les services financiers municipaux, il est de 14 % seulement à Alexandra.

Forme de protestation contre le *régime d'apartheid, le* boycottage des services municipaux n'a plus de raison d'être, dans ce cas, depuis l'arrivée au pouvoir de Nelson Mandela. Mais il était aussi motivé par la mauvaise qualité – voire l'absence – de ces services dans les cités noires. Or aucune amélioration majeure n'est venue, pour le moment, persuader les habitants de changer d'attitude.

A Alexandra comme ailleurs, les conditions de vie ne s'améliorent que très lentement : une route goudronnée ici, des trottoirs construits un peu plus loin, la mise en place laborieuse d'une collecte des ordures, une première tranche de 170 maisons nouvelles. Le « township » demeure un bidonville où la majorité des 400 000 habitants continuent de s'entasser dans des maisons délabrées ou cabanes, sans eau courante ni égouts. Le nouveau maire, lui-même habitant d'Alexandra, est bien conscient des attentes déçues de tous ces gens qui, chaque jour, font la queue devant sa maison pour lui exposer leurs griefs.

Mais il ne peut que faire appel à leur patience et à leur compréhension devant l'immensité de la tâche de la nouvelle équipe municipale, lente à s'organiser, et dont les compétences sont délicates à définir au regard de celles des autorités de la province et du gouvernement central. Responsable d'un groupement d'organisations de quartier à Alexandra, Philémon Mashitela comprend les difficultés mais n'en souligne pas moins un manque de vision. *« Pour le moment, il y a beaucoup de petits projets mais aucun plan d'ensemble cohérent pour le développement du township »*, regrette-t-il, souhaitant voir son mouvement davantage impliqué et consulté.

Entre les craintes des Blancs et les espoirs des Noirs, la nouvelle municipalité de Sandton et Alexandra, *comme tant d'autres*, n'a pas encore trouvé sa pleine efficacité, ni une totale légitimité. Constat inquiétant pour le gouvernement de M. Mandela, qui *comptait bien faire des autorités* locales le pivot de son action de reconstruction et de développement.

Frédéric Chambon

Les talibans afghans progressent vers Kaboul

KABOUL. Le mouvement religieux des talibans continue sa progression vers Kaboul après avoir enlevé, vendredi 13 septembre, la province orientale de Laghman. Cette victoire fait suite à la prise *de contrôle, en début de semaine, de la province de Ningarhar et* de sa capitale Djalalabad. Déjà présents au sud de Kaboul, ils s'approchent désormais de l'est de la capitale. La résistance des troupes gouvernementales promet toutefois d'y être plus vive que lors de la chute des provinces du Laghman et du Ningarhar. Accusés par le *régime de Kaboul d'être l'instrument des Pakistanais – ce que ces* derniers démentent –, les talibans contrôlent aujourd'hui environ les deux tiers du territoire afghan. – *(AFP.)*

Le Burundi recherche la levée des sanctions

BUJUMBURA. Le major Pierre Buyoya, porté au pouvoir par le putsch du 25 juillet, a déclaré, vendredi 13 septembre, que l'embargo imposé au Burundi par les pays voisins, en protestation contre le coup de force de l'armée, *« devrait être levé »* après sa décision de rétablir le Parlement et d'autoriser de nouveau les partis politiques. Ces décisions remplissent deux des trois conditions posées pour la levée des sanctions, mais il en reste une : l'ouverture de discussions sans condition avec toutes les parties au conflit, y compris les rebelles hutus, sur l'établissement de la paix. Or le chef du nouveau pouvoir, dominé par les Tutsis, a redit qu'il ne pourrait y avoir de dialogue avec la rébellion que *« si elle renonce à la violence et à l'idéologie du génocide »*. *« C'est un premier pas, mais ce n'est vraiment pas assez »*, a répliqué le porte-parole du Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD), branche politique du principal groupe rebelle hutu. – *(AFP, Reuter.)*

AFRIQUE

■ **MAROC : la réforme constitutionnelle qui instaure** le bicaméralisme a été adoptée par référendum, vendredi 13 septembre, à la *quasi-unanimité. Selon le ministère de l'intérieur, quelque* 10,16 millions d'électeurs marocains, soit 99,56 % des votants, ont voté pour et 45 324 ont voté contre. Le taux de participation a atteint 82,95 % des 12,3 millions d'inscrits. Les partis de la majorité et de l'opposition avaient appelé à voter pour la réforme, qui va entraîner la dissolution de l'actuel Parlement et la mise en place d'une nouvelle Chambre des représentants, entièrement élue au suffrage direct, et d'une Chambre des conseillers, désignée au suffrage indirect.

■ **L'interdiction de diffusion de *Jeune Afrique*** au Maroc a été levée, a annoncé l'hebdomaire vendredi à Paris. Cette mesure était en vigueur depuis novembre 1995, après la parution d'un numéro consacré aux incertitudes politiques marocaines. – *(AFP, Reuter.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : Jose Siderman, un Argentin naturalisé américain**, âgé de quatre-vingt-cinq ans, torturé et dépossédé de ses biens à l'époque de la dictature militaire argentine, a annoncé, vendredi 13 septembre, avoir conclu un accord à l'amiable sur des ré*parations avec le gouvernement de Buenos Aires, qu'il poursuivait* en justice pour violation des droits de l'homme. Une procédure sur les crimes de la dictature argentine entre 1976 et 1983 a également été ouverte en Espagne par un juge de la Cour suprême à propos de la disparition de 300 ressortissants espagnols.

PROCHE-ORIENT

■ **LIBYE : ambassadrice de Tripoli, Salma Ahmed Rached** a présenté le 13 septembre ses lettres de créance au secrétaire général de la Ligue arabe. Elle est la première femme ambassadrice accréditée auprès de la Ligue depuis sa création en 1945. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **RUSSIE : Alexandre Lebed,** secrétaire du Conseil de sécurité russe, juge inappropriée la politique économique menée par le gouvernement de Victor Tchernomyrdine et souhaite que le projet de budget 1997 soit revu afin d'éviter une dégradation du climat social, a-t-il indiqué vendredi 13 septembre. Pour accroître les recettes budgétaires, Alexandre Lebed propose de relever les taxes sur l'utilisation du sous-sol, de supprimer les avantages fiscaux accordés aux entreprises étrangères et d'imposer les exportations de gaz naturel. – *(Reuter.)*

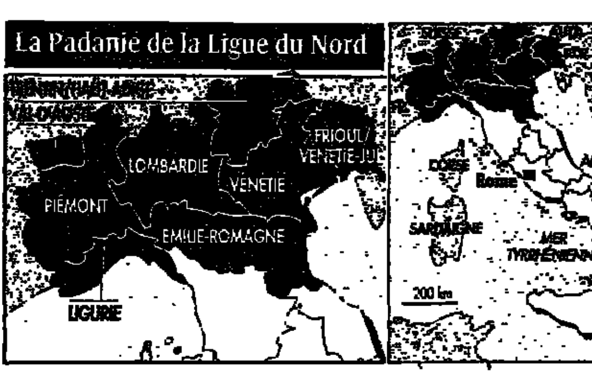
ÉCONOMIE

■ **RUSSIE : *le produit intérieur brut a diminué*** de 6 % *au cours* des huit premiers mois de l'année, a annoncé vendredi 13 septembre le comité d'Etat aux statistiques. Le même jour, à Washington, le conseil monétaire du FMI a entériné une nouvelle tranche de crédit de 350 millions de dollars à la Russie. En juillet, critiquant l'*insuffisance des recettes fiscales, le FMI avait décidé de suspendre* un versement mensuel du prêt de 10 milliards de dollars qu'il avait consenti en février. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS : les prix à la consommation ont augmenté de** 0,1 % en août par rapport à juillet et de 2,9 % par rapport à août 1995. *En juillet, ils avaient augmenté de 0,2 % par rapport à juin.*

En Italie, Umberto Bossi invente la « Padanie » indépendante

Des initiatives contre la « sécession » se font jour



ROME
correspondance

Escorté par sa garde prétorienne des *« chemises vertes »*, Umberto Bossi a donné, vendredi 13 septembre, le coup d'envoi de la *« fête de l'indépendance »* du Nord. En présence de quelques centaines de personnes – dont la moitié étaient des journalistes –, il est allé prélever symboliquement de l'eau à la source du Pô. Le flacon, fabriqué expressément pour l'occasion par des artisans de Murano, va suivre le chef de la Ligue dans son parcours le long du fleuve jusqu'à Venise où, dimanche après-midi, il doit proclamer *« l'indépendance de la Padanie »* (ce terme désigne la plaine du Pô). Cette indépendance, que M. Bossi appelle désormais de ses voeux, *« profitera aussi aux travailleurs du Sud »*, affirmait, vendredi soir, le leader de la Ligue, en qualifiant de *« menteurs » « les politiciens qui disent le contraire »*.

La Ligue, qui jusque-là prônait le fédéralisme, s'est engagée résolument sur la voie de la *« sécession »*. Les régions du Nord, riches et prospères, soutient Umberto Bossi, doivent se débarrasser du poids que représente pour elles le Sud, à commencer par *« Rome-la-voleuse »*, symbole du *« pouvoir des colonisateurs »*.

UNE SÉPARATION « DOUCE »

Selon le programme de la Ligue, il faudra, cependant, attendre un an avant que l'indépendance devienne réalité, le temps nécessaire pour engager avec Rome les *« pourparlers »* en vue d'une séparation *« douce »*. *« L'année prochaine, la* Padanie *aura sa propre monnaie, sa banque centrale, sa police, sa défense, ses magistrats... »*, déclarait tranquillement ces jours derniers Umberto Bossi, qui voit dans ce futur Etat l'avant-garde d'une Europe des régions. En attendant, le chef de la Ligue du Nord fait du nettoyage à l'intérieur de son propre mouvement. Irene Pivetti, présidente de la Chambre des députés de 1994 à 1996, a été expulsée du groupe parlementaire de la Ligue du Nord. Elle avait commis la faute de critiquer ouvertement Umberto Bossi et de s'opposer au mot d'ordre de *« sécession »*. Irene Pivetti a été immédiatement invitée par les membres du parti de l'Alliance nationale à les rejoindre, dimanche à Milan, où la droite organise une manifestation pour *« l'unité du pays »*. De nombreuses autres initiatives sont prévues un peu partout dans le reste de la péninsule pour répondre à la manifestation de la Ligue.

Quelques incidents se sont produits, vendredi soir à Turin, quand un millier de jeunes gens qui venaient d'assister à un concert de rock ont traversé le Pô pour se diriger vers l'esplanade où se tenait la réunion publique de Bossi ; la police a dû charger pour arrêter ces contre-manifestants.

Tous, du chef de l'Etat au président du Conseil en passant par l'archevêque de Milan, se sont publiquement exprimés contre l'idée de *« sécession »*. Les autorités ont, cependant, choisi la tolérance, en recommandant aux responsables de la manifestation qui devait avoir lieu dans le Nord de veiller à rester dans le cadre de la légalité. Reste à évaluer le risque que recèle un tel mot d'ordre, proclamé par un parti qui, aux élections législatives du mois d'avril dernier, a obtenu plus de 10 % des suffrages.

Salvatore Aloïse

Lire aussi notre éditorial page 11

Les élections en Bosnie vont sceller la division ethnique du pays

Le scrutin risque de donner naissance à un « monstre » institutionnel

Plus de trois millions d'électeurs bosniaques devaient participer, samedi 14 septembre, aux premières élections générales de l'après-guerre en Bosnie, sous la surveillance des 52 000 soldats de la force multinationale, l'IFOR, et d'un millier d'observateurs internationaux. Les résultats de cette consultation, qui devraient être marqués par la victoire des nationalistes, ne seraient pas connus avant mardi.

SARAJEVO
de notre correspondant

« Les élections sont votre avenir », annoncent les affiches placardées par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à travers la Bosnie-Herzégovine. Les bureaux de vote ont ouvert leurs portes samedi 14 septembre, prêts à accueillir les trois millions de Bosniaques invités à se rendre aux urnes. *« Ce sont les élections les plus compliquées de l'histoire »*, a prévenu le chef de la mission de l'OSCE, Robert Frowick. Ce premier scrutin de l'après-guerre doit permettre de doter le pays, actuellement divisé, d'institutions communes (une présidence et un Parlement), ainsi que de Parlements propres à chaque entité – la République serbe et la Fédération de Bosnie-Herzégovine –, et d'assemblées cantonales du côté croato-musulman.

Les élections générales bosniaques sont aussi le scrutin le plus surveillé de l'histoire. *« On ne peut pas exclure des provocations, des incidents et des violences »*, a estimé Carl Bildt, le haut représentant civil de la communauté internationale. La Force multinationale de l'OTAN (IFOR) a déployé ses cinquante-deux mille hommes afin d'assurer la sécurité des mille observateurs internationaux et d'éviter des incidents interethniques lors des mouvements de réfugiés (cent cinquante mille personnes pourraient traverser la ligne de front).

DIX-NEUF ROUTES

L'IFOR remplit un rôle de force de police, puisque ses soldats ont le droit d'arrêter et de détenir temporairement des fauteurs de troubles. Son travail est, toutefois, facilité par un plan de dix-neuf « routes des électeurs », où seront canalisés les réfugiés, transportés en autobus. Un plan très controversé puisqu'il restreint la liberté de mouvement censée exister en Bosnie-Herzégovine.

Venue dans les Balkans pour veiller au respect du cessez-le-feu, l'IFOR a activement participé à l'organisation de ces élections hors du commun. L'OSCE, peu préparée à affronter un tel défi logistique, s'est appuyée sur la machine militaire de l'OTAN. Les Etats-Unis, principaux artisans de l'accord de Dayton, ont tenté d'ouvrir la voie à des élections qui devaient être *« libres et démocratiques »*.

Tous les observateurs et les partis bosniaques multiethniques sont d'accord pour affirmer que le scrutin n'aura rien de démocratique. La Bosnie-Herzégovine ne connaît ni liberté de mouvement, ni liberté de la presse, ni liberté d'association. Aucun réfugié n'est rentré dans sa maison d'avant-guerre ; les « criminels de guerre » tiennent toujours les rênes du pays ; et la campagne électorale fut ponctuée d'incidents violents et de pressions à l'encontre de l'opposition. Après quatre années de guerre et de « purification ethnique », les Occidentaux paraissent, cependant, se satisfaire des conditions actuelles pour tenir un scrutin *« raisonnablement démocratique, dans le style des Balkans »*, selon l'expression flatteuse de M. Frowick.

Les élections générales représentent de toute façon un tournant dans le processus de paix. Il y a neuf mois exactement, les trois présidents, Slobodan Milosevic (serbe), Franjo Tudjman (croate) et Alija Izetbegovic (bosniaque), signaient à Paris l'accord de paix conclu à Dayton (Ohio). Pour la première fois, un traité paraissait apte à résister à la volonté de certains chefs de guerre de poursuivre le conflit, notamment grâce à l'engagement de soldats américains sur le sol bosniaque.

MÉTHODES TOTALITAIRES

Aujourd'hui, le constat est clair : le cessez-le-feu a été parfaitement respecté, les armées ont rejoint leurs casernes et les combattants ont été démobilisés. La Bosnie-Herzégovine divisée a retrouvé un air de paix, et les gens se préoccupent de logement, d'emploi et de reconstruction, au lieu de partir au front ou de devoir se protéger de bombardements quotidiens.

La tenue d'élections est donc un succès en soi. Pourtant, elle ne parvient pas à masquer le constat douloureux que font les partisans d'une Bosnie multiethnique : le « rêve bosniaque » a succombé aux attaques de la vague nationaliste serbe et croate, et le parti musulman de M. Izetbegovic ne s'est guère mieux comporté durant la campagne électorale. Sans présager des résultats aux différents scrutins, une victoire nationaliste semble acquise, tant les trois partis dominants utilisent des méthodes totalitaires afin de ne pas offrir de choix à la population.

LEVÉE DES SANCTIONS

« Je pense que le bon sens l'emportera. Nous vivons dans un monde moderne », a commenté Carl Bildt. *« Cela ne veut pas dire pour autant que les élections se dérouleront sans accrocs ni tensions, car des gens chercheront peut-être à se livrer à des provocations »*, a-t-il ajouté. A propos de la campagne électorale, le diplomate a estimé qu'*« il y a eu beaucoup de rhétorique nationaliste primitive. Mais la rhétorique nationaliste n'est pas quelque chose que l'on peut manger, qui peut vous protéger du froid, qui peut aider les infirmes, qui peut produire des emplois*, a-t-il dit. *Seule une coopération à travers les frontières, entre les entités, peut apporter un développement économique, social et politique à la Bosnie-Herzégovine »*.

Le souhait de Carl Bildt semble actuellement illusoire. Les premières élections de l'après-guerre devraient sceller la division ethnique du pays. *« Notre objectif national final est l'unité de tous les Serbes des Balkans dans un Etat commun »*, a affirmé le Parti démocratique serbe (SDS). *« Les Croates sont plus forts que jamais. L'Herzeg-Bosna* (la « république » croate autoproclamée) *ne mourra pas »*, a précisé l'Union démocratique croate (HDZ).

Face à ces appels publics à la sécession, les Bosniaques ont menacé de boycotter le scrutin. Ils y ont renoncé après avoir reçu des garanties internationales sur la survie d'une Bosnie-Herzégovine unitaire. Les Occidentaux vont, cependant, perdre leur principale arme à l'encontre des Serbes, puisque les sanctions économiques internationales, suspendues l'hiver dernier, devront être définitivement levées dix jours après les élections.

On voit mal comment les futures institutions bosniaques pourraient résister à l'assaut des volontés séparatistes. Au sein de la présidence collégiale (composée d'un Serbe, d'un Croate et d'un Musulman), chaque membre aura le droit de bloquer les décisions des autres, renvoyant un projet de loi en examen devant les multiples assemblées.

SUR LA LIGNE DE FRONT

Des problèmes pourraient même apparaître avant qu'un projet soit rédigé et examiné, puisque le candidat serbe nationaliste, Momcilo Krajisnik, a d'ores et déjà annoncé qu'il ne viendrait pas à des réunions collégiales à Sarajevo. Il projette de réclamer la construction d'une présidence située sur l'ancienne ligne de front, qui comprendrait une porte d'entrée de chaque côté, et dont la table serait située exactement sur la ligne de partage ethnique. Ainsi, le Musulman et le Croate ne poseraient jamais un pied en République serbe, et lui-même n'aurait pas à s'aventurer sur le sol de la Fédération croato-bosniaque ennemie.

Le premier « président de la présidence » sera celui des trois élus qui recueillera le plus de voix. Les Musulmans sont, certes, les plus nombreux en Bosnie, mais leurs votes pourraient se diviser entre le président Alija Izetbegovic, son principal opposant Haris Silajdzic et le candidat de la coalition multiethnique. Ainsi, l'élu de la communauté serbe, sans doute Momcilo Krajisnik, pourrait obtenir le rôle de premier leader de la présidence tricéphale.

La Bosnie-Herzégovine, où rien ne va vraiment très bien, vivra alors une situation surréaliste : l'homme qui souhaite le plus ardemment la partition du pays aura pour fonction théorique de le réunifier, par la grâce de l'accord de Dayton et des élections générales.

Rémy Ourdan

Les « excuses » de la présidente serbe

Biljana Plavsic, la présidente par intérim de la République serbe (RS), a dû lire, vendredi 13 septembre, une lettre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à la télévision serbe pour avoir prôné la partition de la Bosnie, faute de quoi des candidats du Parti démocratique serbe (SDS) auraient été exclus du scrutin. *« Le SDS regrette profondément ses propos, et souhaite expliquer au peuple serbe que son objectif n'est pas, tant dans l'immédiat qu'à l'avenir, de rassembler tous les Serbes vivant dans les Balkans dans un Etat commun*, a-t-elle déclaré. *Les candidats du SDS s'engagent à s'associer aux élus de la Fédération croato-musulmane pour la sauvegarde de l'unité de la Bosnie-Herzégovine comme Etat et société indépendants, ouverts à la paix, la justice, la tolérance et à la réconciliation »*, a-t-elle poursuivi.

« Le SDS œuvrera pour une Bosnie-Herzégovine où Serbes, Croates et Musulmans pourront vivre ensemble en paix et dans la dignité »*, a conclu l'ultranationaliste Mme Plavsic, un sourire ironique aux lèvres. – *(Corresp.)

Les Argentins rejettent la politique économique du président Menem

Le FMI demande une réduction du déficit budgétaire en échange de son soutien

BUENOS AIRES
de notre correspondante

Concert de casseroles et de klaxons dans la pénombre : les Argentins ont protesté de façon bruyante contre la politique économique et sociale du gouvernement de Carlos Menem, jeudi 12 septembre, tout en éteignant, pendant près de dix minutes, les lumières de leurs logements dans la capitale Buenos Aires et dans de nombreuses villes de province.

Les principales forces d'opposition, pour la première fois unies, avaient choisi cette forme de protestation inédite en Argentine, mais utilisée au Chili contre la dictature militaire. Même dans les beaux quartiers de la capitale, des immeubles entiers sont restés dans l'obscurité. La veille, le chef de l'Etat avait subi un dur revers politique : les députés péronistes ne sont pas parvenus à se mettre d'accord pour voter les hausses d'impôt et les nouvelles économies proposées par le ministre de l'économie, Roque Fernandez, pour réduire le déficit budgétaire. Pour la première fois, M. Menem affronte une rébellion au sein même de son parti.

Le consensus dont bénéficiait le président argentin, depuis sept ans, s'est effrité en quelques mois par suite de la langueur de l'économie, de la persistance d'un taux élevé de chômage, de la montée de la pauvreté (selon l'Institut national des statistiques, la proportion de pauvres a augmenté de 15 %), mais aussi du sentiment largement répandu d'une corruption généralisée dans les sphères du pouvoir.

A UN AN DES LÉGISLATIVES

Avec 15 % d'opinions favorables, la cote du chef de l'Etat n'a jamais été aussi basse dans les sondages. Depuis le remplacement de Domingo Cavallo, l'artisan du *« miracle argentin »*, à la tête du ministère de l'économie, le 26 juillet, M. Menem est désigné comme le responsable des *« injustices »* provoquées par les restructurations économiques de ces dernières années. Après le succès de la grève générale du 8 août dernier, le mouvement syndical en prépare une autre pour les 25 et 26 septembre.

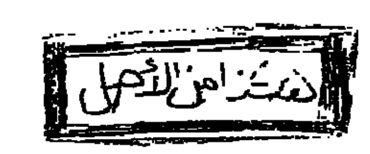
Le refus d'une partie des péronistes de voter des mesures impopulaires à un an des élections législatives a suscité la colère de M. Menem, qui avait fait pression sur les députés de son parti pour obtenir leur soutien. En effet, dans une lettre d'intention qui devrait être remise officiellement dans quelques jours au Fonds monétaire international (FMI), le gouvernement argentin va s'engager à ramener à 5 milliards de dollars (25 milliards de francs), à la fin de l'année, le déficit budgétaire, qui risquait d'atteindre 6 milliards de dollars, au lieu des 2,5 prévus.

L'application rapide des nouvelles mesures de rigueur est la condition mise par le FMI pour « pardonner » le dérapage des finances publiques. Même si le Fonds maintient sa confiance et juge raisonnables les prévisions de croissance de 3 % du produit intérieur brut en 1996, et de 5 % à 6 % en 1997. Venu à Buenos Aires au début de la semaine, le directeur général du FMI, Michel Camdessus, avait exprimé son optimisme sur l'avenir du pays.

M. Camdessus s'est aussi montré favorable à l'octroi d'un nouveau prêt de *« facilité élargie »* sur trois ans, prenant le relais des actuels crédits *« stand by »* qui arrivent à échéance en septembre 1997. L'Argentine, malgré la crise, a conservé le soutien des institutions internationales.

La Banque interaméricaine de développement (BID) a annoncé, le 12 septembre, l'octroi sur les années 1996 et 1997 de 2,4 milliards de dollars de prêts pour des programmes sociaux. *« Nous sommes mieux vus à l'étranger que dans notre propre pays »*, résumait Roque Fernandez, exprimant l'amertume de nombreux collaborateurs de Carlos Menem.

Christine Legrand



La réforme politique de l'UE pourrait être différée

Des responsables français souhaitent que les objectifs de la Conférence intergouvernementale soient revus à la baisse

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Le conseil européen extraordinaire, convoqué à la demande de Jacques Chirac, qui se tiendra le 5 octobre à Dublin pourrait fournir l'occasion aux Francais et aux Allemands de présenter à leurs partenaires une vision renouvelée des objectifs à assigner, selon eux, à la Conférence intergouvernementale (CIG), ainsi que de la manière de la conduire.

Le nouveau cours que certains défendent depuis Paris et que les Allemands seraient invités à avaliser se résume en quelques mots : la CIG ne pourra accoucher que de résultats relativement modestes ; raison de plus pour ne pas éterniser les débats et se fixer comme délai maximum la fin de la présidence néerlandaise, soit la fin juin 1997 ; cela permettra d'éviter les interférences avec le processus de mise en place de la monnaie unique ; la réforme des institutions, autrement dit la mise en place d'une nouvelle organisation politique de l'Europe, se fera par étapes, en accompagnement des autres négociations (budget, agriculture, défense) qui précéderont l'élargissement de l'Union européenne (UE) aux pays d'Europe centrale, ainsi qu'à Chypre et à Malte.

CINQ TÊTES DE CHAPITRE

Plus que jamais, pour ceux-là, le vrai enjeu, l'étape historique qui, accomplie, modifiera le climat et permettra, le cas échéant, un rebond politique, c'est l'Union économique et monétaire (UEM). L'incertitude qui affecte encore le projet de monnaie unique n'explique-t-elle pas les atermoiements de la CIG, autrement dit, n'est-il pas vain d'espérer des progrès sur le terrain institutionnel tant qu'on ne sera pas au clair à son sujet ? L'argument est balayé : *« Ce sont des sujets totalement différents, même si, bien sûr, on aura plus ou moins de cœur à l'ouvrage selon le degré d'avancement de l'UEM. »* Plus important est d'éviter tout télescopage, de faire en sorte que les débats de la *CIG ne* risquent pas de venir polluer le bon cheminement de l'UEM.

La CIG est importante, mais pas *« stratégique »* comme l'UEM : alors qu'il devient clair que ses résultats ne pourront être que très moyens, le sentiment que certains en ont exagéré la portée s'impose avec netteté. *« Il faut concentrer nos réflexions sur quelques questions essentielles, rompre avec la période précédente* [groupe Westendorp, présidence italienne] *»*, a souligné Hervé de Charette, le ministre français des affaires étrangères, lors de la réunion des Quinze, les 7 et 8 septembre, à Tralee en Irlande. Il a *cité* alors cinq têtes de chapitre : donner corps à la politique de défense, ainsi qu'à la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ; accroître l'efficacité des institutions dans la perspective de l'élargissement ; développer la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures ; mieux appliquer le principe de subsidiarité, permettre des « coopérations renforcées », autrement dit autoriser un groupe de pays à jouer les avant-gardes sur un sujet donné, sans que ceux qui ne sont pas partie prenante puissent les en empêcher.

Cependant, un tel programme, pour pouvoir être perçu par l'opinion comme une avancée politique significative de l'intégration européenne, contrepartie implicitement exigée par les Allemands à l'Union monétaire, doit pouvoir aboutir à des décisions concrètes, de nature à rendre viable le futur élargissement.

Certes, personne ne croit plus sérieusement que des décisions un tant soit peu sensibles en matière de politique étrangère, réclamant actuellement l'unanimité, pourraient, grâce à la CIG, être prises à *la majorité qualifiée. Les Français* semblent par ailleurs de plus en plus conscients que les réformes en matière d'architecture de défense – pour eux, l'autre enjeu essentiel avec la monnaie – se discuteront davantage au sein de l'OTAN ou encore de la Conférence paneuropéenne projetée pour 1997 que dans les cénacles de l'UE.

L'HEURE DE VÉRITÉ

Cependant, même en la considérant dans une perspective minimaliste, conclure la CIG avant *l'été prochain ne* va *pas de soi. Il* est en effet difficile de regarder comme de simples ajustements techniques (un pas que les Français ne seraient pas loin de franchir) l'extension du vote majoritaire, même limité aux sujets proprement communautaires, et à ceux relevant de la coopération judiciaire. Ou encore les aménagements institutionnels en suspens : renforcement des pouvoirs du Parlement européen, modification des règles de vote au conseil des ministres, réduction du nombre des commissaires.

D'où la nécessité d'accélérer, d'avoir prêt pour le second conseil européen de Dublin, en décembre, un avant-projet de traité, laissant seulement ouvertes les questions les plus délicates. L'heure de vérité se situerait au cours du premier semestre 1997. Les Anglais, dont on constate à Paris qu'*« ils ne veulent pas négocier »* et qu'ils souhaitent *« une Europe élargie, sans modification des institutions »*, auront alors le choix entre provoquer une crise ou s'incliner. La relative modestie des réformes projetées pourrait les aider à préférer la seconde solution.

Ce que rejettent les Français comme illusoire, c'est l'idée souvent développée qu'il faudrait attendre les élections britanniques avant d'entrer dans le vif du débat institutionnel. *Ils* ont en effet acquis le sentiment que la victoire du Labour ne modifierait pas radicalement la donne. A les entendre, les Allemands seraient également convaincus. *« Il y a eu un déclic très net,* explique l'un des acteurs de la négociation : *les Allemands poussent également pour aller de l'avant. »*

Accepter d'avance des résultats modestes pour la CIG induirait une double conséquence : l'idée de soumettre le traité ainsi révisé à référendum, avancée jadis par le président de la République, n'aurait plus de sens. Par ailleurs, on l'a dit, l'Union, ainsi à moitié réformée, ne serait pas prête pour l'élargissement et, sauf à se résigner à ce que celui-ci soit bâclé, d'autres CIG seraient nécessaires avant qu'il puisse se produire...

Philippe Lemaître

2002 plutôt que 2000 pour l'adhésion de la Pologne

Le souhait émis devant la Diète polonaise, à Varsovie, par le président Jacques Chirac, de voir la Pologne adhérer à l'Union européenne dès l'an 2000, a suscité une certaine perplexité à Bruxelles. *« Je ne veux pas contredire le président français, mais l'expérience montre que les négociations d'adhésion à l'Union européenne durent au moins un an et demi à deux ans, tout comme le processus de ratification »*, a souligné vendredi *13 septembre* un porte-parole de la Commission. Selon Bruxelles, l'adhésion de la Pologne n'est ainsi *« vraisemblablement pas possible de façon réaliste avant 2002 »*. Les négociations d'adhésion doivent en effet commencer au plus tôt en 1998. Il est prévu qu'elles s'ouvriront six mois après la conclusion de la Conférence sur la réforme des institutions européennes (CIG). La fin de celle-ci est programmée, s'il n'y a pas de crise, pour 1997. Jacques Chirac a rappelé à Varsovie que cette réforme était indispensable *pour avoir* une Europe élargie et viable.

Le Parlement allemand adopte le volet social du plan d'austérité du gouvernement

Pas une seule voix de sa majorité n'a manqué à M. Kohl

Au moins autant convaincus de l'obligation de maintenir intacte la majorité que de la nécessité d'une cure de discipline budgétaire, l'ensemble des députés des groupes CDU, CSU et FDP, sans une seule exception, ont voté, vendredi 13 septembre, le plan d'austérité du gouvernement. Pour la première fois depuis longtemps, celui-ci entame le tissu d'avantages sociaux que procure l'Etat-providence à l'allemande.

BONN
de notre correspondant

L'Allemagne vit-elle au-dessus de ses moyens ? Telle était, en substance, la question posée aux députés du Bundestag vendredi 13 septembre. Une séance historique : en adoptant le volet social du plan d'austérité de la coalition au pouvoir, les députés allemands ont mis un terme, *du moins* provisoirement, à de longs mois de débats sur la réforme de l'Etat-providence. Les partis de la majorité (CDU, CSU et FDP) ont réussi à faire le plein de leurs voix. Pas un seul des 341 députés de la majorité n'a en effet manqué à l'appel, y compris deux élus amenés sous escorte médicale après avoir été priés de quitter pour quelques heures *leur chambre d'hôpital* respective. Même les plus réticents – certains représentants de l'aile gauche de la CDU et du FDP, des élus d'ex-Allemagne de l'Est ainsi que quelques femmes – ont finalement voté « oui » pour sauver la cohésion gouvernementale. L'opposition (SPD, Verts et PDS) a voté contre.

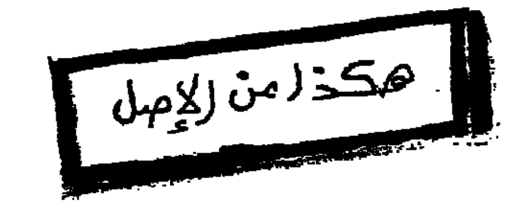
Le vote a donné lieu à des discours pathétiques sur l'importance de l'enjeu : sauvegarde de l'économie allemande pour les uns, démantèlement de l'Etat social pour les autres. *« Pour vaincre le chômage, nous n'avons pas d'alternative : il faut limiter la hausse des coûts salariaux et les dépenses de l'Etat »*, a déclaré Wolfgang Schauble, président du groupe parlementaire CDU/CSU. *« Vous mettez en danger la cohésion sociale de ce pays »*, lui ont répondu les responsables de l'opposition sociale-démocrate. Contrairement au volet fiscal du plan d'austérité, qui doit encore être discuté au cours de l'automne, le « paquet » de lois sociales adopté le 13 septembre ne nécessitait pas l'aval du Bundesrat, la chambre des Länder, qui est *dominé par le SPD.*

Les nouvelles lois prennent effet à partir du 1er octobre. Elles doivent permettre d'alléger le budget des retraites et de l'assurance-maladie de plusieurs dizaines de milliards de marks à moyen terme. Les réformes engagées modifieront la vie de beaucoup d'Allemands. Parmi eux, les salariés, les chômeurs, les femmes, les malades, les personnes âgées... seront principalement touchés. Le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes (de 60 à 65 ans) prendra effet à partir de l'an 2000. Il s'agit là d'un des aspects les plus contestés du paquet de réformes. Par ailleurs, les périodes de formation ne seront plus prises en compte à 100 % dans *le calcul des points de retraite* (trois ans au lieu de sept jusqu'ici).

INDEMNITÉS RÉDUITES

Les dépenses relatives à la formation professionnelle des handicapés seront révisées à la baisse – un des aspects les plus méconnus et pourtant les plus importants de ce paquet de lois. Quant aux chômeurs, ils verront le niveau de leur *allocation gelé l'année prochaine*, et leur protection sociale (maladie, retraite, assurance-dépendance) sera revue à la baisse. Le remboursement des cures médicales sera réduit lui aussi, mais, sur ce point particulier, l'Allemagne connaissait certainement de nombreux abus : tout un secteur hôtelier s'est ainsi enrichi pendant des années aux dépens de l'assurance sociale. La mesure la plus spectaculaire de cet ensemble de lois, contre laquelle les syndicats se disent extrêmement mobilisés, concerne un aspect fondamental de la législation sociale allemande : il s'agit de la réduction des indemnités salariales payées par l'employeur en cas de maladie. Celles-ci passeront de 100 % à 80 % du salaire net pendant six semaines. Les entreprises de moins de dix salariés disposeront par ailleurs d'une plus grande liberté de licencier – mesure conçue pour favoriser de nouvelles embauches. Objectif déclaré de ces mesures : permettre à l'Allemagne de diviser par deux le volume du chômage d'ici à l'an 2000, ainsi que le chancelier Kohl l'a répété cette semaine. *Mais il s'agit aussi de respecter les* critères de Maastricht dès l'an prochain. Dans son dernier rapport, la Bundesbank soulignait que l'adoption du plan de rigueur pourrait permettre à l'Allemagne d'être prête à temps pour la monnaie unique.

Lucas Delattre

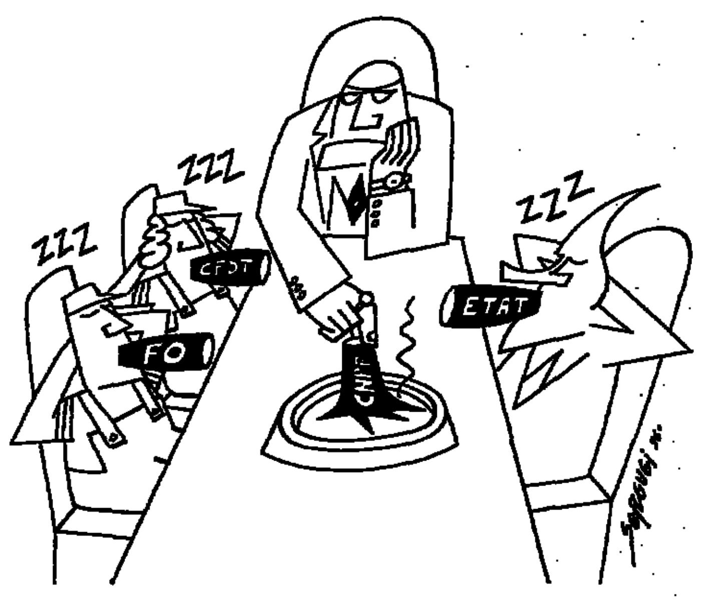


PATRONAT Le CNPF devait célébrer, lundi 16 septembre, au Futuroscope de Poitiers son cinquantième anniversaire lors d'assises dédiées à *« l'esprit d'entreprise »* et en présence du président de la République. Les malentendus restent cependant forts entre Jacques Chirac, qui se plaint de l'avalanche de licenciements, et le CNPF. Le patronat, qui s'est réjoui, après la chute du mur de Berlin, du triomphe des valeurs libérales et qui a bénéficié de la réhabilitation de l'image de entreprise dans l'opinion, est désorienté par l'affaiblissement de ses interlocuteurs habituels, l'Etat et les syndicats. ● LES SIX présidents qui se sont succédé à sa tête depuis 1946 ont généralement été en adéquation avec les pouvoirs. ● POUR leur part, les syndicats se montrent attentifs aux débats au sein d'une organisation qu'ils perçoivent comme un partenaire, combattu mais privilégié.

Les malentendus avec M. Chirac pèsent sur le 50e anniversaire du CNPF

Déstabilisé par l'affaiblissement de l'Etat et des syndicats, le Conseil national du patronat français devait célébrer, lundi à Poitiers, en présence du chef de l'Etat, « l'esprit d'entreprise ». L'heure n'est pas à l'euphorie

LE CONSEIL national du patronat français (CNPF) célèbre, lundi 16 septembre, au Futuroscope de Poitiers, son cinquantième anniversaire au cours d'assises dédiées à « l'esprit d'entreprise » et en présence du président de la République. Les deux millions trois cent mille patrons dont le CNPF porte les couleurs devraient être satisfaits de ces fastes qui marquent la reconnaissance de l'entreprise et d'un goût d'entreprendre que 78 % des personnes interrogées, selon un sondage d'Ipsos réalisé les 30 et 31 août auprès de neuf cent quarante-deux personnes âgées de plus dix-huit ans, estiment insuffisamment développé.



Car la victoire de l'entreprise sur les idéologies marxistes paraît totale. Le Mur de Berlin est tombé, entraînant dans sa chute les pays socialistes. En France même, les deux septennats de François Mitterrand ont réhabilité les entreprises privées. *« Le Parti socialiste a contribué à cet aggiornamento en rompant avec la vulgate marxiste,* analyse Henri Weber, auteur du livre *Le Parti des patrons, le CNPF 1946-1986* et sénateur socialiste de Seine-Maritime. *Il a pris conscience que l'entreprise était une réalité ambivalente, lieu d'exploitation des hommes mais aussi lieu de création de richesses, d'emplois et de sociabilité. Il a découvert que la liberté d'entreprendre était une liberté fondamentale. Mais il ne faut pas confondre entreprise et patronat, car il y a des bons et des mauvais patrons. Il s'agit de favoriser l'avènement de vrais capitaines d'industrie et non de patrons-fonctionnaires, d'élus des salariés ou de protectionnistes conservateurs. »*

S'il voit dans le fait que le mouvement social de décembre 1995 n'a pas concerné directement le secteur privé une autre preuve du triomphe des valeurs libérales, le patronat est pourtant loin de vivre dans l'euphorie. L'affaiblissement de ses partenaires de toujours, l'Etat et les syndicats, le désoriente profondément. L'élection de Jacques Chirac à l'Elysée et la nomination d'Alain Juppé à Matignon ont réjoui les chefs d'entreprise. Mais, depuis, ils vivent une déception tant a été grand le décalage entre leurs attentes et les actes politiques. Ils ont vu dans les prélèvements fiscaux du début du septennat un déficit de *« courage »* et dans les appels à embaucher que leur lançait le nouveau pouvoir des réflexes *« d'incorrigibles dirigistes issus de l'ENA et incapables de comprendre l'entreprise »*, comme l'affirme un dirigeant patronal. Le ralliement de Jacques Chirac à l'automne 1995 à la rigueur budgétaire et la mise en route d'une réforme d'un Etat impécunieux, réclamée à cor et à cri par le CNPF, n'ont pas fait cesser les incompréhensions.

Le gouvernement suit avec un retard de quelques mois les recommandations des milieux patronaux : le CNPF réclamait 110 milliards de francs de baisse d'impôts en plusieurs années ; Alain Juppé a annoncé une baisse de 75 milliards étalée sur cinq ans. Mais la mauvaise humeur des pouvoirs publics à l'égard des licenciements pratiqués par les entreprises a provoqué des algarades, le CNPF n'admettant pas d'être accusé de ne pas « renvoyer l'ascenseur » en contrepartie de « cadeaux » que le gouvernement affirme consentir en matière de fiscalité et de charges sociales.

A l'opposé de l'échiquier politique, *les syndicats inquiètent* le patronat par leur mauvaise santé. Réuni au mois de janvier en séminaire, le conseil exécutif du CNPF s'était penché sur la baisse de leurs effectifs et de leur combativité. Car le patronat redoute que le vide ainsi créé ne soit occupé par des « collectifs » ou des « coordinations » inexpérimentés et incapables de mener des négociations. Le CNPF ne cache pas qu'il aimerait conforter les deux syndicats qu'il considère comme *« réformistes »* et puissants, Force ouvrière et la CFDT. Malheureusement le chassé-croisé en cours entre ces deux centrales bouleverse le paysage social. Au moins dans le discours, FO a rejoint la CGT et se bat contre la réforme de la Sécurité sociale, alors que ses troupes demeurent modérées. A l'inverse, la CFDT, qui a pris à FO la présidence de l'assurance-maladie, entend participer aux réformes, alors qu'une partie de sa base désire combattre celles-ci.

CONTRADICTIONS

L'embarras du patronat atteindra son maximum à la fin du mois de septembre s'il se confirme que Marc Blondel, pour FO, et Nicole Notat, pour la CFDT, briguent la présidence de l'Unedic, qui pilote l'assurance-chômage. *« Notre choix sera forcément mauvais,* soupire un responsable patronal. *Si nous choisissons Mme Notat, nous excluons définitivement FO du jeu social alors que ses militants sont le plus souvent modérés. Si nous optons pour M. Blondel, nous humilions la CFDT, qui pourrait, elle aussi, durcir ses positions. »*

Face à ces contradictions, des voix s'élèvent au CNPF pour prôner une voie *« ultra-libérale »*. De notoriété publique, ses partisans se recrutent dans les rangs de l'assurance, mais pas seulement, et tout patron se sent interpellé par ce discours : *« Pourquoi continuer à donner de l'importance à un Etat et à des syndicats qui n'en ont plus ?* souligne un dirigeant. *Le premier a démontré son incompétence en tuant la demande par des prélèvements fiscaux répétés alors que les déficits publics devaient être réduits par une diminution du train de vie de l'Etat et par son reprofilage. Les syndicats ne sont représentatifs que du secteur public. Laissons les entreprises négocier avec les représentants de leur personnel et cessons de réanimer un débat social qui n'a plus de raison d'être. »* Les plus provocateurs de ces libéraux insinuent que le CNPF n'a plus vraiment d'utilité dans ces conditions.

La majorité du CNPF se retrouve, pour l'instant, dans la position de Jean Gandois, son président, qui a relancé le dialogue avec les grandes centrales et qui prêche pour une entreprise plus *« citoyenne »*. Elle grogne contre la façon autoritaire dont M. Gandois mène cette démarche, mais elle pense que sa position est prudente puisque les rapports de force pourraient s'inverser : les syndicats peuvent revenir à la mode et le gouvernement retrouver une marge de manœuvre. Et la gauche est loin d'être enterrée.

Le contexte actuel ne rend pas le patronat particulièrement fier. Certains de ses membres ont eu maille à partir avec la justice, à tort ou à raison. Plus de trois millions de chômeurs, notamment les jeunes, pèsent sur sa conscience, même s'il en refuse la culpabilité. Son image, devenue positive dans les années 80, s'est dégradée et l'opinion a ressorti le chromo du chef d'entreprise avide et sans cœur. Le CNPF est à la recherche d'un élan capable de prouver qu'il demeure porteur de l'intérêt général.

Alain Faujas

Des présidents en adéquation avec les pouvoirs

LE CNPF A FAIT PREUVE d'un remarquable sens tactique et d'un flair peu commun dans le choix de ses présidents. L'histoire et la personnalité des six « patrons des patrons » lui ont permis d'affronter, sans trop de dommages, les foucades des gouvernements et les turbulences syndicales.

1944 : le général de Gaulle n'est pas particulièrement tendre avec les chefs d'entreprise, qu'il classe, en grand nombre, parmi les vichystes. *« Je n'ai vu aucun de vous à Londres, messieurs,* répond le général à une délégation de patrons venus s'indigner des *« accusations infâmes »* portées contre eux. *Ma foi, vous n'êtes pas en prison ! »* Le CNPF naissant va donc dénicher, en 1946, Georges Villiers. L'homme n'est pas gaulliste et il n'a pas été à Londres, mais il est irréprochable : cet ancien président de la métallurgie lyonnaise a été maire de Lyon pendant deux ans, puis condamné à mort et déporté à Dachau pour avoir renseigné et protégé des résistants. De fibre démocrate-chrétienne, Georges Villiers fait partie de l'aile marchante du patronat, ce qui est précieux pour ne pas apparaître trop gaulliste quand le général revient en 1958 et pour amortir les coups de boutoir de la CGT alors toute-puissante.

1966 : Paul Huvelin, qui lui succède, est un président de transition. Cet ancien résistant, devenu PDG de Kléber-Colombes, prend la présidence du patronat à l'âge de soixante-quatre ans. C'est lui qui encaisse le choc de mai 68 et qui comprend que le CNPF doit être réformé de fond en comble. Deux de ses vice-présidents – François Ceyrac pour le social et Ambroise Roux pour l'économie – font partie des hommes qui rénoveront le patronat au long des années 70. Michel Frois prend en main la communication.

1972 : François Ceyrac n'est pas un dirigeant d'entreprise, mais un pur produit de l'appareil patronal. Mais il apparaît, dès son élection, comme un excellent débatteur, et surtout un homme ouvert qui a compris qu'il fallait démontrer à l'opinion publique, comme aux décideurs, que le patronat pouvait, lui aussi, incarner l'intérêt général. Partisan du paritarisme et du dialogue social, en une période où la politique contractuelle est à son apogée, il met tout son poids pour rénover le droit du travail et la formation. En encourageant l'expression des salariés, il coupe aussi l'herbe sous le pied des syndicats, alors au faîte de leur puissance.

1981 : face à François Mitterrand, qui vient de s'installer à l'Elysée, le CNPF a l'astuce de choisir Yvon Gattaz, un ingénieur d'origine modeste devenu « moyen » patron à la force du poignet. Les socialistes ont du mal à voir en lui *« un représentant du grand capital »*. En pratiquant avec le chef de l'Etat et son premier ministre, Pierre Mauroy, ce qu'il a appelé ensuite une *« formation économique permanente »*, M. Gattaz estime qu'il a réussi à leur faire changer leur vision de l'entreprise, perçue davantage comme un lieu de création de richesses collectives.

1986 : la cohabitation gauche-droite et la réhabilitation de l'entreprise par les socialistes ne nécessitent plus un président de combat pour le CNPF, qui opte pour le très consensuel François Perigot. Celui-ci calmera toutes les crises, se réservant de prendre position, *« à titre personnel »*, en faveur du traité de Maastricht.

1994 : les *« affaires »* et les *« charrettes »* de licenciements ont redonné au patronat, dans l'opinion, une image négative. Le CNPF porte donc à sa tête Jean Gandois, qui entend en réhabiliter la réputation en promouvant l'*« entreprise citoyenne »* et le dialogue social. Ce grand patron a une relation de proximité avec le président néogaulliste, élu en mai 1995, mais son caractère à l'emporte-pièce est, en même temps, une garantie qu'il ne restera pas inerte vis-à-vis du pouvoir. Les accrochages n'ont pas manqué entre Jacques Chirac, qui s'emporte contre les licenciements à répétition, et M. Gandois, qui en a assez de voir le patronat désigné comme le bénéficiaire ingrat de « cadeaux » gouvernementaux.

Al. F.

Cent cinquante ans d'histoire

● **1846** : Création de l'Association pour la défense du travail national (ADTN), première organisation qui fédère le patronat.
● **1919** : Création de la Confédération générale de la production française (CGPF). Signature de la première convention collective entre le patronat et la Fédération des ouvriers métallurgistes CGT.
● **1936** : La CGPF signe, après l'arrivée du Front populaire, les accords de Matignon avec le gouvernement de Léon Blum et la CGT.
● **1940** : Dissolution par le maréchal Pétain de la CGPF. Le régime de Vichy met en place des *« comités d'organisation »*, chargés de régenter la production en économie de guerre.
● **12 juin 1946** : Les fédérations patronales adoptent en assemblée générale les statuts du Conseil national du patronat français (CNPF), qui avait tenu son assemblée constitutive le 21 décembre 1945. Georges Villiers, industriel de la métallurgie lyonnaise, est élu président.
● **16 juillet 1946** : Le CNPF et la CGT signent une déclaration commune. La CGT ne conteste pas l'autorité du chef d'entreprise et le CNPF ne conteste pas l'exercice des libertés syndicales.
● **Juillet 1956** : Le CNPF prend position en faveur du Marché commun européen.
● **1965** : Le CNPF adopte une charte libérale.
● **14 juin 1966** : Paul Huvelin, PDG de Kléber-Colombes, est élu président du CNPF.
● **21 février 1968** : Pour la première fois depuis 1947, le patronat et l'ensemble des organisations syndicales signent un accord national interprofessionnel sur l'indemnisation du chômage partiel.
● **27 mai 1968** : Le CNPF participe aux négociations de Grenelle avec le gouvernement et les syndicats, qui aboutissent notamment, sans *qu'aucun texte ne soit signé*, à la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise.
● **19 décembre 1972** : François Ceyrac, permanent patronal spécialisé dans les questions sociales, est élu président du CNPF.
● **15 décembre 1981** : Le CNPF élit président Yvon Gattaz, PDG de Radiall, qui déclare : *« Le CNPF n'est pas dans l'opposition. »*
● **16 décembre 1986** : François Perigot, PDG d'Unilever France, est élu président du CNPF.
● **13 décembre 1994** : Jean Gandois, qui abandonne la présidence de Pechiney et reste président de Cockerill Sambre, est élu président du CNPF.
● **28 février 1995** : Sommet social patronat-syndicats à l'initiative de M. Gandois.

Un partenaire, combattu mais privilégié, des syndicats

DANS UNE NOTE interne, rédigée en janvier, Pierre Guillen, président d'honneur de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), dressait un état des lieux du paysage syndical, après le mouvement social de décembre 1995, à l'attention d'un séminaire du CNPF. Cette note détaillait les faiblesses du syndicalisme français, en évoquant son *« émiettement »* et ses divisions entre des *« empires éclatés »*. Elle pointait aussi *« des acteurs nouveaux, des forces transversales, susceptibles d'inquiéter et de bousculer organisations et méthodes traditionnelles »*. Pour la forme, les syndicats avaient protesté, les petites organisations réagissant plus vivement que les grandes.

Pourtant, le patronat, l'oeil rivé sur les syndicats, fait en retour l'objet d'une attention toute particulière des différentes centrales. Souvent considéré comme un adversaire de classe, le CNPF est aussi un partenaire, combattu mais privilégié. Ainsi, les vifs débats qui ont agité le CNPF, au moment de la ratification de Maastricht en septembre 1992, avec la fronde de quelques fédérations et de chefs d'entreprise qui militaient pour le « non » au référendum, alors que François Perigot, président du CNPF, penchait pour le « oui », ont été particulièrement suivis. De même, l'arrivée de Jean Gandois à la tête de l'organisation patronale, en décembre 1994, a suscité un regain d'intérêt et d'espoir pour les syndicats. Seul Marc Blondel (FO) avait fait connaître à l'époque sa préférence pour Jean-Louis Giral, avec lequel il avait noué des contacts étroits, lorsque ce dernier présidait la commission sociale du CNPF.

La CGT, qui n'avait pas rencontré officiellement le CNPF depuis dix-sept ans, profita de la volonté de dialogue social du nouveau président pour faire son retour sur l'avant-scène. Lancée par le sommet du 28 février 1995, qui rassemblait pour la première fois, sans représentant du gouvernement, tous les partenaires sociaux, cette nouvelle dynamique s'est traduit par la signature de cinq accords interprofessionnels en 1995. Depuis lors, les débats au sein du patronat, sur la formation professionnelle, qui a donné lieu, pendant l'été 1995, à un bras de fer serré entre l'UIMM et le CNPF, sur le temps de travail, voire sur l'utilisation des excédents de l'Unedic, sont soupesés et analysés par tous les syndicats.

« On parle toujours des divisions syndicales, mais on pointe rarement les divisions au sein du patronat », constaste ce syndicaliste qui a autrefois participé aux négociations interprofessionnelles, avant de devenir consultant. Les difficultés qu'affronte M. Gandois, dans sa volonté de rénover l'institution patronale, tout comme dans l'application de sa ligne politique, ne sont pas ignorées par les dirigeants syndicaux. D'aucuns vont jusqu'à dire que, sans le soutien des médias et des syndicats, M. Gandois aurait vu sa marge de manoeuvre réduite à néant.

Souvent considéré comme un adversaire de classe

Même si le scepticisme prévaut face aux discours sur *« l'entreprise citoyenne »*, les syndicats – de la CFE-CGC à la CGT – ont conscience d'avoir avec l'actuel président du CNPF un interlocuteur qui croit à l'utilité du dialogue social. Ils connaissent l'existence au sein du CNPF de courants plus libéraux, voire ultra-libéraux, et de discours comme ceux de Denis Kessler, président de la Fédération française des sociétés d'assurances, sur les fonds de pension ou la retraite par capitalisation qui sont en totale opposition avec leurs positions. Traditionnel pilier de la politique contractuelle, FO, en durcissant son discours, s'est fait doubler par la CFDT. L'accord conclu le 12 juin entre le patronat et trois syndicats (CFDT, CFTC et CFE-CGC), sur la nouvelle répartition des présidences de caisses de sécurité sociale a entériné cette nouvelle donne, en plaçant le syndicat de l'avenue du Maine hors jeu. Tout à sa stratégie de reconquête du pouvoir, M. Blondel a aussitôt posé la candidature de sa centrale à la présidence de l'Unedic, qu'elle avait occupée, en alternance avec le CNPF, de 1958 à 1992. En acceptant le principe d'une baisse des cotisations, si la situation financière de l'Unedic le permet, le secrétaire général de FO utilise la corde la plus sensible au sein du patronat. Toutefois, le CNPF n'a pas lieu de faire « payer » à Nicole Notat ses actes à la tête *de l'Unedic, qui sont en* conformité avec ses déclarations.

Principaux interlocuteurs du CNPF, FO et la CFDT sont les centrales les plus sensibles aux changements qui interviennent au CNPF. Ainsi à l'axe établi entre M. Gandois et Mme Notat, répondent les contacts noués entre M. Blondel et Denis Gautier-Sauvagnac, délégué général de l'UIMM et président de l'Unedic. La CFE-CGC et la CFTC ne se plaignent plus du *« rôle d'appoint »* qu'on leur fait jouer. Quant à la CGT, plus lointaine, elle observe.

Alain Beuve-Méry

هكذا من الأصل

M. Hue a permis d'enrayer le déclin de l'image du PCF

Le parti retrouve le crédit dont il jouissait dans les années 70. Mais les intentions de vote aux législatives restent inférieures à 10 % des voix

DEPUIS QUELQUES JOURS, au siège du Parti communiste, on ne se lasse pas de lire les résultats de la dernière enquête d'Ipsos. Les 30 et 31 août, pour la première fois, le *patron du parti*, *Robert Hue*, a fait son entrée dans ce « baromètre politique » et, d'emblée, recueilli auprès des personnes interrogées 32 % d'opinions favorables, soit presque autant que son homologue socialiste (34 %). Mieux : parmi les sympathisants de gauche, il arrive en deuxième position, avec 57 % d'opinions favorables, juste derrière Martine Aubry (60 %) et à égalité avec Lionel Jospin.

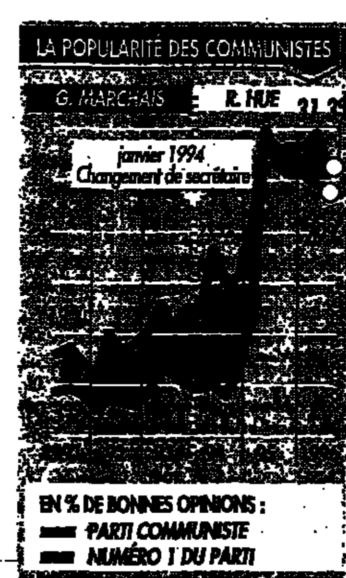
Jamais secrétaire national n'avait connu pareil crédit dans l'opinion, s'est-on empressé de souligner place du Colonel-Fabien. Il y a cinq ans seulement, le PCF avait touché le fond, avec, selon la Sofres en janvier 1991, 10 % d'opi*nions favorables. Quant* à son secrétaire général, Georges Marchais, l'usure de sa cote de popularité (7 % de bonnes opinions) devenait pathétique. Ces scores confirmaient ou annonçaient les résultats électoraux : André Lajoinie ne recueille que 6,7 % à la présidentielle de 1988, le PCF plonge à 11,3 % aux législatives de 1988 et à 9,1 % cinq ans plus tard.

L'élection de M. Hue, en janvier 1994, marque quasi immédiate*ment un redressement* spectaculaire. Dès avril 1994, le PCF repasse la « barre » des 20 % d'opinions favorables, en deçà de laquelle il était cantonné depuis dix ans. Le secrétaire national devra attendre la campagne présidentielle pour « décoller » dans l'opinion. Mais de quelle manière : en mai 1995, au lendemain du premier tour, il recueille, selon la Sofres, 40 % de bonnes opinions, tandis que le PCF grimpe à 38 %. Depuis, *le parti continue à osciller entre* 30 % et 35 % de bonnes opinions et son patron entre 28 % et 33 %.

« POURQUOI NE VOTENT-ILS PAS COMMUNISTE ? »

Contrairement à l'idée reçue, la popularité de M. Hue est ainsi légèrement, mais constamment, en retrait sur celle du parti, à l'exception de mai 1995. L'effet de nouveauté provoqué par l'arrivée de Robert Hue et sa campagne du printemps 1995 ont évidemment favorisé le redressement du PCF, l'ont incarné, mais n'en sont pas les seules causes. Seconde remarque : même si les opinions négatives à son égard restent nettement majoritaires (de 55 % à 60 %), le PCF a reconstitué, depuis l'élection présidentielle, un vrai fond de popularité et de sympathie. Il n'a pas, pour autant, franchi des sommets puisqu'il retrouve le crédit dont il jouissait au milieu des années 70, avant la rupture du Programme commun de la gauche. Entre 1973 et 1977, le PCF enregistrait plus de 30 % d'opinions favorables (37 % en 1974, au moment de l'élection présidentielle). Quant à M. Hue, il retrouve le niveau de M. Marchais des années 1973-1974 ou des lendemains de victoire de la gauche en juin 1981 (29 % de bonnes opinions).

Enfin, et c'est évidemment décisif pour l'avenir, ce crédit restauré n'a pas encore compensé l'érosion électorale du PCF. Au moment où il est crédité de 40 % de bonnes opinions, en mai 1995, M. Hue recueille 8,73 % des voix au premier tour de l'élection présidentielle. Le PCF a beau s'attirer désormais la sympathie du tiers des Français, les intentions de vote en sa faveur, en cas d'élections législatives, ne dépassent pas 10 %, selon le baromètre mensuel de BVA.



Ce décalage très fort pourrait peser lourdement sur la stratégie communiste à l'approche des élections de 1998. Le 7 mai 1996, *L'Humanité* publie, pour la première fois, sur six pages, une enquête qualitative commandée à la Sofres, intitulée *« Pourquoi ne votent-ils pas communiste ? »*. La pratique rompt avec la tradition d'une analyse maison de sa mouvance. Les résultats sont éclairants : les sympathisants non électeurs du PCF soulignent les défauts d'une formation trop repliée sur elle-même, sur son jardin ouvrier, sur ses vocations protestataires, et témoignent que les efforts autocritiques de *M. Hue, notamment sur le passé* du parti, sont encore insuffisants. Ravis de se voir confortés dans des critiques depuis longtemps adressées à l'appareil du parti, les communistes refondateurs avaient souhaité que ces résultats soient annexés aux documents préparatoires au 29e congrès.

Ariane Chemin et Gérard Courtois

M. Madelin et M. Pasqua veulent rétablir « le contact entre le peuple et les politiques »

Les deux anciens ministres font meeting commun, mais n'ont pas ensemble de projet politique

Alain Madelin, ancien ministre de l'économie d'Alain Juppé, et Charles Pasqua, ancien mi*nistre de l'intérieur d'Edouard Balladur*, tiennent un meeting ensemble, dimanche 15 septembre à Villandry (Indre-et-Loire). S'ils n'ont pas de projet politique commun, *ils se retrouvent dans leur* volonté de renouer le dialogue avec le peuple et dans le sentiment que le gouvernement fait fausse route.

C'EST LE COUPLE le plus détonnant de la rentrée. Il a tenu la vedette lors du dernier déjeuner des responsables de la majorité, mardi 10 septembre, et compte bien se faire entendre, de nouveau, dimanche 15 septembre, au château de Villandry, à l'invitation du député (UDF-PR) d'Indre-et-Loire Hervé Novelli. Plutôt qu'à un mariage en bonne et due forme, l'entente affichée par Charles Pasqua et Alain Madelin s'apparente davantage à un flirt, aux lendemains incertains.

« Il n'y a pas de projet politique commun, pas de mariage, peut-être même pas de convergence des propositions à ce jour. Vraiment, si rien n'est exclu, rien n'est prévu », affirme M. Madelin. Dans l'entourage de l'ancien ministre de l'intérieur, on confirme : *« Il ne s'agit pas de constituer un courant ou de bâtir une alliance quelconque. C'est quelque chose de beaucoup plus important, qui consiste à rétablir le contact entre le peuple et les responsables politiques. »* Le recours au peuple et le sentiment que le gouvernement fait fausse route constituent le socle de l'initiative commune du président d'Idées-Action, M. Madelin, et de M. Pasqua. Pour le reste, chacun s'apprête à suivre sa propre voie.

Dès le 20 septembre, le sénateur des Hauts-de-Seine reprendra, à Toulon, sa « tournée des potes ». Les commissions de Demain la France, l'association constituée autour de M. Pasqua, ont repris leurs travaux pour élaborer, d'ici à la mi-octobre, de nouvelles propositions. De son côté, le député d'Ille-et-Vilaine entreprendra, au lendemain de la rencontre de Villandry, son propre tour de France, avant de réunir, le 5 octobre, une journée nationale des délégués, à Nice, et, en novembre, une convention nationale des adhérents d'Idées-Action.

M. Madelin est convaincu que *« les forces populaires sont à nouveau déçues, à nouveau libres pour toutes les aventures »* et qu'il lui revient, tout comme M. Pasqua, de les retenir au sein de la majorité présidentielle. Dans le même esprit, la proposition du sénateur des Hauts-de-Seine de lancer un grand emprunt n'a pas seulement pour but de participer à la relance des investissements, elle vise, explique-t-on, à *« associer les Français de façon volontaire à l'entreprise de redressement du pays »*. Pour M. Madelin, en revanche, *« toute politique qui consisterait à s'affranchir des critères de Maastricht pour laisser filer la dépense publique serait la pire des politiques »*. Entre autres exemples, les deux hommes ne sont pas davantage d'accord sur l'Europe et la monnaie unique ou sur l'éventuelle réforme du mode de scrutin aux élections législatives.

UN MÊME ISOLEMENT

Ils ne se retrouvent véritablement que sur un seul point : la critique du gouvernement d'Alain Juppé, dont ils sont tenus écartés. Ils partagent aussi le même isolement au sein de leurs partis respectifs.

Pour M. Pasqua, le « péché originel » date du jour où le premier ministre a choisi, en octobre 1995, de prendre la présidence du RPR et de verrouiller le débat interne. Pour M. Madelin, qui a échoué, en mars, dans la prise de contrôle de l'UDF, l'union de la majorité n'est pas une panacée. La priorité consiste d'abord à faire prévaloir le rôle des *« innovateurs »* sur celui des conservateurs et à proposer *« du neuf »* aux prochaines élections législatives.

Pour autant, attachés l'un et l'autre, à travers des parcours différents, à la personne de Jacques Chirac, ils n'entendent pas s'extraire de la majorité. Les « pasquaïens » font même valoir que, du moins au vu des cotes de popularité dans les sondages, les principaux contestataires de la ligne suivie par M. Juppé occupent une *« position dominante »* dans l'électorat majoritaire. Les « madelinistes » jugent pareillement qu'une majorité, à l'UDF, pense comme l'ancien ministre de l'économie et des finances. Aussi, tant que le président de la République continuera de renouveler sa confiance au premier ministre, MM. Madelin et Pasqua seront contraints, pour continuer d'exister, à ce double exercice : le soutien formel et la critique publique.

Cécile Chambraud et Jean-Louis Saux

Combat de chefs au sein du CNI

PETIT PARTI cherche président. A trois semaines de son comité directeur qui doit élire, le 5 octobre, pour deux ans, son président, le Centre national des indépendants et paysans (CNI), situé à droite de la droite, se retrouve officiellement sans candidat.

Vendredi 13 septembre, Jean-Antoine Giansilly, actuel président, a fait savoir qu'il ne briguerait pas un troisième mandat. Une décision qui n'est que l'aboutissement d'une crise commencée au début de l'été et dont le détonateur a été une lettre envoyée par quatre vice-présidents, Bernard Barbier, sénateur (Côte-d'Or), Lucien Brenot, député (Côte-d'Or), Michel Junot, Olivier d'Ormesson, et le président d'honneur, Jacques Feron, député de Paris, à M. Giansilly pour lui demander, en termes courtois mais fermes, à le rencontrer sur son éventuelle succession. Après avoir loué son travail au parlement européen où il est député, les signataires évoquent un cumul de mandats – M. Giansilly est aussi adjoint au maire de Paris chargé du contrôle des sociétés d'économie mixte et président de l'Association française pour la communauté atlantique (AFCA) – qui le rend difficilement disponible pour son parti.

Difficile pour ce successeur d'Yvon Briant, mort en septembre 1992 dans un accident d'avion, d'accepter une telle fronde. La réplique a failli prendre la forme d'une missive à Michel Junot, pour lui annoncer sa suspension à la tête de la fédération de Paris mais elle n'est jamais partie... Plutôt que de l'envoyer, Pierre-Olivier Mahaux, secrétaire général du CNI, co-listier de Nicolas Sarkozy au conseil municipal de Neuilly, président de l'association des élus libéraux et indépendants créé avec des représentants d'Idées-Action, le mouvement d'Alain Madelin, a *démissionné*, lundi 9 septembre. Le premier d'une série de 14 membres d'une commission qui en compte 27.

Aujourd'hui, les uns parlent d'une gestion autocratique, d'autres déplorent l'absence de ligne identifiant clairement le CNI au sein de la majorité. Certains pointent la courbe des adhésions qui n'est plus ascendante et, nostalgiques d'Yvon Briant, regrettent que leur président ne soit pas médiatique. Tous rappellent l'affront infligé par Jacques Chirac qui, malgré le soutien sans faille du CNI à sa candidature en 1995, n'a pas fait en sorte qu'il soit représenté au gouvernement. M. Giansilly met en cause *« des ambitions personnelles »* et accuse ses détracteurs de vouloir faire du CNI *« une annexe du mouvement de Charles Pasqua »*. Partisans de mettre en place *« une équipe »* à la tête de ce parti, qui connu ses heures de gloire avec Antoine Pinay, MM. Mahaux et Junot souhaiteraient réunir rapidement un *« conseil de sages »* pour organiser la succession.

Christiane Chombeau

Impôts : délai de 48 heures pour le paiement du 3e tiers

LE DÉLAI DE PAIEMENT DU TROISIÈME TIERS de l'impôt sur le revenu a été reporté, par décision du ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, et du ministre délégué au budget, Alain Lamassoure, au mardi 17 septembre à minuit, a annoncé, vendredi 13 septembre, un communiqué de Bercy. Ce report a été décidé car la date précédemment fixée au 15 septembre *« tombait cette année un dimanche »*. Les contribuables pourront donc s'acquitter de leur impôt jusqu'au mardi à minuit, *« le cachet de la poste faisant foi »*.

Les transports lyonnais déboutés en justice contre un syndicat FN

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LYON a débouté, mercredi 11 septembre, la direction de la Société lyonnaise de transports en commun (SLTC), soutenue par la CFDT, qui contestait au FN-TL, syndicat nouvellement créé dans l'entreprise, le droit de se prévaloir de la qualité de syndicat professionnel. Dans ses attendus, le tribunal estime notamment que *« la volonté évidente des salariés d'une entreprise de s'inspirer d'une idéologie politique pour la solution de problèmes professionnels* (...) *n'est pas contradictoire »* avec les dispositions du Code du travail, qui prévoient que l'objet d'un syndicat est notamment *« la défense des intérêts moraux et donc idéologiques de ses membres »*. La direction de la SLTC a décidé de ne pas engager d'action complémentaire, alors que la CFDT pourrait, selon son avocat, faire appel de cette décision. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **LÉGISLATIVE : l'élection partielle de Gardanne** (10e circonscription *des Bouches-du-Rhône), destinée à pourvoir le siège à l'Assemblée na*tionale vacant après la déchéance de Bernard Tapie, aura lieu le 13 octobre, selon le *Journal officiel* du 13 septembre. Le second tour, s'il est nécessaire, est prévu le 20 octobre. Le Conseil constitutionnel avait prononcé, jeudi 5 septembre, la déchéance de son mandat de député de Bernard Tapie.

■ **MAJORITÉ : Jean-François Mancel, secrétaire général du RPR,** a répondu, vendredi 13 septembre, aux critiques exprimées le même jour par Bernard Bosson, président de la composante centriste des députés UDF (*Le Monde* du 14 septembre) en soulignant que *« l'on ne peut être dans la majorité et dire non à tout »*. *« Chacun au sein de la majorité doit être bien conscient que* (...) *c'est porter un mauvais coup au redressement engagé de la France que de chercher, pour se singulariser, à faire entendre une voix discordante »*, a ajouté M. Mancel.

■ **DÉFICIT : Pierre Méhaignerie (UDF-FD), président de la commission des finances de l'Assemblée nationale,** a déclaré, vendredi 13 septembre, qu'il fallait *« en finir avec l'illusion de l'autre politique »* en matière économique et sociale. *« Il n'y a pas d'autre orientation possible que la réduction des déficits publics »*, a-t-il dit à Rennes (Ille-et-Vilaine) à l'occasion de la rentrée du conseil général qu'il préside.

■ **RADICAUX SOCIALISTES : l'Europe et l'immigration** figurent à l'ordre du jour des journées parlementaires du Parti radical socialiste (PRS), samedi 14 et dimanche 15 septembre à La Rochelle (Charente-Maritime). Ces journées devraient également permettre de faire le point sur l'état des relations avec le PS en vue des élections législatives de 1998, indique-t-on au PRS. Le président du parti, Jean-Michel Baylet, ainsi que Bernard Kouchner, président délégué, devaient intervenir dimanche.

■ **AMÉNAGEMENT : Jean-Claude Gaudin,** ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, a annoncé la tenue *« à la fin du mois d'octobre »* d'un comité interministériel à l'aménagement du territoire (CIAT). A l'ordre du jour de cette réunion, qui devrait avoir lieu *« dans une ville de province »*, figureront notamment le plan pour le monde rural que prépare le gouvernement et le schéma national d'aménagement du territoire dont le projet doit être prêt pour le printemps 1997.

■ **COMMÉMORATION : onze anciens ministres de François Mitterrand** ont assisté, vendredi 13 septembre, à l'inauguration d'une place au nom de l'ancien chef de l'Etat à Cahors, dont le maire est le radical socialiste Bernard Charles, député (République et liberté) du Lot. Danielle Mitterrand et son fils Gilbert ont participé à cette cérémonie, qui *a rassemblé plusieurs centaines de personnes. La municipalité a choisi* l'ancienne place Aristide-Briand, Prix Nobel de la paix, pour porter le nom de François Mitterrand.

L'implantation à Strasbourg du transporteur DHL paraît compromise

STRASBOURG
de notre correspondant régional

Les Dernières Nouvelles d'Alsace s'interrogeaient, *dans leur édition* du 1er septembre, pour savoir si *« l'Alsace savait ce qu'elle voulait »* à propos de l'implantation du transporteur de fret aérien express DHL sur le site de l'aéroport d'Entzheim (Bas-Rhin). Le quotidien de Strasbourg a désormais une large partie de la réponse. Dans un communiqué commun, publié vendredi 13 septembre, Catherine Trautmann (PS), maire de la capitale alsacienne, Daniel Hoeffel (UDF), président du conseil général du Bas-Rhin, et Adrien Zeller (UDF-FD), président de la région, écartent quasiment la venue de DHL.

Les responsables alsaciens ont pris position avant même que le résultat définitif des études demandées par la commission de l'environnement de l'aéroport soient connus. C'est sur la base des *« premières conclusions des expertises »* que les élus ont formulé leur avis en omettant de dire que l'étude économique soulignait que le projet de DHL était *« très avantageux »* pour la région.

Ils insistent, en échange, sur les nuisances qu'occasionneraient les mouvements des avions de DHL pour conclure qu' *« une exploitation aérienne nocturne intensive d'Entzheim n'est pas admissible »*. Le document ajoute qu'*« il convient de préciser des plages nocturnes de restriction stricte de l'exploitation aérienne et, corrélativement, de définir le régime des dérogations exceptionnelles qui organiserait une utilisation limitée eu égard tant à la nature des vols concernés (vols sanitaires, services publics, retards de plans de vol des lignes régulières) qu'au seuil de bruit compatible avec la tranquillité publique »*.

Cette réaction négative de Mme Trautmann et de MM. Hoeffel et Zeller n'est pas, à proprement parler, une surprise, tant ils ont développé, après avoir soutenu la candidature de DHL, un discours allant dans le sens des riverains lorsque ceux-ci se sont fortement mobilisés contre la venue du transporteur international (*Le Monde* daté 28-29 juillet). Le maire de Strasbourg a même déclaré qu'*« il fallait établir vis-à-vis de cette entreprise des règles claires »* et que les accepter ou les refuser était le *« problème »* de ses dirigeants.

« DES SOLUTIONS DE REPLI »

La prise en compte de la colère des riverains explique la précipitation des élus alsaciens. Sous la conduite du professeur de médecine Pierre Chambon, dont la notoriété dépasse l'Alsace, vingt et une associations devaient manifester, samedi 14 septembre, pour réclamer la fermeture nocturne de l'aéroport au transport de fret. M. Chambon n'a pas caché sa satisfaction à la lecture du communiqué des autorités alsaciennes.

Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, conscient de l'évolution de la position des élus, les avait rendus attentifs *« aux conséquences que ne manquerait pas d'avoir, pour l'image de l'Alsace, un rejet de cet investissement »*. Visiblement, il n'a pas été entendu, et la marge de négociation avec DHL est devenue très étroite.

Le transporteur avait prévu de commencer ses activités le 1er octobre, avec l'objectif de huit mouvements nocturnes cette année, seize l'an prochain et trente-quatre en 2003. Gilles Garin, directeur de DHL France, rappelle que le *« métier »* de son entreprise, c'est de *« voler la nuit »* et qu'elle ne pourra pas attendre plus de deux mois pour décider du choix du nouveau site. D'ores et déjà, des *« solutions de repli »* sont étudiées.

Marcel Scotto

AGRICULTURE Plusieurs manifestations d'éleveurs de bovins se sont tenues vendredi 13 septembre en province, à la veille du prochain conseil des ministres de l'agriculture des Quinze, lundi 16 et mardi 17 septembre. A Clermont-Ferrand, Luc Guyau, président de la FNSEA, a mis en garde les pouvoirs publics contre les *« risques explosifs »* d'une situation qui met en péril de nombreuses exploitations. ● BRUXELLES a réagi à la décision française de prononcer un embargo sur les farines animales et différents produits alimentaires, jugeant cette attitude *« unilatérale »*. Par ailleurs, l'apparition de nouveaux cas dans différents pays européens fait craindre une extension de l'épizootie de « vache folle ». ● LE PROCÈS, à Quimper, d'Hubert Miossec, acculé à la faillite et qui avait pris en otage le liquidateur judiciaire de son exploitation, est symptomatique des difficultés que vivent les campagnes.

Les éleveurs de bovins réclament une « allocation compensatoire »

Plusieurs manifestations d'agriculteurs, craignant « une deuxième sidérurgie », se sont déroulées, vendredi 13 septembre, en province. Les organisations professionnelles demandent à leur ministre de plaider auprès de la Commission européenne pour l'adoption d'une aide d'urgence

CLERMONT-FERRAND et TOULOUSE
de nos correspondants

A la veille d'un capital conseil des ministres de l'agriculture des Quinze, lundi 16 et mardi 17 septembre, les organisations syndicales et professionnelles ont à nouveau voulu, après le rassemblement de Rethel (Ardennes) en début de semaine, montrer leur détermination et leur volonté de voir les pouvoirs publics faire de nouveaux gestes en faveur des éleveurs touchés par la crise de la « vache folle ». Plus de dix mille éleveurs de bovins de la quinzaine de départements du Massif Central, durement touchés par la mévente de leurs animaux, ont manifesté dans le calme, vendredi 13 septembre à Clermont-Ferrand. Ils répondaient à l'appel du « comité du bassin allaitant », dans lequel sont parties prenantes les fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles, les centres départementaux des jeunes agriculteurs concernés ainsi que la fédération nationale bovine. Luc Guyau, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), Christiane Lambert, présidente du Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) et Joseph Daul, président de la Fédération nationale bovine (FNB) avaient tenu à défiler en tête du cortège.

Cette manifestation avait pour but d'amener le ministre français de l'agriculture, Philippe Vasseur, à plaider devant ses collègues et la Commission en faveur d'une « allocation compensatoire » urgente de 1 000 francs par animal pour les éleveurs de vaches allaitantes. La démarche prend en compte le fait que ces exploitants tournés vers la production de viande, qui se trouvent dans des régions exclusivement herbagères, connaissent depuis la fin août une situation catastrophique car ils n'ont pas, ou très peu, le lait comme ressource complémentaire. Le cours des broutards – ces bovins de huit à douze mois élevés à l'herbe et vendus essentiellement aux Italiens à des fins d'engraissement – a en effet chuté de 30 à 40 % depuis deux ans (*Le Monde* du 30 août).

La tâche de Philippe Vasseur à Bruxelles ne sera pas facile : l'Union européenne avait déjà décidé un premier train de mesures d'aide en juillet. Mais celles-ci sont jugées nettement insuffisantes par les professionnels pour couvrir les pertes d'exploitation des éleveurs, qui représentent quelque 1 500 à 2 000 francs par animal.

« RISQUES EXPLOSIFS »

Vendredi, à Clermont-Ferrand, alors que les manifestants, précédés d'une quinzaine de vaches de races limousine, charolaise, salers et aubrac, avaient défilé durant trois heures dans une ville totalement paralysée, Christiane Lambert tout comme Luc Guyau ont, une nouvelle fois, stigmatisé les *« risques explosifs »* d'une situation qui met en péril de nombreuses exploitations. *« Le poumon vert de la France*, a ainsi lancé Christiane Lambert, *est asphyxié par une crise dont nous ne sommes pas responsables. »* Auparavant, Pierre Chevalier, secrétaire général de la FNB, avait mis en garde les pouvoirs publics contre *« le risque d'une deuxième sidérurgie avec la disparition du troupeau allaitant »*.

En début de matinée, Luc Guyau, avait abordé la délicate question de la solidarité entre agriculteurs – notamment entre les céréaliers, très à l'aise, et les éleveurs –, évoquant un éventuel rééquilibrage des aides communautaires. Il avait ajouté qu'il convenait de *« faire preuve de prudence en la matière »*. On sait que la Commission envisage de réduire, pour 1997, le budget agricole européen d'environ 1 milliard d'écus (6,46 milliards de francs), notamment pour les cultures arables, ce qui *« indigne »* les responsables de la FNSEA. *« Il ne s'agit pas forcément de prendre aux uns pour donner aux autres, mais de définir des priorités. Si tel n'était pas le cas, on risquerait de remettre en cause des équilibres économiques dans d'autres zones ou sur d'autres productions »*, a déclaré Luc Guyau. De nombreux manifestants ont cependant réservé un accueil mitigé à son intervention. Certains agriculteurs originaires du Cantal – où le leader est Michel Teyssedou, la « bête noire » de Luc Guyau, qui avait fait dissidence au printemps dernier lors du congrès de la FNSEA – l'ont même abondamment sifflé.

Une autre manifestation a eu lieu, vendredi 13 septembre, à Toulouse. En lâchant plusieurs ragondins – des petits rongeurs traditionnels ennemis des paysans – devant la préfecture de la Haute-Garonne, les deux cents agriculteurs du département, qui, au volant de leurs tracteurs, avaient bloqué les rues du centre-ville, ont voulu exprimer symboliquement leur sentiment d'amertume : en substance, Bruxelles et Paris rongent le pain des agriculteurs. Un sentiment qu'ils se sont efforcés de faire partager aux Toulousains en leur offrant des pommes et en insistant sur la qualité des produits proposés par les différentes professions représentées, depuis les éleveurs jusqu'aux céréaliers, en passant par les arboriculteurs et les maraîchers.

Pour le reste, les manifestants ont sacrifié aux rites imposés dans tout rassemblement agricole : porte de la trésorerie générale murée, feu de paille et de pneus devant la préfecture. Les agriculteurs de la région se sont donné rendez-vous à Auch, la préfecture du Gers, lundi 16 septembre, pour une nouvelle marche de protestation à l'heure où les ministres européens se mettront autour de la même table.

Jean-Pierre Rouger et Daniel Hourquebie

Bruxelles condamne la politique « unilatérale » de la France

BRUXELLES n'a pas mis plus de deux jours avant de réagir à la décision française de prononcer un embargo sur les farines animales et sur différents produits alimentaires d'origine bovine, ovine et caprine, en provenance des autres pays de l'Union européenne ainsi que du reste du monde, à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Critique, comme on pouvait l'attendre, la réaction de Bruxelles mérite toutefois d'être analysée avec précision. Elle témoigne clairement d'une prise en compte de plus en plus importante des considérations sanitaires dans la gestion de la crise par les autorités de la Commission européenne.

« Les Etats membres peuvent prendre des mesures plus sévères uniquement à l'égard de leurs produits nationaux. Ils ne sont pas habilités à le faire de manière unilatérale à l'égard des produits importés », a déclaré, vendredi 13 septembre, le porte-parole de la Commission, soulignant qu'une telle attitude portait atteinte au Marché unique européen. La décision française n'est cependant pas unique. D'autres Etats ont déjà pris des mesures unilatérales pour endiguer la « vache folle ». C'est le cas de l'Espagne, qui vient d'interdire l'importation des farines animales provenant des pays qui déclarent des cas d'encéphalopathies spongiformes bovines (ESB) (République d'Irlande, France, Portugal). C'est également le cas du Land allemand de Rhénanie-Westphalie, qui a pris des mesures protectionnistes vis-à-vis des produits laitiers britanniques, en postulant que leur consommation pouvait comporter un risque de transmission de l'agent infectieux.

Le porte-parole de la commission a souligné que la décision de Paris était *« dans la ligne de ce qu'avait proposé Franz Fischler »*, commissaire européen à l'agriculture, il y a quelques semaines. Celui-ci n'avait pas reçu, alors, le soutien de la majorité des pays membres. Selon la Commission européenne, des mesures préventives semblables à celles qu'a adoptées la France *« devraient être prises au niveau de l'Union européenne. Il n'est pas de l'intérêt de la France, en tant que pays exportateur, de l'avoir décidé de manière unilatérale »*. En d'autres termes, Paris doit attendre et laisser agir M. Fischler.

Pour sa part, le ministre français de l'agriculture prédit des *« tensions importantes »* et des négociations *« difficiles »* lors du conseil agricole de l'Union européenne, qui se tiendra les 16 et 17 septembre à Bruxelles. C'est ce qu'a rapporté, vendredi 13 septembre, l'Assemblée nationale, relatant une audition de Philippe Vasseur sur la crise de la « vache folle ». Le ministre de l'agriculture avait été interrogé mardi 10 septembre, à huis clos, par la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

A cette occasion, M. Vasseur s'en est pris, une nouvelle fois, aux médias, considérant que ces derniers avaient causé de graves préjudices *« par la diffusion d'informations alarmistes et erronées »* sur les quantités de farine importées de Grande-Bretagne entre 1990 et 1996 (*Le Monde* du 11 et 12 septembre). Le ministre de l'agriculture a aussi accusé les Etats-Unis qui, selon lui, laissent entendre à la planète que la France est frappée d'une véritable épidémie d'ESB. *« Les Américains ne calment pas le jeu, notamment un certain réseau de télévision qui projette dans le monde entier l'image d'un troupeau abattu dans les Côtes-d'Armor, comme s'il s'agissait d'une hécatombe en France. »*

J.-Y. N.

« Vache folle » : l'épizootie progresse dans plusieurs pays européens

LES DERNIERS chiffres officiellement recueillis par l'Office international des épizooties (OIE) témoignent de la progression de l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ou maladie de la « vache folle ». Si, hors du Royaume-Uni, les cas diagnostiqués (au Portugal, en Suisse et en République d'Irlande) ne sont pas nombreux, ils témoignent néanmoins de la persistance de la présence de l'agent infectieux dans les cheptels bovins de ces pays. *Ils soulèvent, en même temps*, de nouvelles inquiétudes quant à son mode de transmission et quant à l'application des règles sanitaires dans le monde de l'alimentation industrielle des animaux d'élevage.

Après les cinq premiers cas diagnostiqués en 1991, le nombre de déclarations annuelles en France demeure faible (1 cas en 1993, 4 en 1994, 3 en 1995 et 9 durant le premier semestre de 1996). Un nouveau cas atypique pose un sérieux problème aux spécialistes. C'est celui d'un animal élevé dans le département du Maine-et-Loire pour lequel on dispose de toutes les garanties possibles quant au mode d'alimentation, à l'exception de la pratique du « lactoremplaceur ». Il s'agit d'un mode particulier d'alimentation du veau à qui l'on donne une préparation composée d'une poudre de lait à laquelle on ajoute des graisses issues de la transformation industrielle de carcasses et de cadavres d'animaux.

Plusieurs professionnels de l'équarrissage ont, ces derniers mois, officiellement fait part de leurs inquiétudes à certains spécialistes vétérinaires sans, semble-t-il, avoir été encore entendus. *« Il faut savoir que la graisse obtenue à partir des animaux tués en abattoir peut avoir une utilisation alimentaire en biscuiterie, par exemple, et que le suif dit "premier jus", obtenu généralement aux environs de 80°, est destiné à l'industrie des lactoremplaceurs, c'est-à-dire à l'alimentation des veaux*, a expliqué au *Monde* Jean-François Lemasson, président du Syndicat national des équarrisseurs et dépôts indépendants. *Les farines de viande sont, depuis 1990, interdites dans les aliments pour ruminants. Mais la graisse est toujours incorporée dans les lactoremplaceurs et cette graisse est obtenue par pressage. Après ce pressage, la graisse est filtrée, mais il est toujours possible de trouver des fines particules de viande dans ce produit. »*

INQUIÉTUDES AU PORTUGAL

Le docteur M. C. Gaynor, directeur des services vétérinaires de la République d'Irlande, a communiqué, il y a quelques jours, le détail des 16 cas d'ESB diagnostiqués depuis mai dernier dans son pays. Il s'agit d'animaux d'âge compris entre quatre et huit ans, vivant dans 16 troupeaux différents d'un total de 3 237 bovins. Les 16 bêtes malades ont été abattues et leurs cadavres détruits par enfouissement sur place ou incinération. Les bovins ont été sacrifiés – ou le seront plus tard – dans des abattoirs réservés à la production de viande non destinée à l'exportation. 167 cas d'ESB ont, depuis 1989, été diagnostiqués en République d'Irlande, dont 12 ont concerné des bêtes importées dans ce pays.

Les spécialistes de médecine vétérinaire ne cachent pas, aujourd'hui, leur inquiétude face à la situation portugaise. Le docteur J. M. Machado Gouveia, directeur général de l'élevage au ministère de l'agriculture, à Lisbonne, vient de faire savoir à l'OIE que ses services avaient diagnostiqué trois cas, dont deux sont atypiques. Le premier concerne une vache de quatre ans, soit un âge anormalement bas qui laisse penser que des farines contaminées ont été utilisées récemment au Portugal. Le second cas concerne un animal de cinq ans importé d'Allemagne. *« Cette information est très importante dans la mesure où elle constitue le premier argument officiel en faveur d'une hypothèse de la présence cachée d'ESB sur le territoire allemand »*, a confié au *Monde* l'un des principaux experts européens. *Jusqu'à présent, les quatre cas recensés en Allemagne entre 1992 et 1994 concernaient des animaux importés et les responsables allemands affirment qu'ils ne sont pas touchés. Ces déclarations sont en opposition avec de nombreux arguments d'ordre épidémiologique. »*

L'absence officielle d'ESB sur le sol allemand explique, pour beaucoup, la gestion par l'Union européenne de la crise de la « vache folle ». L'Allemagne se refuse, en effet, depuis le début de cette crise, à prendre les mesures préventives que les pays qui reconnaissent l'existence de cas de « vache folle », la France en particulier, estiment aujourd'hui indispensables. *« Il est pour l'heure impossible d'en savoir plus sur le cas étonnant en provenance d'Allemagne déclaré par le Portugal*, précise-t-on à l'OIE, *il faudrait, pour cela, qu'un Etat membre fasse officiellement une demande que nous transmettrions ensuite aux responsables portugais. »*

Jean-Yves Nau

Le désarroi d'Hubert Miossec, que la faillite transforma en preneur d'otages

QUIMPER
de notre envoyé spécial

Il a poussé la porte de l'étude vers 15 h 30, un sac dans la main gauche, un fusil de chasse dans celle de droite, un revolver à la ceinture. Quand le liquidateur judiciaire est venu à sa rencontre, il a tiré. La secrétaire n'a pas compris. Elle s'est retrouvée avec son patron, allongée, face contre terre. Puis l'homme a tiré une nouvelle fois pour détruire le dispositif de sécurité et pour faire taire l'alarme. *« Tu peux dire au revoir à ta femme »*, a-t-il dit. Puis il a répété : *« Je suis le liquidateur, je suis le liquidateur... »*

Le 19 juillet 1994, Hubert Miossec, trente-trois ans, agriculteur en faillite, entame, dans les bureaux de Mᵉ Bernard Corre, mandataire de justice à Brest chargé de la liquidation de son exploitation agricole, une prise d'otages qui durera onze heures, au cinquième étage d'un immeuble de la place de la Liberté. Profitant d'une inattention, Mᵉ Corre s'est échappé au début de l'opération par une fenêtre dérobée, laissant le forcené seul avec ses trois employées. *« Vous allez payer pour lui »*, annonce-t-il à ces dernières, avant de relâcher dans la soirée deux d'entre elles.

Encerclé par le Groupement d'intervention de la police nationale (GIPN), Hubert Miossec, bon chasseur, a tiré à deux reprises dans l'après-midi en direction d'un sous-brigadier de police en faction dans la rue. Il maintient dans ses rets une jeune employée de vingt-trois ans, qui souffre de spasmophilie.

Le contact est établi par téléphone. Il veut échanger celle qu'il séquestre contre le liquidateur judiciaire. Il affirme vouloir le tuer et se suicider. Personne, ni le procureur ni son frère aîné Claude, ouvrier agricole, ne parvient à le raisonner, sauf Marie-Thérèse, sa belle-sœur, qui décide, de son propre chef, de monter vers minuit. Elle obtient sa reddition à 2 h 30.

Aux policiers, Hubert Miossec explique qu'il voulait *« faire payer »* à Mᵉ Corre son *« métier de vautour »*. A la cour d'assises du Finistère qui le jugeait, jeudi 12 et vendredi 13 septembre, il affirmera au contraire qu'il ne voulait ni tuer ni *« faire de mal »*.

Désarroi d'un agriculteur à la dérive ? Symbole du monde rural qui se meurt ? Témoignage exemplaire de la crise du monde paysan ? La prise d'otages échappe à ces seules explications. C'est tout un monde qui a craqué autour d'Hubert Miossec, garçon réservé et taciturne, jeté précocement, à dix-sept ans, à la tête de 51 hectares après le décès de son grand-père. Un monde centré sur sa terre, qu'il a retournée, ensemencée, cultivée dix à douze heures par jour, forçat-paysan solitaire, endetté sans garantie à hauteur de 500 000 francs. *« Le travail*, dit un cousin de la ville, *c'était sa seule façon de s'exprimer, d'exister. »*

> « Le travail, c'était sa seule façon de s'exprimer, d'exister »

Son geste ne lui ressemble pas : on le dit *« formidable »* et *« attentionné »*, peu disert certes, mais *« tendre »* et *« gentil »*. Alors se dessine une vie minée par une triple crise, familiale, économique et sentimentale. Chez les Miossec, on mangeait à midi et l'on ne s'adressait pas directement au père, dont on continue d'avoir peur. Celui-ci est *« tyrannique »*, *« violent »*, *« alcoolique »*. *« J'veux plus entendre parler de lui »*, lance le prévenu au président Francis Debons. *« Il s'crevait pas l'cul au travail. Il picolait tout le temps. »* La mère a attendu trente-quatre ans pour s'en défaire. A la ferme d'Hubert, ce sont dix vaches, puis vingt-sept, puis subitement vingt, en 1985.

« Les quotas laitiers ont été la catastrophe du monde paysan, explique Marie-Thérèse, la belle-sœur qui a compris ses failles intérieures. *Il n'y a pas eu d'arrangement possible avec les banques. »* Alors, c'est la reconversion dans la culture biologique. Mais rien ne va plus. Le passif a grimpé à 960 000 francs. La comptabilité n'est plus tenue. Les comptes bancaires ont été captés par le père. Et la petite amie est partie pour s'engager dans la marine. *« Hubert n'avait plus rien*, résume Marie-Thérèse, *il n'était plus rien. »*

En 1992, Miossec rompt avec la terre et part pour la ville. A Brest, il loge dans un hôtel, se trouve un petit appartement, vivote avec le RMI et sombre dans la dépression. Suivi par un psychiatre, il obtient d'être placé sous curatelle simple, puis vit d'une petite allocation handicapé. Son exploitation fait l'objet, dès avril 1993, d'une procédure de redressement judiciaire qui débouche, un an plus tard, sur la liquidation engagée par Mᵉ Corre.

Entre-temps, sur sa terre, qui appartient en indivision aux deux fils et au père, ce dernier a imposé *« un étranger »* pour le remplacer. *« De chez nous*, explique Marie-Thérèse, *on voit la ferme d'Hubert. Alors, il voyait cet étranger prendre possession de ses biens... Il avait demandé la liquidation pour que cela s'arrête. »* Dans le box, Miossec ne dit mot. Vendre sa part d'héritage pour éponger les dettes, perdre sa terre sûrement, mais surtout sortir de l'indivision, pour enfin s'affranchir du père.

Hubert Miossec veut aller vite. Mais la procédure traîne à son goût. Bernard Corre, le mandataire chargé de la liquidation, expliquent les experts psychologues, s'interpose en nouvelle figure d'autorité. Alors il achète deux armes, fourre pêle-mêle, dans un sac, quatre-vingts munitions, des plombs, des balles à ailettes, trente mètres de ficelle, une paire de ciseaux, du sparadrap, du coton, un poste radio, une bouteille de Coca-Cola, du pain d'épice, ses chaussons...

« Je vais en prendre pour dix ans », avait lâché Hubert Miossec à sa belle-sœur, en jetant un dernier regard place de la Liberté. Compte tenu de ses troubles psychiques, l'avocat général Ledu requiert douze ans de réclusion criminelle. La cour n'a pas retenu la tentative d'assassinat et a prononcé une peine de cinq ans d'emprisonnement.

Jean-Michel Dumay

هكذا من الأصل

L'ex-sénateur Pierre Lacour déchu de son mandat demande une révision de sa condamnation

Des cartes aériennes de l'IGN mettent en cause un élément-clé de l'instruction

L'ex-sénateur (Union centriste) de Charente, Pierre Lacour, a déposé, vendredi 13 septembre, une demande en révision de la condamnation qui, le 14 décembre 1994, l'avait déchu de son mandat. Victime, selon son avocat, d'*« une manipulation »*, Pierre Lacour a récemment découvert des cartes aériennes de l'IGN tendant à démontrer que certains faits qui lui sont reprochés seraient sans fondements.

L'EX-SÉNATEUR (Union centriste) de Charente, Pierre Lacour, a fait déposer, vendredi 13 septembre, auprès de la commission de révision de la Cour de cassation, une demande en révision de la condamnation rendue à son encontre, le 14 décembre 1994, par la cour d'appel de Lyon. Accusé d'avoir financé des travaux dans sa propriété de Busserolles (Dordogne) avec des fausses factures, M. Lacour, mis en examen pour *« complicité de faux et usage de faux »*, avait été condamné à trois ans de prison avec sursis, à 1 million de francs d'amende et à la déchéance de ses droits pour cinq ans. En juillet dernier, il avait été radié du Sénat. Aujourd'hui, son avocat, Mᵉ François Chéron, du barreau de Paris, estime que son client *« a été victime d'une manipulation »* et fait état d'un *« élément nouveau et déterminant »* qui serait de nature à remettre tout en question.

Dans l'argumentaire adressé à la commission de révision, l'avocat rappelle les faits : en 1986, M. Lacour décide d'entreprendre des travaux portant sur la réhabilitation d'un étang et le creusement d'un autre dans son exploitation agricole. Il fait appel pour cela à l'entreprise locale Raynaud. Pour ce genre d'ouvrage, courant dans les exploitations agricoles de la région, les travaux sont estimés à environ 150 000 francs.

En septembre 1988, une enquête de police judiciaire, agissant dans le cadre d'une autre affaire, fait apparaître que la société de BTP Jean Lefèbvre a versé d'importantes sommes d'argent à l'entreprise Raynaud, soit directement, soit par l'entremise de la société GRC, par ailleurs convaincue de fausse facturation dans l'affaire Urba, mise au jour à Marseille par l'ex-inspecteur Antoine Gaudino.

« C'est alors, poursuit l'argumentaire, *que le responsable de la société GRC indique que ces paiements avaient pour objet un financement politique et que, selon les indications de l'entrepreneur Raynaud, ils devaient financer les travaux réalisés pour M. Lacour par cette entreprise.* (...) *Entendu, l'entrepreneur précisera que les sommes, de l'ordre de 1 million de francs, qu'il avait pu percevoir de la société GRC ou de l'entreprise Jean Lefèbvre, couvraient à peine l'ensemble des travaux »* chez Pierre Lacour.

BEAUCOUP D'AMERTUME

Malgré les dénégations du sénateur, poursuit Mᵉ Chéron, *« les deux instructions qui se sont succédé tant à Périgueux qu'à Lyon semblent avoir eu pour seul objectif de faire coïncider les sommes détournées par M. Raynaud au moyen de fausses factures avec la réévaluation du coût des travaux exécutés pour le compte de M. Lacour. Pour ce faire*, poursuit-il, *il est apparu nécessaire d'élargir l'importance des travaux réalisés par l'entreprise Raynaud »*. C'est ainsi qu'il va bientôt être question, dans la procédure, de huit étangs et non plus de deux. Chiffre repris par le tribunal, puis par la cour d'appel, pour condamner le sénateur malgré les arguments qu'il avance, expertises à l'appui, sur l'étendue et le coût *« réel »* des travaux.

Or, et c'est là l'élément nouveau, Pierre Lacour a récemment découvert, en consultant d'anciennes cartes aériennes établies par l'Institut géographique national que *« les six étangs ajoutés pour faire coïncider leur coût et le montant des détournements* (...) *existaient déjà avant l'année 1986 »*. Donc bien avant le début des travaux de la société Raynaud, qui affirme les avoir creusés à cette époque. C'est sur ce point que se fonde la demande de révision. La commission chargée de l'examiner peut, à tout moment, suspendre les effets de la condamnation infligée au plaignant.

Dans son argumentaire Mᵉ Chéron soulève un autre lièvre. *« Les paiements*, écrit-il, *ont été encaissés par l'entrepreneur Raynaud en dehors de la comptabilité de son entreprise, directement par une succursale de la caisse du Crédit agricole de la Dordogne et mobilisés sous la forme de bons de caisse anonymes. »* Il s'étonne, dans ces conditions, que *« l'instruction, pourtant longue, n'ait pas dirigé ses investigations dans cette direction »*. Le Crédit agricole de Dordogne a été mêlé, ces dernières années, à plusieurs escroqueries financières.

Enfin, Pierre Lacour semble nourrir une vive amertume à l'égard de ses amis centristes qui, dans cette affaire, *« n'ont pas levé le petit doigt pour* [l']*aider »*. *« Je pensais que le bon sens devait triompher, aidé en cela par l'un des ministres de la justice de l'époque, Pierre Méhaignerie, qui connaissait parfaitement mon dossier et qui savait bien, par la maîtrise qu'il avait du financement de son parti, auquel j'appartenais également, que je n'avais jamais usurpé de mes fonctions pour me créer un enrichissement personnel »*, écrivait Pierre Lacour, le 6 septembre, dans une lettre à ses collègues du Sénat. Il ajoutait : *« Je constate aujourd'hui avec beaucoup d'amertume que, là encore, je nourrissais bien des illusions. »*

Roland-Pierre Paringaux

Mᵐᵉ Pacary a livré un témoignage au juge Halphen

L'ÉPOUSE de l'homme d'affaires Michel Pacary, Chantal Pacary, s'est rendue au palais de justice de Créteil (Val-de-Marne), *vendredi 13 septembre, afin* d'apporter au juge d'instruction Eric Halphen un témoignage inattendu. Mise en examen au mois d'octobre 1994 par le juge parisien Edith Boizette, dans le cours de l'instruction concernant les opérations financières montées par son mari avec un grand nombre de collectivités locales (*Le Monde* du 1ᵉʳ mars 1995), Mᵐᵉ Pacary répondait à une convocation du magistrat de Créteil.

En marge de l'affaire des HLM de Paris et des marchés de la région parisienne, le juge Halphen est en effet saisi, depuis le mois de novembre 1995, d'une information judiciaire visant la gestion de la commune de Limeil-Brevannes (Val-de-Marne), à la suite d'une plainte contre X... déposée par le nouveau maire de cette ville, le socialiste Joseph Rossignol, élu en 1995. *« Mᵐᵉ Pacary a fourni au juge certaines informations sur les pratiques qu'elle avait constatées dans cette ville »*, a indiqué au *Monde* l'un de ses avocats, Mᵉ Sylvain Garant.

Sous le mandat du précédent maire, Gérard Bessière (RPR), M. Pacary s'était vu confier la gestion de l'une des sociétés d'économie mixte (SEM) de la ville. Le témoignage de Chantal Pacary aurait porté, entre autres, sur une série d'*« anomalies »* dans la gestion d'une autre SEM, Limeil-Brevannes-Gestion, mises en évidence à l'occasion d'un rapport d'audit commandé, en 1992 ou en 1993, à son mari et réalisé par elle avec le concours du commissaire aux comptes. La version définitive de ce rapport, a-t-elle indiqué au juge, aurait été *« atténuée »* à la demande expresse de son époux et de M. Bessière. *« Ces faits démontrent quel rôle exact jouait Chantal Pacary dans les affaires de son mari, prisonnière d'un rapport de forces qui lui était imposé »*, nous a déclaré Mᵉ Garant.

La SEM Limeil-Brevannes-Gestion avait attribué à la société de restauration collective Sodexho la concession de la cuisine centrale de la ville. L'établissement fournissait des repas à plusieurs communes environnantes, ainsi qu'à diverses entreprises. Outre que la commune de Limeil-Brevannes, qui supportait pourtant l'essentiel des charges, payait à la Sodexho les repas les plus chers, il semble que le pourcentage qui devait être normalement reversé à la ville sur le prix de chaque repas vendu ne l'ait jamais été. Selon Mᵐᵉ Pacary – qui n'a fourni au juge aucune preuve matérielle –, l'ancien maire, Gérard Bessière, aurait en revanche été le bénéficiaire, à titre personnel, d'une part importante de ces fonds. *« Aucun argent n'a été reversé à la collectivité*, a indiqué au *Monde* le nouveau maire de Limeil-Brevannes, Joseph Rossignol, qui a, depuis, renégocié ce marché. *Aujourd'hui, nous avons revu le système : ce qui coûtait 12 millions par an à la ville ne coûte plus que 4 millions... »*

REMISES D'ESPÈCES

Face au juge Halphen – qui avait, au cours des derniers mois, entendu Michel Pacary à deux reprises –, Mᵐᵉ Pacary a précisé ces déclarations accusatoires, indiquant qu'un chèque de *« plusieurs centaines de milliers de francs »* avait été émis par la Sodexho à l'ordre de l'ancien maire de Limeil-Brevannes, puis versé sur un compte bancaire suisse. A l'en croire, plusieurs remises d'espèces auraient également eu lieu, l'argent étant convoyé en Suisse par MM. Bessière et Pacary. L'enquête du juge Edith Boizette avait d'ailleurs permis de retrouver, dans les comptes de la SEM, la trace de billets d'avion pour la Suisse, sans justification précise.

Toujours selon Mᵐᵉ Pacary, un avocat genevois avait été chargé de créer une société afin de gérer les fonds remis à l'ancien maire. Ces déclarations devraient conduire le juge Halphen, qui n'a jusqu'ici ordonné aucune mise en examen dans ce dossier, à entreprendre des vérifications. Samedi matin 14 septembre, *Le Monde* n'a pas été en mesure d'interroger M. Bessière, qui, depuis sa défaite électorale, a quitté Limeil-Brevannes. La dette de la commune avoisine aujourd'hui 50 millions de francs.

Hervé Gattegno

Un nouveau texte confiant des missions de PJ aux douaniers sera bientôt proposé

LE MINISTÈRE de la justice a élaboré une nouvelle mouture d'un avant-projet de loi visant à confier certaines missions de police judiciaire aux douaniers. Ce texte, qui doit être soumis mercredi 18 septembre à l'arbitrage interministériel, intervient après plusieurs tentatives avortées de donner des pouvoirs de PJ aux douaniers (*Le Monde* du 26 avril).

Les agents des douanes des catégories A et B *« peuvent être habilités à effectuer des enquêtes judiciaires sur réquisition du procureur de la République et à recevoir des commissions rogatoires du juge d'instruction »*, selon le premier article de la nouvelle version, qui exclut de son champ la lutte contre les stupéfiants. S'agissant de cette dernière, il est cependant précisé que *« le procureur de la République ou le juge d'intruction territorialement compétents peuvent constituer des unités composées d'officiers de police judiciaire (OPJ) et d'agents des douanes »*.

DÉPÊCHES

■ **CARPENTRAS : Magdeleine Germon, quatre-vingt-six ans, veuve de Félix Germon,** dont le corps avait été exhumé lors de la profanation du cimetière juif de Carpentras le 10 mai 1990, a été agressée près de son domicile, vendredi 13 septembre, dans le centre de Carpentras. Après avoir été violemment frappée au visage, Mᵐᵉ Germon a été conduite au service des urgences de l'hôpital de Carpentras.

■ **JUSTICE : Christian Balderas, qui avait fait évader par hélicoptère** trois de ses anciens compagnons de cellule de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy (*Le Monde* du 14 septembre), le 4 octobre 1992, a été condamné, vendredi 13 septembre, à quatre ans de prison par la cour d'assises des Yvelines. Daniel Lunel et Farid Dellys, qui comparaissaient avec lui, ont été condamnés respectivement à trois et un ans de prison. *(Corresp.)*

■ **ÉDUCATION : 183 candidats sur 818, admis sur listes complémentaires aux concours de recrutement d'enseignants,** vont finalement être recrutés par le ministère de l'éducation nationale. Contrairement à l'habitude, ces listes étaient bloquées, empêchant les candidats de bénéficier des désistements qui ne manquent jamais de survenir parmi les reçus.

■ **IMMIGRATION : deux Maliens, membres du groupe des sans-papiers expulsés de l'église Saint-Bernard, ont été arrêtés,** vendredi 13 septembre, après s'être rendus à une convocation de la préfecture de police à Paris et à Créteil. L'un d'eux, père de trois enfants, a été relâché dans l'après-midi, mais l'autre, célibataire, s'est vu notifier son arrêté de reconduite à la frontière et a été conduit au centre de rétention de Choisy-le-Roy.

هكذا من الأصل

HORIZONS

PORTRAIT

Umberto Bossi, roi de Padanie

Au terme d'une marche de trois jours, le chef de la Ligue du Nord doit proclamer, dimanche 15 septembre à Venise, la sécession de la plaine du Pô. Une démarche symbolique qui traduit le malaise croissant entre les riches provinces du nord de l'Italie et le Sud assisté

SON modèle ? Le Mahatma Gandhi. Cette fois-ci, Umberto Bossi a visé haut. Autant le libérateur de l'Inde est l'image même de la tolérance, autant le chef de la Ligue du Nord représente l'absence de scrupules appliquée à la politique. Pourtant, la non-violence de Gandhi semble être devenue le dernier credo pour un homme qui a déjà fait preuve, dans le passé, d'une imagination sans limites en faisant appel à des personnages et à des événements historiques pour inspirer son action. Comme s'il avait besoin d'épaissir son image, Umberto Bossi, qui s'est découvert une véritable passion pour l'histoire, les mythes et les légendes, en particulier médiévales, est capable de citer dans son discours, en vrac, un Dieu fluvial, les chevaliers de la Table ronde, la quête du Graal ou, plus récemment, l'épopée de l'Ecossais Braveheart en lutte contre le pouvoir anglais, racontée dans le film de Mel Gibson. S'il s'est tourné maintenant vers l'Inde, c'est qu'il a été fasciné par l'idée de la Marche du sel, que Gandhi avait entreprise en 1930.

La Ligue avait jusqu'ici misé sur le fédéralisme. Alors que tous les partis italiens reconnaissent aujourd'hui que ce système politique est non seulement possible, mais indispensable, Umberto Bossi met la barre plus haut. La Ligue va proclamer la *« sécession »*, au terme d'une marche de trois jours que l'émule de Gandhi doit faire en partie en hélicoptère. Les rives du Pô, ce fleuve qui coupe en deux l'Italie, ont été choisies comme lieu symbolique. Fidèle à ses principes, le leader séparatiste ajoutera un zeste de mythologie celte en prélevant, dans un flacon, de l'eau à la source *« pour purifier la Padanie »*, nom de la plaine du Pô, qui devient pour lui un Etat, celui des riches régions du Nord (Piémont, Lombardie, Vénétie, Ligurie, Frioul, Val d'Aoste et Trentin).

Avant même le départ de la marche, le rendez-vous auquel il a appelé ses militants était déjà un succès, ne serait-ce que du point de vue médiatique. Depuis plus d'un mois qu'il a lancé le mot d'ordre de la sécession, l'Italie s'est mise à l'heure de ce projet, dont l'idée même semblait inconvenante. Son modèle, Gandhi, combattait les colonisateurs anglais pour l'indépendance de son pays. Cette fois, c'est *« Rome la voleuse »* qui est visée, et le pays *« libéré »* est un Etat qui n'existe pas au regard des historiens et des géographes.

L'audace n'a jamais fait défaut à Umberto Bossi. Il n'est pas difficile de trouver des exemples édifiants en parcourant sa biographie. Que dire, par exemple, de cette fameuse fausse *festa di laurea* qu'il aurait organisée pour célébrer son diplôme de médecine et répondre aux pressions de la famille de sa femme, qui le voyait d'un mauvais oeil traîner dans ses études ? Certes, après, il fallait assumer. Pris à son propre jeu, il sortait, semble-t-il, chaque matin avec sa sacoche de cuir pour aller à l'hôpital, mais passait son temps au café à causer avec ses amis, peut-être déjà de politique. Sa première femme l'abandonna bien vite.

Son parcours qui, comme il le dit lui-même, aurait pu le mener n'importe où, reste confus. Son récit ressemble à un roman néoréaliste. Une enfance *« heureuse et insouciante »*, à la campagne, dans les environs de Varèse, où son père, ouvrier dans une fabrique de textile, parvient à cultiver un bout de terre. Ce rêve est interrompu par le hasard, quand un motard se fait renverser par le tracteur de la famille. *« Un véritable premier choc pour moi, entre la civilisation paysanne, et celle de la ville »*, raconte-t-il, non sans humour. Ce drame entraîne la ruine de la famille Bossi, mal assurée. Il part ensuite en ville, dans un milieu beaucoup moins accueillant, qui le poussera dans la rue. Petit voyou de quartier, rôle dans lequel on l'imagine très bien. Lui, il l'appelle sa période *« Far-West »*. Faite de bravades avec les copains et de petits boulots. Aujourd'hui, il en fait une question de mérite, car il s'est forgé à cette école, la *« vraie »*. Une histoire bien différente de celles de ses collègues de la politique, qui ont eu une scolarité normale et qu'il regarde avec un air de suffisance.

Persuadé que rien ne peut lui barrer le chemin après avoir traversé ces épreuves, il rattrape son retard culturel avec des cours par correspondance et sort de son « Far-West » avec le classique système *D* : de vendeur de marché à homme à tout faire dans une teinturerie. Dans ce cheminement en dehors de toute règle, il tentera même une carrière artistique. Personne n'a, naturellement, jamais entendu parler d'un certain Donato, qui aurait fait un disque, et qui a participé, avec peu de succès, à un festival pour interprètes débutants à l'aube des années 60.

Bref, au seuil de ses quarante ans – Umberto Bossi est né en 1941 –, il n'avait toujours pas trouvé sa voie. Après avoir décroché un diplôme d'électronique, il avait obtenu un travail d'employé à l'Automobile-Club près de chez lui. Un emploi abandonné ensuite pour s'inscrire à la faculté de médecine. Il a aussi obtenu une collaboration dans le département de cardiologie de l'université de Pavie, où il aurait conçu – selon ses dires – une machine qui *« permettait d'automatiser le contrôle de la circulation extracorporelle »*.

On n'aurait peut-être jamais entendu parler de Padanie, ni probablement de la Ligue du Nord, si, encore une fois, le destin ne s'était manifesté. A la sortie de la fac, le regard d'Umberto Bossi est attiré par une affiche d'un mouvement autonomiste. Quelqu'un d'autre, tout à fait par hasard, est également en train de lire cette affiche. Il s'agit de Bruno Salvadori, dirigeant de l'Union valdotaine, le mouvement autonomiste de la vallée d'Aoste. Les deux hommes sont bavards. Bossi ne s'est jamais réellement intéressé à la politique, même s'il se sent plutôt de gauche. Ils parlent. Se retrouvent dans un café pour poursuivre leur discussion animée. C'est parti. Umberto Bossi commence à cultiver le credo fédéraliste.

LA gestation sera très longue et même dramatique, car son mentor meurt, l'année suivante, dans un accident automobile. Umberto qui, pris par la fièvre du savoir, a dévoré des centaines de bouquins de politique, est tenté de tout laisser tomber. Petit détail, il s'est fortement endetté pour sa nouvelle passion et doit donc se remettre à travailler. Il abandonne ses études. L'Italie perd un médecin potentiel et acquiert un nouveau petit mouvement, la Ligue autonomiste lombarde. Il a, en effet, transmis sa fièvre à cinq de ses copains de Varèse, le petit groupe qui, entre une partie de billard et de longues discussions politiques, deviendra le noyau fondateur de la Ligue lombarde. Les débuts sont difficiles, mais on trouve déjà une forte volonté de se doter d'une organisation solide. C'est la période du militantisme pur et dur, où, raconte-t-il, il échappe même à une balle tirée par un policier qui le surprend en train de faire des graffitis sur l'autoroute.

La stratégie de la Ligue entretient la confusion en exploitant, dans un premier temps, les mots d'ordre racistes pour attirer l'attention des médias. Le baptême du feu électoral arrivera avec les élections administratives de 1985, puis, la grande surprise – y compris pour Bossi – avec les législatives de 1987. Umberto Bossi est élu sénateur, et Giuseppe Leoni député. Un couple qui semblait destiné à ne faire que du folklore dans les couloirs austères des *palazzi* du pouvoir romain. Au contraire, il donnera lieu à un phénomène dont la politique italienne doit vite tenir compte. Abandonnant les thèmes ethniques, la Ligue du Nord peaufine son discours. Jusqu'à devenir l'interprète principal du malaise qui frappe le nord du pays. Si dans ce Nord-Est, qu'on appelle le « Japon d'Italie », Umberto Bossi obtient ses meilleurs résultats, c'est que ses électeurs avertis voient sans doute en lui plus qu'un simple tribun. Un parfait outil pour faire bouger les choses.

Cette fois, c'est « Rome la voleuse » qui est visée, et le pays « libéré » est un Etat qui n'existe pas au regard des historiens et des géographes

Aujourd'hui, la Ligue du Nord est un parti qui compte plus de quatre-vingts parlementaires, et pèse, au niveau national, plus de 10 % des voix. Un mouvement qui a déjà été représenté au gouvernement, avec cinq ministres, à l'époque de Silvio Berlusconi, et qui est devenu arbitre de la vie politique en plusieurs occasions de choix décisifs pour le pays. Le gouvernement Berlusconi tomba le jour où Bossi a décidé de ne plus le soutenir. Et le gouvernement suivant, celui de Lamberto Dini, n'a pu vivre que grâce à l'appui responsable de la Ligue.

Le changement de cap est arrivé plus tard, au soir des élections du 21 avril 1996. Malgré un bon score, Bossi prit tout le monde au dépourvu en déclarant que le Nord venait de voter contre lui-même. Sa déception était évidente. Son parti, avec la victoire de la coalition de l'Olivier, n'était plus déterminant dans la composition d'une majorité gouvernementale. La carte du fédéralisme était abandonnée, pour rebondir avec celle de la sécession. Bossi allait jouer encore la surenchère. Etre hors du système semble être pour lui la seule réelle possibilité de compter. Dans la foulée, sont apparus ces derniers mois le Comité de libération de la Padanie, tandis que le Parlement du Nord se transformait en Parlement de la Padanie, dont le gouvernement a annoncé la marche sur les rives du Pô.

Faut-il avoir peur d'Umberto Bossi, le ranger dans la catégorie des politiciens d'opérette ou craindre pour la démocratie ? Ses traits de caractère équivoques ne permettent pas de conclure avec certitude. Il s'inspire du héros de *Braveheart*, sans jamais avoir vu le film. Confond le *Va pensiero* de *Nabucco* avec le *Chœur des Lombards*, autre opéra de Verdi. Chute souvent sur le subjonctif. Veut diviser en deux l'Italie, mais épouse une fille du Sud, Manuela, d'origine sicilienne. Serait peu cultivé, mais appelle son fils d'un nom mythologique, celui d'*Eridanio*, le fils du Pô. Il ne vit que pour la politique, mais est capable de faire des kilomètres dans la nuit pour rentrer à la maison. *« Il vit sur le fuseau horaire de Milwaukee »*, aime répéter son chauffeur. Ses détracteurs y verront un barbare, un personnage rustre, brouillon et canaille. Ses admirateurs remarqueront surtout la passion avec laquelle il se consacre à la cause. Tous devront cependant lui reconnaître une formidable intuition politique, unie à une capacité sans égale d'être sur la même longueur d'onde que ceux qu'il appelle le peuple.

Sa dénonciation du système corrompu des partis a anticipé et entraîné le balayage de la vieille classe politique, réalisé avec l'opération « Mani pulite ». Umberto Bossi est également l'homme qui, le premier, a compris le risque que représentait, surtout pour lui, Silvio Berlusconi. Un adversaire qui aurait pu lui ravir le rôle de nouveau sur la scène politique. L'accord qu'il signe avec Berlusconi, lors des élections de 1994, alors que tout les divisait, est un chef-d'oeuvre de politique politicienne, qui lui permet, le jour venu, de détruire son allié-adversaire.

COMMENT oublier cet été de 1994, où Bossi, en maillot de corps, entouré de touristes et de militants, écrivait sur le sable les scénarios pour se débarrasser de celui qui était alors président du conseil et apparemment imbattable ? La gauche lui en sera éternellement reconnaissante. Comment oublier encore, l'hiver suivant, un autre épisode anecdotique. Alors que la droite et Silvio Berlusconi, encore le vent en poupe, allaient d'un festin à l'autre, Bossi, lui, ouvrait deux boîtes de sardines à ses hôtes, deux secrétaires de parti, qui étaient venus chez lui pour préparer la motion de défiance contre le gouvernement.

C'est peut-être là le profil d'*El homo padanus*, que le *senatur* – c'est ainsi que l'appellent les siens – dessine entre un gros mot et un hurlement, la voix enrouée. Il est vrai qu'il a fait de la vulgarité son arme, et de son langage fleuri une image de marque. Sa façon de s'habiller, complètement débraillée, est devenue aussi légendaire que ses néologismes. Le plus célèbre est sans aucun doute le *celodurismo*, référence peu élégante à la virilité des hommes du Nord, sa façon à lui d'unir une stratégie de pensée à des caractéristiques physiques. Heureusement que son plus récent modèle est l'apôtre de la non-violence !

Salvatore Aloïse
Dessin : Robert Wagt

e Padanie

rche de trois jours, le d
l doit proclamer, dimanc
à Venise, la sécession de
plaine du Pô. Une démarc
symbolique
traduit le malai
croissant entre
riches provinc
du nord
l'Italie et le

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
Médiateur : André Laurens
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Mini-déflation, maxi-déficits

Suite de la première page

Est-ce à dire que les événements donnent finalement raison aux partisans de la thèse de la déflation ? Il est évidemment trop tôt pour le dire. Pour l'activité, les économistes se sont en effet mis d'accord sur une convention : ils parlent de récession dès lors que la richesse nationale recule au cours de deux trimestres consécutifs. Mais pour la déflation il n'existe aucune règle précise qui permette de départager les protagonistes.

Pourtant, quelques remarques de bon sens permettent de s'orienter dans le débat. D'abord, il coule de source que le gouvernement peut difficilement continuer à chanter victoire, en tirant argument de la faible inflation pour souligner que les « fondamentaux » de l'économie sont excellents. Si les prix sont si bas, c'est d'abord le reflet de la très faible activité économique. La demande intérieure étant atone, les entreprises compriment logiquement leurs marges et tirent leurs prix vers le bas, pour vendre des produits à des consommateurs qui rechignent à puiser dans leurs bas de laine.

Il est vrai qu'il paraît difficile de parler ouvertement de déflation, car la baisse des prix n'est pas accompagnée d'un recul simultané des revenus et de la production. Evoluant très faiblement, le pouvoir d'achat des ménages devrait ainsi, malgré tout, rester positif en 1996 (+0,2 % selon l'Insee). De même, si l'activité économique a reculé (– 0,4 %) au deuxième trimestre de l'année, la croissance devrait approcher 1 % sur l'ensemble de l'année.

Les chiffres réels invitent donc à un diagnostic nuancé. Le constat n'en reste pas moins exact : si ce n'est pas encore la déflation franche et ouverte, la France est soumise à des tensions déflationnistes de plus en plus fortes. Plutôt que de polémiquer à perte de vue sur la bonne définition de ce concept économique, mieux vaut se pencher sur la seule question qui vaille : pourquoi cette baisse des prix, qui, de mois en mois, se précise, n'a-t-elle pas eu – ou pas encore eu – d'effet de contagion sur les revenus et la production ? Pourquoi la comparaison avec la crise des années 30 ne serait-elle pas pertinente ?

A ces interrogations, M. Fitoussi apporte des réponses qui retiennent l'attention. Il observe que, si les tensions déflationnistes ne dégénèrent pas en déflation franche et ouverte, c'est qu'à la différence de la période d'avant-guerre la France dispose d'innombrables filets de sécurité sociaux (minima sociaux, SMIC, allocations et prestations sociales en tout genre, etc.), qui, bon gré mal gré, servent de bouée de sauvetage pour les ménages, ce qui les prémunit contre un effondrement de leurs revenus.

Mais il y a une contrepartie à cette situation : la France doit payer le prix de cette solidarité par une aggravation de ses déficits budgétaires et sociaux. En quelque sorte, le processus déflationniste dans lequel la France s'est engagée a commencé de manière parfaitement classique mais, étant contenu par des filets de sécurité sociaux, il trouve aujourd'hui son prolongement dans une explosion des déficits publics. C'est la déflation rampante plutôt que la déflation galopante...

Cette analyse va évidemment à l'encontre du diagnostic que fait le gouvernement. Celui-ci a la conviction que les marchés financiers seront rassurés de savoir que l'inflation est jugulée en France, mais il redoute que les opérateurs sanctionnent la dérive des finances publiques. Il le craint d'autant plus que le projet de loi de finances pour 1997, qui sera présenté, mercredi 18 septembre, en conseil des ministres, ne prévoira qu'une modeste baisse de près de 10 milliards de francs du déficit budgétaire, au lieu des 40 milliards de francs prévus initialement (*Le Monde* du 14 septembre). De son côté, le déficit de la Sécurité sociale, qui devait être ramené cette année à 17 milliards de francs, dépassera sans doute en fin d'année le niveau alarmant des 55 milliards.

> La baisse des prix est plus préoccupante qu'un projet de budget mal ficelé. Et ne pas l'admettre c'est se masquer les raisons profondes qui creusent les déficits

Pour M. Fitoussi, le danger n'est pas celui-là. Si les marchés sont souvent aveugles, estime-t-il, ils finiront pas se convaincre que le vrai risque qui menace la France transparaît beaucoup plus dans l'indice des prix que dans les statistiques budgétaires. En clair, la baisse de 0,2 % ou 0,3 % des prix en août est, pour le long terme, beaucoup plus préoccupante qu'un projet de budget mal ficelé. Et ne pas vouloir l'admettre c'est du même coup se masquer les raisons profondes qui creusent les déficits.

Mais on comprend bien que le gouvernement ne veuille pas souscrire à cette analyse. Dans sa logique, le premier ministre, Alain Juppé, peut prétendre que, si les résultats de son action sont encore modestes, notamment en termes de réduction des déficits, il ne faut cependant pas changer le cap. Dans l'autre logique, celle qui fait grand cas des processus déflationnistes, il faudrait changer de fond en comble les grandes priorités de la politique économique. C'est tout l'enjeu d'un grand débat qui n'est pas près de se clore.

Laurent Mauduit

RECTIFICATIF

Médiateur

Contrairement à ce que nous avons indiqué dans *Le Monde* du 10 septembre, Pierre Chanbon, délégué général du médiateur de la République, n'a pas annoncé, lors du cinquantième anniversaire du Secours catholique, qu'une association pourrait se substituer à un député pour saisir le médiateur. Il a déclaré que l'actuel médiateur avait *« décidé, quand il y a situation d'exclusion et d'urgence, d'accueillir les dossiers par l'intermédiaire des grandes associations nationales »*. Néanmoins, la transmission de la demande par un député reste nécessaire.

Nîmes et la Coupe de France

Le club finaliste de la Coupe de France 1996 de football contre Nîmes Olympique n'était pas le Paris-Saint-Germain, comme nous l'avons écrit par erreur dans *Le Monde* du 14 septembre, mais l'AJ Auxerre. Par ailleurs, l'adversaire hongrois de Nîmes au premier tour de la Coupe des coupes est bien le Kispest [et non Kipest] Honved de Budapest.

Le Monde

ÉDITORIAL

Miettes d'Europe

FACE au cortège d'Umberto Bossi descendant le Pô accompagné des « chemises vertes » de la Ligue du Nord pour proclamer à Venise l'indépendance de la « Padanie », on balance entre deux attitudes : ranger avec une indifférence teintée d'ironie ces rodomontades dans la catégorie des manifestations folkloriques ou tirer la sonnette d'alarme. Les autorités italiennes, elles, les ont prises très au sérieux. Du président de la République, invoquant l'unité italienne du *Risorgimento*, aux personnalités religieuses – y compris le Vatican –, toutes ont averti le *« Senatur »* Bossi de ne pas jouer avec le feu. Le gouvernement n'a pas interdit le cortège aussi longtemps que la légalité était formellement respectée mais il se réserve d'intervenir si les sécessionnistes passent des paroles aux actes.

Comme l'Allemagne, l'Italie est une *« nation tard venue »*, où les particularismes locaux et régionaux restent plus forts que le sentiment national. Est-elle menacée d'éclatement ? Suivra-t-elle l'exemple de ces ensembles multi-ethniques qui en Europe – surtout à l'Est jusqu'à maintenant – se sont défaits dans la violence ou à l'amiable avec la fin de la guerre froide ?

L'Europe est-elle en voie de « tribalisation », comme le craignait François Mitterrand au début du conflit yougoslave pour justifier sa complaisance envers les Serbes ?

La « Padanie » d'Umberto Bossi est un pays artificiel, sans passé, sans histoire, sans mémoire commune ; une entité imaginée de toutes pièces pour donner un semblant d'unité à des régions qui furent jadis des royaumes ou des villes florissantes mais qui se combattirent allègrement. Le seul ciment de cette « Padanie » – outre le fleuve qui la traverse – c'est l'hostilité envers *« Rome la voleuse »*, envers le Sud mafieux sensé pomper toutes les richesses amassées à la sueur du travail nordiste. Cette conception poujadiste oublie que la corruption n'est pas l'apanage du *Mezzogiorno* – certaines municipalités dominées par la Ligue en apportent la preuve –, que la prospérité du Nord repose aussi sur un transfert de ressources naturelles et humaines en provenance du Sud, que l'évasion fiscale est, comme le football, un sport véritablement *« national »*.

Cette défense du pré carré n'a pas cependant que des accents archaïques. Umberto Bossi se veut un précurseur, un bon « Européen » qui entraînera la « Padanie » dans la monnaie unique bien avant que l'Italie ne puisse respecter les critères de Maastricht. Sans être, comme il le prétend, à l'avant-garde de l'Europe des régions, il fait vibrer une corde sensible dans d'autres pays de l'Union. Confrontée à la crise, la cohésion nationale a tendance à s'effriter ; la solidarité entre nantis et pauvres, entre régions développées et contrées déshéritées s'affaiblit. C'est vrai dans les Etats fédéraux ou à forte composante régionaliste comme dans les Etats de tradition centralisatrice.

Les partisans du régionalisme soutiennent que celui-ci est un moyen de rapprocher l'Europe des citoyens. Les extravagances d'Umberto Bossi devraient plutôt les convaincre qu'il risque de mettre l'Europe en miettes.

AU COURRIER DU « MONDE »

Les « mensonges » de Hans Robert Jauss

Dans « Le Monde des livres » du 6 septembre, sont publiés des propos que vous avez recueillis auprès de Hans Robert Jauss. M. Jauss y traite de son comportement personnel et de l'attitude de l'institution universitaire allemande face au nazisme. Pour traiter un sujet aussi sensible, un ancien officier de la Waffen-SS se devrait de faire preuve de la plus grande sincérité personnelle. Or, M. Jauss peut être pris en flagrant délit de mensonge.

M. Jauss explique son engagement dans les Waffen-SS à l'âge de dix-sept ans par une certaine naïveté et par le désir de ne pas être à l'écart de l'actualité (!). Un tel motif peut laisser perplexe venant d'un jeune homme qui dit avoir été sceptique à l'égard de l'empire hitlérien. Cependant, soit ! Admettons qu'un jeune écervelé ait pu se laisser séduire par les bannières, les fanfares et l'impeccable défilé au pas de l'oie des cohortes nazies.

Un an après son enrôlement, il devient capitaine d'une compagnie, à dix-huit ans, responsable de cent vingt hommes. Parvenir à une telle responsabilité au sein de la Waffen-SS suppose le volontariat et un zèle affirmé, dont l'adhésion enthousiaste à l'idéologie du temps fait partie. Notamment, l'approbation fervente des exactions raciales. Le mensonge commence à montrer le bout de l'oreille.

Ensuite, le Hauptsturmführer Jauss affirme que, pendant la guerre, son expérience est demeurée *« cloisonnée »* et son *« horizon restreint »*. Cette modestie ne l'empêche nullement de se distinguer au point d'obtenir la croix d'or. Qu'il devait être beau, le fier SS arborant sa décoration !

Le Hauptsturmführer Jauss n'aura pris connaissance de *« ce qui s'était passé »* qu'à la fin de la guerre, et *« avec horreur »*. Sans doute, le Hauptsturmführer Jauss a-t-il mauvaise mémoire. En effet, l'on sait qu'il ne s'est produit en Russie aucune déportation de juifs. Et pour cause. Ils ont été massacrés sur place. Au début, ces exécutions ont été perpétrées par la Wehrmacht.

Cependant, des protestations d'officiers parvinrent en nombre à l'état-major. Non pour s'élever contre le principe de la mise à mort des juifs, mais pour expliquer que faire accomplir ces tâches par de simples recrues risquait de les démoraliser et de les transformer en bandits une fois revenus à la vie civile.

C'est pourquoi ces besognes *« Judenaktionen »* furent confiées à des unités SS, les sinistres Einsatzgruppen, qui s'en chargeaient au fur et à mesure de l'avance des armées du Führer. Par ailleurs, les prisonniers soviétiques faisaient l'objet d'un tri. Les soldats juifs ainsi que les commissaires politiques étaient tués immédiatement.

Les survivants étaient acheminés vers l'arrière, puis détenus dans des conditions dégradantes et inhumaines dans le mépris le plus complet de toutes les lois de la guerre et de la plus simple humanité. Tout cela était parfaitement notoire parmi tous les militaires allemands présents en URSS, quels qu'ils fussent. Qu'ils aient participé personnellement à des exactions ou non. Lorsque le Hauptsturmführer Jauss dit avoir tout ignoré, il ment.

Nous ne pouvons pas savoir ce qu'il a commis personnellement, mais nous pouvons savoir qu'il ment. Ce mensonge entache d'insincérité tous les autres commentaires du SS Jauss.

Jacques Schatz,
Neuilly-sur-Seine

Juifs d'Allemagne

A propos de l'article de M. Vargas Llosa paru dans *Le Monde* du 6 septembre, je ne sais pas si on peut considérer les Arméniens en Turquie ou les Haïtiens en République dominicaine comme des étrangers, mais ce qui est certain, c'est que les juifs en Allemagne étaient non pas des étrangers mais des Allemands présents depuis des générations.

Eliane Goldenfahn,
Paris

René Char, « poète [non] communiste »

Je lis avec surprise, dans l'article de Jacques Isnard paru en page une du *Monde* (samedi 7 septembre), que *« le poète communiste René Char »*, etc. S'il est de fait que René Char, en 1965-1966, a véhémentement protesté contre *« les perceurs de la noble écorce terrestre d'Albion »*, il est inexact et déplacé de parler de lui comme d'un *« poète communiste »*. René Char a été scandalisé – lui, défenseur à tant de titres de son terroir natal – par cette intrusion sur un site inaltéré et absolument pacifique. Il s'est donc révolté contre cela, soutenu par beaucoup de ses compagnons de la Résistance, et sous l'aigle de Picasso. Mais il était aussi loin que possible du communisme alors à la mode, et dont tant d'intelligences séduites et séductrices ont mis longtemps à se démarquer. René Char, à ma connaissance, n'a jamais appartenu à quiconque.

Jean Pénard,
Saint-Pierre-de-Vassols
(Vaucluse)

Délicieuse République...

Au détour d'un *Journal officiel*, s'il n'y avait la vigilance de vos journalistes (*Le Monde* du 22 août), nous ne saurions rien de cette intéressante promotion d'une très humble servante de la République, au demeurant professeur certifiée de mathématiques. M[me] Hostalier, dont tout le monde se souvient dans ses fonctions de secrétaire d'Etat, revient-elle faire partie de ces fonctionnaires qui font de la *« mauvaise graisse »* ou, dans son cas, de la bonne, dans un poste *« sans statut »* ? Elle aurait désormais mauvaise grâce de reprocher à M. Juppé de l'avoir si brutalement remerciée il y a six mois pour obtenir aujourd'hui cette sinécure. Dans un tel poste, participe-t-on au mouvement ? Demande-t-on jamais sa mutation ?

Délicieuse République, en tout cas, qui nous permet parfois d'entrevoir que nous ne jouons pas, mais vraiment pas, dans la même pièce.

Yves Dramais,
La Ricamarie (Loire)

Religion unique dans France plurielle

Le président de la République française est, si ma mémoire saturée de TMC ne me trompe pas, chanoine d'honneur de St-Jean de Latran. MM. Chirac et Juppé se rendent à la messe devant une batterie de caméras. Une magnifique cérémonie en Notre-Dame de Paris a célébré François Mitterrand, mort. On fête cette année Clovis, et nul doute qu'on trouvera bientôt un moyen d'aduler Charles Martel.

Combien de Français se félicitent de ces contournements de l'Etat laïque ? En négatif, combien ne s'y reconnaissent pas ? Sans doute beaucoup plus. Le *« président de tous les Français »* ne devrait-il pas, s'il tient à imprimer un caractère religieux à son mandat, accepter d'autres distinctions honorifiques ? Ne pourrait-il être mufti d'honneur – combien de Français musulmans ? – Rabbin d'honneur – combien de Français juifs ?

Ne pourrait-il pas poser un bouddha sur son bureau, porter quelques gris-gris, griller un bâtonnet d'encens dans une chapelle taoïste, et se coiffer de dreadlochs rastafari ? Bref, se rapprocher de tous ces Français qu'il semble mépriser en honorant trop ostensiblement une unique religion dans une France plurielle.

Mieux encore, le président pourrait adopter une saine neutralité spirituelle, aller à la messe discrètement par exemple, incarnant ainsi le réceptable potentiel de n'importe quelle religion – ou même d'un athéisme serein – prêchant le choix de chacun.

Le caractère exclusivement catholique que prend la République constitue aussi une *« fracture sociale »* nivelée par le haut. Et le président a le pouvoir de résorber au moins celle-ci.

Tous les Français, d'où que viennent nos parents, sont les fruits d'un héritage culturel. L'héritage d'un peuple qui, il y a deux siècles, a procédé à une décollation sur l'oint de Dieu. C'est un des actes fondateurs de la République, et il serait dangereux de l'oublier.

J'ai vingt-trois ans, j'effectue actuellement un service national civil, et servir la nation qu'on nous construit ne m'enchante que modérément.

Erwan Deverre,
Bagnolet

Une terminologie malheureuse

Professeur de langue et civilisation de la Mongolie à l'Institut des langues et civilisations orientales, je souhaite attirer votre attention sur les confusions et ambiguïtés regrettables auxquelles l'émission « La marche du siècle », du 4 septembre, et son intitulé, « On les appelle les mongoliens », risquent de donner lieu.

En près de trente ans de carrière, j'ai rencontré bien des fois cet usage terminologique malheureux, témoignage des préjugés non exempts de racisme qui prévalaient lors de son adoption il y a environ un siècle. Sans épiloguer sur le caractère extrêmement douteux des pseudo-analogies qui fondèrent cet usage, j'observe qu'une confusion plus ou moins diffuse entre *« mongoliens »* et *« Mongols »* reste hélas fréquente.

Jusqu'à une période récente, cette confusion n'intervenait plus que dans des conversations privées et pouvait être mise sur le compte de l'ignorance. Des efforts ont en effet été accomplis dans le passé, à l'instigation d'autorités telles que l'Académie de médecine en France ou l'OMS, pour bannir du langage médical l'usage du terme *« mongolisme »* au profit de désignations scientifiques telles que *« trisomie 21 »* ou *« syndrome de Down »*. Ces efforts ont été largement couronnés de succès dans des pays voisins du nôtre, tels que la Grande-Bretagne ou l'Allemagne.

S'il est excellent que la tragédie des trisomiques et de leurs familles, les recherches et les espoirs soient largement portés à la connaissance du public lors d'une grande émission de télévision, je pense également que celle-ci doit contribuer, lors de son déroulement, mais aussi dans les échos que lui fera la presse, à lever dans l'esprit du public, mal informé et souvent accroché à des erreurs tenaces, une confusion aussi regrettable.

Jacques Legrand,
Paris

Les mauvaises représentations de la démocratie représentative

Le Monde du 3 septembre m'apprend qu'un conseiller général a été élu en Corrèze dimanche dernier. Bien. Il ajoute que ce conseiller général est également maire adjoint d'un arrondissement de Paris. J'en conclus que, ou bien il n'a pas pu voter pour lui-même ce dimanche, ou bien il n'avait pu le faire lors de l'élection municipale à Paris, et que, dans l'une ou l'autre de ces élections, on n'a pas pu le photographier ou le filmer en train d'accomplir son devoir électoral.

Quelle est la motivation des électeurs qui votent pour quelqu'un qui ne vote pas parmi eux ? Quelle est la représentativité d'un élu qui n'est pas électeur ? Qu'il y ait eu des situations analogues naguère encore entre l'Indre-et-Loire et la Réunion, entre Paris et la Corrèze, qu'il y en ait encore et probablement de tous les bords, cela n'empêche pas qu'il y a là une anomalie du point de vue de la démocratie représentative.

Quel parlementaire prendra l'initiative d'une proposition de loi tendant à interdire de détenir des mandats dans des circonscriptions différentes si la plus petite n'est pas comprise dans la plus grande, ou, plus simplement, d'être candidat dans une circonscription où l'on n'est pas électeur ? Nous sommes assez loin de la prochaine consultation pour que cette démarche puisse se faire à froid.

Jacques George,
Rouen

هكذا من الأصل

REDRESSEMENT Sans attendre que le gouvernement se prononce, sans doute début octobre, *sur les candidats à la privatisation* de Thomson SA, Thomson Multimédia, filiale d'électronique grand public du groupe, prépare de nouvelles restructurations. ● LA FERMETURE de *huit sites, tous hors de France,* est envisagée. 5 000 emplois sur près de 50 000 seraient supprimés. ● SI SES FINANCES sont en mauvaise santé, en raison notamment *d'un lourd endettement* et d'un positionnement difficile dans le secteur des téléviseurs, Thomson Multimédia possède néanmoins des atouts (ses parts de marché en France ou aux Etats-Unis) et ses succès affichés, aux Etats-Unis, dans le domaine de la télévision numérique. ● CES ATOUTS et les mesures de restructuration envisagées seront-ils suffisants pour assurer le redressement de Thomson *Multimédia* ?

Thomson Multimédia prépare de nouvelles restructurations

Au moment où le gouvernement reçoit les offres des candidats intéressés par la privatisation de Thomson SA, la filiale d'électronique grand public du groupe envisage de fermer huit sites et de supprimer un peu plus de 10 % des effectifs. La France serait préservée

LUNDI 16 SEPTEMBRE, en principe avant 10 heures, Lagardère Groupe et son allié sud-coréen Daewoo Electronics d'une part, *Alcatel* Alsthom d'autre part, auront déposé – ou non – au ministère des finances leur offre respective pour la privatisation de Thomson SA. *Sans* en attendre le résultat, Thomson Multimédia, la filiale d'électronique grand public (téléviseurs, magnétoscopes, etc.) du groupe français, prépare de nouvelles restructurations. Alain Prestat, son PDG, a obtenu 1,2 milliard de francs pour les mener à bien. Ces provisions, passées dans les comptes du premier semestre 1996, devraient servir notamment à financer des opérations de rationalisation des sites *que* le groupe possède au niveau mondial. Selon plusieurs sources, il s'agirait de fermer huit sites, industriels ou commerciaux. Ces *mesures toucheraient* les Etats-Unis, l'Allemagne et le Sud-Est asiatique, mais pas la France. Elles se traduiraient par la suppression *d'environ 5 000 emplois* sur 49 500. Thomson Multimédia se refusait, vendredi 13 septembre, à tout commentaire.

Le problème est de *savoir* si ces mesures seront *suffisantes* pour assurer le redressement de Thomson Multimédia, dont le résultat net est chroniquement déficitaire *depuis plusieurs* années. Soon-hoon Bae, le PDG de Daewoo Electronics, n'y croit pas. *« Tel qu'il est géré et positionné aujourd'hui, je ne vois pas de futur pour le groupe Thomson Multimédia. »* Pour M. Bae, ce qu'il faut au groupe français, ce ne sont pas de nouvelles réductions d'effectifs, *mais* avant tout *« étendre son marché, avoir des volumes additionnels »* d'équipements à produire.

La privatisation affectera SGS-Thomson

Bien que ce ne soit pas son objectif principal, la privatisation de Thomson aura un impact sur l'industrie des semi-conducteurs, Thomson-CSF détenant 17,3 % de SGS-Thomson, qui est par ailleurs le fournisseur privilégié de Thomson Multimédia. Ces *schémas risquent* de voler en éclats, d'autant que Thomson-CSF dispose d'une option pour sortir en 1997 du tour de table de *SGS-Thomson*.

Alcatel Alsthom n'a certes rien dévoilé de ses intentions. Mais lorsqu'il était encore dirigé par Pierre Suard, le groupe – qui *possède une filiale (Mietec)* spécialisée dans les puces – avait refusé d'entrer au capital de SGS-Thomson. Matra, pour sa part, assure que la participation dans SGS-Thomson *« n'est pas stratégique pour Thomson-CSF »* et *« a vocation à être réalisée »*. Selon la CFDT et la CGT, la reprise de Thomson Multimédia par le coréen Daewoo, associé à Matra, créerait *« un vide, car il est difficilement imaginable qu'un groupe présent dans les composants ne s'approvisionne pas auprès de ses propres activités »*.

FAIBLES VOLUMES

« Thomson Multimédia est essentiellement présent sur les marchés des équipements moyen et haut de gamme, où se placent aujourd'hui tous les grands du secteur, mais où les volumes à fabriquer sont relativement faibles, ce qui les conduit, pour espérer être profitables, à réduire leurs effectifs », analyse le PDG coréen. *« Nous sommes, nous, sur le bas de gamme, marché de plus en plus déserté par les constructeurs japonais et européens, mais où il y a des volumes. Il y a donc des synergies à développer avec Thomson Multimédia, à qui nous pouvons apporter non seulement ces volumes mais aussi notre savoir-faire dans les process de production à bas coût sans avoir à fermer d'usines en France, car elles peuvent être compétitives. »*

L'opinion d'Alcatel Alsthom n'est pas connue. Le groupe dirigé par Serge Tchuruk, à qui l'on a prêté l'intention de s'allier avec le sud-coréen Samsung pour la partie *grand public* de Thomson, mais qui a démenti, n'a jamais fait connaître ses intentions. On lui prête, malgré tout, la volonté de développer des synergies entre ses activités télécommunications (combinés téléphoniques, radiotéléphones) et celles de Thomson Multimédia, dont les réseaux de distribution sont bien *établis*, particulièrement aux Etats-Unis. Mais cela serait-il suffisant pour contribuer à la profitabilité des activités de Thomson Multimédia ? Rien n'est moins sûr.

Alain Prestat assure, pour sa part, que la situation de son groupe n'est pas désespérée. Il souligne que sa mauvaise santé financière apparente tient très largement à son lourd endettement (14 milliards de francs), aucune recapitalisation n'étant intervenue depuis le rachat de RCA en 1987. Les frais financiers qui y sont attachés devraient, sinon disparaître, *tout du moins se réduire*, avec une injection d'argent frais à la faveur de la privatisation.

M. Prestat estime également que Thomson Multimédia est victime de la mauvaise conjoncture, particulièrement aux Etats-Unis, qui n'épargne pas non plus certains de ces concurrents : le groupe *néerlandais* Philips a vu son activité d'électronique grand public redevenir déficitaire sur les six premiers mois de 1996. Misant tout à *la fois sur* une amélioration de cette conjoncture et sur le décollage en Europe des activités de télévision numérique (les décodeurs pour la réception de la télévision par satellite) après les succès affichés dans ce domaine par son groupe aux Etats-Unis, le PDG de Thomson Multimédia considère, selon certains de ses proches, qu'il existe une chance sur deux pour que la situation se rétablisse d'ici deux ans.

ROYALTIES

Au sein du groupe, on souligne par ailleurs qu'à partir du 1er janvier 1999 Thomson *Multimédia* recouvrera la jouissance des royalties des brevets de RCA. *« Ce ne sont pas des sommes nulles »*, fait valoir un familier de l'entreprise, qui évoque un chiffre supérieur à 1 milliard de francs. Compte tenu de tous ces éléments, *« l'image financière sera radicalement différente »*, relève-t-on à la direction de la filiale de Thomson.

L'avenir de Thomson *Multimédia* sera, à n'en pas douter, au cœur des examens interministériels des prochains jours. Tout autant et peut-être même plus que *celui de Thomson-CSF*, l'autre filiale (à 58 %) du groupe, dont on attend de connaître le sort dans le cadre de la recomposition de l'industrie de défense en France, présentée à l'origine par les autorités gouvernementales comme le fondement de la privatisation de Thomson SA. Le gouvernement *devrait faire connaître* son choix rapidement, probablement dès le début du mois d'octobre.

Philippe Le Cœur

Une situation financière déplorable mais des parts de marché intéressantes

LA PREMIÈRE FAIBLESSE de Thomson Multimédia est sa mauvaise santé financière chronique. *Sur* les cinq derniers *exercices*, le groupe a accusé plus de 6,7 milliards de francs de pertes nettes cumulées. Ces déficits tiennent essentiellement aux frais financiers *inhérents* à *une dette dont* l'origine se situe pour une large part dans l'acquisition de l'américain RCA en 1987 et qui, depuis lors, va *croissant : 14 milliards de* francs fin 1995.

Mais le compte d'exploitation donne aussi des signes inquiétants. *Le* résultat opérationnel, redevenu bénéficiaire en 1993 (155 millions de francs) et amélioré en 1994 (604 millions), s'est tassé en 1995 (*305 millions*). *Pis*, à la fin du premier semestre 1996 il a lourdement plongé dans le rouge : 1 milliard de francs de déficit, *mais* il est vrai que la majeure partie de l'activité du groupe est réalisé au cours du second semestre.

L'Europe constitue aussi l'une des faiblesses de Thomson Multimédia. Aujourd'hui, l'essentiel des profits du groupe provient des Etats-Unis. L'essentiel de son activité également (60 %).

DU POIDS AUX ÉTATS-UNIS

Sur les marchés du Vieux Continent, les ventes de Thomson Multimédia *marquent le pas*. Notamment en Grande-Bretagne, mais surtout en Allemagne, le point noir. Outre-Rhin, l'industriel reconnaît avoir perdu des parts de *marché en raison des restructurations* commerciales auxquelles il a procédé, telles que le repositionnement des marques : de 20 % du marché allemand en 1985, Thomson *Multimédia* est tombé à 13 % en 1992 et à 11 % fin 1995.

Pourtant, Thomson Multimédia a gardé des atouts importants. A commencer par son poids sur les marchés de l'électronique grand public aux Etats-Unis (20,5 % du marché en nombre d'équipements vendus) et en Europe (12,5 %). Outre-Atlantique, depuis le rachat de RCA à General Electric en 1987, le groupe est le premier vendeur de téléviseurs et de *magnétoscopes*. Il *figure* également au deuxième rang – derrière AT&T – pour les combinés téléphoniques. Sur le Vieux *Continent, Thomson Multimédia* a stabilisé ses positions. Il occupe le deuxième rang dans les téléviseurs et le troisième dans les magnétoscopes.

L'industriel français est également le premier producteur mondial de tubes cathodiques pour les téléviseurs. Après le fiasco de la télévision haute définition en Europe, il a su saisir sa chance dans les matériels pour la réception de la télévision numérique. Il a été le premier fournisseur de décodeurs de l'américain Hughes Electronics (filiale de General Motors) lorsque celui-ci a lancé son service *DirecTV de diffusion par satellite*. Thomson Multimédia, qui fabrique sous licence pour le japonais Matsushita, a de nouveau *été choisi comme fournisseur de* décodeurs par Hughes pour son projet Galaxy en Amérique latine, ainsi que par le consortium américain *TeleTV. Ces activités numériques* représentent aujourd'hui 8 % du chiffre d'affaires.

Enfin, malgré ses difficultés financières, Thomson *Multimédia* peut *faire valoir un relatif redressement*. Son résultat d'exploitation, qui était négatif de 335 millions de francs fin 1992, était positif de 352 millions fin 1995, et son chiffre d'affaires est passé, sur la même *période*, de 30,55 milliards de francs à 36,5 milliards.

Ph. L. C.

Heineken souffre de la faible consommation de bière sur le continent européen

L'action du deuxième brasseur mondial s'est effondrée de 11 % le 13 septembre

Après avoir annoncé, depuis des années, une croissance à deux chiffres de ses profits, Heineken enregistrera en 1996 un résultat inférieur à celui de 1995. Le groupe a souffert d'un été maussade qui, cette fois, n'a pas permis de masquer la baisse structurelle de la consommation en Europe. Heineken met plus de temps que prévu à rentabiliser ses acquisitions, mais ne remet pas en cause sa politique d'expansion mondiale.

AMSTERDAM
de notre correspondant

La sanction est tombée comme un couperet : le cours de l'action Heineneken s'est effondré, vendredi 13 septembre, de 11 %, lorsque le deuxième brasseur mondial a annoncé que son bénéfice net en 1996 serait *« quelque peu inférieur »* à celui de l'année précédente. *A priori*, il n'y avait pas là de quoi déclencher une telle panique chez les investisseurs. Heineken a affiché au premier semestre un bénéfice net de 297 millions de florins (un florin vaut 3,05 francs), en augmentation de 6,1 % pour un chiffre d'affaires en hausse de 20,1 % à 5,9 milliards de florins.

Mais la nouvelle a été d'autant plus durement ressentie que Heineken affiche depuis dix ans des bénéfices en progression constante, supérieure à 10 % ces dernières années. Les observateurs s'interrogent : Heineken, qui vise à devenir le « Coca Cola de la bière », connaît-il un retournement de tendance durable ? Sa stratégie internationale va-t-elle être remise en cause ? En présentant, vendredi, ses résultats pour le premier semestre 1996, Karel Vuursteen, PDG du groupe, a donné plusieurs explications à cette relative contre-performance : les *étés précédents ont été particulièrement* chauds, ce qui est favorable à la consommation de bière. En revanche, l'été 1996, peu ensoleillé en Europe, n'a pas tiré ce marché, qui représente encore 72,9 % du chiffre d'affaires d'Heineken.

DIGÉRER LES ACQUISITIONS

Seconde explication : Heineken, *qui a acquis récemment* les brasseries Moretti en Italie et Saint Arnould Fischer en France, doit intégrer ses nouvelles usines. Mais les synergies tardent à venir. *« Il faut trois ans environ pour qu'une acquistion contribue à la croissance du bénéfice »*, a indiqué M. Vuursteen. *« Nous avons du pain sur la planche en Alsace. De telles acquisitions exigent beaucoup de travail. Nous allons d'abord nous atteler à la rationalisation du management et de l'aspect commercial. A l'heure actuelle, nous n'avons pas de projet de restructuration ni d'abandon de marque »*, a indiqué le président de Heineken.

La politique d'acquisitions ne semble donc pas remise en cause, même si elle coûte cher. Elle permet de lutter contre la baisse structurelle de la consommation en Europe, qui s'accompagne d'une croissance des coûts et d'une concurrence accrue, par exemple des marques de distributeurs. *« En prenant le contrôle de brasseries qui produisent pour les distributeurs, Heineken peut espérer faire remonter les prix de vente de ces produits, ce qui lui permettra peut être de remonter le prix de ses propores marques »*, explique Sylvain Massot, analyste financier chez Morgan Stanley.

Autre axe de développement, les exportations. Karel Vuursteen espère accroître ses ventes hors du vieux continent. *« Le chiffre d'affaires en Asie-Pacifique a augmenté de 16 % ces six derniers mois. Ceci dit, cela ne suffit pas à compenser la baisse en Europe »*, précise-t il. Le brasseur se heurte encore une vaste *terra incognita* : l'ex-URSS, qui a fait l'objet d'une étude de marché. Pour l'instant, son PDG ne se sent pas une âme de conquérant de l'impossible : *« Le marché peut être intéressant, mais notre installation dépend d'autres facteurs, comme la stabilité politique. Nous sommes prudents. N'attendez pas d'annonce prochaine à ce sujet »*.

« MARQUE MONDIALE »

Pas question non plus de partager les risques avec un autre brasseur occidental : *« Nous considérons toute l'Europe comme notre marché domestique. Je ne vois pas ce qu'un partenaire autre que local pourrait nous apporter que nous n'avons pas. Le partage des risques ? Cela veut dire, si tout va bien, le partage des bénéfices »*.

Karel Vuursten confirme sa stratégie de conquête mondiale du marché : *« Heineken a une vision : la bière peut voyager, sans considération d'identification à un marché local. Nous sommes l'exemple d'une marque mondiale »*.

Alain Franco

Le BRGM est menacé de perdre l'or du Pérou

L'établissement public français risque d'être privé par les tribunaux de sa participation dans la plus belle mine d'Amérique latine

LIMA
de notre correspondante

Le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) est menacé de de se voir privé de sa participation dans un des plus beaux actifs miniers : la mine d'or de Yanacocha, au Pérou, la plus riche de l'Amérique latine. A la suite d'un jugement de la cinquième cour civile de Lima, notifié le 11 septembre, les associés du BRGM dans cette mine, la compagnie péruvienne Buenaventura et le groupe américain Newmont, ont obtenu le droit d'acquérir sa participation de 24,7 %, au nom de l'exercice d'un droit de préemption prioritaire. *« Très déçu »* par le jugement, l'établissement public français, qui estime faire *« l'objet d'une injuste expropriation »*, a l'intention de faire appel.

Le feuilleton judiciaire dure depuis décembre 1994. A l'époque, le BRGM, poussé par le ministère des finances, a décidé de clarifier ses structures. Dans le cadre de cette réorganisation, un appel d'offres international est lancé en vue de trouver un partenaire pour les actifs miniers du groupe. Au terme d'une rude sélection, le groupe minier australien Normandy Poseidon est choisi. Les deux partenaires signent un accord qui aboutit à la création, en 1995, de la société La Source-Compagnie minière.

Officiellement, le BRGM reste propriétaire de ses actifs miniers, et notamment de sa participation dans la mine péruvienne. Mais Newmont et Buenaventura considèrent qu'il y a eu transfert de propriété. Ils demandent l'application du protocole d'accord, signé entre les actionnaires de Yanacocha, qui prévoit un droit de rachat prioritaire, en cas de cession de l'un d'entre eux. Depuis un an et demi, la querelle se passe devant les tribunaux. Les titres du BRGM ont été mis sous séquestre, et l'établissement public n'a plus aucune information sur la mine.

Derrière cette bataille juridique assez compliquée se cachent des intérêts économiques importants. Le gisement de Yanacocha, découvert par le BRGM, se révèle très prometteur. Les trois premiers sites en chantier de cette concession de 2 500 kilomètres carrés ont des réserves estimées à 120 tonnes d'or. En 1995, Yanacocha a produit 550 000 onces, rapportant un profit net d'environ 100 millions de dollars (500 millions de francs).

SOUS-ESTIMATION

Assurés désormais de la forte rentabilité de la mine, les actionnaires sont davantage tentés de renforcer leur position que de la diluer. L'arrivée de Normandy Poseidon aux côtés du BRGM leur a fourni le prétexte, d'autant que la compagnie minière australienne, quatrième producteur mondial d'or, les effraie. Alberto Benavides, de Buenaventura, patriarche et pionnier de la mine péruvienne et deuxième homme d'affaires le plus en vue du pays, ne cache pas son amertume : *« Vingt-cinq ans d'une coopération franco-péruvienne féconde pour en arriver là... »*

« Même si cela doit durer des années, nous nous battrons pour conserver nos droits », explique-t-on au BRGM. Céder sa participation lui semble impensable, surtout au prix fixé par le tribunal péruvien. Celui-ci a estimé que sa participation valait 109,3 millions de dollars (563 millions de francs). Le groupe français estime qu'elle vaut *« beaucoup plus du double »*.

Nicole Bonnet

Les deux tiers des logiciels utilisés par les PME françaises seraient piratés

LE 15 OCTOBRE, 10 000 PME recevront un questionnaire de la Business Software Alliance (BSA). Choisies au hasard, elles participeront à la première opération de grande envergure menée en France pour lutter contre le piratage de logiciels. La BSA, une organisation qui agit à l'échelle mondiale, regroupe, en France, seize éditeurs dont Microsoft, Lotus, Apple, Matra Datavision et Adobe. D'après les résultats d'un sondage effectué par la Sofres, 51 % des logiciels utilisés par les entreprises en France sont piratés. Ce taux est en régression puisqu'il était estimé à 57 % en 1994 et 66 % en 1993. Mais il représentait encore, l'an dernier, un manque à gagner de 3,9 milliards de francs pour l'industrie du logiciel en France. Au niveau mondial, la perte atteint 15,2 milliards de dollars (76 milliards de francs) pour 1995.

La Sofres a interrogé plus de 2 000 salariés au sujet des logiciels qu'ils utilisent dans leur entreprise. En recoupant les réponses à ces questions, qui ne portaient pas directement sur le piratage, avec les statistiques de ventes de logiciels en France, la Sofres est parvenue à cette estimation de 51 %, à plus ou moins 2 % près, de programmes utilisés de façon illicite. L'étude a également révélé une forte disparité en fonction de la taille des entreprises. Les PME arrivent en tête avec un taux moyen de 64 % de copies piratées. Selon Philippe Maros, porte-parole de la BSA France, ce taux tomberait à 10 % dans les grand comptes et serait lié aux actions passées de l'organisation. D'où la décision de s'attaquer maintenant aux PME.

Un publipostage va être adressé à 50 000 d'entre elles pour les informer sur la vague de contrôles et sur la législation concernant le piratage. A partir du 15 octobre, les dirigeants de 10 000 PME recevront, par lettre recommandée, un *« formulaire de déclaration de logiciels »*. Ils auront quinze jours pour le renvoyer au BSA. Le fichier ainsi constitué sera déclaré à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL). Ceux qui s'abstiendront de répondre se retrouveront en tête de la liste des entreprises qui subiront un contrôle suivant la procédure de saisie-contrefaçon exécutée par un commissaire de police. Les rejoindront les sociétés dont les réponses laisseront planer un doute.

DOMMAGES ET INTÉRÊTS

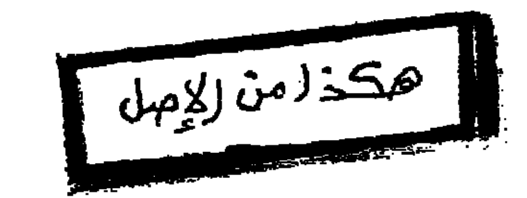
« Nous ferons autant de contrôles que nous le jugerons nécessaire », déclare M. Maros. Mᵉ Béatrice Delmas, l'avocate de la BSA, indique que le délit d'utilisation illicite d'un logiciel peut être puni par deux ans de prison et 1 million de francs d'amende pour les personnes physiques et jusqu'à 5 millions de francs pour les personnes morales. Par ailleurs, les dommages et intérêts obtenus par la BSA atteignent souvent cinquante fois le prix de vente des logiciels piratés. Daniel Padoin, commissaire de police principal du Service d'enquêtes sur les fraudes aux technologies de l'information (SEFTI), note que le piratage est favorisé par la baisse du coût des enregistreurs de CD-ROM, qui a été divisé par deux au cours des dernières années.

Entre janvier et juillet 1996, la BSA a encaissé 1,6 million de francs de dommages et intérêts, intégralement réinvestis dans ses actions de lutte contre le piratage, selon M. Maros. Elle mène actuellement une centaine d'actions judiciaires par mois. Jusqu'à présent, ces dernières ont essentiellement été déclenchées à la suite de dénonciations. Pourtant, les délateurs ne sont pas rémunérés pour leurs informations, même lorsqu'elles rapportent des sommes substantielles. Ces dernières, au-delà du financement des actions de la BSA, viendront grossir les bénéfices des éditeurs de logiciels. Malgré le considérable manque à gagner actuel, M. Maros reconnaît qu'il *« ne connaît pas d'éditeurs qui ont fait faillite »*.

Michel Alberganti

estructurations

a des ...ements ...arrivent ...une fois dans un siècle. ...annonce ...celle-là ...exemple.



RETRAITE La création de fonds de pension va bouleverser la donne en matière d'offre de produits d'épargne à long terme pour les particuliers. L'assurance-vie, le placement préféré des Français, qui y ont consacré l'an dernier 60 % de leur épargne financière, va être directement touchée. ● LES PROFESSIONNELS se veulent rassurants et considèrent que l'assurance-vie est un produit très différent des fonds de pension. L'assurance-vie joue pourtant depuis des années un rôle de substitut à une épargne-retraite par capitalisation. ● POUR ENCOURAGER la souscription des nouveaux fonds de pension, des arbitrages seront forcément nécessaires entre les différents types de placements, et l'assurance-vie ne devrait pas en sortir indemne. ● LE GOUVERNEMENT a voulu éviter des transferts massifs en limitant la suppression des avantages fiscaux de l'assurance-vie.

Le succès de l'assurance-vie risque d'être menacé par les fonds de pension

Bien que plébiscitée par la plupart des assureurs, la création prochaine de fonds de pension en France pourrait affecter le marché de l'assurance-vie. Ce produit, qui est le placement fétiche des Français, a longtemps servi de substitut à l'épargne-retraite par capitalisation

APRÈS plusieurs mois de valse-hésitation et de débats houleux, l'arrivée des fonds de pension fermement programmée pour l'année prochaine pose d'emblée une question, celle de la concurrence avec l'assurance-vie. En empiétant directement sur le terrain de l'épargne-retraite par capitalisation, jusqu'alors quasi-monopole de l'assurance-vie, la création de cette nouvelle forme de retraite complémentaire ne risque-t-elle pas de faire de l'ombre au placement préféré des Français ?

La plupart des professionnels se veulent aujourd'hui rassurants. Pour Jean-Pierre Bégon-Lours, président d'Axiva, filiale d'Axa spécialisée dans l'épargne-retraite, la question mérite à peine d'être posée. *« Comparer l'assurance-vie et les fonds de pension n'a guère de sens. Il faut absolument dissocier les deux problèmes. D'un côté, avec l'assurance-vie, nous sommes face à une décision individuelle d'épargne, en vue de la retraite ou d'autre chose. De l'autre, la souscription d'un fonds de pension résultera d'une décision prise sur le lieu de travail, dans le but exclusif de se constituer un complément de retraite en dehors des systèmes classiques de répartition. »*

La fonction première des fonds de pension sera de pallier l'insuffisance à venir des régimes de retraite par répartition, en mettant en œuvre un système complémentaire d'épargne par capitalisation (les fonds collectés par le biais de l'entreprise sont ensuite investis sur les marchés financiers). Un système qui existe déjà depuis plusieurs années dans de nombreux pays d'Europe (Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne) ou aux Etats-Unis. *« On cherche à créer un nouvel instrument d'épargne de long terme dont la finalité sera exclusivement celle de la retraite, ce qui n'est pas le cas des contrats d'assurance-vie souscrits le plus souvent dans une optique de transmission de patrimoine »*, explique Patrick Warin, membre du directoire de la CNP (Caisse nationale de prévoyance), leader national des assurances de personnes, à travers les réseaux de La Poste et de la Caisse d'épargne.

Certes, l'assurance-vie est souvent choisie pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la constitution d'un complément pour la retraite. Elle bénéficie d'atouts multiples (souplesse des conditions d'épargne, taux de rémunération élevé, exonération des droits de succession, etc.) qui expliquent son incroyable succès (2 400 milliards de francs d'encours). Mais il s'agit tout de même aujourd'hui du principal moyen de construire une retraite complémentaire par capitalisation. L'assurance-vie est d'ailleurs reconnue comme telle par l'ensemble des épargnants et les assureurs ne se sont pas privés pendant des années d'en faire un argument publicitaire. Or, comme le fait remarquer Patrick Warin, *« la capacité d'épargne financière des Français n'est pas infiniment élastique »*. Elle l'est d'autant moins que, comme l'a montré un récent sondage mené pour le Cencep (Centre national des caisses d'épargne), les épargnants jugent dans leur grande majorité qu'il y a déjà *« trop de choix en matière de placements »*.

> « Il y a aura forcément des déplacements d'argent, reconnaît-on au Crédit mutuel, mais il est impossible de prévoir si l'assurance-vie sera la seule concernée. En fait, rien n'est plus difficile que de prévoir les mouvements d'épargne de la clientèle »

Pour encourager la souscription de ces nouveaux fonds de pension, des arbitrages seront donc nécessaires. Et rien ne permet d'affirmer que l'assurance-vie sortira indemne de l'opération. Le gouvernement a bien cherché à rassurer en limitant les modifications fiscales de l'assurance-vie à la seule suppression de l'avantage à l'entrée dont continuaient de bénéficier les souscripteurs payant moins de 7 000 francs d'impôts sur le revenu. Les menaces récemment agitées de durcir la fiscalité des avances sur contrat, ou encore d'allonger la durée de souscription de huit à dix ans, voire de soumettre l'exonération des droits de succession à un seuil maximal semblent momentanément éloignées.

« Il semble difficile d'imaginer, remarque un professionnel, *que le gouvernement prenne le risque de toucher au placement fétiche des Français (l'assurance-vie a absorbé plus de 60 % des nouveaux placements financiers des ménages en 1995), et ferme l'une des principales vannes d'alimentation du marché obligataire (les deux tiers des sommes collectées par l'assurance-vie (plus de 2 000 milliards de francs) sont placées en obligations). »*

D'ailleurs, dans leur ensemble, les assureurs affichent une confiance sereine. Le projet des fonds de pension, soutenu depuis plusieurs années par la FFSA (Fédération française des sociétés d'assurances) et son président, Denis Kessler, représente pour la profession un véritable appel d'air, dans un domaine de prédilection, celui de la gestion des rentes viagères. Du moins pour les compagnies traditionnelles.

« C'est simple, affirme Gérard Athias, président de l'AFER (Association française d'épargne et de retraite), réputée pour son contrat à versements libres. *D'un côté, il y a les vieilles sociétés d'assurances, qui n'ont pas forcément su prendre le virage de l'assurance-vie moderne et, de l'autre, il y a des associations comme la nôtre qui sont loin d'approuver la réforme. »* Naturellement, les premières se frottent les mains à l'idée de la mise en place des fonds de pension, qui constitue pour elles un système bien connu où elles vont pouvoir dégager de nouveaux profits. En revanche, et contrairement à la plupart de ses homologues, Gérard Athias reste sceptique. A ses yeux, le projet des fonds d'épargne-retraite n'apporte rien par rapport au système existant de l'assurance-vie, si ce n'est des contraintes supplémentaires. *« Et encore,* reconnaît-il, *le gouvernement est en train de revenir sur l'obligation de sortie en rente viagère telle qu'elle apparaissait dans le premier avant-projet. Maintenir cette condition serait absurde. A l'AFER par exemple, sur 500 000 adhérents depuis vingt ans, on compte à peine 1 100 rentiers. »* Mais surtout il convient, lui, que cette réforme représente une menace latente pour l'assurance-vie. *« Pour faire passer ce projet et le rendre attrayant, il va bien falloir écorner d'une façon ou d'une autre l'assurance-vie »*, affirme M. Athias. *« Et je vois déjà certains gros adhérents qui s'inquiètent et envisagent de sortir de leur contrat. »*

VOUS N'ÊTES PAS SÛR DE GARDER VOTRE EMPLOI : ASSURANCE-VIE.
VOUS N'ÊTES PAS CERTAIN D'AVOIR UNE RETRAITE : FONDS DE PENSION.
PESSIN

Cette vision pessimiste n'est guère partagée. Au Gaipare par exemple, autre association d'épargne retraite, on préfère jouer la carte de la confiance en se préparant à *« une diversification de l'offre et à une relance du marché de l'assurance-vie »*. *« La mise en place des fonds de pension servira de révélateur pour les Français quant à la préparation de leur retraite, et cela risque de profiter en premier lieu à l'assurance-vie »*, souligne Marc Donville, directeur général du Gaipare.

Principaux distributeurs de produits d'assurance-vie par le biais de filiales spécialisées, les banques, qui drainent chaque année plus de 60 % de la collecte de nouveaux contrats, optent plutôt pour la prudence. Et le silence. *« Dans la mesure où l'on ne connaît pas encore le projet définitif des fonds de pension, ni les modalités d'application auxquelles il sera soumis, nous ne pouvons rien dire »*, estime-t-on chez Predica, la filiale assurance-vie du Crédit agricole. Certains tentent de se rassurer. *« Il y aura forcément des déplacements d'argent,* reconnaît-on au Crédit mutuel, *mais il est impossible de prévoir si l'assurance-vie sera la seule concernée. En fait, rien n'est plus difficile que de prévoir les mouvements d'épargne de la clientèle. »*

Laurence Delain

Un projet à peine ébauché

En chantier depuis le début des années 90, le projet des fonds de pension devrait enfin finir par voir le jour. Mais rien ne permet de dire à l'heure actuelle quelle sera sa forme définitive. Qu'il s'agisse des modalités de versements et de la durée des futurs plans d'épargne-retraite, de leur fiscalité, ou encore de la sortie au moment de la retraite (rentes viagères et capital ?), tout reste encore à être précisé. Le premier avant-projet, présenté début septembre, et qui plaidait pour une sortie exclusive en rentes viagères, risque de sortir sensiblement modifié et assoupli à l'issue du mois de concertation qui s'achèvera début octobre.

Et il ne s'agit là que d'une première étape avant celle, décisive, du passage devant le Parlement. Reste à savoir si, à l'issue de ce parcours du combattant, le projet de fonds de pension trouvera encore grâce aux yeux des épargnants. Le peu de succès rencontré par les systèmes déjà existants (loi Madelin pour les travailleurs indépendants, Préfon ou CREF pour les fonctionnaires) permet de penser que le marché de l'assurance-vie (359 milliards de francs de collecte de primes pour la seule année 1995) a encore une certaine marge devant lui.

Récupérer son épargne sans pénalité avant le 30 septembre

Mieux vaut le savoir, certaines mesures de déblocage anticipé de l'épargne prendront fin le 30 septembre. Elles permettent aux épargnants de retirer les sommes investies sur certains placements sans subir de pénalités fiscales. Voici les principales opportunités :



FISCALITÉ

● Plan d'épargne-logement (PEL) : possibilité d'effectuer un retrait anticipé sans perte des avantages liés au PEL (prime d'Etat, droits à prêt). Le PEL doit avoir été ouvert depuis au moins deux ans et six mois à la date du retrait. Retrait minimal : 3 000 francs. Maximum : 100 000 francs par ménage. Les sommes retirées doivent être affectées au financement de travaux d'entretien ou d'amélioration de la résidence principale ou à l'acquisition de biens d'équipement.

● Plan d'épargne populaire (PEP) : possibilité pour les personnes imposables à l'impôt sur le revenu de retirer tout ou partie des sommes déposées sur un PEP sans subir de pénalité fiscale. Pour pouvoir bénéficier de cette disposition, le plan devra avoir été ouvert avant le 20 décembre 1995.

● Sicav monétaires de capitalisation : possibilité de bénéficier de l'exonération des plus-values quand le montant global de cession de ces titres ne dépasse pas 100 000 francs.
Conditions à respecter : les sommes recueillies doivent servir à financer la réalisation de certains travaux d'entretien ou d'amélioration dans la résidence principale ou secondaire de l'investisseur. Et le réinvestissement du produit de la cession doit être effectué au plus tard le 31 octobre 1996. L'exonération des plus-values s'applique aussi lorsque les sommes récupérées servent à acquérir des meubles, de la literie et aussi du matériel électroménager, des ordinateurs...
Autre solution pour bénéficier de cette mesure : acheter une voiture neuve. Le produit de la cession devra alors être réinvesti sous un délai d'un mois. A noter que l'exonération peut se cumuler avec l'attribution de la prime à la qualité automobile versée par l'Etat – 5 000 francs ou 7 000 francs selon le modèle choisi –, un dispositif qui prendra également fin le 30 septembre.

● Epargne salariale : possibilité de débloquer par anticipation les fonds issus de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou ceux versés sur un plan d'épargne-entreprise sous réserve d'un accord de l'entreprise. Les sommes qui peuvent être récupérées à titre exceptionnel sans pénalité fiscale sont celles qui auraient été normalement disponibles en 1997 et 1998.

Laurent Edelmann

هكذا من الإهمال

Les petits épargnants ne disposent pas des moyens pour gérer en direct un portefeuille d'actions

La gestion collective permet de limiter les erreurs

Attirés à la Bourse à la fin des années 80 par des privatisations miracles et un second marché qui s'apparentait alors à un casino, les épargnants français ont souvent fait l'erreur de conserver de petits portefeuilles et de répugner à les confier à des gérants professionnels via les sicav et autres fonds communs. En 1995, la moitié des actionnaires individuels détenaient un portefeuille inférieur à 100 000 francs, ce qui ne permet pas d'amortir frais de courtage et droits de garde et d'avoir une gestion active.

LES MÉNAGES français se sont brûlé les doigts à la Bourse de Paris, qui piétine depuis le début des années 90. Peut-être seront-ils plus heureux en retrouvant les actions, via les fonds de pension, gérés par des professionnels. Car une partie de la déception des Français tient sans doute au fait qu'ils ont acheté en direct des actions, alors qu'ils n'en avaient ni les moyens financiers, ni la formation, ni les informations suffisantes pour les gérer seuls.

La plupart des Français investissent en effet en achetant directement des actions et renâclent à acquérir des sicav investies en actions et gérées par des professionnels. D'après une enquête de la Sofres, la France comptait en 1995 5,3 millions de propriétaires d'actions en direct (contre 1,7 million en 1982) et seulement 2 millions de détenteurs de sicav actions. Selon le bulletin de la Banque de France d'août 1996, 21,5 % du portefeuille des ménages étaient constitués d'actions détenues en direct, et seulement 8,5 % de sicav actions – les 70 % étant constitués des produits monétaires ou obligataires.

Cette forte présence d'actionnaires individuels est due au programme de privatisations engagé en 1986, transformé en grande messe populaire. De nombreux Français ont constitué des portefeuilles de très petite taille. Exemple célèbre, la privatisation de Paribas en 1987, à laquelle 3,8 millions de particuliers ont souscrit pour se voir attribuer 4malheureuses actions vendues 405 francs. De ce fait, les Français ont des portefeuilles trop petits pour pouvoir être gérés de manière efficace. En 1995, la moitié des actionnaires individuels détenaient un portefeuille inférieur à 100 000 francs, et seulement 5 % d'entre eux avaient réalisé plus d'une opération par mois, signe d'une gestion active. Pour pouvoir gérer correctement un portefeuille boursier, les règles de diversification imposent de détenir au moins une dizaine de lignes pour un montant de 200 000 francs environ, qui permette d'amortir frais de courtage et droits de garde et d'avoir une gestion active de ses actions.

SEUIL CRITIQUE

Tant que la Bourse montait, les ménages n'ont pas pris conscience de la nécessité de ce seuil critique, d'autant que l'investissement en sociétés privatisées était largement subventionné. Le prix de vente des privatisées était attractif – certains dénonçaient alors le bradage du patrimoine national – et les investissements étaient exonérés de droits de souscription. Le cours de Bourse montant à coup sûr, les plus pressés pouvaient vendre leurs titres immédiatement et encaisser leur plus-value avant même d'avoir payé leur titre. Les autres ne payaient pas de droit de garde la première année et héritaient d'une action gratuite au bout de dix-huit mois. En 1995, 2,8 millions d'actionnaires ne possédaient que des privatisées.

Le vent a tourné avec les privatisations de 1993. Ces sociétés ont été vendues cher à une époque où le marché était relativement haut. Et les privatisées étaient des groupes de moins en moins brillants. A force de faire des coups de Bourse sans étudier les qualités intrinsèques des privatisées, les Français ont fait de mauvaises affaires avec Rhône-Poulenc, Elf, Renault, l'UAP ou Usinor. Les débâcles d'Eurotunnel et d' Euro Disney, qui ont attiré respectivement 740 000 et 200 000 actionnaires individuels, ont achevé de dégoûter les investisseurs. Peu habitués à se couper le bras pour limiter leur pertes, ces actionnaires ont conservé leurs titres, sur lesquels ils paient désormais des droits de garde élevés. Selon l'Institut national de la consommation, leur montant représente aujourd'hui 1,6 % du portefeuille chaque année, contre 0,7 % il y a dix ans, la hausse étant particulièrement forte pour les petits portefeuilles.

Il est toujours possible à un investisseur d'acheter en direct des valeurs de « bon père de famille », type L'Oréal, Air liquide ou Pernod-Ricard. Mais les professionnels conseillent la gestion collective, qui limite les risques – si les frais de gestion des fonds ne sont pas excessifs. Le gérant, même s'il a de grandes difficultés à battre l'indice, est informé en temps réel sur les marchés. Il investit en gardant la tête froide au lieu d'être séduit affectivement par des projets très risqués, comme ce fut le cas d'Euro Disney et d'Eurotunnel.

La France n'a pas une structure d'actionnariat très différente de celle de la Grande-Bretagne, qui a elle aussi réalisé un vaste programme de privatisation. Selon la London Business School, 9,5 millions de Britanniques détiennent en direct des actions (contre 3 millions en 1980) et 6 millions détiennent l'équivalent des sicav actions. 80 % des *investisseurs (8 millions)* ont un portefeuille d'une valeur inférieure à 5 000 livres. 92 % d'entre eux détiennent moins de 10 actions différentes. Mais les particuliers anglais ont soigneusement évité d'investir dans Eurotunnel et la bonne tenue des privatisées britanniques – à l'exception de British Gas – a évité une déception semblable à celle connue en France.

Les Etats-Unis ne sont pas non plus très différents : on y compte plus de 30 millions d'actionnaires en direct ou via des sicav – sans compter les plans de retraite. 60 % d'entre eux ont un portefeuille inférieur à 25 000 dollars, et 42 % ne détiennent qu'une seule action, tandis que 5,3 millions sont exclusivement actionnaires via les sicav.

Arnaud Leparmentier

■ **SICAV : l'encours des sicav françaises, toutes catégories confondues, a progressé de 0,97 % en août par rapport au mois précédent, à 1 658,083 milliards de francs, selon les statistiques mensuelles diffusées par Fininfo. Par rapport à la fin de 1995, l'encours total a progressé de 6,68 %. L'encours des sicav monétaires, qui représentent la grosse majorité des sicav, a progressé de 1,26 % sur un mois à 947,385 milliards de francs.**

■ **BOURSE : pour les petits épargnants, les frais de Bourse et de courtage ont augmenté de 56 % en dix ans et les droits de garde des actions de 145 %, selon une enquête réalisée par l'Institut national de la consommation (INC). Pour une transaction de 5 000 francs, les frais de Bourse et courtage ont augmenté de 1986 à 1996 de 56 %, soit deux fois l'inflation.**

■ **CRÉDITS : les financements accordés par les établissements de crédits spécialisés ont augmenté de 10,6 % au premier semestre 1996 pour atteindre 141 milliards de francs, a indiqué jeudi 12 septembre l'Association française des sociétés financières (ASF). Les crédits immobiliers se sont accrus de 5,2 % à 32,6 milliards.**

Les quatre-pièces ont la cote

Les statistiques que la Chambre syndicale des notaires de Paris publiera à la mi-octobre devraient confirmer une hausse sensible (environ 18 %) du nombre de transactions immobilières enregistrées à



IMMOBILIER

Paris durant le deuxième trimestre 1996. Faut-il pour autant en conclure que l'animation du marché est allée de pair avec une petite hausse des prix ? Il est trop tôt pour le dire, mais une chose est en tout cas certaine : tous les types de biens immobiliers ne résistent pas à la crise immobilière de la même façon.

A Paris, ce sont généralement les studios anciens qui offrent le moins de perspectives de plus-values à leurs propriétaires. Ainsi, entre le troisième trimestre 1995 et le troisième trimestre 1996, le prix de ces petites unités d'habitation a encore perdu 17 % pour les immeubles édifiés entre 1914 et 1947, contre 16,3 % pour ceux construits de 1850 à 1913. A l'avenir, le marché étant saturé, aucune embellie n'est prévisible. Bilan plus contrasté pour les deux-pièces, catégorie de logements qui change le plus fréquemment de propriétaires. Les prix se sont, certes, érodés de 7 % durant la même période, mais le marché réserve parfois quelques surprises. En témoigne la surprenante hausse de prix (+ 35 % !) qui a favorisé les logements situés dans les immeubles construits entre 1914 et 1947. Rien ne prouve toutefois que cette évolution se poursuive, car ce type de constructions, assez fréquent dans les grandes agglomérations, paraît maintenant proche de son prix de marché.

Quant aux trois-pièces, nombreux mais sur lesquels se rabattent les accédants qui ne peuvent acheter plus grand, ils ont perdu, en moyenne, 5,6 %, avec une chute des prix qui a pu dépasser 18 % pour ceux situés dans les « beaux quartiers » et donc longtemps surcotés.

Sur le long terme, à Paris, ce sont indéniablement les quatre-pièces anciens à usage d'habitation qui offrent le meilleur potentiel de gain. Certains accidents de parcours sont bien entendu notables, comme la baisse de 11,1 % qui a frappé les immeubles sortis du sol entre 1850 et 1913. Mais ce type de surface, dont les prix n'ont abandonné, en moyenne, que 2,5 % entre juillet 1995 et juillet 1996, continuera à attirer les acheteurs. Deux raisons à cela : le parc immobilier parisien est structurellement déficitaire en logements de ce type alors que leurs prix, de l'ordre de 1,8 million de francs, les rendent accessibles à des couples de cadres supérieurs dotés d'un bon apport initial.

Arnaud de Fréminville

REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	13-09-96	Diff.
Bongrain	2256	[illegible]
Danone	730	+0,82
Eridania Beghin	753	+4,72
Fromageries Bel	4501	-2,53
LVMH Moet Vuitton	1148	+0,29
Pernod-Ricard	291,80	+0,27
Remy Cointreau	130,80	+0,77
Saint-Louis	1219	+3,65
	—	
	—	

ASSURANCES	13-09-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	135	+0,02
Axa	288,10	+0,20
GAN	110,80	+3,56
SCOR	204,70	-1,91
UAP	104	+4,85
Union Assur.Fdal	625	+3,47
	—	
	—	

BATIMENT ET MATÉRIAUX	13-09-96	Diff.
Bouygues	494,40	+3,10
Ciments Fr.Priv.B	183,50	+9,09
Colas	793	+0,63
Eiffage	401	+2,29
Eurotunnel	8,85	+12,72
GTM-Entrepose	300	+0,39
Imetal	726	+5,96
Jean Lefebvre	298	[illegible]
Lafarge	302,50	+5,85
Poliet	480	-3,33
Saint-Gobain	654	+3,15
SGE	94,70	+2,38
	—	

CHIMIE	13-09-96	Diff.
Air Liquide	909	+2,82
Gascogne (B)	435	[illegible]
Michelin	254,20	+4,78
Plastic-Omn.(Ly)	431	+7,75
Rhone Poulenc A	135,70	+0,74
Roussel Uclaf	1223	+4,08
Sanofi	425	+5,81
Synthelabo	443	+2,80
	—	

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	13-09-96	Diff.
BIC	743	+9,25
Christian Dior	656	+5,46
Clarins	726	-2,41
DMC (Dollfus Mi)	180,10	-7,64
Essilor Intl	1317	+1,22
Groupe Andre S.A.	374,50	+0,66
L'Oreal	1750	+10,47
Moulinex	92,15	+1,20
Salomon (Ly)	4630	+1,31
S.E.B.	895	+0,44
Skis Rossignol	1798	-4,36
Sommer-Allibert	145	+9,51
Zodiac ex.dt divid	1296	+1,25
	—	
	—	
	—	

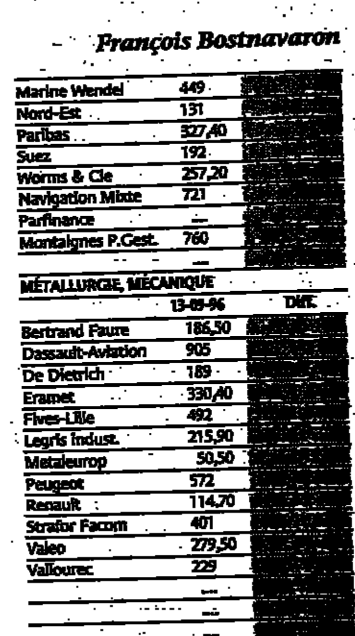
CRÉDIT ET BANQUES	13-09-96	Diff.
Bancaire (Cie)	530	+6,85
B.N.P.	193,10	+6,04
C.C.F.	239,50	+2,13
Cetelem	1119	+6,06
Comptoir Entrep.1	10,40	+0,95
CPR	406,10	+0,27
Cred.Fon.France	69,60	+0,94
Credit Local Fce	450,60	+4,98
Credit Lyonnais CI	131,50	+0,45
Credit National	308	+1,31
Societe Generale	585	+4,88
UFB Locabail	440	-2,22
UIC	58	+2,65
Via Banque	127,70	+16,94
	—	

DISTRIBUTION	13-09-96	Diff.
Carrefour	2810	+1,88
Casino Guichard	206,80	-4,83
Castorama Dl (Li)	922	-4,65
Comptoir Moder.	2289	+5,24
Damart	3630	+9,12
Docks France	1220	-2,16
Galeries Lafayette	1311	-5,75
Guilbert	718	+1,32
Guyenne Gascogne	1839	+2,73
Pinault-Prin.Red.	1746	+1,80
Primagaz	559	-3,86
Promodes	1293	+2,21
Rexel	1350	+8,24
	—	
	—	

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	13-09-96	Diff.
Alcatel Alsthom	388,20	-1,26
CS Signaux(CSEE)	211,40	+3,82
Intertechnique 1	610	+7,96
Labinal	707	-6,31
Legrand	860	+11,68
Sagem SA	2960	-8,95
Schneider SA	240,20	+7,98
Thomson-CSF	148,60	[illegible]
	—	
	—	
	—	
	—	
	—	

IMMOBILIER ET FONCIER	13-09-96	Diff.
G.F.C.	412	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	4300	[illegible]
Sefimeg	352,20	[illegible]
Simco	403	[illegible]
UIF	397	[illegible]
Lucia	56,50	[illegible]
Silic	700	[illegible]
Sogeparc (Fin)	667	[illegible]
	—	
	—	

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	13-09-96	Diff.
Bollore Techno.	521	[illegible]
Cerus Europ.Reun	123,50	[illegible]
CGIP	1187	[illegible]
Eurafrance	2074	[illegible]
Gaz et Eaux	2160	[illegible]
Lagardere	124,90	[illegible]



Marine Wendel	449	[illegible]
Nord-Est	131	[illegible]
Paribas	327,40	[illegible]
Suez	192	[illegible]
Worms & Cie	257,20	[illegible]
Navigation Mixte	721	[illegible]
Parfinance	—	[illegible]
Montaignes P.Gest.	760	[illegible]
	—	

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	13-09-96	Diff.
Bertrand Faure	186,50	[illegible]
Dassault-Aviation	905	[illegible]
De Dietrich	189	[illegible]
Eramet	330,40	[illegible]
Fives-Lille	492	[illegible]
Legris indust.	215,90	[illegible]
Metaleurop	50,50	[illegible]
Peugeot	572	[illegible]
Renault	114,70	[illegible]
Strafor Facom	401	[illegible]
Valeo	279,50	[illegible]
Vallourec	229	[illegible]
	—	
	—	
	—	

MINES D'OR, DIAMANT	13-09-96	Diff.
Anglo American #	308,10	-2,03
De Beers #	159,50	[illegible]
Driefontein #	64	[illegible]
Gencor Limited #	18,90	[illegible]
Harmony Gold #	49,50	[illegible]
Randfontein #	33,30	[illegible]
Saint-Helena #	34,20	[illegible]
Western Deep #	183,40	[illegible]
	—	
	—	

PETROLE	13-09-96	Diff.
Elf Aquitaine	395,60	[illegible]
Esso	556	[illegible]
Geophysique	320	[illegible]
Total	400,50	[illegible]
BP France	140	[illegible]
Erap-Elf CPet.	350	[illegible]
	—	

SICOMI OU EX-SICOMI	13-09-96	Diff.
Bail Investis.	768	[illegible]
Interbail	195	[illegible]
Klepierre	636	[illegible]
Locindus	690	[illegible]
Selectibanque	90,50	[illegible]
Unibail	524	[illegible]
Genefim	—	[illegible]
Immobail	99	[illegible]
	—	

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	13-09-96	Diff.
Accor	646	[illegible]
BIS	525	[illegible]
Canal +	1098	[illegible]
Cap Gemini	224,50	[illegible]
CEP Communication	365,80	[illegible]
Club Mediterranee	371	[illegible]
Eaux (Gle des)	529	[illegible]
Ecco	1248	[illegible]
Euro Disney	11,80	[illegible]
Filipacchi Medias	927	[illegible]
Havas	327,60	[illegible]
Lyonnaise Eaux	468,40	[illegible]
Publicis	420	[illegible]
S.I.T.A	1123	[illegible]
Sligos	426,50	[illegible]
Sodexho	2435	[illegible]
Technip	483,80	[illegible]
Scac Delmas(SVD)	1066	[illegible]
Dauphin OTA	310	[illegible]
TF1-1	577	[illegible]
	—	
	—	

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ	13-09-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,67	[illegible]
CNB TMO 82-97 (S)	—	[illegible]
CNB Parib.97TMO(S)	—	[illegible]
CNB Suez 97 TMO(S)	101,20	[illegible]
CNI TMO 1/82-97(S)	100,70	[illegible]
	—	

Rumeurs et démentis

UNE FOIS ENCORE, les résultats des entreprises et les rumeurs ont donné un sérieux coup de pouce au marché. Pour la deuxième semaine consécutive, la Bourse de Paris termine sur un score largement positif, se maintenant au-dessus du niveau des 2 000 points. En cinq séances, l'indice CAC 40 a engrangé 75,62 points, soit 3,77 %, pour s'établir à 2 080,37 points. Depuis le début de l'année, le gain est de 11,1 %.

VALEURS

L'entreprise dont le titre a mobilisé l'attention des boursiers en début de semaine n'a pourtant pas annoncé ses résultats semestriels et n'a pas fait l'objet de rumeur particulière. Mais il était normal qu'après l'annonce, vendredi 6 septembre, de sa fusion avec le groupe sud-africain NetHold Canal Plus se retrouve sous les feux de la rampe. Le titre Canal Plus a ouvert en baisse lundi matin à la Bourse de Paris. Suspendue jeudi soir à un cours de 1 169 francs, l'action perdait dès les premières transactions 3,3 %, avant de se reprendre pour finalement afficher, en clôture, un gain de 0,43 %. Les opérateurs notaient que la fusion diluait fortement les résultats, mais soulignaient que le dividende devait être maintenu. Stéphanie Lefebvre, de la société de Bourse Leven, recommande le titre à l'achat, insistant sur la complémentarité géographique des deux groupes, mais surtout sur le fait que cette fusion va permettre à la chaîne cryptée de se relancer dans la bataille du numérique qui anime le marché européen. En dépit de ces bonnes perspectives, le titre termine la semaine sur un recul de 5,64 %, à 1 103 francs.

ENQUÊTE SUR CERUS

Au chapitre des rumeurs et spéculations, Cerus et Valeo ont tenu la corde cette semaine. Cerus, holding française de Carlo De Benedetti, qui avait déjà bondi de 27,9 %, huit jours auparavant, a continué sur sa lancée, entraînant l'équipementier automobile Valeo, son principal actif, dans son sillage.

A l'origine de cette nouvelle fièvre spéculative, des articles de presse faisant état du rachat de Cerus par la CGIP, holding familiale des Wendel. Mais celle-ci a démenti mardi *« les intentions qu'on lui prête »*, ce qui a rapidement fait retomber les cours des deux valeurs, avant que l'hypothèse d'une simple cession par Cerus de sa participation de 28 % dans Valeo refasse surface.

Les dirigeants de la CGIP ont toutefois confirmé qu'ils étaient intéressés par cette participation ; selon *La Vie française*, ces négociations pourraient déboucher sur un rachat autour de 350 francs par action. Cerus a terminé la semaine à 123 francs en hausse de 10,4 %. Valeo a gagné 2 % à 280 francs et la CGIP a perdu 2,47 % à 1 180 francs. La Commission des opérations de Bourse a ouvert une enquête sur le marché des deux valeurs.

En milieu de semaine, une autre rumeur, concernant une éventuelle OPA lancée par AXA sur l'UAP, a nettement profité à l'assureur privatisé en mai 1994. Mercredi, l'action UAP avait terminé sur un gain de 3,29 % à 103,50 francs, après un plus haut en cours de séance, à 106,70 francs.

La rumeur a été démentie, mais un opérateur relevait que ce type de rumeur était fréquent compte tenu de la faiblesse du cours de l'action depuis sa privatisation : celle-ci avait alors été proposée au prix de 152 francs. Vendredi en clôture, elle cotait 104 francs, en recul de 31,6 % sur son cours d'OPV.

Côté résultats, Renault a annoncé un bénéfice net part du groupe de 158 millions de francs pour le premier semestre 1996, divisé par dix par rapport à la même période de 1995 (1,755 milliard de francs). Dans un entretien au *Monde* (*Le Monde* du 12 septembre), Louis Schweitzer, PDG du constructeur, a estimé la perte à venir pour l'ensemble de l'exercice 1996. Le titre a terminé à 115,10 francs, en repli de 1,5 %. Le titre, comme celui de l'UAP, affiche un recul de 30,24 % depuis son OPV.

François Bostnavaron

LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

FININFO

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 6 septembre

ACTIONS FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 10,10 %, sur 5 ans : 33,12 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
PARIBAS FRANCE EMERGENCE (C)	PARIBAS	1	22,93	—	[illegible]	1933,50
PARIBAS FRANCE EMERGENCE (D)	PARIBAS	2	22,93	—	[illegible]	1930,75
INVESCO ACTIONS FRANCAISES	INVESCO	3	20,84	5	52,62	173,56
UNI-HOCHE (C)	SANPAOLO	4	20,73	36	35,47	380,94
UNI-HOCHE (D)	SANPAOLO	5	20,73	37	35,44	353,24
INDOSUEZ CROISSANCE FRANCE	INDOSUEZ	6	19,77	—	[illegible]	658,47
AGF INVEST	AGF	7	19,32	9	50,25	171,13
FRANCE GAN	GAN	8	19,14	1	77,12	15391,24
HAUSSMANN FRANCE (C)	WORMS	9	18,91	18	47,86	1425,39
HAUSSMANN FRANCE (D)	WORMS	10	18,90	17	47,82	1370,61
ETOILE SM	CDT NORD	11	18,59	2	76,22	3739,60
ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE (C)	CCBP	12	18,44	24	44,25	1487,11
ACTIONS AGRO-ALIMENTAIRE (D)	CCBP	13	18,44	23	44,25	1395,29
OFIMA MIDCAP	OFIVALMO	14	18,20	63	20,72	18523,35
SLIVAFRANCE	CL	15	17,51	4	56,18	920,16
AGF EPARGNE ACTIONS	AGF	16	17,37	—	[illegible]	1614,33
FRANCE FUTUR	BGP	17	17,02	3	71,48	98,89
MERCURE ACTIONS FRANCE	CHEVRILL	18	15,40	—	[illegible]	1263
MARIANNE	BGP	19	15,18	13	49,07	389,14
UNION FRANCE	CIC BUE	20	15,06	21	45,46	1333,70
PARFRANCE (C)	PARIBAS	21	14,97	15	48,45	857,51
PARFRANCE (D)	PARIBAS	22	14,96	16	48,26	833,30
OUEST ACTIONS REGIONS	CIO	23	14,82	20	45,81	228,86
AXA SECOND MARCHE COMPTANT (D)	AXA	24	14,29	—	—	120,83
AXA SECOND MARCHE COMPTANT (C)	AXA	25	14,26	—	—	122,75
FRANCE ENTREPRISES (D)	NSM	26	13,56	28	39,11	1093,46
FRANCE ENTREPRISES (C)	NSM	27	13,51	29	39,05	1252,03
SAINT-HONORE PME	CF ROTHS	28	13,42	31	37,92	695,55
GENERALI PERFORMANCE	GENERALI	29	13,08	—	—	10100,69
OBJECTIF FRANCE 2000	LAZARD	30	12,85	—	—	12518,14
FRANCE CROISSANCE	CDC GEST	31	12,60	—	—	974,31
SICAV 5000	CL	32	12,52	14	48,97	548,37
PARTNER FRANCE	LA MONDI	33	12,20	—	—	1041,74
SG FRANCE OPPORTUNITES (C)	SG	34	11,69	8	51,01	1595,59
SG FRANCE OPPORTUNITES (D)	SG	35	11,69	7	51,01	1538,69
OBJECTIF DYNAMIQUE	LAZARD	36	11,46	6	51,39	17647,31
MOBI-CROISSANCE	CPRGESTI	37	11,39	—	—	11343,27
OPTIMAVALOR	CDT NORD	38	11,36	32	37,18	287,48
MDM FRANCE	MDMASSUR	39	11,22	10	50,23	171,88
PARIS INDEX PLUS SICAV (D)	CCF	40	11,16	—	—	1080
PARIS INDEX PLUS SICAV (C)	CCF	41	11,15	—	—	1101,29
SOGENFRANCE (D)	SG	87	6,91	26	40,29	1315,72
SOGENFRANCE (C)	SG	88	6,91	27	40,29	1425,65
PROVENCE FRANCE II (D)	HOTTINGU	89	6,90	—	—	264,98
PROVENCE FRANCE II (C)	HOTTINGU	90	6,89	—	—	272,44
LIVRET BOURSE INVESTISSEMENTS	CDC TRES	91	6,78	41	31,89	611,54
EGIDE FRANCE ACTIONS	EGIDEFIN	92	6,61	—	—	9360,10
ECUREUIL INVESTISSEMENTS	ECUREUIL	93	6,47	40	32,29	165,41
STATE STREET SPINNAKER 2	STATE ST	94	6,15	—	—	1233,81
UAP-INDICE FRANCE	UAP	95	6,06	—	—	1755,96
HERVET FRANCE	HERVET	96	5,97	66	17,84	436,03
GROUPAMA CROISSANCE	GROUPAMA	97	5,95	38	34,67	810,47
NATIO PERSPECTIVES	BNP	98	5,65	—	—	1186,08
ELANCIEL	SOGEPOST	99	5,63	—	—	123,29
CARDIVAL	CARDIF	100	5,58	49	28,18	371,03
FRANCE INDEX SICAV	PARIBAS	101	5,56	71	14,70	114,97
VALCOMEX SELECT. CAC 40 (D)	BFCE	102	5,48	—	—	1143,72
VALCOMEX SELECT. CAC 40 (C)	BFCE	103	5,47	—	—	1193,24
SELECTION AVENIR	CCF	104	5,44	35	35,94	2098,89
PLACEMENTS INSTITUTIONNELS	NSM	105	5,28	77	10,55	34041,96
CM EPARGNE INDUSTRIE (D)	CDT MUTU	106	5,27	78	6,38	93,92
FICAC 40	CDC GEST	107	5,19	70	14,82	10676,23
CM EPARGNE INDUSTRIE (C)	CDT MUTU	108	5,18	79	6,36	97,87
UAP ACTIONS FRANCE	UAP	109	5,10	57	24,83	598,69
NATIO FRANCE INDEX	BNP	110	4,76	—	—	1054,49
REGE OPPORTUNITES	FIMAGEST	111	4,37	—	—	11800,73
ACTIGEST (C)	BBL FRAN	112	4,05	75	13,14	416,65
ACTIGEST (D)	BBL FRAN	113	4,05	74	13,15	402,85
FRANCE 40	CORTAL	114	3,97	—	—	192,40
PLENITUDE	SOGEPOST	115	3,71	46	28,80	149,11
STATE STREET ACTIONS FRA. (C)	STATE ST	116	3,56	—	—	1155,93
STATE STREET ACTIONS FRA. (D)	STATE ST	117	3,55	—	—	1123,10
REGECROISSANCE	FIMAGEST	118	1,37	48	28,48	13005,22
STATE STREET ACT. MIDCAC (D)	STATE ST	119	0,82	—	—	941,87
STATE STREET ACT. MIDCAC (C)	STATE ST	119	0,82	—	—	941,87
NATWEST ACTIONS FRANCE	NATWEST	121	0,60	—	—	74,35

ACTIONS EUROPE

Performance moyenne sur 1 an : 11,25 %, sur 5 ans : 37,18 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
EURO PME	CF ROTHS	1	26,84	—	[illegible]	669,42
EUROPE MID-CAP	PARIBAS	2	26,83	—	—	1289,07
AXA EUROPE ACTIONS (D)	AXA	3	17,32	2	68,51	271,04
AXA EUROPE ACTIONS (C)	AXA	3	17,32	2	68,51	271,04
EURODYN	CNCA	5	16,95	9	47,62	1773,12
EURACTIVE	CDC GEST	6	16,88	—	—	1506,75
EURO-GAN	GAN	7	16,87	4	54,90	9485,03
NOUVELLE EUROPE	CF ROTHS	8	16,48	5	54,83	797,34
CROISSANCE BRITANNIA (D)	EPARGNE	9	16,15	14	38,25	1114,18
CROISSANCE BRITANNIA (C)	EPARGNE	9	16,15	14	38,25	1114,18
EURASUD	CDC GEST	32	5,58	27	21,05	1193,36
EUROCIC LEADERS	CIC PARI	33	5,38	21	30,98	1409,52
JUPITER	BGP	34	5,28	32	15,79	1466,46
NORDEN	VERNES	35	5,16	—	—	5575,32
EUROPE INDEX PLUS SICAV (C)	CCF	36	4,98	28	19,26	1295,82
EUROPE INDEX PLUS SICAV (D)	CCF	37	4,88	29	19,26	1288,42
ORSAY ALLEMAGNE	ORSAY	38	4,73	30	18,30	112539,95
SELECTION EURAVENIR	CCF	39	3,88	23	26,12	1249,13

ACTIONS AMÉRIQUE

Performance moyenne sur 1 an : 10,26 %, sur 5 ans : 33,26 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
USA INDICE GESTION	CDC GEST	1	19,41	—	—	1279,41
QUANTAMERICA	PARIBAS	2	17,79	4	39,05	294,03
PHENIX USA	PHENIX	3	16,85	1	57,77	6009,72
LAFFITTE AMERIQUE	BARCLAYS	4	16,84	9	15,16	270,07
SELECTION AMERIQUE	CCF	5	12,84	6	31,11	136,85
CIC AMERIQUE LATINE	BG CIC	12	5,15	—	—	921,71
ELAN USA	ROTHSCHI	13	5,07	5	36,30	1718,84
UNION AMERIQUE	CIC BUE	14	4,97	10	18,96	1399,89
STATE STREET ACTIONS ETATS-UNI	STATE ST	15	3,76	—	—	1433,99
NOUVEAU MONDE	BGP	16	1,91	2	54,99	940,09

ACTIONS ASIE-PACIFIQUE

Performance moyenne sur 1 an : – 1,14 %, sur 5 ans : 14,99 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
ETOILE PACIFIQUE	CDT NORD	1	12,67	1	79,09	160,17
PLACEMENTS CHINE	NSM	2	9,39	—	—	905,56
STATE STREET ACTIVE ASIE	STATE ST	3	8,24	—	—	1454,80
INDOSUEZ ORIENT (C)	INDOSUEZ	4	6,62	2	76,12	295,92
INDOSUEZ ORIENT (D)	INDOSUEZ	5	6,61	3	75,78	272,93
SOGEPACIFIC	SG	6	6,51	—	—	1005,75
INVESCO ACTIONS ASIE EMERGENT	INVESCO	7	6,05	—	—	105,56
FRANCE PACIFIQUE	CDC GEST	8	5,91	7	24,78	1452,95
EURO-ORIENT	CIC BUE	9	5,89	4	60,62	1509,94
INDOSUEZ UNIJAPON	INDOSUEZ	32	– 6,38	14	[illegible]	1059,08
NRG-JAPON	NOMURA F	33	– 6,86	—	—	13276,57
ATLAS TIGRE III	ATLAS	34	– 7,57	—	—	827,92
LAFFITTE TOKYO	BARCLAYS	35	– 8,57	20	– 31,35	226,17
AURORE	BGP	36	– 10,16	21	– 35,26	373,18
ATLAS CHINE	ATLAS	37	– 10,37	—	—	7982,49
ATLAS TIGRE II (C)	ATLAS	38	– 11,04	—	—	832,67
ATLAS TIGRE II (D)	ATLAS	38	– 11,04	—	—	832,67
KOREA DYNAMIC FUND	IFDC LTD	40	– 21,67	—	—	1584,02

AUTRES SICAV INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 7,96 %, sur 5 ans : 19,96 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
SELECTION SANTE	CCF	1	[illegible]	—	[illegible]	1920,36
SG MONDE OPPORTUNITES (C)	SG	2	[illegible]	—	[illegible]	1232,26
SG MONDE OPPORTUNITES (D)	SG	3	[illegible]	—	[illegible]	1227,92
OBJECTIF CONSOMMATION	LAZARD	4	[illegible]	[illegible]	[illegible]	13386,50
ECOCIC	CIC PARI	5	[illegible]	4	[illegible]	1367,68
EURASSUR	BQ EUROF	6	[illegible]	28	[illegible]	152,62
UNIGESTION	SANPAOLO	7	[illegible]	1	[illegible]	1647,74
SELECTION CROISSANCE	CDT NORD	8	[illegible]	9	[illegible]	757,50
INVESCO ACTIONS GLOBALES	INVESCO	9	[illegible]	—	[illegible]	112,12
TRANSCONTINENTS	BRED	10	[illegible]	8	[illegible]	121,86
SOLEIL INVESTISSEMENT	GAN	11	[illegible]	5	[illegible]	757,57
UNIVERS-ACTIONS	CNCA	12	[illegible]	2	[illegible]	179
INDOSUEZ ALPHA (C)	INDOSUEZ	13	[illegible]	—	[illegible]	61392,26
INDOSUEZ ALPHA (D)	INDOSUEZ	14	[illegible]	—	[illegible]	56719,93
MULTIACTIONS (D)	MULTIFON	43	[illegible]	19	[illegible]	7035,83
ATHENA ACTIONS	ATHENA B	44	[illegible]	—	[illegible]	1486,68
AXA INVESTISSEMENTS	AXA	45	[illegible]	34	[illegible]	106,50
ECOFIMONDIAL (D)	ECOFI FI	46	[illegible]	30	[illegible]	1056,80
ECOFIMONDIAL (C)	ECOFI FI	46	[illegible]	30	[illegible]	1056,80
PRIVINTER	BIMP	48	[illegible]	32	[illegible]	337,93
ECUREUIL GEOVALEURS	ECUREUIL	49	[illegible]	14	[illegible]	2783,93
EXTENTIEL	SG	50	[illegible]	—	[illegible]	1181,06
SELECTION ENVIRONNEMENT	CCF	51	[illegible]	37	[illegible]	95,44
AXA NPI (C)	AXA	52	[illegible]	24	[illegible]	118,62
AXA NPI (D)	AXA	52	[illegible]	24	[illegible]	118,62
UAP INVESTISSEMENTS	UAP	54	[illegible]	27	[illegible]	428,94
HERVET VALEURS	HERVET	55	[illegible]	40	[illegible]	673,83
	—	—		—		—
	—	—		—		—

Les européennes se détachent

APRÈS avoir été touchées de plein fouet par les mauvaises performances des différentes places boursières au cours des mois d'été, les sicav investies en actions se sont reprises assez sensiblement depuis le début du mois de septembre. Il faut dire que depuis le début du mois la Bourse de Paris a regagné plus de 5 %, New York 4 % et Londres plus de 2,5 %. Wall Street, Londres et Francfort ont même battu de nouveaux records au cours des derniers jours.

Les sicav qui privilégient les actions européennes affichent les meilleures performances, avec des gains dépassant en moyenne les 11 % sur un an. Les sicav investies dans des valeurs de taille moyenne occupent la tête du classement : Euro PME de la Compagnie financière Edmond de Rothschild, Europe Mid Cap de Paribas et AXA Europe actions enregistrent des gains de respectivement 26,84 %, 26,83 % et 17,32 % en douze mois. A l'autre bout du palmarès, Sélection Euravenir du CCF gagne seulement 3,88 % et CPR Mobi-Europe perd 0,28 %.

Les sicav investies en actions américaines viennent juste derrière les européennes, bénéficiant des performances de Wall Street, mais affectées par les soubresauts du dollar. Elles enregistrent une hausse moyenne de 10,26 %. USA Indice gestion de la Caisse des dépôts, Quantamerica de Paribas ou Phenix USA de la banque du Phenix gagnent, dans l'ordre, 19,41 %, 17,79 % et 16,85 % sur douze mois. La performance sur cinq ans de Phenix USA (+ 57,77 %) illustre la santé du marché américain. Mais, sur un an, certaines sicav n'en affichent pas moins des performances très médiocres, à l'image de State Street Actions Etats-Unis (+ 3,76 %) ou de Nouveau Monde de la BGP (+ 1,91 %). Sur cinq ans, Nouveau Monde gagne quand même 54,99 %.

Logiquement, les sicav investies en actions françaises affichent des performances moins bonnes, reflétant le retard qu'a pris la place de Paris, notamment face à ses homologues européennes. Toutefois, les sicav qui privilégient les valeurs de taille moyenne tirent leur épingle du jeu. Ainsi, Paribas France Emergence, Invesco actions françaises, Uni-Hoche de la banque San Paolo et Indosuez croissance France gagnent respectivement 22,93 %, 20,84 %, 20,73 % et 19,77 % sur un an. A l'opposé, Natwest actions France (+0,60 %), State Street actions Midcac (+0,82 %) et Régécroissance de Fimagest (+1,37 %) affichent des performances très faibles.

Enfin, les sicav asiatiques ont beaucoup souffert de la baisse de Tokyo au cours des derniers mois et perdent en moyenne 1,14 %. Seules les sicav investies sur les marchés émergents d'Asie du Sud-Est ont de bonnes performances, à l'image d'Etoile pacifique du Crédit du Nord (+ 12,67 %) et de Placements Chine de NSM (+ 9,39 %).

E. L.

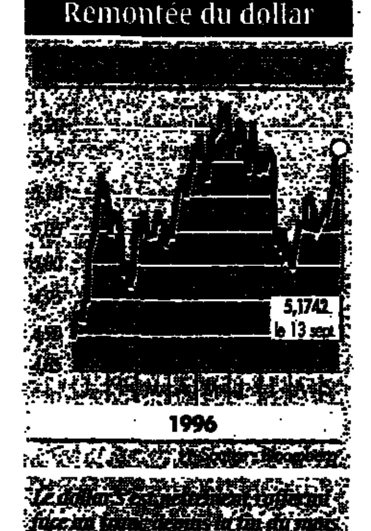
Les statistiques américaines dopent les marchés obligataires

Les taux obligataires américains sont redescendus nettement sous le seuil des 7 %. Le Matif s'est inscrit à son plus haut niveau de l'année. Le franc est passé sous les 3,41 pour 1 mark

Le consensus sur une hausse imminente de ses taux par la Réserve fédérale (Fed) a fini par voler en éclats en fin de semaine, après la publication d'une série de statistiques indiquant que la croissance américaine ne se traduit pas par des tensions inflationnistes. La hausse du dollar a marqué un arrêt. Le franc a continué à s'apprécier face au mark, pour passer jeudi 12 septembre au soir sous le seuil des 3,41 pour 1 mark. Vendredi, les marchés obligataires étaient euphoriques. Le taux des bons du Trésor américain à 30 ans est passé sous les 7 %. Les opérateurs pronostiquent maintenant un *statu quo* sur les taux directeurs américains à l'issue de la réunion, le 24 septembre, du comité de politique monétaire de la Fed. Vendredi, le Matif a atteint ses plus hauts niveaux de l'année. Les taux à 10 ans en France sont descendus à 6,25 %.

LA REPRISE du dollar entamée au début du mois s'est poursuivie pendant la majeure partie de la semaine, avant de voir son ampleur limitée par une petite correction vendredi 13 septembre. Le billet vert doit ses soubresauts à un changement d'appréciation des analystes sur l'économie américaine. Ils constatent, avec les dernières statistiques publiées, que la croissance reste soutenue, mais que les tensions inflationnistes semblent limitées. Après avoir longtemps fait l'amalgame entre croissance robuste et risque de tensions inflationnistes, les économistes commencent à réaliser que leurs craintes étaient peut-être exagérées. Le fameux *soft landing*, atterrissage en douceur de l'économie américaine, reprend du service. Du coup, le consensus existant sur une hausse imminente et assez importante de ses taux par la Réserve fédérale (Fed), qui poussait la devise américaine, a fini par voler en éclats.

Remontée du dollar

RALENTISSEMENT

Mais ce que le dollar a un peu perdu, le marché obligataire américain et Wall Street l'ont largement gagné. Le taux sur les émissions du Trésor à 30 ans, la principale valeur de référence, est retombé vendredi sous la barre des 7 %, à 6,96 % contre 7,12 % une semaine auparavant.

D'un vendredi à l'autre, la progression du billet vert reste appréciable : de 1,4930 mark, 109,40 yens et 5,09 francs à 1,5120 mark, 110,40 yens et 5,1580 francs. Le dollar a flirté un temps avec les 1,52 pour 1 deutschemark et près de 5,18 francs. La crainte de la surchauffe économique, à l'origine de cette envolée, avait pris corps après l'annonce, vendredi 7 septembre, d'un recul du taux de chômage aux Etats-Unis à un niveau – le plus bas depuis mars 1989 – de 5,1 %.

Le scénario, envisagé un temps par les opérateurs, d'une hausse rapide de ses taux par la Réserve fédérale a semblé moins vraisemblable après l'annonce surprise, jeudi, d'une baisse de 0,1 % de l'indice des prix de gros américain au mois d'août. Ce chiffre a renforcé l'impact de l'annonce, la semaine précédente, de l'augmentation (+ 21 000) des demandes hebdomadaires d'allocations chômage à 338 000, plus haut niveau depuis la mi-juillet. Vendredi, l'annonce d'une hausse de 0,2 %, toujours en août, des ventes de détail aux Etats-Unis après une hausse de 0,1 % en juillet (chiffre non révisé) a renforcé les analystes (qui tablaient généralement sur un gain de 0,7 %) dans leur sentiment que l'activité économique se ralentit.

Les opérateurs sont aujourd'hui beaucoup moins nombreux à pronostiquer une hausse (de l'ordre de 0,50 %, voire même de 0,25 %) de son taux au jour le jour (Fed Funds, aujourd'hui à 5,25 %) par la Réserve fédérale américaine à l'occasion de la réunion, le 24 septembre, de son comité de politique monétaire. Déjà mardi, le chef des conseillers économiques de la Maison Blanche, Joseph Stiglitz, avait affirmé qu'il n'y avait aucun signe d'accélération de l'inflation.

« En année électorale, la Fed préfère ne pas modifier sa politique monétaire, et ces chiffres pourraient lui servir de justification », déclare Arthur Hogan, stratège boursier de la firme Dean Witter. Même si la Fed décide d'agir, ce sera sans doute au maximum d'un quart de point, ce qui n'est pas assez pour freiner sérieusement l'économie ou déstabiliser les marchés financiers, estimaient vendredi plusieurs analystes.

MÉNAGES « SAINS »

Pour ajouter à l'euphorie, l'un des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine, Lawrence Lindsey, a estimé jeudi que le niveau record d'endettement des ménages aux Etats-Unis ne constituait pas une menace pour l'expansion économique. Le budget des ménages américains est dans l'ensemble *« sain »*, a affirmé M. Lindsey devant la commission bancaire de la Chambre des représentants. L'endettement des ménages atteint 83 % des revenus, selon la Fed, si l'on ajoute aux emprunts immobiliers la dette pour des crédits à la consommation.

Le franc français a logiquement bénéficié cette semaine de la remontée du dollar et de l'affaiblissement en contrepartie du mark. Il a terminé vendredi sous les 3,41 marks, à 3,4090, contre 3,4150 sept jours plus tôt.

Le franc a également profité d'un ralentissement de l'inflation en France. *« L'évolution des prix à la consommation en août permet à la France d'améliorer son différentiel d'inflation avec l'Allemagne »*, explique Christian Dargnat, analyste à la Segespar (filiale du Crédit agricole). Les prix à la consommation en France ont baissé de 0,2 % à 0,3 % en août par rapport au mois de juillet, progressant sur un an de + 1,6 % à + 1,7 %, selon l'indice provisoire de l'Insee publié vendredi. Depuis le début de l'année, la hausse est comprise entre 1 % et 1,1 % tandis qu'en août 1995 elle était de 1,5 % par rapport à janvier 1995. L'annonce, vendredi matin, *d'un excédent de 8,2 milliards de* francs en juin (après + 6,9 milliards en mai) pour la balance des transactions courantes de la France favorise également la bonne tenue du franc.

Dans la foulée du marché obligataire américain, le contrat notionnel du Matif a atteint de nouveaux sommets pour 1996. A l'issue de sa douzième séance de hausse consécutive, le contrat notionnel décembre s'est adjugé vendredi 80 centièmes à 123,64. Les taux à 10 ans sont descendus en France à 6,25 % et en Allemagne à 6,16 %.

Eric Leser

« Le franc n'est pas surévalué »

***« Un débat trop véhément sur la politique monétaire française est immédiatement projeté à l'étranger et se paie en termes de taux d'intérêt »*, a estimé, mercredi 11 septembre, le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale. Se défendant d'être *« psychorigide »*, M. Trichet a justifié la position du comité de politique monétaire de la Banque de France par *« la nécessité d'inspirer confiance au monde entier afin d'obtenir que les investisseurs consentent à l'économie française les taux les plus bas possible »*, selon le compte rendu de l'audition de M. Trichet publié jeudi 12 septembre par l'Assemblée nationale. Jugeant *« totalement contradictoire de vouloir à la fois une monnaie faible et des taux d'intérêt bas »*, il a estimé que *« le franc ne peut être considéré comme une devise surévaluée, compte tenu de l'importance de l'excédent commercial et de celui de la balance des transactions courantes »*.**

Marché international des capitaux : ambiance euphorique

DE NOMBREUX EMPRUNTEURS avaient attendu la deuxième semaine de septembre pour reprendre en force leurs appels au marché international des capitaux. Ils ont trouvé en face d'eux des investisseurs pressés d'agir, à moyen ou à long terme, car le niveau de l'intérêt a continué de baisser. Et c'était bien avant la publication des statistiques rassurantes au sujet de l'inflation en Amérique et en Europe, et avant l'adoption par le Parlement allemand d'un plan d'austérité qui, à l'heure des grands débats budgétaires en Europe, montre qu'il est possible de faire passer sans difficulté majeure des mesures de rigueur vraiment impopulaires.

Une foule d'autres emprunteurs se préparent à bénéficier de ces nouvelles favorables au marché, encouragés par les réussites récentes de la Banque européenne d'investissement, de l'Italie ou de France Télecom dans le compartiment du dollar, ou bien encore, dans celui du deutschemark, de la Turquie, du Venezuela, de la Tennessee Valley Authority (la plus prestigieuse des entreprises publiques américaines), Nestlé ou Unilever.

Le mark retient particulièrement l'attention, car il ne cesse de s'internationaliser en tant que monnaie d'emprunt. Les principaux intermédiaires financiers du monde entier rivalisent pour y jouer un rôle de plus en plus important, marchant sur les brisées des banques allemandes, obligées de faire d'importantes concessions.

On l'a bien vu, jeudi 12 septembre, à l'occasion de l'émission de 300 millions de DM lancée pour une durée de cinq ans par Unilever, qui fera coter ses obligations, contrairement à toutes les habitudes, à Londres et à Amsterdam, mais pas en Allemagne. Les grands banques allemandes refusaient jusqu'à présent de s'associer à de telles opérations en marks, qui s'adressent manifestement à des particuliers, à moins que les titres soient cotés dans leur pays. Mais la cotation en Allemagne coûte cher, et la signature d'Unilever est certainement l'une des meilleures qui soient. Aussi, la Deutsche Bank a-t-elle fait une exception à ses propres règles et, après bien des débats, a accepté de diriger cette affaire conjointement avec un établissement néerlandais, ABN Amro.

ATTENTES SUR L'EURO

Parmi les émetteurs dont on attend la venue prochaine, l'Afrique du Sud, la Banque interaméricaine de développement et la Colombie ont fait part de leur intention de lever des fonds en marks. Daimler Benz et la ville de Yokohama devraient bientôt se présenter dans les compartiments du dollar, à New York et sur l'euromarché respectivement. D'aucuns espèrent un retour prochain de l'Angleterre, dont la précédente émission internationale, libellée en dollars, remonte au début de l'été et a laissé un excellent souvenir. Si le marché du franc français n'arrive guère à élargir le cercle de ses investisseurs (dans leur majorité, des compagnies d'assurances françaises), il continue d'attirer des emprunteurs de choix. La Banque africaine de développement et la Suède viennent d'y drainer pour 5 milliards de francs au total. L'Espagne et l'Italie ne devraient pas tarder à suivre leur exemple.

L'ambiance d'euphorie dans laquelle se trouvait le marché en fin de semaine a fait passer au second plan les incertitudes concernant la valeur de la future monnaie européenne. On ne sera fixé à ce sujet que le jour où on connaîtra les participants à l'Union monétaire qui pourrait exister dès 1999 : on admet généralement que moins les participants seront nombreux et plus l'euro aura des chances d'être fort, car il se substituera aux devises d'un cercle restreint d'Etats qui constitueraient une sorte d'élite.

Mais si ce groupe s'étend à des pays qui, *malgré leurs efforts actuels, resteront loin des* objectifs prévus par le traité de Maastricht, le doute s'insinuera sur la solidité de la nouvelle monnaie. Il faudrait alors compenser cette faiblesse innée par une montée des taux d'intérêt.

Il est intéressant de noter que c'est en Suisse que cette crainte s'exprime le plus vivement. Certaines banques de ce pays estiment que, par contagion, leurs propres taux d'intérêt devraient augmenter et que cela pourrait même se produire rapidement. Bien que peu nombreuses, elles ont réussi à se faire entendre, ce qui pourrait expliquer pourquoi le marché suisse était quelque peu délaissé ces derniers jours.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES

Envolée des cours du pétrole

qualité de référence aux Etats-Unis, en dollars — 25 le 13 sept. — J F M A M J J A S — 1996 — Source : Bloomberg

LES TENSIONS EN IRAK et les perspectives de nouveaux raids aériens américains (*lire page 2*) ont contribué à raffermir les prix du pétrole, qui retrouvent des niveaux jamais atteints depuis l'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990. La situation s'est encore tendue sur les marchés jeudi 12 septembre, après l'autorisation accordée par le Koweït à des avions furtifs américains de mener des attaques à partir de son territoire. A New-York, le light sweet crude franchissait la barre des 25 dollars et, à Londres, le brent, qualité de référence de la mer du Nord, se traitait au-dessus des 24 dollars. Le mouvement se stabilisait vendredi 13, le light sweet crude s'échangeant à 24,51 dollars et le brent à 24,13 dollars.

Les prix ont retrouvé leur record du 11 avril (25,34 dollars pour le light sweet crude et 24,3 dollars pour le brent). Au printemps, les cours s'étaient emballés en raison d'importations accrues, après un hiver rigoureux dans l'hémisphère nord. La fièvre était ensuite retombée, sans pour autant entraîner une baisse des cours, la demande restant soutenue en Asie. Durant l'été, la perspective d'une levée partielle de l'embargo pétrolier frappant l'Irak et d'une mise sur le marché de 700 000 barils/jour, soit 1 % de la production mondiale, laissait entrevoir une baisse. Formalisé en mai, l'accord *« pétrole contre nourriture »* aurait dû entrer en vigueur au début de l'automne. Mais, le 1er septembre, à la suite de l'offensive irakienne au Kurdistan, le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali décidait de *suspendre sa mise en œuvre*.

Les opérateurs sont convaincus que la situation n'évoluera pas avant les élections présidentielles américaines de novembre et restera bloquée jusqu'au début de l'année prochaine. Les cours devraient donc se maintenir. De plus, tant que les sanctions contre l'Irak ne seront pas levées, les prix seront portés par les prévisions de l'Agence internationale de l'énergie qui annoncent, pour 1997, une demande pétrolière en hausse de 2,5 % contre 2,4 % l'année précédente.

Dominique Gallois

New York, Londres et Francfort terminent à leur plus haut niveau historique

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↗ + 3,42%	↗ + 3,16%	↗ + 3,77%	↗ + 1,92%	↗ + 3,14%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

LES GRANDES PLACES financières internationales ont vécu une semaine quasi euphorique dans le sillage de Wall Stret. A l'exception de la Bourse de Londres, qui, tout en terminant la semaine à son plus haut niveau historique, ne gagne que 1,92 %, toutes les Bourse affichent des gains supérieurs à 3 %. La Bourse de New York a gagné 3,16 %, celle de Tokyo, 3,42 % tandis que Paris et Francfort s'appréciaient respectivement à + 3,77 % et + 3,14 %.

A l'origine de cette flambée de hausse, Wall Street et l'économie américaine, qui ne donne toujours pas de signe de tensions inflationnistes. Après la correction qu'a connue la Bourse new-yorkaise au cours de l'été, elle semble aujourd'hui repartie à la conquête de nouveaux sommets, les dernières statistiques éconcomiques dissipent les craintes d'un relèvement des taux d'intérêt américains lors de la prochaine réunion du comité monétaire de la Réserve fédérale, le 24 septembre. L'indice Dow Jones a crevé le plafond des 5 800 points pour terminer vendredi à 5 838,52 points, en hausse de 178,66 points (+ 3,16 %) sur la semaine. Cela fait près de quatre mois que Wall Street n'avait pas battu un record : le dernier remontait au 22 mai, date à laquelle l'indice Dow Jones avait atteint 5 778 points.

Selon Arthur Hogan, analyste chez Dean Witter, les derniers indicateurs, faisant état d'une hausse très modérée des prix, devraient persuader la Réserve fédérale de laisser inchangés ses taux directeurs jusqu'à l'élection présidentielle du 5 novembre. Mais son avis n'est pas partagé par Ed La Varnway, analyste chez First Albany, qui estime que l'indice des prix à la consommation ne suffit pas pour affirmer que la Fed ne relèvera pas ses taux. Selon lui, la vraie cause du problème est l'inflation par les salaires, et surtout l'augmentation du salaire horaire, *qui croît deux fois plus vite* que l'inflation. Cet analyste est toutefois optimiste sur les perspectives du marché boursier et obligataire à court terme, estimant que les taux d'intérêt sur les obligations devraient continuer à reculer et que Wall Street continuera à profiter des placements de la génération des baby-boomers, qui approchent l'âge de la retraite. Le marché boursier devrait, selon lui, connaître un renversement de tendance en 1997, en raison notamment d'un recul des bénéfices des entreprises.

COUP DE FOUET

En Europe, sur les trois grandes places, deux ont terminé la semaine à leur plus haut niveau historique. La Bourse de Francfort a gagné 3,14 %, la vigueur retrouvée du dollar lui permettant même de battre un nouveau record vendredi avec la complicité du marché obligataire. L'indice DAX affichait 2 595,96 points vendredi à la clôture de la séance officielle, un record historique qui représente un gain de 78,96 points par rapport à la clôture du 6 septembre. Les signaux positifs sont venus des Etats-Unis et notamment du niveau du dollar par rapport au deutschemark. Le billet vert a repassé mardi la barre psychologique de 1,50 deutschemark, pour la première fois depuis deux mois, ce qui a donné un coup de fouet aux valeurs automobiles et chimiques, qui dépendent énormément de l'exportation.

A Londres, l'indice Footsie s'est envolé et semble désormais à portée de la barre psychologique des 4 000 points. Vendredi à la clôture, il atteignait un nouveau record de 3 968,1 points, contre 3 893 points une semaine auparavant (+ 1,92 %). Le Stock Exchange a non seulement bénéficié de l'euphorie de Wall Street, mais également d'une série de statistiques démontrant une maîtrise de la hausse des prix en Grande-Bretagne. La Bourse reste fermement convaincue que le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, passant outre l'opposition de la Banque d'Angleterre, détendra un peu le loyer de l'argent d'ici aux prochaines élections, prévues au plus tard en mai. S'il avait cette intention, aucune des statistiques de la semaine ne pourrait l'en dissuader. L'indice des prix de gros et celui des prix de détail n'ont pas fait apparaître de pression inflationniste. Le chômage a encore une fois baissé, pour atteindre son plus bas niveau depuis cinq ans et demi en août, mais le salaire moyen est resté stable.

Le marché parisien a également réalisé une remarquable performance cette semaine, la plus forte de toutes les grandes places avec un gain de 3,77 %. L'indice CAC 40 atteint à 2 080,73 points. Les opérateurs estiment que cette nouvelle et forte progression s'est effectuée grâce à la publication de bons résultats de sociétés, à la bonne tenue des marchés de taux, à la reprise du franc et à la perspective d'un rebond de l'activité dans les prochains mois. L'objectif des 2 100 points paraît désormais à portée de main.

La Bourse de Tokyo, qui avait fait du surplace, huit jours plus tôt, a également participé à la hausse. Dans le sillage des valeurs américaines, la cote nippone s'est appréciée de 3,42 % cette semaine. L'indice Nikkei a gagné 690,11 points, pour terminer à 20 842,64 points. Cependant, des opérateurs affirment que le dernier cycle de correction est loin d'être terminé. *« L'indice pourrait descendre en dessous des 20 000 points cette année »*, a déclaré un intervenant d'une société de courtage, remarquant que les investisseurs étrangers resteraient peu actifs tant que la reprise économique au Japon ne sera pas effective...

F. Bn.

NOMINATIONS

AGENCES RÉGIONALES D'HOSPITALISATION

Les vingt-quatre directeurs chargés de la mise en place des agences régionales de l'hospitalisation ont été nommés par décret publié au *Journal officiel* du 8 septembre. Ils deviendront officiellement directeurs de ces agences lorsqu'elles entreront en service.

● Alsace : **Philippe de Mester.**

[Né le 23 novembre 1955 à Calais (Pas-de-Calais), Philippe de Mester a d'abord travaillé au service de l'enfance du département du Nord. Entré à l'ENA, il a fait ensuite carrière dans la préfectorale. Il a été directeur de cabinet des préfets de la Marne, de la Guadeloupe, secrétaire général de la préfecture du Tarn, directeur de cabinet du directeur général de l'administration au ministère de l'intérieur. Il était directeur de cabinet du préfet du Val-de-Marne depuis 1994.]

● Aquitaine : **Dominique Deroubaix.**

[Né le 19 janvier 1952 à Erquinghem-Lys (Nord), Dominique Deroubaix est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Il a été attaché de direction au centre hospitalier de Chartres, directeur de l'hôpital Saint-Antoine à Paris, directeur de la stratégie à l'Assistance publique, puis directeur de l'hôpital Necker-Enfants malades.]

● Auvergne : **Jean-Yves Jacob.**

[Né le 9 janvier 1942 à Dijon (Côte-d'Or), Jean-Yves Jacob est ancien élève de l'Ecole nationale de santé publique. Il a été directeur du centre hospitalier de Dunkerque. Depuis 1990, il était directeur général du CHU de Grenoble.]

● Bourgogne : **Michel Drouet.**

[Né le 29 juin 1947 à Idar-Oberstein (Allemagne), Michel Drouet est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien élève de l'Ensae et administrateur de l'Insee. Il a notamment occupé des fonctions de direction dans le groupe Lafarge-Coppée, de 1982 à 1985, et a été PDG de Primordia, une entreprise de négoce de produits agricoles et alimentaires, de 1989 à 1995.]

● Bretagne : **Yvette Berger.**

[Née le 9 juillet 1937 à Chambéry (Savoie), Yvette Berger est licenciée en droit et inspecteur général des affaires sociales. Elle a été directeur départemental des affaires sanitaires et sociales dans l'Eure, l'Oise et les Alpes-Maritimes, avant d'être, depuis 1990, directeur régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.]

● Centre : **Bernard Marrot.**

[Né le 10 août 1944 à Couhé-Vérac (Vienne), Bernard Marrot est docteur en droit, diplômé d'études supérieures de science politique et d'administration sanitaire et sociale. Il a été directeur des études et des stages de l'Institut régional d'administration de Nantes, de 1977 à 1980, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales en Vendée, de 1981 à 1984. Depuis, il était directeur régional des Pays-de-la-Loire.]

● Champagne-Ardenne : **Alain Chevrot.**

[Né le 15 mai 1945 à Paris, Alain Chevrot est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Insead. D'abord directeur chez Yamaha Motor Europe de 1974 à 1981, il a été, de 1981 à 1986, directeur commercial et du marketing de Rhône-Poulenc Prolabo. Jusqu'en 1993, il est retourné dans le groupe Yamaha. De 1993 à 1995, il a été directeur de la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse.]

● Corse : **Pierre Cardona.**

[Né le 26 juin 1940 à Saint-Gaudens (Haute-Garonne), Pierre Cardona est ancien élève de l'Ecole nationale de la santé publique. Il a été, de 1984 à 1987, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de Corse-du-Sud. Depuis, il occupait les mêmes fonctions dans les Bouches-du-Rhône.]

● Franche-Comté : **Louis-René Geffroy.**

[Né le 15 novembre 1947 à Malestroit (Morbihan), Louis-René Geffroy est ancien élève de l'Ecole nationale de la santé publique. Il a d'abord occupé des fonctions de direction aux Hospices civils de Lyon. Chargé de mission, de 1988 à 1991, à la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés, il a été ensuite directeur de cabinet de Jean-Claude Mallet, président FO de cette caisse, jusqu'en juillet 1996.]

● Ile-de-France : **Dominique Coudreau.**

[Né le 1er janvier 1942 à Montpellier (Hérault), Dominique Coudreau est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Administrateur à la direction du budget, il a été, de 1974 à 1979, membre des cabinets de Simone Veil, au ministère de la santé, de Robert Boulin, au ministère de l'économie et des finances, et de Raymond Barre, premier ministre. Il a ensuite été nommé directeur de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés. En 1989 et 1990, il a été directeur de l'Agence française de lutte contre le sida. Puis il a été conseiller du président de l'UAP pour la santé. Depuis 1992, il était directeur général d'Hexagone hospitalisation.]

● Languedoc-Roussillon : **François Grateau.**

[Né le 10 mars 1948 à Palluau (Indre), François Grateau est ancien élève de l'Ecole nationale de la santé publique. En poste au CHRU de Lille de 1974 à 1984, il a été, en 1984 et 1985, conseiller technique au cabinet d'Edmond Hervé, secrétaire d'Etat chargé de la santé. Directeur du centre hospitalier de Béthune, il est retourné à Lille en 1988, et était directeur du CHRU de cette ville depuis 1992.]

● Limousin : **Guy Richier.**

[Né le 23 juillet 1946 à Toulon (Var), Guy Richier est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'Ecole nationale de la santé publique. Il a successivement été en poste dans les directions des hôpitaux de Toulon, Aurillac, Lariboisière (Paris), puis directeur du CHRU de Nice, et du centre hospitalier de Mulhouse. Depuis 1994, il était directeur régional des affaires sanitaires et sociales de Poitou-Charentes.]

● Lorraine : ***Dominique Peton-Klein.***

[Née le 5 mai 1950 à Commercy (Meuse), Dominique Peton-Klein est médecin inspecteur de la santé. D'abord médecin de santé scolaire, elle a été directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Meuse, de la Marne, puis de la Moselle. Depuis 1996, elle était directeur régional en Alsace.]

● Midi-Pyrénées : **Xavier Patier.**

[Né le 5 mars 1958 à Brive (Corrèze), Xavier Patier est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. Conseiller à la chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées depuis 1983, il a été membre du cabinet de Camille Cabana, ministre de la réforme administrative de 1986 à 1988, puis de ceux de Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, et de Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, de 1993 à 1995. Depuis, il était chargé de mission à la présidence de la République.]

● Nord-Pas-de-Calais : **Gérard Dumont.**

[Né le 24 mars 1950 à Fontenay-sous-Bois (Val-de-Marne), Gérard Dumont est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. D'abord en poste à la direction générale des collectivités locales, il le fut ensuite en Polynésie française et à Carpentras. Secrétaire général adjoint de la mairie de Marseille en 1984, du temps où Gaston Defferre en était le maire, il fut secrétaire général de la ville au début du premier mandat Robert Vigouroux. Il fut de novembre 1991 à juillet 1992 conseiller pour les relations avec les pouvoirs publics et parapublics de la société Bernard Tapie Finances (BTF). Puis il regagna l'administration centrale du ministère de l'intérieur. Depuis janvier 1993, il était secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de Rhône-Alpes.]

● Basse-Normandie : **Alain Garcia.**

[Né le 15 septembre 1945 à Tlemcen (Algérie), Alain Garcia est docteur en médecine et maître de conférences des universités. Anesthésiste-réanimateur à l'hôpital Broussais (Paris), il est président du Syndicat national des hospitalo-universitaires depuis juin 1982. Il a été nommé directeur de l'agence d'hospitalisation de Basse-Normandie.]

● Haute-Normandie : **Bernard Gaisset.**

[Né le 5 août 1948 à Oupia (Hérault), Bernard Gaisset est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et d'HEC. Il a été directeur financier à la Société centrale pour l'équipement du territoire de 1974 à 1982, puis directeur financier du service de distribution de la banlieue de Paris à la Générale des eaux et directeur à la Générale de santé. Depuis 1991, il était directeur délégué de Clininvest, chaîne de cliniques privées du groupe Suez.]

● Pays-de-la-Loire : **Benoît Péricard.**

[Né le 18 mars 1954 à Paris, Benoît Péricard est ancien élève de l'ENA. Il a d'abord été en poste à l'administration centrale du ministère des affaires sociales, puis conseiller spécial du sous-directeur du Bureau international du travail. Depuis 1993, il était directeur régional des affaires sanitaires et sociales de Bourgogne.]

● Picardie : **Antoine Masson.**

[Né le 11 juin 1958 à Toulon (Var), Antoine Masson est ancien élève de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris. Il a été, de 1991 à 1993, conseiller technique au cabinet de Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, puis au cabinet d'André Laignel, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire. Depuis, il était chef du service des matières premières et du sous-sol à la direction générale de l'énergie du ministère de l'industrie.]

● Poitou-Charentes : **Jacques Metais.**

[Né le 12 décembre 1947 à Poitiers (Vienne), Jacques Metais est ancien élève de l'Ecole nationale de santé publique. D'abord en poste à Pontoise, il a été directeur de l'hôpital de Loudun puis du centre hospitalier de Lagny-Marne-la-Vallée. Depuis 1989, il était directeur du centre hospitalier de Pontoise.]

● Provence-Alpes-Côte-d'Azur : **Christian Dutreil.**

[Né le 23 juillet 1943 à Lyon (Rhône), Christian Dutreil est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA. D'abord en poste à la direction générale de la santé, il a été, de 1977 à 1984, directeur régional des affaires sanitaires et sociales de Rhône-Alpes, puis directeur général des Hospices civils de Lyon jusqu'en 1991. Depuis, il présidait l'Institut Pasteur de Lyon et l'Observatoire régional de santé Rhône-Alpes.]

● Rhône-Alpes : **Michel Pelissier.**

[Né le 15 octobre 1947 à Barjols (Var), Michel Pelissier est diplomé de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence et ancien élève de l'ENA. Faisant carrière dans le corps préfectoral, il a été en poste, successivement, dans les Landes, dans l'Eure, à Briançon, dans les Alpes-Maritimes, à Châlons-sur-Marne, en Lozère. De 1981 à 1983, il a été chef de cabinet de Pierre Mauroy, premier ministre. Depuis 1993, il était préfet de Tarn-et-Garonne.]

● Antilles-Guyane : **Guy-Pierre Martin.**

[Né le 6 juillet 1952 à Naples (Italie), Guy-Pierre Martin est diplômé de l'Institut d'études politiques de Grenoble et ancien élève de l'Ecole nationale de santé publique. Directeur des affaires financières au CHRU de Lille de 1983 à 1990, il a été conseiller à la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France jusqu'en 1994. Depuis, il était chef de bureau financement à la direction des hôpitaux au ministère des affaires sociales.]

● La Réunion : **Robert Hulic.**

[Né le 15 janvier 1952 à Erquinghem-Lys (Nord), Robert Hulic est diplômé d'administration sanitaire et sociale. D'abord directeur des affaires sanitaires et sociales de l'Aube, il a été directeur général adjoint des services du département de la Guyane et directeur des actions sanitaires et sociales de cette collectivité locale de 1991 à 1994. Depuis, il était directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Guyane.]

DISPARITIONS

■ **TUPAC SHAKUR**, chanteur de rap américain, âgé de vingt-cinq ans, est mort, vendredi 13 septembre, dans un hôpital de Las Vegas, six jours après avoir été blessé par balles alors qu'il se rendait dans une discothèque à l'issue du combat de boxe Mike Tyson-Bruce Seldon (*Lire aussi en première page*).

■ **PIERRE CORNET**, ancien député (UDF) de l'Ardèche, est mort, jeudi 12 septembre. Né le 13 septembre 1911 à Montélimar (Drôme), docteur en droit et diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, Pierre Cornet a commencé sa carrière au sein de l'Assemblée de l'Union française, dont il a été questeur, avant d'être élu député en 1967, réélu jusqu'en 1978. Conseiller général jusqu'en 1976, il a été maire de Villeneuve-de-Berg de 1971 à 1989.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

– *Bagneux. Paris. Chartres.*

Stephanie LEBER
et
Laurent GONZALVEZ
ont la joie de faire part de la naissance de leur fils,

Raphaël,

le 11 septembre 1996.

Mariages

– Grand jour pour

Adèle !

Ses arrière-grands-parents,
Grands-parents, grand-oncle venu d'Amérique,
Oncle et tantes,
Et les nombreux amis,
se réunissent pour assister au mariage de

Nathalie BONINI,
ethnologue,
et
Louis MAURIN,
journaliste,

ses parents,
à la mairie de *Villabé, le 14 septembre 1996.*

Muriel DERVEAUX
et
Jean-Michel ISSARTEL

se sont unis le 7 septembre 1996, en l'église de Monthou-sur-Cher.

De la part de
Bérangère Derveaux,
Nicole Billaudot,
Francine et François *Derveaux,*
2 *bis*, cité Thuré,
75015 Paris.
Et de
Jeannette Soichey,
Marie-Louise Issartel,
Marithé et Guy Issartel,
75, chemin de Montray,
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon.

Yo Villard,
Françoise Parinaud,
Gayannée et *Marianne,*
Marie-Florence Bennes et Leïla,
se joignent au bonheur de

Hélène MOUTAFFIAN
et
Jean PARINAUD.

Collioure, le 14 septembre 1996.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Décès

– M. et Mme Michel Ody,
M. et Mme Jésus Alberro-Aramburu,
Ses sœur, frère, belle-sœur et beau-frère,
Ses belles-sœurs,
Ses neveux et nièces,

ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Maria Angeles ALBERRO-ARAMBURU,

survenu à *Paris, le 5 septembre 1996*, dans sa soixante-septième année.

La *cérémonie religieuse sera célébrée* le mardi 17 juillet, à 11 heures, en l'église *Notre-Dame de la Gare, place Jeanne-d'Arc*, Paris-13e, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

M. et Mme Michel Ody,
72, *rue Bonaparte,*
75006 Paris.

M. et Mme Jésus Alberro-Aramburu,
Juarez 14-3 Tizapan, San Angel,
CF 01090 *(DF),*
Mexique.

– Le 2 septembre,

Madeleine CHAPON,
née AUPRINCE,
officier des Palmes académiques,
chevalier de l'ordre du Mérite,

nous a quittés.

Elle repose à Entraunes (Alpes-Maritimes) près de Roger, avec qui elle a partagé cinquante-cinq ans de vie.

Elle était très fière d'avoir vu reconnus son travail d'inspectrice de l'enseignement technique et de professeur, ainsi que ses activités de conseillère municipale et de responsable de l'Union féminine civique et sociale.

Elle nous manque.

Claire et Claude Hebrard,
Jean-Paul Chapon,
Françoise Saboye,
Colette et *Edouard Friedler,*
ses enfants
et tous ses petits-enfants.

2 *bis*, rue Pasteur,
30600 Vauvert.

– Mme Eveline Franco,
son épouse,
M. et Mme Daniel Franco,
M. et Mme Laurent Jossier-Franco,
Toute la famille,
font part du décès du

docteur Michel FRANCO,

survenu le lundi 26 août, à l'âge de soixante-douze ans.

Les obsèques civiles ont eu lieu au cimetière d'Arbonne-la-Forêt.

177, rue des Patis,
77630 Arbonne-la-Forêt.

– Marie Darmon,
sa sœur,
Moïse et Suzy *Darmon,*
son frère et sa belle-sœur,
Rosine Darmon,
sa belle-sœur,
Ses nièces et neveux,
font part du décès de

David DARMON,
ancien combattant et prisonnier de guerre 1939-1945.

On se réunira pour les prières le lundi 16 septembre, à 15 heures, au funérarium de l'hôpital Saint-Louis, 18, rue de la Grange-aux-Belles, Paris-10e.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité familiale.

97, rue de Charonne,
75011 Paris.
56, rue Martial-Boudet,
92370 Chaville.

– Alain Evennou *et Antoine,*
Les familles Evennou, Crosset, Le Gall-Poulizac, Kousen,
ont la douleur de faire part du décès de

Ghislaine EVENNOU-CROSSET,

survenu le 11 septembre 1996.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 16 septembre, à 16 heures, en l'église de Sagy (Val-d'Oise).

Cet *avis tient lieu de faire-part.*

147, rue du Général-de-Gaulle,
78740 Vaux-sur-Seine.
6, *rue* du Vicinal-Dommartin,
4470 Saint-Georges-sur-Meuse,
(Belgique).
Port El Kantaoui,
4011 Hammam Sousse,
(Tunisie).

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Henri *GORDON,*
née Dora RETKI,

survenu le 13 septembre 1996.

Les obsèques auront lieu *le* mardi 17 septembre 1996.

On *se* réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 15 h 30 *précises.*

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille.

Ni fleurs ni couronnes.

De la part de
M. et Mme Jean Tony Gordon,
ses enfants,
M. et Mme Didier Gordon,
M. et Mme Ciro Ascione,
ses petits-enfants,
Joseph, Jérémy, Chloë, Thomas,
ses arrière-petits-enfants,
M. Alexandre Rodriguez,
son dévoué serviteur.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le proviseur et les membres du personnel du lycée Hoche à Versailles,
Ainsi que *les élèves et anciens élèves,*

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Michel JEUFROY,
agrégé de lettres classiques,
professeur au lycée Hoche
(1963-1996),

survenu le 11 septembre 1996.

– André *Retz,*
son ami,
Edy et Christiane Nicolas,
Et tous ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Gaëtan NOËL,
acteur,

survenu le 6 septembre 1996.

Il a été inhumé au cimetière de Faucille-en-Caux (Seine-Maritime).

138, rue Nationale,
75013 Paris.

– Mme Pierre Ouy,
son épouse,
Catherine et Alain,
ses *enfants,*
Livio Violante,
son gendre,
Luna et Gaïa,
ses *petites-filles,*
M. et Mme Gilbert Ouy,
ses frère et belle-sœur,
Et *leur* famille,
ont la douleur de *faire* part du *décès* de

Pierre OUY,

survenu en son domicile le 10 septembre 1996, à l'âge de *soixante-neuf ans.*

13, rue de Condé,
75006 Paris.
Sirwy,
20, rue de l'Odéon,
75006 Paris.

CARNET DU MONDE
21 bis, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 05
Renseignements :
42-17-29-96
ou 29-96 ou 38-42
Télécopieur : 42-17-21-36
Tarif de la ligne H.T.
Toutes rubriques .... 105 F
Abonnés et actionnaires .... 95 F
Thèses étudiants .... 66 F
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

– La Société psychanalytique de Paris,
Son président,
Et ses membres,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Francis PASCHE.

Membre éminent de la Société psychanalytique de Paris dont il fut le président de 1960 à 1964. Ses enseignements, son œuvre écrite, son humanisme en font une grande figure de la psychanalyse contemporaine.

– Michel et Françoise Rozenblat,
Danielle Lederer et Jérôme Bessal,
ses enfants,
Laurent, Alexis, Antoine, Elie, Eva,
ses *petits-enfants,*
Sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Simonne ROZENBLAT,
née MOREAU,

survenu à son domicile, le 11 septembre 1996, dans sa quatre-vingt-septième année.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité le 13 septembre.

46, rue des Belles-Feuilles,
75116 Paris.

Remerciements

– Shemaya Levy et ses enfants,
très touchés par vos témoignages de *sympathie et d'amitié,*
vous remercient de vous être associés à leur peine lors du décès de leur épouse et mère,

Susanne LEVY,
née GERTNER.

– Mme Daniel Poirion,
très touchée des marques de sympathie qui lui *ont été témoignées lors du décès de* son mari,

Daniel POIRION,

vous *prie de* trouver ici ses sincères remerciements.

10, boulevard Gambetta,
38000 Grenoble.

Avis de messe

– Une messe à la mémoire de

Mme Jean NETTER,
née Rose ARNAUD,

disparue le 25 août 1996,

aura lieu le jeudi 19 septembre, à 18 h 30, à la crypte de l'église Saint-Pierre de Chaillot, 31, avenue Marceau, 75016 Paris.

Anniversaires de décès

– Il y a un an, le 16 septembre 1995,

Jean BERDOU

nous quittait.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu.

– Il y a dix ans, le 15 septembre 1986,

Roger-Michel CHEVALLIER,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier dans l'ordre grand-ducal
de la Couronne de chêne,

disparaissait à Luxembourg, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé, comme tous ceux et celles qui l'ont soutenu dans son effroyable parcours, se rejoignent en son affectueux souvenir ou se *recueillent* en pensées *ou* en prières pour lui.

– Il y a cinq ans, le *15 septembre 1991,*

Pol FONTAINE

nous quittait.

Ceux *qui l'ont aimé se souviennent* de lui.

– En mémoire de

Wladislaw LOPUSZNIAK,
artiste peintre,

qui nous a quittés le 16 septembre 1995,
et de

Renée FAUDEMAY,

décédée en octobre 1976.

Marie-Pierre Faudemay,
Annie, Raïssa et Jacques Labonne.

– Pour le quinzième anniversaire de la mort de

Georges MAZURELLE,

en associant l'inséparable souvenir de

Jeannie MAZURELLE,

ceux qui *les ont aimés se souviennent.*

« Nous sommes dans l'inconcevable
Mais avec des repères éblouissants. »
René Char.

– Le 17 septembre 1995,

Jacques MONTAVILLE

nous a quittés.

Toute l'équipe d'Hachette Education pense beaucoup à lui en ce jour anniversaire.

AUJOURD'HUI

SCIENCES

IMAGES **Le salon Photokina, qui se tient à Cologne (Allemagne) du 18 au 23 septembre, doit être marqué par une offensive de la photographie numérique. ● DES APPAREILS entre 2 000 et 4 000 francs font leur apparition avec une qualité d'image acceptable pour les petits formats d'impression et un aspect identique à celui des compacts classiques. ● L'ORDINATEUR n'est plus un composant indispensable de la chaîne de traitement de la photo numérique grâce au système d'Olympus qui permet de brancher l'appareil de prise de vues sur une imprimante à sublimation thermique. ● LES FABRICANTS d'appareils proposent des solutions plus complètes en offrant gratuitement des logiciels de retouche d'image et de classement sur ordinateur. ● LE STOCKAGE des photos dans l'appareil fait appel soit à une mémoire interne, soit à une carte amovible.**

La photographie numérique s'efforce de séduire les consommateurs

De nouveaux appareils, de même taille et même poids que les compacts à pellicule argentique, arrivent sur le marché pour offrir aux amateurs de clichés familiaux la possibilité de voir leurs « œuvres » immédiatement sur imprimante ou sur écran

UN APPAREIL de photographie numérique à 4 000 francs chez Olympus et à 4 500 francs chez Fuji : ces deux nouveautés seront présentées lors du salon de l'image, la Photokina (du 18 au 23 septembre à Cologne, en Allemagne), et elles marquent une étape dans l'histoire de la photographie numérique.

Leur aspect se confond avec celui des appareils compacts à pellicule argentique de type 24 x 36. Même taille et même simplicité d'emploi. Les modèles d'Olympus se branchent directement sur une imprimante pour fournir des épreuves sur papier. Les faiblesses de la technologie numérique en matière de qualité d'image semblent ainsi réduites à un niveau acceptable, pour un prix qui devient abordable.

Les pionniers de l'image numérique issus de l'industrie photographique (Canon, Kodak) et de l'informatique (Apple) sont rejoints par des concurrents comme Casio et même Sega. Ces derniers n'hésitent pas à casser les prix. En juillet, Casio a lancé le QV-100, un appareil photo numérique de la taille d'un format compact coûtant entre 2 000 et 3 500 francs. Sega, le fabricant de console de jeux vidéo, vient d'annoncer le lancement au Japon en novembre d'un appareil à 1 350 francs.

Kodak avait ouvert la voie en juin avec son modèle DC 20 à 2 690 francs. Anne Ricaud, chef de la division imagerie numérique de Kodak France, estime que *« l'objectif est de parvenir à des appareils numériques à 1 500 francs afin qu'ils puissent devenir des cadeaux de Noël »*. Chez Olympus France, Didier Quilain, président du directoire, rêve de voir *« 100 000 appareils photo numérique vendus en France pour les fêtes de l'an 2000 »*. Par rapport aux appareils vendus plus de 10 000 francs jusqu'à l'an dernier, la chute s'annonce spectaculaire.

Les partis pris affichés par Olympus avec sa gamme Camedia (trois appareils à 4 000, 6 000 et 8 000 francs) illustrent le virage de la photo numérique vers les consommateurs. Un viseur optique, un objectif de qualité, point fort d'Olympus, une taille et un poids identiques à ceux d'un appareil compact classique permettent aux Camedia de se fondre dans le décor des amateurs de photos familiales.

Jusqu'à présent, les appareils numériques n'étaient conçus que comme des auxiliaires de l'ordinateur personnel. Une fois leur mémoire électronique remplie, il fallait les vider dans celle d'un ordinateur avant de pouvoir les imprimer. Olympus supprime cette étape grâce au branchement direct sur une imprimante par l'intermédiaire d'un simple câble.

DES FONCTIONS NOUVELLES

L'imprimante numérique couleur P-150E coûte 4 000 francs supplémentaires mais elle fournit, en deux minutes, une épreuve de qualité au format 82 x 109 mm sur un papier spécial (100 x 141 mm). Chaque tirage revient à 5 francs. La technologie utilisée, la sublimation thermique, restait, jusqu'à aujourd'hui, réservée aux professionnels. Les amateurs devaient se contenter des modèles à jet d'encre qui, malgré des progrès, ne parviennent pas à une qualité « photographique » à partir d'images provenant d'appareils photo numérique.

La sublimation des colorants provoque une légère diffusion de chaque point qui masque la faiblesse de la définition, le talon d'Achille de l'image numérique. La netteté y perd un peu, mais le contraste est satisfaisant. Fujifilm utilise sa technologie thermo-autochrome avec l'imprimante NC-3D vendue 3 990 francs et associée au modèle DS-7 lancé à la Photokina pour 4 490 francs. Le passage par un micro-ordinateur reste indispensable avec ce système.

Pour compenser la faiblesse de leur qualité d'image, les appareils électroniques offrent des fonctions nouvelles. La plupart sont équipés d'un écran à cristaux liquides (LCD) qui affiche l'image captée. L'utilisateur peut choisir de la conserver ou de l'effacer. Il peut aussi visualiser l'ensemble des photos enregistrées sous une forme proche des planches contact. Des logiciels de traitement d'image (Adobe PhotoDeluxe) et de classement sur ordinateur (Archivist de Fujifilm) sont offerts gratuitement avec les appareils afin d'apporter ce que Renauld Thierry appelle une *« solution numérique »*.

La standardisation des appareils se heurte aux méthodes de stockage des images. Deux écoles s'affrontent : la mémoire interne et la carte électronique amovible. Olympus a choisi la première. Les mémoires flash de la gamme Camedia stockent de 12 à 120 images suivant les modèles et la résolution choisie. Fujifilm opte pour la carte amovible en introduisant un nouveau format, le SS FDC. Baptisée SmartMedia, la carte contient 2 mégaoctets de mémoire (30 à 60 images) et ne mesure que 3 centimètres pour moins de 1 millimètre d'épaisseur. De quoi réduire la taille des appareils numériques, handicapés par les cartes PCMCIA développés pour les micro-ordinateurs portables.

La photo numérique trouve ses marques, mais les amateurs accepteront-ils de sacrifier le « piqué » de leurs images à l'instantanéité de leur apparition sur écran ou sur papier ? En abordant le marché des amateurs, le numérique se heurte à l'obstacle de la qualité atteinte par les modèles 24 x 36 les plus modestes. Le piqué de l'image obtenue avec un appareil jetable à 50 francs reste hors de portée du bas de gamme numérique.

La possibilité de distribuer leurs œuvres via Internet pourrait séduire les adeptes du multimédia, à moins qu'ils n'attendent la baisse du prix des Caméscopes numériques qui combinent les fonctions vidéo et photo.

Michel Alberganti

Le coût exponentiel du pixel

Dès que la résolution de l'image électronique augmente, les prix s'envolent. Pour passer des 350 000 pixels (points de l'image numérique) du modèle Camedia C-400L aux 810 000 pixels du C-800L, on grimpe de 6 000 à 8 000 francs. Le Fujix DS 505 de Fujifilm dispose de 1,3 million de pixels mais revient à plus de 50 000 francs. Tandis que, chez Kodak, le sophistiqué DCS 460 (6 millions de pixels) coûte 140 000 francs... *« Nous disposons d'un capteur de 16 millions de pixels,* indique Anne Ricaud, chef de la division ingénierie numérique de Kodak France, *mais il revient trop cher pour que nous le commercialisions. »* La technologie numérique qui se rapprocherait des 20 millions de points de l'image d'une pellicule argentique au format 24x36 ordinaire n'est pas encore à la portée des professionnels. Les amateurs, même argentés, devront se contenter d'une résolution 20 à 50 fois inférieure. Tel est le prix à payer aujourd'hui pour éviter le délai de développement et de tirage.

SPORTS

Jacques Villeneuve se déclare déçu par le milieu de la formule 1

LE MANS
de notre envoyé spécial

En principe, ce genre de déplacement figure sur l'agenda des pilotes de formule 1 comme une de ces formalités que doivent les champions à leurs commanditaires. Vendredi 13 septembre, Jacques Villeneuve découvrait la « filière Elf », le centre permanent d'entraînement et de formation consacré à la compétition automobile, installé à côté du circuit des 24 Heures du Mans.



FORMULE 1

Mais cette visite intervenait à une semaine d'un Grand Prix du Portugal, un rendez-vous décisif pour le championnat du monde des conducteurs. Avec 13 points de retard, le pilote canadien de vingt-cinq ans a une petite chance d'arracher le titre à son coéquipier de l'écurie Williams-Renault, le Britannique Damon Hill, au terme des courses d'Estoril, dimanche 22 septembre, et de Suzuka, deux semaines plus tard. Et le nouveau venu dans la formule 1 semble prêt à tout pour déstabiliser un adversaire qu'il sent à sa portée.

Pour forcer les événements, le jeune Québécois n'exclut pas l'éventualité d'utiliser les mêmes méthodes que son aîné à l'occasion des départs. *« Je n'aime pas mettre les autres dans les bordures,* dit-il. *A Melbourne, au début de la saison, je n'ai pas profité de ma pole position pour fermer la porte à Damon Hill. Par la suite, à chaque fois que nous étions ensemble sur la première ligne, et en particulier à Montréal et à Monza, il m'a volontairement empêché de le passer au départ. Puisqu'une telle attitude est tolérée en formule 1, je ne vois pas pourquoi je m'en priverais à Estoril, si je réussis à le devancer aux qualifications. »*

Et si, par hasard, Damon Hill n'a pas bien saisi les intentions de son coéquipier, Jacques Villeneuve ajoute : *« Je jouerai à fond les chances qui me restent. J'ai peut-être commis des erreurs à Monza à cause de l'enjeu. Maintenant, après deux saisons où il a fini 2e au championnat du monde, c'est à Damon de montrer qu'il a le mental pour résister à la pression. Qu'il sache que je ne manquerai pas de l'attaquer dans les règles. Je pensais que les 9 000 kilomètres d'essais de l'hiver, les qualités de la Williams-Renault, me permettaient de me battre pour le titre à la régulière. Je me rends compte qu'il me restait à en apprendre un peu plus sur la formule 1. »*

Jacques Villeneuve n'est pas vraiment enthousiasmé par le monde *« aseptisé »* qu'il a découvert cette année, après deux saisons en Indycar, marquée par un titre en 1995. *« La formule 1, c'est au moins autant du business que du sport. C'est un cercle vicieux, puisqu'il faut tellement d'argent pour être compétitif que la recherche de budgets, puis ensuite les obligations à rendre aux sponsors, prennent souvent le pas sur le reste. D'ailleurs, je ne sais pas combien de temps je resterai en formule 1. Mon contrat avec Williams est encore d'une année. Ensuite, cinq ou dix ans sur les circuits ? Je verrai. Il y a tant d'autres choses intéressantes à faire dans la vie. »*

« PAS DE BAGARRE »

Le Québécois en profite pour critiquer les circuits redessinés *« de façon aberrante »*. *« Par exemple, ils ont mis un mur à la sortie du virage qui vient d'être refait à Estoril. C'est cela le professionnalisme de la FIA* [Fédération internationale de l'automobile]. *Il est vrai que certains aiment les chicanes. Ailleurs, il y a tellement de place pour sortir des courbes que même un mauvais pilote peut aller à fond. »* L'occasion est bonne pour Jacques Villeneuve de dénoncer une nouvelle fois les jeunes gens fortunés, comme le Brésilien Pedro Diniz, de l'écurie Ligier, *« qui ont le seul mérite d'apporter de l'argent pour embaucher un conducteur méritant dans leur écurie. »*

D'ailleurs, Jacques Villeneuve avoue qu'il ne regarderait pas plus de quelques minutes un Grand Prix à la télévision. *« Il se passe quelque chose au départ, mais après ? »* Et quand on lui demande dans quel état de fatigue il finit une course, il répond : *« De la tension nerveuse certainement. Mais c'est tout. Il n'y a pas réellement de bagarre entre les pilotes. Nous ne pouvons pratiquement pas nous doubler. Avec les changements de vitesse au volant, ce n'est pas trop dur de faire une course quand on se sent presque seul sur la piste. Tant qu'à faire des ravitaillements, il faudrait que cela soit après le même nombre de tours. Cela permettrait peut-être d'éviter les seuls dépassements dans les stands. »*

Et Jacques Villeneuve profite de son passage au Mans pour expliquer une compétitivité retrouvée à mi-saison après avoir marqué le pas sur quelques courses : *« J'ai dû faire comprendre aux responsables de l'écurie Williams qu'il pouvait y avoir une autre façon de régler une voiture que celle à laquelle ils étaient habitués. Avec mon ingénieur, nous tenons à nos repères. Je n'ai pas forcément la même façon de piloter que les autres, et il n'y a pas de voiture idéale que l'on peut se contenter d'adapter. La course automobile a toujours été une question d'équilibre entre les qualités du pilote et celles de la voiture. Les enjeux sont devenus si importants en formule 1 que l'on ne prend plus aucun risque. Ce n'est pas là que je prends du plaisir à piloter, mais dans une course de kart avec mes copains. »*

Christophe de Chenay

■ **Damon Hill n'ira pas dans l'écurie McLaren** après l'annonce d'un renouvellement du contrat du Finlandais Mika Hakkinen aux côtés de l'Ecossais David Coulthard dans l'équipe dirigée par Ron Dennis. Remercié par Frank Williams après le Grand Prix de Belgique, le leader du championnat du monde pourrait devoir se contenter d'une place dans l'écurie Jordan, peut-être aux côtés de Ralf, frère cadet de Michael Schumacher.

■ **RUGBY : La France s'engage dans le Tournoi des cinq nations** jusqu'en 2007. Le comité directeur de la Fédération française de rugby (FFR), réuni vendredi 13 septembre à Toulouse, a décidé de ratifier l'accord passé entre les fédérations des cinq nations sur la poursuite du Tournoi (*Le Monde* du 11 septembre). Dans un communiqué, le comité directeur a par ailleurs précisé que *« les droits de télévision seront renégociés par le Comité des cinq nations à partir de juin 2002 »*, date à laquelle chacune des fédérations sera libre de négocier ces droits individuellement.

RÉSULTATS

BASKET-BALL

Championnat de France Pro A
2e journée (matches avancés)

Nancy - Chalon-sur-Saône	93-91, a. p.
Montpellier-Cholet	79-78

CYCLISME

Tour d'Espagne
7e étape, Malaga-Marbella (171,1 km)
1. F. Baldato (Ita., MG) ; 2. G. Lombardi (Ita.) ; 3. M. Sciandri (G-B) ; 4. L. Jalabert (Fra.) ; 5. M. Apollonio (Ita.), m.t.
Classement général : 1. F. Baldato ; 2. L. Jalabert, à 22 s ; 3. G. Lombardi, à 26 s ; 4. J. Werner (All.), à 44 s ; 5. L. Pavanello (Ita.), à 51 s.

FOOTBALL

Championnat de France D2
8e journée (matches avancés)

Le Mans - Louhans-Cuiseaux	0-1
Saint-Brieuc - Sochaux	1-2

Les héros américains des Jeux d'Atlanta entretiennent leur notoriété

ATLANTA
correspondance

La plaisanterie est partie de Washington. Mais elle a déjà fait plusieurs fois le tour du pays. Depuis la fin des Jeux d'Atlanta, Bill Clinton aurait passé plus de temps en compagnie de Kerri Strug que dans le bureau de ses conseillers politiques. Ironique ? A peine. La petite gymnaste au visage de poupée, transformée en héroïne nationale pour avoir exécuté avec une cheville blessée son ultime saut de cheval, connaît désormais par cœur le chemin de la Maison Blanche.

Elle a reçu une première visite présidentielle au lendemain de son acte de bravoure. Puis elle a pris la route de Washington pour répondre à l'invitation de Bill et Hillary Clinton à tous les médaillés olympiques américains. Enfin, privilège plus rare, Kerri Strug était de la soirée d'anniversaire du président sortant. Bill Clinton avait tenu à la placer à la droite de sa fille Chelsea, au moment du dîner.

A Atlanta, les Etats-Unis ont récolté 101 médailles olympiques, dont 44 en or. Le pays n'en attendait pas moins de ses athlètes. Mais, une fois le rideau baissé, la notoriété a été partagée en parts plutôt inégales. A la veille des Jeux, il avait été demandé au public de se familiariser avec les noms et les visages des athlètes Gwen Torrence, Michael Johnson et Dan O'Brien, des nageurs Tom Dolan et Janet Evans, de la gymnaste Dominique Moceanu, du cycliste Lance Armstrong et du boxeur Antonio Tarver.

Quelques semaines seulement après l'extinction de la flamme olympique, Michael Johnson est bien le seul de la liste dont la silhouette évoque encore le souvenir d'un moment d'éternité. Les autres, simplement battus ou vainqueurs trop discrets, ont disparu sans gloire. Et leur place a été prise par une galerie de portraits au contenu plus inattendu.

RECONNU À LA TÉLÉVISION

Signe des temps : ces Jeux ont d'abord fait la fortune des femmes. Et, phénomène logique, ils ont assuré la notoriété des sportives les plus distinctement reconnaissables à la télévision. A elle seule, Kerri Strug a retenu une bonne part de l'attention. Sa cheville blessée ne lui a pas seulement valu l'amitié du locataire de la Maison Blanche. Son compte en banque aurait déjà grossi de près de 15 millions de francs et son nouvel agent, soigneusement choisi dans la bousculade des candidats, négocie chacune de ses apparitions publiques entre 75 000 et 125 000 francs. *« Je reçois des lettres de partout, et même de prison,* explique-t-elle de sa voix haut perchée. *Les petites filles qui m'écrivent m'expliquent souvent qu'elles font tous les soirs une "Kerri Strug" avant de se coucher. Elles sautent sur la table du salon, se réceptionnent sur une seule jambe et demandent à leur père de les porter dans leur bras, comme l'a fait mon entraîneur à ma descente du podium. »*

Le reste de l'équipe américaine de gymnastique, championne olympique, ne se vend pas mal non plus. Les sept jeunes filles ont récemment signé un contrat d'exclusivité avec un éditeur pour la réalisation d'un livre qui racontera, à temps pour les fêtes de fin d'année, leur victoire aux Jeux d'Atlanta. Il leur faut désormais faire un choix définitif entre les nombreuses offres de tournées post-olympiques. Eddie Einhorn, le propriétaire de l'équipe de baseball des White Sox de Chicago, se dit prêt à envoyer à chacune un chèque de 5 millions de francs en échange de leur promesse de rejoindre sa troupe, le Magic Tour, pour une tournée d'exhibition qui doit faire halte dans trente-trois villes américaines. Seul ennui : l'offre du promoteur ne tient que si l'équipe est au complet. Et plusieurs de ses membres, dont Shannon Miller et Dominique Moceanu, auraient déjà donné leur accord de principe à une tournée concurrente, dirigée par l'assureur John Hancock.

Pour les autres héros de la quinzaine olympique, la notoriété a pris des formes souvent plus inédites. Lisa Leslie, vedette de la Dream Team féminine de basket, peine à trouver le temps d'entretenir sa condition avant le début du nouveau championnat professionnel américain. Les agences de mannequins se l'arrachent.

Carl Lewis, vainqueur à Atlanta de son quatrième concours de saut en longueur olympique, a enfin gagné ce que ses huit premières médailles d'or n'avaient jamais pu lui offrir : une rue à son nom, la Carl Lewis Way, dans sa ville natale de Willingboro, dans le New Jersey.

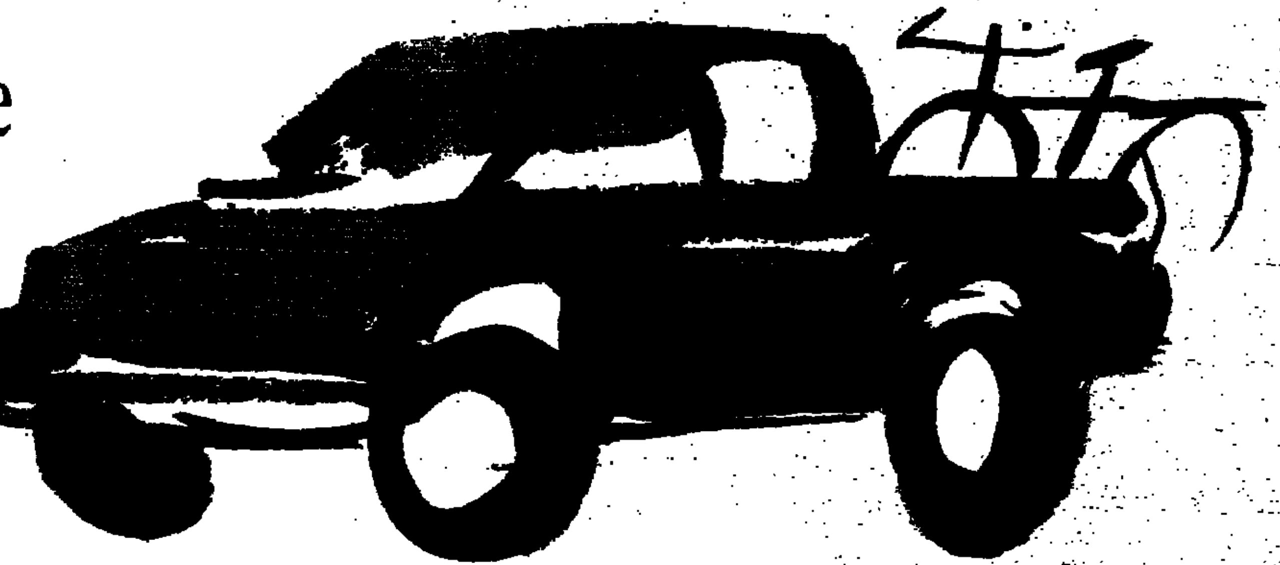
Justin Huish, champion olympique de tir à l'arc en individuel et par équipes, traînait depuis plusieurs années une condamnation mineure pour un acte de vandalisme, bien qu'il se soit toujours déclaré innocent. A son retour des Jeux, la justice s'est souvenue comme par miracle que sa demande d'appel n'avait jamais abouti. Elle a décidé d'annuler sa peine.

Alain Mercier

هكذا من الأصل

La camionnette du dimanche

Rustique et utilitaire, le pick-up offre aux amateurs de surf et de motocross le véhicule qui leur manquait



DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

PAS LOIN de 5 mètres de long, une cabine (double, le plus souvent, afin de pouvoir accueillir plus de deux personnes) située tellement haut que certains doivent utiliser le marchepied latéral pour y accéder, des pneus géants, des rétroviseurs dignes d'un camion et, surtout, cet étonnant plateau arrière, dont on se demande bien ce qu'il peut accueillir, car on le voit généralement vide.

De ces impressionnants pick-up, les Américains raffolent. Outre-Atlantique, les années 90 ont mis au goût du jour un véhicule plus connu jusqu'alors pour sa rusticité. Sur ces engins multicolores et relativement bon marché, les motos ou les vélos de cross et, surtout, les planches de surf sont les bienvenus. En outre, selon les analystes du marché, les conductrices apprécient particulièrement le sentiment de sécurité qu'engendre le fait de dominer la route.

A notre échelle, tout cela n'a, semble-t-il, rien de très raisonnable. Car qui donc peut être attiré par un pareil attelage ? Pourtant, les automobilistes européens commencent à regarder d'un œil nouveau ce pick-up, vendu sur le Vieux Continent exclusivement en motorisation diesel, et essentiellement en version 4 × 4.

En France, ces modèles dits de loisirs n'ont encore attiré qu'une clientèle limitée. On estime que, sur trois mille exemplaires vendus chaque année dans l'Hexagone, un peu plus du tiers sont achetés par des particuliers, dans le sillage de la mouvance 4 × 4, en constante progression depuis quelques années. Rien à voir avec nos antiques références, les increvables Peugeot 404 et 504, providence des maçons à casquette en Europe et des taxis-brousse en Afrique.

Le week-end, se hisser au volant de ces drôles de petits mastodontes étincelants, jaugeant allégrement la tonne et demie, capables d'embarquer 10 quintaux sur leur dos, signifie que l'on roule au deuxième degré. C'est assez logique, car le pick-up est un paradoxe ambulant. Pour peu que les places disponibles (cinq ou deux, selon la cabine) soient occupées, l'embarquement du moindre sac de voyage exige que l'on rogne sur l'espace vital des passagers, déjà passablement réduit à l'arrière. Il est, en effet, risqué de laisser un chargement libre dans la vaste benne. Couvrir cette dernière avec un couvre-benne rigide ou en toile ne résout pas vraiment le dilemme. Quant aux suspensions, elles sont en phase avec la raison sociale du véhicule : puisque le cahier des charges prévoit l'éventualité de rééditer les douze travaux d'Hercule, l'essieu arrière est on en peut plus ferme. Gare aux « coups de raquette » sur le ralentisseur abordé trop vite !

> Outre-Atlantique, les années 90 ont mis au goût du jour un véhicule plus connu jusqu'alors pour sa rusticité. Sur ces engins multicolores et relativement bon marché, les motos ou les vélos de cross et, surtout, les planches de surf sont les bienvenus

Commercialisé début septembre, le pick-up L. 200 de Mitsubishi est l'illustration la plus aboutie de ces nouveaux venus, dont la structure reste rustique mais qui n'oublient ni la moquette sous les pieds du conducteur, ni les vitres teintées, le volant réglable en hauteur et l'air conditionné. Esthétiquement plus proche d'une berline que son prédécesseur, le L. 200 a reçu un poste de conduite qui n'a rien de spartiate et une instrumentation complète. La direction est douce et précise, mais, en ville, particulièrement dans les parkings, l'énorme rayon de braquage rend certaines manœuvres délicates.

Les 100 chevaux de son gros 2,5 litres diesel à injection directe (un *intercooler* améliore le refroidissement du turbo tout en limitant la consommation) caracolent allégrement sur autoroute. La vitesse de pointe (un peu plus de 140 km/h) interdit de s'installer trop longtemps sur la voie de gauche, mais s'avère bien suffisante. Surprise : vibrations et niveau sonore ne dépassent jamais le seuil du raisonnable, et le gros Mitsubishi fait également preuve d'une excellente stabilité sur les petites routes, ce qui n'est pas l'apanage de tous les 4 × 4. Une caractéristique qui doit beaucoup à la nécessaire âpreté des suspensions.

Moins barbare que prévu, le L. 200 propose des coloris de bon goût et menace la suprématie de l'imposant Toyota Hilux sur le marché français. Comme son concurrent, ce pick-up policé suggère que l'on ferait fausse route en réduisant l'attirance pour ces utilitaires à une fascination puérile pour les objets du rêve américain. Dans ses nouveaux habits, le pick-up s'ajoute à l'attirail d'un style de vie centré autour des loisirs.

L'essor des breaks, qui ne sont plus depuis longtemps des voitures réservées aux familles nombreuses, exprime en partie le même phénomène : une partie des automobilistes orientent leur choix en tenant compte de la pratique, même irrégulière, d'une activité de plein air. Les modèles de loisirs (breaks et 4 × 4, pour l'essentiel), qui représentaient moins de 10 % du marché européen en 1985 en totalisent actuellement 15 %, et les constructeurs estiment qu'ils représenteront 20 % en 2005.

« En France, les utilisateurs de pick-up sont des amateurs de motocross, de surf, de planche à voile ou de randonnées à vélo », confirme-t-on chez Toyota, où l'on admet néanmoins que ce véhicule *« n'est pas encore à la mode »*. Cet été, en voyant toutes ces berlines surchargées de VTT, on pouvait se demander si le pick-up, champion de l'escapade, ne risquait pas de prendre bientôt leur place sur le chemin des vacances.

Jean-Michel Normand

★ **Mitsubishi L. 200 (de 136 800 à 170 770 F). Toyota Hilux (de 148 941 à 165 704 F).**



Plus de cow-boy au bureau

Comment s'habiller, pour l'homme au travail, l'homme au bureau ? Du strict au décontracté, les Américains pratiquent un code vestimentaire dont l'une des figures a pris le nom de *Friday wear*, une tenue un peu moins formelle à la veille du week-end. Les fabricants s'engouffrent dans la brèche et tentent de montrer que le confortable et le convenable ne sont pas forcément antinomiques. Sur le thème *« Liberté, égalité, décontracté »*, la marque Dockers, de la grande famille Levi's, part ainsi à la conquête des cadres, avec des pantalons 100 % coton. La campagne publicitaire qui débutera le 17 septembre met en scène Bill, Jacques, Idi, Boris, Helmut, qui craquent pour un « chino », avec en leitmotiv : *« Difficile d'être sympa quand on ne se sent pas à l'aise. »* Depuis la fin des années 80, le « chino » s'est imposé comme un classique : il figure dans bien des collections, associé au savoir-faire français (Bernard Zins) ou à l'outwear américain sous le nom de « kaki » (Gap). Dockers le propose en quatre longueurs de jambes et dix tours de taille (de 395 F à 450 F), et lui donne l'étoffe d'un concept. Lancée en 1986 aux Etats-Unis, la marque est arrivée en France en 1993, avec pour objectif de *« permettre à l'homme de se libérer des conventions vestimentaires inconfortables »*. Dockers serait ainsi, selon Patrick Mercanton, responsable du marketing en France, *« l'ambassadeur naturel du* Friday wear », tenue adoptée par deux entreprises américaines sur trois. Et, parmi elles, Ford et IBM, deux bastions du conservatisme. Le *Friday wear* serait ainsi bon pour le moral et *pas mauvais* pour la productivité, selon une enquête commandée à Evans Research Associates, par *Levi Strauss*, auprès des directeurs des ressources humaines des grandes sociétés. Une mythologie chasse l'autre. *L'image* du cow-boy est en voie de disparition, remplacée par celle de l'urbain souriant et performant, lisse, beige et convivial, qui n'embête personne, pas même sa femme de ménage. En mai 1996, cent ans après l'invention du fer électrique, Dockers a mis au point l'*easy care cotton*, n'exigeant aucun repassage, grâce à une résine qui permet de stabiliser le tissu. La publicité de Dockers frappe, avec des portraits sur le vif, des scènes avec foules, police et chiens, et des pièces à conviction exhumées d'un film noir. Réalisée par l'agence suédoise Garbergs, sous l'objectif de Henrik Halvarsson, cette campagne a permis de multiplier les ventes en France par trois. En *format* tabloïd, des brochures maison ont été envoyées à trois mille entreprises en France *cet automne*. Le magasin Dockers ouvert à Nice au printemps est doté d'un « fit centre », ou salon d'essayage avec conseillers-vendeurs qui offrent les services classiques des tailleurs : livraison à domicile, retouches gratuites (mais en moins de dix minutes). Une nouvelle manière pour les Américains de rhabiller la France, qu'on célèbre parfois encore comme le pays de l'élégance et du goût.

Laurence Benaïm

LIEU

Librairie service compris

CE N'EST PAS encore un café littéraire, c'est déjà une librairie avec un bar et des tables où l'on peut donner un rendez-vous ou parcourir les nouvelles du jour dans l'un des quotidiens tendus sur un manche en bois, pratique courante en Europe centrale.

En ouvrant, boulevard Montmartre, leur troisième enseigne, après le centre commercial Belle-Epine et celui des Quatre-Temps à la Défense, les magasins Extrapole ont choisi de rentrer dans la capitale à l'un de ses points de fusion. A égale distance du musée Grévin et du Hard Rock Café, institutions qui attirent chaque année leur demi-million de visiteurs et clients, entre le Rex et la Bourse, les grands boulevards font vivre ce Paris du XIXe siècle où Walter Benjamin avait discerné l'archétype de la ville. Celui où les surréalistes puisaient dans le gisement banal des mots offerts le matériau de leur rêve éveillé. Comme on pourrait le faire encore dans la lumière mesurée des passages, des Panoramas, Choiseul et Verdeau, dont la phrase court en sourdine à l'écart du brouhaha.

On disait qu'il n'y avait plus de disquaires, bientôt plus de libraires... Les grandes surfaces apportaient leur réponse-type : self-service, prix tirés, et plus de contacts personnalisés. De grands généralistes de la « consommation culturelle », comme la Fnac ou Virgin, appliquaient des méthodes similaires pour tailler leur empire, dans l'image ou la musique, puis en annexant l'écrit. Effet de masse, boulimie, vertige, le consommateur succombe au désir de tout voir, de tout connaître, ou se décourage.

Chez Extrapole, qui vend des disques, des vidéos, des logiciels et des jeux, à côté des livres et de la papeterie, on se déclare *« libraire »*. Ce qui suppose accueil et conseil. Même si les promotions de films de la semaine frappent d'emblée à l'entrée du magasin du boulevard Montmartre, même si les *mangas*, ces dessins animés japonais, occupent toute une rangée aux Quatre-Temps, et si le rap dispose d'un rayon en propre, même si enfin le multimédia représente 17 % du chiffre d'affaires, la littérature bénéficie d'un espace de calme et d'une présentation chaleureuse : bibliothèques en bois, lampes en opaline au-dessus des tables, planchers cirés, et quelques fauteuils.

Le café n'est pas loin, on peut prendre le temps de lire. Le décor, dû à l'architecte Jean-Luc Céléreau, a été pensé dans cet esprit par le créateur de la chaîne, Philippe Mondan, un ancien de la Fnac, dont il était devenu directeur général après onze ans de maison. Présence de jeunes vendeurs-conseillers, ouverture d'écrans gratuits pour accéder à l'Internet, carte de fidélité, et une disposition ouverte où les caisses regroupées ont été placées ostensiblement à côté de la sortie, aussi libre que l'entrée.

Michèle Champenois

★ **Extrapole, 5, boulevard Montmartre, 75002 Paris. Tél. : 40-13-72-13. De 10 heures à 24 heures. Centre commercial Les Quatre Temps, niveau 0, la Défense. Tél. : 41-02-99-00. De 10 heures à 20 heures.**

Soleil dans la plupart des régions

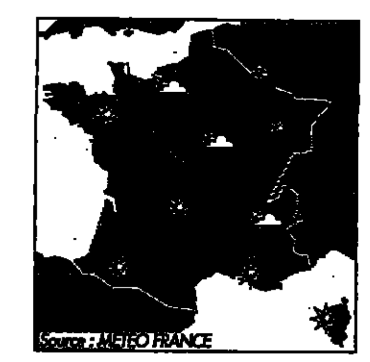
LES HAUTES PRESSIONS présentes sur les îles Britanniques vont se renforcer légèrement. Les vents de nord tourneront progressivement au nord-est puis à l'est.

Dimanche matin, le ciel sera le plus souvent gris avec des nuages bas ou du brouillard sur le Nord-Picardie, l'Ile-de-France, la région Champagne-Ardennes, la Lorraine, l'Alsace, la Bourgogne et la Franche-Comté. Quelques nuages côtiers masqueront le soleil en Normandie. Quelques brumes ou brouillards pourront se produire au sud de la Garonne. Partout ailleurs, le soleil dominera. Le mistral soufflera modérément en vallée du Rhône.

Dimanche après-midi, quelques nuages se développeront sur les Pyrénées, les Alpes et la Corse. Sur le Nord-Picardie, l'Ile-de-France, la Normandie, le Centre et la Bourgogne, nuages et éclaircies alterneront. Sur la région Champagne-Ardennes, la Lorraine, l'Alsace et la Franche-Comté, les nuages domineront, mais il y aura toutefois quelques éclaircies. Partout ailleurs, le soleil régnera en maître.

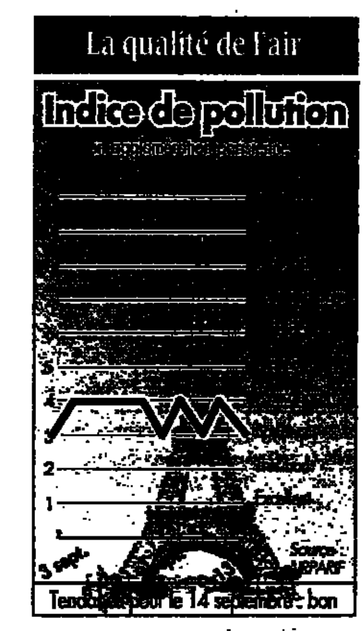
Les températures seront un peu fraîches pour la saison. Le matin, il fera de 6 à 8 degrés près des frontières belges, de 10 à 12 degrés près des côtes et de 3 à 6 degrés en général avec localement des températures voisines de 0 degré dans le Centre. L'après-midi, il fera de 17 à 25 degrés du nord au sud du pays.

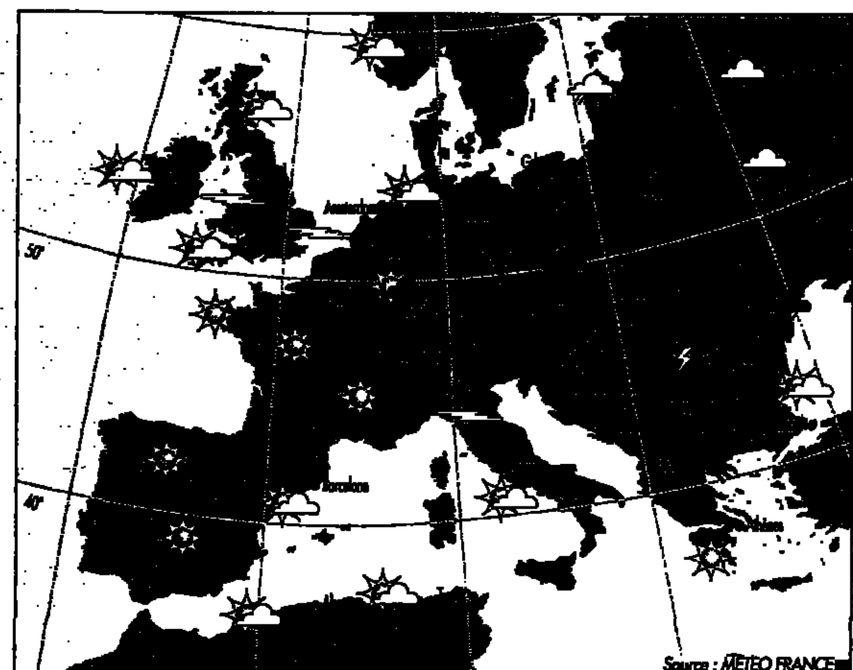
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

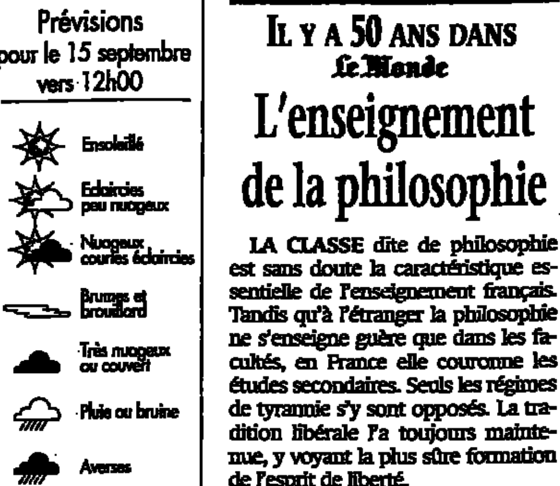


Prévisions pour le 15 septembre vers 12h00

La qualité de l'air











TEMPÉRATURES du 13 septembre maxima/minima

FRANCE		GRENOBLE	17/5	TOURS	19/4
AJACCIO	22/11	LILLE	16/11	**ÉTRANGER**	
BIARRITZ	20/8	LIMOGES	18/3	ALGER	29/14
BORDEAUX	22/7	LYON	18/6	AMSTERDAM	16/11
BOURGES	18/4	MARSEILLE	20/12	ATHÈNES	31/22
BREST	17/8	NANCY	14/10	BANGKOK	31/26
CAEN	16/8	NANTES	20/6	BARCELONE	24/19
CHERBOURG	16/6	NICE	24/14	BELGRADE	16/9
CLERMONT-F.	16/2	PARIS	16/11	BERLIN	14/10
DIJON	16/9	PAU	21/9	BOMBAY	29/26
FORT-DE-FR.	32/23	PERPIGNAN	24/12	BRASILIA	24/19
		POINTE-À-PIT.	32/23	BRUXELLES	14/11
		RENNES	18/5	BUCAREST	21/15
		ST-DENIS-RÉUNION	26/18	BUDAPEST	14/8
		ST-ÉTIENNE	16/2	BUENOS AIRES	24/15
		STRASBOURG	16/11	CARACAS	27/22
		TOULOUSE	21/9		

CHICAGO	16/11	LISBONNE	24/15	PRETORIA	31/7
COPENHAGUE	14/8	LONDRES	19/6	RABAT	25/14
DAKAR	29/24	LOS ANGELES	22/17	RIO DE JAN.	24/17
DUBAI	41/29	LUXEMBOURG	13/9	ROME	24/10
DUBLIN	17/6	MADRID	26/9	SAN FRANC.	18/15
FRANCFORT	12/11	MARRAKECH	30/16	SANTIAGO	17/5
GENÈVE	14/6	MEXICO	26/14	SÉVILLE	28/16
HANOÏ	31/25	MILAN	22/2	ST-PÉTERS.	13/6
HELSINKI	9/4	MONTRÉAL	21/14	STOCKHOLM	16/4
HONGKONG	29/23	MOSCOU	15/7	SYDNEY	19/13
ISTANBUL	28/23	MUNICH	11/7	TENERIFE	30/21
JAKARTA	23/24	NAIROBI	27/11	TOKYO	25/16
JÉRUSALEM	31/26	NEW DELHI	35/25	TUNIS	27/21
KIEV	15/11	NEW YORK	21/18	VARSOVIE	12/8
KINSHASA	29/21	PALMA DE M.	24/13	VENISE	19/8
LE CAIRE	33/21	PÉKIN	22/15	VIENNE	13/7
LIMA	18/15	PRAGUE	10/5		





Situation le 14 septembre, à 0 heure, temps universel — Prévisions pour le 16 septembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*
L'enseignement de la philosophie

LA CLASSE dite de philosophie est sans doute la caractéristique essentielle de l'enseignement français. Tandis qu'à l'étranger la philosophie ne s'enseigne guère que dans les facultés, en France elle couronne les études secondaires. Seuls les régimes de tyrannie s'y sont opposés. La tradition libérale l'a toujours maintenue, y voyant la plus sûre formation de l'esprit de liberté.

Sous Vichy les attaques recommencèrent : Charles Maurras prônait une philosophie, si l'on peut dire, dirigée, préférant Aristote à Platon, Bossuet à Fénelon, Comte et Bonald à Biran, tolérant Spinoza, mais interdisant Kant et Bergson, cependant qu'un vrai philosophe pourtant, M. Albert Rivaud, défendait une philosophie en quelque sorte réservée à une prétendue élite – comme si en démocratie ce n'était pas le peuple tout entier qui eût besoin de connaître le meilleur. L'enseignement moderne, dit Alain, a commencé avec le catéchisme, c'est-à-dire au moment où les dépositaires du savoir décidèrent d'apprendre à tous justement ce qu'ils savaient de plus beau et de plus difficile.

Aujourd'hui le problème s'est déplacé. Il n'en est que plus grave. Il ne s'agit plus de limiter l'enseignement philosophique, mais de l'étendre. La commission Langevin propose un horaire minimum de 7 h 30 de philosophie dans toutes les sections de la classe terminale du second degré – ce qui est une mesure parfaite, à condition de maintenir une classe de philosophie proprement dite, où la philosophie ne soit pas une discipline parmi d'autres, mais le véritable couronnement des études secondaires. La refonte de tout notre enseignement ne pouvait pas ne pas remettre en question l'esprit même de l'enseignement philosophique, puisqu'il est la clé de voûte de notre système d'éducation.

Jean Lacroix
(15-16 septembre 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6909

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

I II III IV V VI VII VIII IX X XI XII XIII XIV XV

HORIZONTALEMENT

I. Ses farces sont exposées par le menu. Sigle. – II. N'admet ni haut ni bas. En France. Pratiquer une diminution. – III. Sur le point d'avoir le grand frisson. Fausse couche. Se mouilla. – IV. En France. Sujets féminins singuliers. – V. Partie de pêche. Se plaisait à se déplacer avec une gourde. D'un auxiliaire. – VI. Assure la conservation des espèces. Bien sous tous les rapports. – VII. Prend d'abord et tape ensuite. Apparue. Fin de participe. – VIII. Morceau de musique. Le petit chaperon rouge. Pas tous. – IX. Un étalon dont on peut faire une brillante monture. Ne manquent donc pas de sel. Participe. – X. Qui n'est pas en « règle ». Les Polynésiens, par exemple. – XI. Endosseront non sans quelque fierté. Pronom. – XII. Fruit. A moitié niée. – XIII. Le temps qui court. Titre étranger. Ouverture. – XIV. Est vraiment vache. Paniers de pêche. – XV. Végétal. Vile créature. Se fraie parfois un chemin parmi les épis.

VERTICALEMENT

1. Vers rongeurs. Un spécialiste. Moins tendre quand il est mûr. – 2. Roi. D'un pays de l'ancienne Asie. – 3. Mises en évidence par une personne grêle. Lettres de félicitations. Tenue de camp. – 4. A l'étranger. A donc mal tourné. Lui. – 5. Forme d'avoir. Nettement délimitées. Symbole. – 6. Note. Lettre. Dans l'incapacité de faire des folies. – 7. Avatar politique. Conjonction. – 8. Ne suffit pas pour soutenir une veuve. Mangent leur nourriture à la coque. – 9. Le guide le porte sur son dos. Comme un prix. Titre. – 10. Fixée par des planches. Ancienne capitale. Sigle. – 11. Un écu pour Pallas. Son lit est généralement humide. Abréviation. – 12. Est inaccessible aux chalands. N'est pas pair en Angleterre. Pas rejetées. – 13. L'appel de la mer. Département. Elément d'une charrue. – 14. La chose d'Auguste. S'occupent peut-être du cylindre d'un moteur. Orientation. – 15. Quand elles sont bien chair, il est agréable de les rencontrer au coin d'un bois. Certains pensent que c'est une excellente façon d'avancer.

SOLUTION DU N° 6908

HORIZONTALEMENT

I. Comptable. – II. Opération. – III. Laxistes. – IV. Iris. Eres. – V. Nice. Nerf. – VI. Nô. At. – VII. Ce. Smilax. – VIII. Couver. – IX. Usurières. – X. Port. Sono. – XI. Eléis. Têt.

VERTICALEMENT

1. Colin. Coupe. – 2. Oparine. Sol. – 3. Mexico. Curé. – 4. Prise. Sorti. – 5. Tas. Amuï. – 6. Attentives. – 7. Bière. Lérot. – 8. Loser. Arène. – 9. En. Sfax. Sot.

Guy Brouty

PARIS EN VISITE

Mardi 17 septembre

■ **L'ÎLE SAINT-LOUIS** (50 F), 10 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).
■ **NOTRE-DAME-DE-PARIS** (50 F), 10 h 30, sur le parvis devant la statue de Charlemagne (Odyssée).
■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (55 F + prix d'entrée), 11 heures, 158, boulevard Haussmann (Pierre-Yves Jaslet).
■ **LE QUARTIER MOULIN-VERT-SABLIÈRE** (60 F), 11 heures, sortie du métro Alésia devant l'église (Vincent de Langlade).
■ **MUSÉE D'ART MODERNE** : exposition Calder (30 F + prix d'entrée), 12 h 30, 11, avenue du Président-Wilson (Musées de la Ville de Paris).
■ **MUSÉE D'ORSAY** : une œuvre à voir, *Médaillier*, de Diehl, Frémiet et Brandely (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 ; visite par thème, les impressionnistes (36 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées nationaux).
■ **AUTOUR DU PARC MONCEAU** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Monceau (Pierre-Yves Jaslet).
■ **L'ÉGLISE SAINT-VINCENT-DE-PAUL** et le quartier de la Nouvelle France (45 F), 14 h 30, place Lafayette devant l'église (Monuments historiques).
■ **MUSÉE CARNAVALET** : autour de Clovis (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, sous le porche d'entrée (Institut culturel de Paris) ; Paris et les Parisiens à travers les siècles (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).
■ **QUATRE COUVENTS** et leurs jardins dans le 14e arrondissement (45 F + prix d'entrée), 14 h 30, 277, boulevard Raspail (Le Passé simple).
■ **LA RUE DU BAC** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Hôtel-de-Ville côté rue Lobau (Découvrir Paris).
■ **BIBLIOTHÈQUE NATIONALE** : exposition sur l'Arménie (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 58, rue de Richelieu (Tourisme culturel).
■ **DES HAUTES-FORMES** au Château des Rentiers (60 F), 15 heures, sortie du métro Nationale (Vincent de Langlade).
■ **L'ÉGLISE SAINTE-ELISABETH** et les souvenirs attachés au Temple (45 F), 15 heures, sortie du métro Temple (Monuments historiques).
■ **LES ÉGOUTS** (25 F), 15 heures, devant l'entrée face au 93, quai d'Orsay (Ville de Paris).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **JAPON.** Accor Asia Pacific, filiale australienne du groupe hôtelier français Accor, a inauguré son premier établissement de luxe au Japon. Situé à proximité du parc d'Ueno, l'hôtel Sofitel Tokyo, anciennement le Cosima, compte soixante et onze chambres qu'Accor compte redécorer. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** Northwest Airlines va augmenter le nombre de ses vols sans escale reliant Minneapolis et Tokyo. La compagnie, qui assure actuellement quatre liaisons hebdomadaires entre les deux villes, effectuera un vol quotidien à partir du 1er décembre. – *(Bloomberg.)*

■ **MACAO.** Au cours du premier trimestre, l'enclave portugaise de Macao a accueilli plus de 1 900 000 visiteurs, ce qui représente une progression de 2,6 % par rapport aux trois premiers mois de l'année 1995. Dans le même temps, le nombre des nuitées a augmenté de 9 % et celui du taux d'occupation des hôtels de 2,6 %.

■ **GUIDE.** *A pied, entre Garonne et Dordogne* est le titre d'un guide qui vient de paraître dans la collection « Les grands vignobles pas à pas » aux éditions Rando. L'ouvrage détaille dix-huit itinéraires de deux ou trois heures de marche, chacun accompagné d'une carte permettant de comprendre l'histoire, l'architecture, la faune, la flore et la gastronomie de cette région de l'Aquitaine. – *(AFP.)*

■ **ITALIE.** Dès le 29 septembre, la SNCF mettra la grande vitesse entre Paris, Turin et Milan et entre Lyon, Turin et Milan. Le TGV français assurera les rotations entre Paris et l'Italie, et son homologue italien, l'ETR 460, celles entre l'Italie et Lyon. – *(AFP.)*

■ **FRANCE.** La compagnie américaine United Airlines, qui conserve son agence 34, avenue de l'Opéra, à Paris, a installé au début du mois d'août ses services 55, rue Raspail, à Levallois-Perret dans les Hauts-de-Seine.

LES SERVICES DU *Monde*

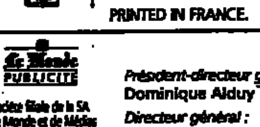
Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation sur minitel	3617LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.



Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

MUSÉE La commission présidée par Jacques Friedmann vient de rendre ses conclusions. Il y aura à Paris un grand musée voué aux arts d'Afrique, d'Océanie et d'Amérique (amérindienne). ● LES COLLECTIONS de ce nouvel établissement, installé dans l'aile Passy du Trocadéro, regrouperont celles du Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie, de la porte Dorée et celle du département d'ethnologie du Musée de l'Homme. Ses deux autres départements – anthropologie/biologie et préhistoire – resteront sur place, mais conserveront leurs liens avec le Muséum d'Histoire naturelle. ● UNE ANTENNE, dont on ne sait pas encore si elle sera provisoire ou définitive, sera ouverte au sein du Musée du Louvre pour présenter cent à deux cents chefs-d'œuvre d'arts « primitifs ». ● CE DOUBLE AMÉNAGEMENT pourrait coûter un milliard de francs, et le Musée de la Marine devra trouver un autre mouillage.

Le Trocadéro va devenir le palais des arts « primitifs »

La commission d'étude, créée par Jacques Chirac, a rendu ses conclusions : les collections artistiques venues d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie, qui n'avaient pas pu trouver toute leur place dans le nouveau Musée du Louvre, seront présentées sur la colline de Passy

EN 2001 OU EN 2002, un nouveau musée devrait ouvrir ses portes dans l'aile Passy du palais du Trocadéro. C'est du moins la conclusion du rapport remis par Jacques Friedmann au président de la République. Depuis janvier, Jacques Friedmann, PDG de l'UAP, préside en effet une commission dite des *« arts premiers »*. Son rôle : trouver une solution pour que les collections artistiques venues d'Afrique, d'Océanie ou d'Amérique soient présentées de manière convenable au public.

Aujourd'hui, deux établissements parisiens se les partagent : le Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie (MAAO), situé à la porte Dorée, près du bois de Vincennes, et le Musée de l'Homme installé au Trocadéro. Le premier dépend de la direction des Musées de France (DMF), et donc du ministère de la Culture. Le second relève du Muséum d'Histoire naturelle, et donc de l'éducation nationale. Les deux institutions sont depuis longtemps en péril : indifférence des tutelles, absence de crédits, présentation médiocre, manque de visiteurs.

Il y a quelques années, Jacques Kerchache, excellent connaisseur de ces « primitifs » – il est notamment le coauteur d'un gros ouvrage consacré aux arts africains et l'organisateur de quelques expositions remarquées (les Taïnos au Petit-Palais) – s'indignait de leur absence au saint des saints, le Louvre. Il entama une campagne pour forcer la porte de cette forteresse alors en pleine extension. Ce fut un échec ; il trouva néanmoins une oreille attentive : celle de Jacques Chirac. Installé depuis quelques mois à l'Elysée, ce dernier dépêcha une commission pour régler le dossier de ces arts trop méconnus du monde des musées.

Il fallait résoudre en même temps plusieurs questions et concilier des intérêts contradictoires, sinon opposés. Les trois continents délaissés devaient-ils avoir une place dans le *« plus grand musée du monde »* ? Fallait-il créer un nouvel établissement, et, dans ce cas, lequel et où ? Qu'allaient devenir les institutions existantes ? Comment faire coexister les tenants du *« tout-artistique »* et ceux de *« l'ethnologie triomphante »*.

La composition de la commission reflète la difficulté des réponses et la complication des dosages. Se retrouvèrent donc autour de la même table, conservateurs – Françoise Cachin, directrice des Musées de France, Pierre Rosenberg, président-directeur du Louvre, peu favorables à l'intrusion des cultures exotiques au Louvre –, scientifiques – Henry de Lumley, directeur du Muséum d'Histoire naturelle, très hostile à l'idée d'un *« dépeçage »* du Musée de l'Homme –, universitaire (Jean-Louis Paudrat), marin (le contre-amiral François Bellec, du Musée de la Marine), tous confrontés à l'*« âme »* du projet, Jacques Kerchache. Claude Lévi-Strauss, président d'honneur, n'assistait pas aux séances, mais donnait régulièrement son avis. Jacques Friedmann, réputé fin négociateur, ami personnel de Jacques Chirac, était chargé d'arrondir les angles.

COLLECTIONS TRÈS OUVERTES

Après onze réunions, parfois tendues, la commission a balisé le terrain et propose quelques recommandations. Le futur établissement doit couvrir une vaste aire géographique (toute l'Afrique, l'Océanie, la partie asiatique délaissée par le Musée Guimet, les composantes amérindiennes des deux Amériques) et pourra s'étendre aux sociétés traditionnelles de l'Europe, à l'exclusion de la France, qui reste l'apanage du Musée des Arts et Traditions populaires.

Il regroupera les collections de la porte Dorée et celles du département d'ethnologie du Musée de l'Homme, riche d'un million d'objets. Ces collections seront très ouvertes puisqu'elles couvriront un vaste champ temporel, de la préhistoire à nos jours. Sa mission est compliquée puisqu'il devra *« dépasser les clivages habituels Musées des beaux-arts/Musées scientifiques »*. Enfin, ce nouveau pôle conservera et exposera des collections, mais aura aussi des fonctions de recherche et d'enseignement. Comme tout Musée contemporain qui se respecte, il sera flanqué de médiathèque, d'auditorium, de salles de cinéma et d'expositions temporaires.

Cette machine complexe doit trouver une adresse. La commission renonça tout de suite à l'idée de la loger au Louvre – pas de place, trop tard – comme à celle de lui attribuer un logement neuf. L'époque n'est plus aux grands travaux. Ce futur *« Musée de l'Homme, des Arts et des Civilisations »* – tel pourrait être son titre – devrait s'installer dans l'aile du Trocadéro qui abrite aujourd'hui les Musées de l'Homme et de la Marine.

La Marine trouvera un autre mouillage sans trop d'états d'âme. Pour le Musée de l'Homme, il faudra sans doute beaucoup de patience et de diplomatie pour l'amener à composer. En effet, les trois laboratoires qui forment l'institution créée par Paul Rivet en 1937 explosent.

D'un côté, l'ethnologie, regroupée avec le MAAO au sein d'un nouvel établissement public (dépendant à la fois de la culture et de l'éducation nationale). De l'autre, l'anthropologie/biologie et la préhistoire, toujours rattachées à la maison-mère, le Muséum d'Histoire naturelle, mais restant sur place avec armes et bagages (30 000 crânes et 70 000 squelettes). Henry de Lumley reste hostile à cette solution si l'on en croit les propositions qu'il continue de formuler en marge de la Commission dont il est membre. Le nouvel ensemble artistico-ethnographique bénéficierait de 31 000 m², dont 8 000 seraient destinés aux réserves et autant aux salles permanentes.

Le Louvre n'est pas totalement absent du projet. La salle des Sessions, à côté de la porte des Lions, initialement destinée aux arts graphiques, pourrait servir d'antenne au Trocadéro. Dans ces 1 400 m², de 100 à 200 pièces, *« les grands chefs-d'œuvre »* produits par les artistes de ces continents oubliés, pourraient être montrées. Préfiguration du nouveau Musée ou installation à demeure ? Exposition tournante ou fixe ? Rien n'est encore tranché, mais Pierre Rosenberg pencherait nettement pour la préfiguration. Cette antenne pourrait être ouverte dès 1999.

Combien coûtera le Trocadéro revisité ? L'addition dépassera certainement le milliard de francs (sans parler des 30 millions de francs nécessaires à l'antenne Louvre). Il faudra ensuite former des conservateurs spécialisés : l'Ecole du Patrimoine s'y emploiera.

Jacques Friedmann précise bien qu'il s'agit là de propositions. Celles-ci devront être avalisées par l'hôte de l'Elysée qui pilote le dossier par-dessus la tête de son ministre de la culture. Jacques Chirac devra donner les derniers arbitrages. Il devra aussi enrayer la guérilla menée par le Muséum d'Histoire naturelle. En effet, même si un représentant du Muséum doit siéger au conseil d'administration du futur établissement public, Henry de Lumley et une partie de la communauté scientifique voient avec consternation la dispersion d'une partie de leurs *« bijoux de famille »*.

E. de R.

COMMENTAIRE

CACOPHONIE

L'Afrique, l'Amérique (amérindienne) et l'Océanie auront donc leur musée à Paris. Ce n'est que justice. Les arts de ces trois continents ont été trop longtemps négligés en France. Pourtant les propositions de la commission pilotée par Jacques Friedmann reflètent trop les difficultés qu'elle a eu à surmonter. Elle a accouché de recommandations qui, pour satisfaire tout le monde, conservateurs et scientifiques, partisans du Louvre et du Trocadéro, amateurs d'esthétique et tenants de l'ethnologie pure et dure, risquent de ne combler personne et de brouiller toutes les pistes.

La double localisation de l'établissement – au Louvre les grands chefs-d'œuvre, au Trocadéro le « tout-venant » – est absurde. Ou les arts primitifs trouvent une place entière – et parfaitement légitime – à côté des grandes créations occidentales, ou ils se logent ailleurs dans un grand musée digne des pièces qu'il abrite. Les arts asiatiques du Musée Guimet n'ont pas besoin d'ambassade sous la Pyramide.

La décision d'installer au Trocadéro un établissement qui tentera d'accommoder une présentation artistique à une sauce ethnologique peut paraître le comble du consensus, mais également un manque total de réflexion. A vouloir jouer, en même temps, les deux parties, on risque une cacophonie qui ne satisfera personne.

L'art n'est pas réductible à l'ethnologie, qui, de son côté, explore l'activité humaine avec d'autres lunettes. C'est ce qu'ont compris quelques grandes vitrines ethnologiques, comme celles de Québec, de Neuchâtel ou de Grenoble. L'avenir de ce nouvel établissement repose sur une programmation claire et dénuée d'ambiguïté. Il serait dommage que l'art et l'ethnologie sortent également perdants d'un projet si ambitieux.

Emmanuel de Roux

L'avenir de la Marine

Malgré l'opposition de principe de certaines personnalités – comme le navigateur Eric Tabarly –, c'est avec philosophie que la plupart les responsables du Musée de la Marine envisagent le grand départ. Départ auquel ils ne peuvent guère s'opposer. Le déménagement peut être une chance pour l'établissement. L'occasion, par exemple, de redéfinir sa vocation et de l'ouvrir davantage du côté de l'histoire des voyages et des grandes explorations. Le Musée des Arts d'Afrique et d'Océanie quittant son repaire de la porte Dorée, il est tentant d'occuper sa place. Mais le bâtiment, relativement exigu, est peu commode : volumes insécables, décoration en partie intouchable. Certains regardent donc du côté de l'île Seguin, qu'abandonnent les usines Renault. Le terrain est vaste, la présence de la Seine un atout énorme. Il n'est pas sûr pourtant que la municipalité de Boulogne n'ait pas d'autres projets. Une minorité rêve de grand large, de délocalisation totale. Si l'on quitte le Trocadéro, pourquoi ne pas rallier un grand port de mer ? Ce ne sont pas, dit-on, les bâtiments militaires en mal d'affectation qui vont manquer, à Brest, Lorient, Cherbourg ou Toulon.

Pour les chanteurs, à la Fête de « L'Huma », l'embauche est stable, mais l'engagement un peu en baisse

FÊTE DE L'HUMANITÉ. Parc paysager de La Courneuve, Seine-Saint-Denis. Jusqu'au 15 septembre. Nombreuses liaisons RER, bus et métro. Entrée : 50 F pour les deux jours, gratuit pour les moins de douze ans.

Même partiellement dépolitisée, la Fête de *L'Humanité*, ouverte en douceur le vendredi 13 septembre, reste une tribune en même temps qu'une scène de spectacle : on y guette, sur les lèvres des artistes, des slogans, des désirs de luttes, des espoirs de changements, bref, ce léger parfum militant sans lequel la Fête de *L'Huma* ne serait plus elle-même.

Avec un peu d'emphase, Pierre Zarka, le directeur du quotidien, a prédit cette année *« un temps fort de riposte à la politique de droite »*. Mais, pour les artistes, ce manichéisme n'est pas toujours de mise. Ils le disent ou le suggèrent quand on les interroge sur leurs motivations. Ainsi, Noa, la jeune chanteuse de Tel-Aviv devenue star internationale en l'espace de deux albums, mélange-t-elle ses bras et ses doigts dans un geste de confusion qui illustre sa conviction d'un archaïsme des clivages droite-gauche.

Noa suggère une réalité à la fois plus complexe et plus simple : s'engager pour une cause juste départage les individus au-delà des couleurs politiques. En Israël, Noa défend le processus de paix et la cause palestinienne, mais elle précise : *« Je ne suis pas une politicienne. »* Elle chantera donc, ici comme ailleurs, ses chansons, *« qui sont toutes des messages d'espoir »*. *« Peace and happiness »*, répète-t-elle trois fois en souriant, avant de conclure que sa véritable hâte est de *« s'éclater avec le public »*, fort nombreux au demeurant.

Dans une manifestation où le multiculturalisme et l'antiracisme sont des thèmes particulièrement sensibles, il fallait s'attendre à trouver sur toutes les lèvres l'évocation de l'affaire des « sans-papiers » de l'église Saint-Bernard. Le Jamaïcain Jimmy Cliff, l'autre star de la fête, s'en était indigné dans une récente interview accordée à *L'Humanité*. Les jeunes membres du groupe de rap sénégalais Positive Black Soul *« se doutaient bien que* [la presse] *leur demanderait de parler des sans-papiers »*. Pudiques, ils préfèrent le silence. Pragmatiques, ils avouent qu'ils sont là comme de simples professionnels : leur producteur a été contacté, et ils sont venus avec l'ambition de faire connaître leur musique. Mais leur hip-hop, il est vrai, avec ses thèmes récurrents de communion ethnique et de politique africaine, n'est pas neutre.

Le groupe français Zebda (beurre, en arabe) pourra, quant à lui, se contenter, en guise de déclaration politique, de *Le Bruit et l'Odeur*, titre de son dernier album et allusion à la phrase célèbre et malheureuse de Jacques Chirac.

La Fête de *L'Humanité* a aussi ses anciens, ses fidèles, qui pour la plupart se sont fait les dents dans les années 70 – ceux-là ont la trempe d'artistes militants incurables et n'en démordent pas : le Cuarteto Cedron, venu d'Argentine en 1972, le défenseur de la démocratie en Algérie et de la culture kabyle, Idir, invité par son ami Alan Stivell, des jazzmen amis de *L'Humanité*...

Militante parmi les militants, la chanteuse Catherine Ribeiro n'en est pas non plus à sa première fête : elle y a été programmée en 1973 avec Mireille Mathieu, phénomène issu du secteur le plus commercial de la chanson, où la populaire Fête de *L'Huma* a souvent puisé ses têtes d'affiche. L'étrange tandem avait été acueilli par des sifflets et des jets de tomates. Enumérant aujourd'hui les échecs de la société française, auxquels elle mêle parfois ses propre démêlés avec le show-business, Ribeiro avoue avoir perdu ses espérances. Mais, c'est, dit-elle *« intacte et ne reniant rien d'elle-même »* qu'elle se présente dans le parc de La Courneuve.

Cyril Jarton

★ Programme de la Grande Scène : le 14 septembre, Morphine (18 h 15), Noa (20 heures), Jimmy Cliff (22 heures) ; le 15 : Femmouzes T. (13 h 30), Maxime Le Forestier (17 h 45).

DANS LES GALERIES

CHARLES BELLE, CHRISTOPHE CUZIN, STEPHEN MAAS
Galerie Jordan-Devarrieux, 5, rue Chapon, Paris 3e. Tél. : 42-77-19-61. Jusqu'au 18 octobre.

■ Le piège. C'est peut être le seul point commun aux trois artistes que présentent Bernard Jordan et Martine Devarrieux. Les trappes construites par Stephen Maas sont des assemblages fragiles de cadres de bicyclette, de bois, de fil de fer et de treillage métallique. Un oiseau qui, attiré par les images de ses congénères posées au bas des murs, s'aventurerait dans la galerie n'en réchapperait pas.
Autre salle, autre piège, qui abuse des sens du visiteur : Christophe Cuzin a disposé trois volumes énormes dans la pièce, teintés de trois nuances de gris. Il faut quelque temps pour constater que le visage de son voisin est d'un très beau gris, lui aussi. L'effet est obtenu grâce à un éclairage au sodium, du type de ceux qui équipent les tunnels routiers. En réalité, chaque volume est peint d'une couleur franche, rouge, jaune ou bleu. C'est la lumière qui en interdit la perception.
Les fleurs de Charles Belle, qui ouvrent l'ensemble de l'exposition, ne sont pas non plus ce que l'on croit. D'abord, parce qu'un pétale de deux mètres de long, ce n'est plus tout à fait un pétale. Ensuite, parce que la générosité de la matière picturale utilisée par Belle lutte dans l'œil contre l'éclat des couleurs. Belle est heureux le pinceau à la main. Son bonheur est communicatif, et ranimerait la plus fanée des renoncules. *Ha. B.*

Volupté et frustration à la Biennale des antiquaires

L'une des plus importantes foires d'art du monde se tient à Paris, au Carrousel du Louvre, jusqu'au 29 septembre. Si certaines œuvres sont exceptionnelles, d'autres ont été un peu trop souvent exposées

XVIIIe BIENNALE INTERNATIONALE DES ANTIQUAIRES AVEC LE LIVRE RARE ET LA JOAILLERIE. Carrousel du Louvre. 99, rue de Rivoli, Mo Palais-Royal/Musée-du-Louvre. Jusqu'au 29 septembre. Tous les jours, de 12 heures à 21 heures. *Nocturne* jusqu'à 23 heures les lundi 16 et 23, et les mercredi 18 et 25 septembre. Entrée : 75 francs. Catalogue 800 p., 500 F. Accès internet http://www.franceantiq.fr/sna

A la Biennale des antiquaires, il y a un tableau, peint par *Restout*, et exposé au Salon de 1765. Diderot l'avait alors gentiment égratigné : « *La courtisane est un peu mesquine ; on a vu dans sa vie de plus beaux bras, une plus belle tête, une plus belle gorge, un plus beau teint, de plus belles chairs, plus de grâce, de jeunesse, plus de volupté, plus d'ivresse. Cependant, qu'on me la confie telle qu'elle est, et je ne crois pas que je m'amuse à lui reprocher ses cheveux trop bruns...* » *L'Anacréon* de Restout pourrait symboliser cette dix-huitième édition d'une manifestation qui fête aujourd'hui son quarantième anniversaire. De la volupté, pimentée d'une certaine frustration.

Les 90 000 visiteurs attendus, dix-sept jours durant, auront dès l'entrée un avant-goût de ce qui les attend à l'intérieur : des tapisseries somptueuses pendent sur le fond des murailles des fossés Charles V. L'immersion dans le luxe est immédiate. Et grande la tentation d'en voir plus : à la galerie Chevalier, trois tentures représentant les *Chasses de Maximilien, qui reproduisent*, inversées, celles conservées au Musée du Louvre voisin. Elles auraient appartenu à Colbert. Rien de moins.

Chez Blondeel-Deroyan, c'est encore plus fort. L'acheteur éventuel du *Triomphe de la renommée* accrochera chez lui une tapisserie caressée par Isabelle la Catholique. L'objet est en effet précisément décrit dans un inventaire royal de 1504. Réelles ou supposées, ces provenances font partie du rêve. Mais certains amateurs se satisfont, en fait de nom, de celui de leur marchand. Yves Mikaeloff *est de ceux-ci. Encore faut-il avoir* un certaine confiance en la fidélité de ses clients pour oser un décor comme le sien : quelques tonnes de tôles ondulées qui parviennent miraculeusement à être spectaculaires sans écraser les tapisseries.

Un véritable retournement : ce n'est plus l'objet qui décore son support, mais le support qui honore l'objet. Un pari risqué, et qui surprend dans une ambiance générale beaucoup plus feutrée. *Mais Mikaeloff est confiant : « Mes clients sont des collectionneurs, capables d'apprécier l'art contemporain autant que mes tapis, qu'ils soient safavides ou d'Aubusson. »*

Parieurs, les 120 marchands présents le sont tous, à des degrés divers. La gageure porte, par *exemple*, sur l'évolution du goût. Selon un spécialiste : « *La tendance générale est au baroque, et aux objets composites.* » Ces choix ne sont pas sans danger. Les antiquaires ont énormément investi dans les décors, comme dans la location des stands, qui coûtent de *6 500 à 8 000 francs le mètre carré.* Une broutille, comparé aux risques pris lors d'un achat. Lesquels peuvent cependant se révéler heureux.

UNIVERS IMPITOYABLE

Si Camille Burgi parvient à *vendre* son exceptionnelle desserte en tôle laquée estampillée Weisweiler (1744-1820), son année est assurée. En toute confraternité, ses voisins susurrent aux amateurs des prix délirants, pour ce meuble qui est sans doute un des plus remarquables du Salon. Univers impitoyable de grands marchands, lancés à la chasse de la demi-douzaine de grands collectionneurs français capables de débourser entre 5 millions et 10 millions de francs pour un objet rare.

Rare comme cette table-bureau de 1745, estampillée BVRB (Bernard Vanrisamburgh), que présente Didier Aaron, ou comme ces tableaux de primitifs italiens dont la galerie Sarti s'est fait une spécialité. Rare enfin comme ce dessin exécuté en 1783 par David. *L'Ombre de Septime Sévère apparaissant à Caracalla après le meurtre de Geta, son frère*, est resté à l'état d'esquisse, mais préfigure par bien des points le *Serment des Horaces*. Une petite merveille, que le Musée du Louvre aurait bien guignée s'il n'avait acquis récemment un dessin du même ordre. Son propriétaire, Nicolas Joly, en réclame 1,2 million de francs, de quoi faire reculer une commission d'achat. Pourvu d'un certificat de sortie, le dessin du régicide pourrait donc voguer vers d'autres cieux.

D'autres œuvres, en revanche, ont trop bourlingué, comme ce très beau petit dessin de Polichinelle par Tiepolo, trop récemment passé en vente publique, ou certains tableaux, qui naviguent de foires en Salons. La périodicité de la Biennale avait été voulue en 1946, lors de sa création par le Syndicat national des antiquaires, pour laisser un temps suffisant aux marchands pour renouveler leur stock. Certains l'ont oublié. Ils sont moins nombreux qu'on veut bien le dire, mais font penser à cette courtisane un peu mesquine, dont Diderot eût pourtant volontiers fait son ordinaire.

Harry Bellet



Jacques-Louis David : « L'Ombre de Septime Sévère apparaissant à Caracalla après le meurtre de Geta, son frère », 1783. Stand Nicolas Joly/Yves Mikaeloff.

Prolifération et disette

La prolifération des Salons d'antiquités commence à en inquiéter plus d'un, dans ce domaine où la marchandise est belle, mais souffre d'être trop montrée. A Paris, la Biennale alterne avec le Salon des beaux-arts, créé en 1995. Ses deux concurrents mondiaux sont l'International Fine Art Fair de New York et le Salon de Maastricht, aux Pays-Bas. Lequel a fondé en 1995 un second Salon, à Bâle, pour attirer la clientèle suisse et italienne. L'édition 1996 ouvrira le 25 octobre, moins d'un mois après la clôture de la Biennale des antiquaires. Avec la Foire aux antiquités de Zurich, celles de Milan et de Monte-Carlo (et on en oublie...), l'antiquaire ne sait plus où poser son bonheur-du-jour et se fait colporteur. Rares cependant sont ceux qui ont les moyens de participer à plus de deux foires, plus rares encore ceux qui pourront renouveler leur marchandise dans des délais aussi courts. Or les collectionneurs se déplacent, eux. Et risquent de se lasser de voir le même objet sous toutes les latitudes.

La première sélection pour le prix Femina

LA PREMIÈRE sélection pour le prix Femina, qui sera attribué le 4 novembre, a été rendue publique vendredi 13 septembre. Vingt romanciers français sont en lice : Jean-Marc Aubert, *Bambous* (Fayard) ; Geneviève Brisac, *Week-end de chasse à la mère* (L'Olivier) ; René de Ceccatty, *Aimer* (Gallimard) ; Marie Darrieussecq, *Truismes* (POL) ; Régine Detambel, *La Verrière* (Gallimard) ; Michèle Gazier, *Un cercle de famille* (Seuil) ; Elisabeth Gille, *Un paysage de cendres* (Seuil) ; Jacqueline Harpman, *Orlanda* (Grasset) ; Nancy Huston, *Instruments des ténèbres* (Actes Sud) ; Vénus Khoury-Ghata, *La Maestra* (Actes Sud) ; Isabel Marie, *La Bonne* (Grasset) ; Violaine Massenet, *Le Sang des ruches* (Denoël) ; Janine Matillon, *Les Deux Fins d'Orimita Karabegovic* (Maurice Nadeau) ; Cédric Morgan, *L'Enfant perdu* (Phébus) ; Marie Ndiaye, *La Sorcière* (Minuit) ; Jean-Pierre Ostende, *La Province éternelle* (L'Arpenteur) ; Pascale Roze, *Le Chasseur zéro* (Albin Michel) ; Guy Scarpetta, *Une île* (Grasset) ; Joël Schmidt, *La Métamorphose du père* (Flammarion) ; Alain Veinstein, *L'Accordeur* (Calmann-Lévy).

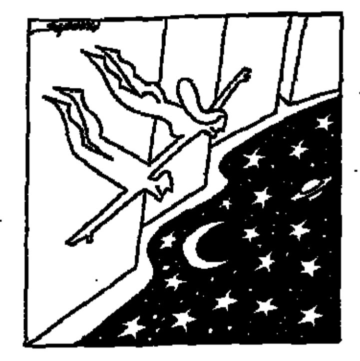
Seize romanciers ont été retenus pour le prix Femina étranger : Kate Atkinson, *Dans les coulisses du musée* (Editions de Fallois) ; Peter Ackroyd, *La Maison du docteur Dee* (Le Promeneur) ; Frank Conroy, *Corps et âme* (Gallimard) ; Carmen Covito, *Tout pour plaire* (Grasset) ; Andrea De Carlo, *Amore* (Grasset) ; Julian Gloag, *Le Passeur de la nuit* (Gallimard) ; Javier Marias, *Demain dans la bataille pense à moi* (Rivages) ; Ludmila Oulitskaia, *Sonietchka* (Gallimard) ; Augusto Roa Bastos, *A contrevie* (Seuil) ; Juan Jose Saer, *L'Enquête* (Seuil) ; Duong Thu Huong, *Au-delà des illusions* (Picquier) ; William Trevor, *Le Voyage de Felicia* (Phébus) ; Joanna Trollope, *De si bonnes amies* (Calmann-Lévy) ; Yasutaka Tsutsui, *Les Cours particuliers du Pr Tadano* (Stock) ; Birgit Vanderbeke, *Apocalypse non !* (Stock) ; John Edgar Wideman, *L'Incendie de Philadelphie* (Gallimard). Les prochaines sélections seront connues les 3 et 16 octobre.

Controverse autour d'une exposition de photos de Robert Mapplethorpe

UNE RÉTROSPECTIVE de l'oeuvre du photographe américain Robert Mapplethorpe provoque une *polémique* à Londres avant même son inauguration, jeudi 19 septembre, à la Hayward Gallery. Les responsables de l'exposition ont décidé de retirer une des photos datant de 1976, intitulée *Rosie*, et représentant une petite fille de trois ans, nue sous sa robe, assise sur un banc. La police britannique a estimé, selon le quotidien *The Independent*, que, dans le contexte actuel des affaires de pédophilie, la perception de photographies d'enfants n'était plus la même qu'en 1976. L'exposition a déjà été présentée en Israël et en Nouvelle-Zélande. Les photos de Robert Mapplethorpe, décédé en 1989, notamment celles d'inspiration sado-masochistes, ont déjà provoqué de nombreuses polémiques.

Emergences marseillaises

Le théâtre et l'art descendent neuf jours dans la rue



Sous le titre un peu pompeux de Temps des émergences, le Centre national de création des arts de la rue présente le résultat d'un travail de deux années, qui mêle les arts plastiques et ceux de la scène. Il est devenu, entre-temps, l'un des vingt-neuf projets culturels de quartier. A cela près que le quartier, cette *fois*, s'étend à un ensemble de points choisis en ville et dans ses alentours. Des parcours d'artistes, de la danse, et surtout, du théâtre... « à la volée » ont l'ambition de « mettre en scène » la cité. Avec ceux qui la vivent. Ainsi *Très... humain, inhumain, enfantin* associe les jeunes des quartiers centre-ville Belsunce et Panier-Joliette avec des professionnels de la danse. Ainsi, *Théâtre à la volée-acte...* place les textes de Bernard-Marie Koltès, Albert Cohen et Botho Strauss sur les lèvres de jeunes de la Castellane et du Plan-d'Aou, tandis que l'*Acte II* fait passer à quelques grands auteurs le test de la tirade dans une baraque foraine. Il y aura aussi des cloches en concert sur l'Estaque- plage avec Maudits sonnants art céleste, issu d'une résidence de fabrication à Marseille. *Le Temps des émergences* propose en outre des installations sur l'autoroute du littoral et à la gare Saint-Charles sous le titre *Coupe vent, coup de vent*, et des rendez-vous quotidiens filmés avec le théâtre de rue, notamment Royal de Luxe et Générik Vapeur.

★ *Du samedi 14 au lundi 23 septembre.* **Centre national de création des arts de la rue, 16, rue Condorcet, 13000 Marseille. Tél. : 91-03-81-28.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Metallica
Face aux jeunes loups du grunge, ces icônes métalliques ont relevé le défi. Cheveux et morceaux raccourcis, Metallica a aiguisé encore la puissance noire des guitares et la blancheur sinistre de la voix de James Entfield.
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, Paris-12e. Mo Porte-de-Bercy. 19 h 30, le 16. Tél. : 44-68-44-68. Location FNAC, Virgin. 200 F.

Hommage à Marcel Dadi
Il était un as de la guitare, il avait conçu une méthode imbattable pour l'étudier, sa carrière s'est brisée dans un vol de la TWA en juillet dernier. Ses amis, stars et musiciens, lui rendent un hommage tout en surprises à l'Olympia.
Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris-8e. Mo Opéra, Madeleine. 20 h 30, le 16. Tél. : 47-42-25-49. De 160 F à 250 F.

Jimmy Gourley Trio
La France a adopté Jimmy Gourley dès le début des années 50. Il participe à de nombreuses créations de clubs, côtoie la plupart des musiciens, joue avec toutes les rythmiques. Swing, grâce, générosité du phrasé, par un guitariste majeur du jazz.
Au duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1er. Mo Châtelet. 22 h 30, les 16 et 17. Tél. : 42-33-22-88. Location FNAC, Virgin. De 70 F à 100 F.

Antoine Tomé
Depuis des années, il mène tranquillement sa route, loin de la chanson prêt-à-porter. Jouant de la voix comme des percussions légères, il aime les petites salles intimes, celles où le ton de la confidence s'impose de lui-même. Seul en scène avec un « tricardon », instrument à cordes imaginé par son père, il plante le décor d'un univers à la sensualité avouée, dans lequel l'humour vient glisser quelques clins d'œil.
Ailleurs, 13, rue Beausire, Paris-4e. MoBastille. 21 heures, les 17 et 24 septembre et le 1er octobre, jusqu'au 29 octobre. Tél. : 44-59-82-82. 30 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

BIENVENUE DANS L'ÂGE INGRAT
Film américain de Todd Solondz
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
VF : Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LES DIABLES, LES DIABLES
Film polonais de Dorota Kedziezarwska
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ÉLÈVE
Film français de Olivier Schatzky
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) : Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).

FOURBI
Film suisse de Alain Tanner
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).

MES DOUBLES, MA FEMME ET MOI
Film américain de Harold Ramis
VO : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; UGC Champs-Elysées, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
VF : Rex, 2e (39-17-10-00) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).

TIN CUP
Film américain de Ron Shelton
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e.
VF : Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).

LES VICTIMES
Film français de Patrick Grandperret
Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

L'ÂGE DES POSSIBLES (Fr.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
BEAUTIFUL THING (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; rés. 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
LE BEL ÉTÉ 1914 (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
CASINO (*) (A., v.o.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
LA COMÉDIE DE DIEU (Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ (Fr.) : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; rés. 40-30-20-10).
CONTE D'ÉTÉ (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
COUPÉ COURT (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
CRASH (**) (Can., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
LE CRI DE LA SOIE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10).
DANGEREUSE ALLIANCE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
DEAD MAN (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
DÉCROCHE LES ÉTOILES (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (rés. 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
DENISE AU TÉLÉPHONE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10).
DERNIÈRE DANSE (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10).
LA DERNIÈRE MARCHE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
FARGO (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; rés. 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10).
FRESA Y CHOCOLATE (Cub., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
GABBEH (Ira., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
GUANTANAMERA (Cub., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
LES HOMMES DE L'OMBRE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
HOMMES FEMMES MODE D'EMPLOI (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Danton, 6e ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LEAVING LAS VEGAS (*) (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MAUDITE APHRODITE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
MONDO (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; v.f. : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LE PROFESSEUR FOLDINGUE (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; v.f. : Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
RICHARD III (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
RIDICULE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
SMOKE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
THE ADDICTION (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
THE CELLULOID CLOSET (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30).
THE VAN (Brit., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
LE TOMBEAU DES LUCIOLES (Jap., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
TROIS VIES ET UNE SEULE MORT (Fr.-Esp.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
TWISTER (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (39-17-10-00) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
L'ULTIME SOUPER (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10).
UN HÉROS TRÈS DISCRET (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
UN SAMEDI SUR LA TERRE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10).
LES VOLEURS (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; La Pagode, 7e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
WHEN NIGHT IS FALLING (Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
WITTGENSTEIN (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES REPRISES

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).
LA CHINOISE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
L'INQUIÉTANTE DAME EN NOIR (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
KES (Brit., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
KEY LARGO (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LUNE DE MIEL MOUVEMENTÉE (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60 ; rés. 40-30-20-10).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
QUAND LA VILLE DORT (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).
SOUVENIRS DE LA MAISON JAUNE (Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
THE SHANGHAI GESTURE (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
UNE FEMME SOUS INFLUENCE (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AU BEAU MILIEU DE L'HIVER (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 14 h.
BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 16 h.
CHUNGKING EXPRESS (H., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) samedi 15 h 45, 17 h 45, 20 h 30, 22 h 30.
CROOKLYN (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 18 h.
LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 14 h 30.
DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.-Por., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) dimanche 10 h 20.
LES DÉSARROIS DE L'ÉLÈVE TOERLESS (**) (All., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 13 h.
DUEL (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 16 h 10, dimanche 20 h.
DUNE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 21 h 30.
EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 18 h 30.
L'ENFANT NOIR (Fr.-Gui.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) dimanche 16 h.
EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) samedi 18 h 20.
FÉMININ FÉMININ : Brady, 10e (47-70-08-86) samedi 17 h, 20 h.
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h 10.
L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (**) (Fr.-It.-All.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) dimanche 10 h 30.
INNOCENT BLOOD (*) (A., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86) dimanche 12 h 45, 16 h 10, 19 h 45.
LITTLE ODESSA (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 21 h 15.
MINNIE AND MOSKOWITZ (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 21 h 50.
MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) dimanche 19 h 30.
MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 18 h 20.
MUSIC LOVERS (Brit., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 21 h 30.
LA NUIT DE L'IGUANE (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) dimanche 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) dimanche 12 h 05.
REFLETS DANS UN ŒIL D'OR (A., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) samedi 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LE SACRIFICE (Fr.-Su., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) samedi 16 h 20.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 19 h 20.
SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) dimanche 17 h 10.
THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) samedi 22 h 30, 0 h 10.
THELONIOUS MONK (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) samedi 21 h 30.
UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) samedi 17 h 30.

FESTIVALS

AKIRA KUROSAWA, HUMANISTE ÉPIQUE (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Le Château de l'araignée, sam. 16 h 45 ; Rashomon, sam. 19 h, dim. 13 h 45 ; Sanjuro, mar. 16 h 05 ; La Forteresse cachée, lun. 16 h 30, mar. 13 h 45 ; Dode's Kaden, sam. 21 h, lun. 14 h ; Barberousse, dim. 15 h 30, lun. 20 h 30.
ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Le Faux Coupable, sam. 18 h 05, 22 h 15 ; La Loi du silence, dim. 14 h 10, 18 h 05, 22 h 15 ; Le Grand Alibi, lun. 14 h 10, 18 h 05, 22 h 15 ; Les Trente-Neuf Marches, mar. 14 h 10, 18 h 05, 22 h 15.
ARNAUD DESPLECHIN CINÉASTE DE NOTRE TEMPS, Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). La Vie des morts, dim. 20 h 10, lun. 19 h 15 ; La Sentinelle, dim. 21 h 15.
L'ART CINÉMATOGRAPHIQUE PRÉSENTE (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Deux sœurs vivaient en paix, mar. 19 h.
AUTOUR D'ORSON WELLES (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Jane Eyre, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Le Troisième Homme, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Monsieur Arkadin, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Voyage au pays de la peur, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
AVANT-PREMIÈRE (v.o.), UGC Ciné-cité les Halles, 1er. Secrets et mensonges, mar. 18 h 45, 21 h 45.
AVANT-PREMIÈRE (v.o.), Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20). Secrets et mensonges, lun. 19 h, 21 h 30.
AVANT-PREMIÈRE (v.o.), La Pagode, 7e. Secrets et mensonges, mar. 19 h, 21 h 45.
BRANDO, LE REBELLE (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). Sur les quais, sam. 18 h ; Reflets dans un œil d'or, dim. 16 h, 20 h ; L'Equipée sauvage, lun. 13 h 50, 18 h 05 ; Jules César, mar. 15 h 50, 19 h 55.
LES CHEFS-D'ŒUVRE DU CINÉMA ÉROTIQUE JAPONAIS (v.o.), Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49). La Maison des perversités, sam. 16 h, 17 h 45, 21 h 05, dim. 12 h 50, 14 h 35, 19 h 30, lun. 14 h 25, 16 h 10, 19 h 30 ; La Véritable Histoire d'Abe Sada, sam. 19 h 30, dim. 16 h 20, 17 h 55, lun. 21 h 15, 22 h 50 ; La Véritable Histoire d'Abe Sada, mar. 19 h 30, 21 h 05 ; La Barrière de la chair, mar. 12 h 50, 14 h 35, 22 h 40 ; Marché sexuel des filles, sam. 22 h 50, 0 h 25, lun. 12 h 50, 17 h 55 ; Rue de la joie, dim. 21 h 15, 22 h 50, mar. 16 h 20, 17 h 55.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE (v.o.), L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). Secrets et mensonges, dim. 10 h 30.
CYCLE LES FRÈRES COEN (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Blood Simple, dim. 14 h, 16 h 10, 20 h, 22 h 05 ; Miller's Crossing, sam. 16 h 10, 20 h, 22 h 05, mar. 14 h, 16 h 10, 20 h, 22 h 05 ; Le Grand Saut, lun. 14 h, 16 h 10, 20 h, 22 h 05.
LE DÉCALOGUE (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). Le Décalogue 2, tu ne commettras point de parjure, sam. 19 h 30, 21 h 50 ; Le Décalogue 4, tu honoreras ton père et ta mère, dim. 14 h 05, 19 h 30, 21 h 50 ; Le Décalogue 6, tu ne seras pas luxurieux, lun. 14 h 05, 19 h 30, 21 h 50 ; Le Décalogue 8, tu ne mentiras pas, mar. 14 h 05, 19 h 30, 21 h 50.
EMMER EST TOUJOURS A PARIS, Centre Pompidou. Cinéma du Musée. Petite salle, 4e (44-78-12-33). Venise et ses amants, sam. 19 h ; Basta, dim. 15 h ; Aimez-vous l'Italie ?, lun. 19 h.
ERIC ROHMER, 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55). Pauline à la plage, sam. 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 25 ; Les Nuits de la pleine lune, dim. 14 h 25, 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 25 ; La Femme de l'aviateur, lun. 14 h 25, 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 25 ; Le Beau Mariage, mar. 14 h 25, 16 h 25, 18 h 25, 20 h 25, 22 h 25.
L'ÉTÉ FRITZ LANG (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). J'ai le droit de vivre, sam. 20 h, 22 h ; Le Tigre du Bengale, dim. 20 h ; Le Tombeau hindou, dim. 22 h ; L'Invraisemblable Vérité, lun. 20 h 30, 22 h 10 ; Le Ministère de la peur, mar. 20 h 30, 22 h 10.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). Sogni d'oro, mar. 12 h 10.
FRANK CAPRA (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). New York-Miami, sam. 16 h, 20 h ; American Madness, dim. 14 h, 18 h ; Arsenic et vieilles dentelles, lun. 15 h 40, 20 h ; Lady for a Day, mar. 14 h, 18 h.
LE GRAND CLASSIQUE DE LA SEMAINE (v.o.), Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20). Chérie, je me sens rajeunir, lun. 11 h 30, mar. 11 h 30.
GRANDS ESPACES SUR GRAND ÉCRAN (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Le train sifflera trois fois, sam. 16 h, 18 h ; Johnny Guitar, dim. 14 h, 16 h, 18 h ; L'Homme des vallées perdues, lun. 14 h, 16 h 10, 18 h 20 ; La Rivière rouge, mar. 14 h, 16 h 10, 18 h 20.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs, une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe, dim. 12 h ; John, le dernier ouvrier sur Terre, dim. 15 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère, sam. 20 h ; l'Etat de bonheur permanent, dim. 19 h.
MIZOGUCHI RETROUVÉ (v.o.), L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). L'Impératrice Yang Kwei-fei, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Les Contes de la lune vague après la pluie, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Une femme dont on parle, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Les Amants crucifiés, mar. 14 h, 16 h, 18 h.
MODÈLES DU 7e ART, LA COMÉDIE (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). To be or not to be, dim. 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 05, mar. 14 h 10, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 05 ; Le Pigeon, sam. 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 05 ; Tortillard pour Titfield, lun. 14 h 15, 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h.
RÉTROSPECTIVE KEN LOACH (v.o.), Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04). Riff Raff, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Fatherland, dim. 13 h 45, 15 h 45, 18 h, 20 h, 21 h 55 ; Kes, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Land and Freedom, mar. 13 h 45, 15 h 45, 18 h, 20 h, 21 h 55.
VARIATIONS SUR L'HOMOSEXUALITÉ (v.o.), 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55). Bertrand disparu, sam. 17 h 45, 20 h, 22 h 15, lun. 13 h 15, 15 h 30, 17 h 45, 20 h, 22 h 15 ; Au-delà du bien et du mal, dim. 13 h 15, 15 h 30, 17 h 45, 20 h, 22 h 15 ; Caravaggio, mar. 13 h 15, 15 h 30, 17 h 45, 20 h, 22 h 15.
WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Le Marchand des quatre saisons, mar. 17 h 20 ; Lola, une femme allemande, lun. 13 h 40 ; La Troisième Génération, mar. 21 h 30 ; L'amour est plus froid que la mort, mar. 15 h 50.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Les Ailes du désir, sam. 19 h ; Alice dans les villes, lun. 19 h 10 ; Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 10 ; Paris, Texas, mar. 19 h.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Révisons nos classiques : Häxan (1921), de Benjamin Christensen, 16 h 30 ; Les Chagrins de Satan (1927), de David Wark Griffith, 19 h ; Jour de colère (1943, v.o., s.t.f.), de Carl Dreyer, 21 h.
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
Exotismes : L'Île des amours (1978-1982, v.o., s.t.f.), de Paulo Rocha, 17 h ; Description d'une île (1977, v.o. s. t. f.), de Rudolf Thome, 20 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Portraits de Berlin : L'Enfer des pauvres (1929), de Phil Jutzi, 14 h 30 ; Berlin, symphonie d'une grande ville (1927), de Walter Tuttmann, 16 h 30 ; Kuhle Wampe (1932), de Slatan Dudow, 19 h ; Wintergarten Programm, 1895 (1895-1896), de Max Skladanowsky ; Les Hommes le dimanche (1930), de Robert Siodmak, 21 h.
MARDI
Portraits de Berlin : Mélodie d'une grande ville (1943, v.o., s.t.f.), de Wolfgang Liebeneiner, 14 h 30 ; Laputa (1987), de Helma Sanders-Brahms, 16 h 30 ; Berlin Jérusalem (v.f.), d'Amos Gitaï, 19 h ; La Bataille de Berlin, v.f.), de Iouri Ozerov, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)
DIMANCHE
Gare du Nord (1965), de Jean Rouch, 15 h.

(*) Films interdits aux moins de douze ans.
(**) Films interdits aux moins de seize ans.

SAMEDI 14 SEPTEMBRE

TF 1

20.45

BARRAGE SUR L'ORÉNOQUE
Téléfilm [1/2] de Juan Buñuel, avec Elizabeth Bourgine (100 min). 490375
Une jeune veuve part au Venezuela pour assurer le projet de construction d'un important barrage sur l'Orénoque…

22.25

HOLLYWOOD NIGHT
Téléfilm. Police parallèle, de Steve Barnett, avec Jeff Wincott, Brigitte Nielsen (105 min). 3400795
A Los Angeles, un flic intègre va s'infiltrer dans l'organisation d'un docteur qui possède une police privée prétendue efficace pour lutter contre la délinquance…

0.10 Formule foot. 7e journée du Championnat de D1.
0.45 Journal, Météo.
0.55 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). 1.20 et 2.20, 3.25, 4.55 Histoires naturelles. 2.10 et 3.15 TF 1 nuit. 4.20 Elle et lui. 4.50 Musique.

France 2

20.55

FORT BOYARD
Divertissement présenté par Patrice Laffont et Cendrine Dominguez. Avec Marie-Claire Restoux, Charlotte Valandray, Patrick Charpentier, David Gasset, Patrick Flori, Alexis Desseaux. Au profit de l'association Aldera (105 min). 5741171

22.50

TIMSIT AU PALAIS DES GLACES
Spectacle mis en scène par Jacques Décombe (90 min). 810199
0.20 Journal, Météo.
0.30 La 25e Heure. Magazine. Cambodge : la mort à chaque pas, d'Akira Niiobe (55 min). 7582917
1.20 Bouillon de culture. 2.50 Delvaux. Portrait définitif. 4.00 Opéra sauvage. Bali. 5.10 Les Bonnes.

France 3

20.50

CHERCHEURS D'OR
Feuilleton [3/4]. La vente aux enchères, de Marc Simenon, d'après Jack London (100 min). 819172
La carte d'un fabuleux gisement aurifère fait l'objet d'une course poursuite.

22.30

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Magazine [3/3] Vatican, de Christophe Talczewski. 1976 : Jean-Paul II (55 min). 97004
Le 16 octobre 1978, à la grande surprise du monde entier, un cardinal polonais inconnu du grand public, Karol Wojtyla, est élu pape. Il devient Jean-Paul II. Son premier discours séduit. Qu'en est-il dix-huit ans plus tard ?
23.25 Journal, Météo.
23.55 Musique et Compagnie. A Nohant, chez George Sand (60 min). 2874511
0.55 Hondo. Série. Une guerre manquée. 1.45 Musique Graffiti (20 min).

Arte

20.45

LES CONFESSIONS DU CHEVALIER D'INDUSTRIE FELIX KRULL
Série [2/5] de Bernhard Sinkel, d'après le roman de Thomas Mann (60 min). 6034199
21.45 Métropolis. Magazine. Portrait de Volker Schlöndorff ; Venise 1996 ; La grande rétrospective Tiepolo ; Leipzig, ville culturelle… (60 min). 2075337

22.45

MUSIC PLANET
Magazine. Pop Galerie. Peter Gabriel, de Rudi Dolezal et Hannes Rossacher (55 min). 7532882
*Portrait d'un artiste hors norme dont le succès ne s'est jamais démenti depuis ses débuts à la tête du groupe Génésis (qu'il quitte en 1974) jusqu'à sa carrière solo en passant par la réalisation de musique de films (*Birdy *et* La Dernière Tentation du Christ*). Innovateur en matière de clips et de CD-Rom, il n'hésite pas non plus, par l'intermédiaire de son label Real World, à promouvoir les musiques du monde entier.*
23.40 Des nuits sans sommeil. Téléfilm d'Udayan Prasad (v.o., 75 min). 4530153
0.55 French I Saunders. Série [1/7] de John Birkin (v.o., 30 min). 7977592 1.25 La Compagnie des loups ■■ Film de Neil Jordan (1984, 90 min). 99912478

M 6

20.50

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Le chemin de la bénédiction (55 min). 8338846
Opération presse-papiers (55 min). 4995269
Voyance par procuration (50 min). 8878511
Troisième saison de la série fantastique. Dans Le chemin de la bénédiction, *on voit Mulder sauvé par des indiens Navajos alors que Scully est mise à pied pour insubordination.* L'opération presse-papiers *met les deux enquêteurs sur la piste d'un marché passé entre le gouvernement et des criminels de guerre libérés en échange d'informations scientifiques.* Voyance par procuration *lance les deux policiers sur les traces d'un assassin qui élimine des voyants dans d'affreuses conditions.*
23.30 Les Proies de la femme caméléon. Téléfilm de F. B. Fuller (100 min). 1114849
1.10 Best of Dance. 2.40 Movida opus. 3.35 L'Inde du Cachemire. 4.20 Culture pub. 4.45 E = M 6. 5.40 Fréquenstar. 6.30 Boulevard des clips.

Canal +

20.30

TENDRE VOISIN
Téléfilm de Tony Bill (90 min). 45882
Une relation de voisinage dégénère.
22.00 Flash d'information.
22.05 Il était une fois… Série.
22.15 Jour de foot. Septième journée du championnat de D 1.

23.00

L'ANTRE DE LA FOLIE ■■
Film de John Carpenter avec Sam Neill, Julie Carmen (1994, 92 min). 30085
0.30 Génération 90. Film de Ben Stiller (1994, v.o., 95 min). 5582889
2.05 Surprises.
2.25 Dans les griffes du dragon rouge. Film de Mark L. Lester avec Dolph Lundgren (1991, 76 min). 80277552
3.40 Fast. Film de Dante Desarthe avec Frédéric Gélard (1994, 98 min). 7420559

Radio

France-Culture
20.45 Fiction : Le Nouveau Répertoire dramatique. La Flèche du Parthe, de Martin Lewis.
22.35 Musique : Opus. L'Ircam, vingt ans après.
0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Eva, de Dominique Delaunay. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Enfer et paradis ; 1.52, Jan Patocka, la vie en vérité ; 3.56, Le double (I) ; 4.17, La question du double (I).

France-Musique
20.00 Concert. Donné en direct de la salle Olivier-Messiaen de Radio-France, par le Chœur de Radio-France et l'Orchestre national de France, dir. Frédéric Chaslin : Paris, de Thomas ; La Descente de la Courtille, de Wagner ; Les Forains, de Sauguet ; La Gaîté parisienne (extraits), d'Offenbach/Rosenthal ; Un Américain à Paris, de Gershwin.
22.45 Entracte.
23.05 Le Bel Aujourd'hui. La saison musicale de l'EIC. Concert donné le 27 juin, à l'Espace de projection de l'Ircam, par le Chœur et l'Ensemble instrumental, dir. Pierre-André Valade : In cielo, in terra, in mare, de Stroppa ; Les Concessions silencieuses, création, de Paris.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique
20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Trio n° 43, de Haydn, Schiff, piano, Shiokawa, violon, Pergamentchikov, violoncelle ; Falstaff, Ouverture, de Salieri, par l'Orchestre de chambre de Salieri, dir. Pal ; Œuvres de Beethoven : Quatuor n° 16, par le Quartet Alban Berg ; La Consécration de la maison, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Abbado ; Octuor, de Schubert, par l'Octuor de Vienne.
22.45 Da Capo. Glenn Gould et Vladimir Golschmann. Partita n° 5, de Bach, Gould, piano ; Rhapsodie n° 1, de Bartok, par l'Orchestre de l'Opéra de Vienne, dir. Golschmann, Totenberg, violon, ; Burlesque, de R. Strauss, par l'Orchestre de Toronto, dir. Golschmann, Gould, piano ; Œuvres de Berg, Barber. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5
19.30 Journal (RTBF).
20.00 Julie Lescaut : L'Enfant témoin.
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Perdu de vue (TF1 du 2/9/96).
0.30 Soir 3 (France 3).
1.30 Y'a pas match (30 min).

Planète
20.35 Belfast à l'école de la paix.
21.25 Le Dernier Train postal.
21.55 15 jours sur Planète.
22.20 Le Chant des baleines.
23.00 L'Atelier de Pierre Klossowski.
23.15 L'Histoire de la classification des éléments (50 min).

Paris Première
20.00 Golf en capitale.
20.30 Tennis.
22.35 Concert : Joe Cocker (55 min). 30335998
23.30 Le court en dit long (55 min).

France Supervision
20.30 Théâtre : Waterzooï. Pièce de Denis Mariotte. (80 min). 80226801
21.50 Cap'tain Café.
23.20 World Music : Jimmy Cliff. De François Bergeron (55 min).

Ciné Cinéfil
20.45 Le Club.
22.05 Chaplin inconnu. De Kevin Brownlow et David Gill. [1/3] Mes plus belles années.
23.00 Jules César ■■ Film de Joseph L. Mankiewicz (1953, N., v.o., 120 min) 3025882

Ciné Cinémas
20.30 Martin Beck : La Voiture de pompiers disparue. Téléfilm [2/6] de Hajo Gies (85 min) 63044337
21.55 Ciné Cinécourts.
23.00 Chambre 108. Film de Daniel Moosmann (1992, 90 min) 9168424

Série Club
20.45 Collection aventures. Aventures sur l'île.
22.10 Jake Cutter. Le souvenir.
23.00 Code Quantum. Veule mais pas trop.
23.50 Panique aux Caraïbes. (50 min).

Canal Jimmy
21.00 Earth Two. L'étranger.
21.50 Friends. Celui qui a failli rater l'accouchement.
22.15 Chronique californienne.
22.20 T'as pas une idée ?
23.20 Le Fugitif. Décision sur le ring (50 min).

Eurosport
17.30 Motocyclisme. En direct de Barcelone. Championnat du monde de vitesse. Grand Prix de Catalogne : side-cars (60 min). 850191
20.00 Basket-ball. Championnat de Pro-A (2e journée). Match à préciser (120 min). 463191
22.00 Boxe.
23.00 Golf.
0.00 Motocyclisme (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

TSR
23.55 Simetierre. Film de Mary Lambert (1989, 105 min). Avec Dale Midkiff. *Fantastique.*

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE

TF 1
12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger. Série. [1/2] Tueur à gages.
14.15 Arabesque. Série. L'épreuve du testament.
15.05 Un tandem de choc. Série (Pilote).
16.45 Disney Parade. Un nouveau monde ; Tout doux Toutou ; Donald et les grands espaces.
18.00 Des millions de copains.
19.00 7 sur 7. Magazine. Invités : Denis Kessler, Michel-Edouard Leclerc (60 min). 4115
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

UNIVERSAL SOLDIER
Film de Roland Emmerich avec Jean-Claude Van Damme (1991, 100 min). 880950
Deux combattants ont été ressuscités et transformés en machines à tuer, mi-hommes, mi-robots.
22.30 Ciné dimanche.

22.40

LE TUEUR
Film de Denys de La Patellière avec Jean Gabin, Fabio Testi (1971, 105 min). 1156467
Un commissaire de police chargé d'arrêter un criminel évadé d'un asile psychiatrique emploie des méthodes personnelles immorales pour y arriver. Toutes les conventions de la Série noire française et une idéologie détestable. Numéro de routine de Gabin.
0.15 Journal, Météo.
0.30 Concert : Domino Noir. Enregistré à Compiègne (165 min). 51932784
3.15 et 4.20 TF 1 nuit. 3.25 et 5.05 Histoires naturelles. 4.30 Cas de divorce. 5.00 Musique.

France 2
12.58 et 13.15 Météo.
13.00 Journal.
13.25 Dimanche Martin. Le monde est à vous avec Sylvie Vartan.
15.00 L'Homme à la Rolls. Série.
15.50 Dimanche Martin. L'école des fans avec Adamo.
16.40 Cousteau. Nouvelle-Zélande : la rose et le dragon.
17.45 et 4.55 Stade 2. Cyclisme ; Moteurs ; Voile ; Football ; Tennis ; Athlétisme ; Golf ; Equitation.
18.50 Déjà dimanche.
19.30 Déjà le retour.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.50

URGENCES
Série. Nuit blanche à Chicago.
Le docteur Benton reste de garde quarante-huit heures.
Travail perdu.
Le docteur Green commet une erreur d'appréciation.
(110 min). 198283

22.40

► À NOS PROFS BIEN-AIMÉS
Documentaire de Marie-Françoise Desmeuzes et Christophe de Ponfilly, présenté par Philippe Léotard (55 min). 5816283
23.35 Journal, Météo.
23.45 Musiques au cœur. Paris sur Chine. Invitée : Chow Ching Ling, pianiste et fondatrice de deux écoles de piano ouvertes aux enfants de tous les milieux. Œuvres de Debussy, Chopin, Saint-Saëns, Chow Ching Ling, extrait de « La Méthode pour piano », Rachmaninov, Wan Gin Zhong (70 min). 4932776
0.55 Fort Boyard (rediff.).

France 3
11.48 Télévision régionale.
12.33 Journal.
13.00 Keno.
13.05 Lignes de mire.
14.00 Faut pas rêver (rediff.).
15.00 Sport dimanche. Tiercé, en direct de Longchamp ; 15.20, Cyclisme : Tour de l'Avenir ; 16.10, Athlétisme.
17.55 ► Strip-tease. Pas de calmants pour Jeanne ; Belle sous toutes les coutures ; Un fauché chez Fauchon ; Madame est saisie.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Y a pire ailleurs.
20.15 Mr. Bean. Divertissement.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série. Attentat contre Bruno, de Theodor Grädler, avec Horst Tappert, Fritz Wepper (65 min). 157318
21.55 Un cas pour deux. Série. Le cœur étranger.
23.00 Dimanche soir.
23.50 Journal, Météo.

0.15

LES CINQ GENTLEMEN MAUDITS ■
Film de Julien Duvivier avec Harry Baur, René Lefèvre (1931, N., 75 min). 7742210
Dans une ville sainte du Maroc, cinq hommes sont maudits par un sorcier. Ils vont disparaître l'un après l'autre. Exercice de style sur une énigme policière (d'après un roman d'André Heuzé). Duvivier s'est plus intéressé aux paysages qu'à l'action et aux personnages.
1.35 Musique Graffiti (20 min).

La Cinquième
14.00 L'Esprit du sport. 15.00 Teva. Les Nagas.
16.00 Les Nouvelles Aventures de Vidocq.
17.00 Le Sens de l'Histoire. La résistance au Danemark : le Danemark et les événements d'octobre 1943. Témoins : Lars Bo, Jacques Semelin.
Le rôle de la résistance danoise dans l'évasion de la communauté juive du Danemark vers la Suède.
18.30 Va savoir. Un métier dans la peau.

Arte
19.00 Cartoon Factory. Dessin animé. [44/59] Felix the Cat in Two-lip Time (1926) ; Placide amoureux (1930) ; Whoops I I'm a Cowboy (1937) ; A Date to Skate (1938, 30 min). 7592
19.30 Maestro. Magazine. Thomas Hampson chante Strauss et Mahler (60 min). 4486
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : LA CHASSE
proposée par Vivien Marx.
20.46 Compagnons de chasse. Documentaire. Scènes d'une passion masculine, de Pim Richter (79 min). 100760860
22.05 Bunny Allen, Don Juan en Afrique. Documentaire de Mark Macauley (55 min). 4970950

23.00

LA RÈGLE DU JEU ■■■
Film de Jean Renoir avec Marcel Dalio, Nora Gregor (1939, N., 102 min). 1167931
Un aviateur épris d'une femme du monde, mariée, ne respecte pas la règle du jeu qui permet, à tous, maîtres et domestiques, de sauver les apparences et l'ordre social lorsque la passion vient tout déranger. Comédie tournant au drame, faux-semblants et décadence de la classe dirigeante, danse macabre à la veille de la guerre. Sifflé à sa sortie, en 1939, tout autant pour sa mise en scène en liberté, non psychologique, novatrice, que pour son sujet, ce film de Renoir s'est imposé, depuis, comme un chef-d'œuvre essentiel, avec son interprétation tout aussi anticonformiste que le reste.
0.45 Métropolis. Magazine (rediff., 60 min). 7452719 1.45 Le Canapé rouge. Série. Dialogues burlesques sur canapé, de Rudolf Dolezal (30 min). 7877210 2.15 L'Homme invisible. Série. [23/25] La Fusée, de Pennington Richards, d'après H.G. Wells (30 min). 5772603

M 6
12.40 Ma sorcière bien-aimée. Série.
13.15 Pancho Barnes, l'aventurière du ciel. Téléfilm de Richard T. Heffron (141 min). 3929283
15.45 Motocyclisme. Grand Prix de Catalogne (250 cc et 125 cc).
17.00 Agence Acapulco. Illusion parfaite. Série.
17.45 Le Rire made in France. Documentaire (65 min). 4380467
18.50 Models Inc. A contre-temps. Série.
19.50 Génération Net.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6. Magazine.
20.35 et 0.35 Sport 6.

20.50

► CAPITAL
Magazine présenté par Emmanuel Chain. La révolution dans nos assiettes. Reportages : steak connexion ; fabricants d'illusions ; poulets : 41 jours d'enfer ; les fortunes du bio ; légumes high-tech (115 min). 402370

22.45

CULTURE PUB
Magazine présenté par Christian Blachas. Spécial Israël. Le paysage audiovisuel israélien ; la pub (30 min). 8750844
23.15 La Comtesse impudique. Téléfilm de Lawrence Webber (72 min). 7413844
Une belle comtesse italienne élucide la mort de son mari au cours d'un défilé.
0.45 Motocyclisme. Grand Prix de Catalogne (500 cc).
1.50 Best of 100% nouveautés. 3.25 Paris coquin. Documentaire. 4.15 La Saga de la chanson française. Documentaire. Gilbert Bécaud. 5.05 La Falaise du diable. Documentaire. 5.45 Boulevard des clips. Musique.

Canal +
► En clair jusqu'à 14.05
12.20 Flash d'information.
12.30 C Net. Magazine.
12.45 Le Vrai Journal.
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 et 15.00, 16.40, 17.50, 20.05 Dimanche en famille. Magazine.
14.15 Babylon 5. Série.
15.15 Golf. 4e journée du Trophée Lancôme.
► *En clair jusqu'à 18.00*
16.55 Australie, 50° de solitude. Documentaire. (65 min). 5416318
18.00 Loin de la maison. Film de Phillip Borsos (1995, 81 min). 3777824
► En clair jusqu'à 20.30
19.20 Flash d'information.
19.30 Ça cartoon.

20.15

FOOTBALL
Cannes-PSG. Match de la septième journée du Championnat de France de D1 ; 20.30, coup d'envoi (135 min). 8893196
22.30 Flash d'information.

22.35

L'ÉQUIPE DU DIMANCHE
Magazine présenté par Thierry Gilardi. Football : Sampdoria Gênes-Milan AC, Chelsea-Aston Villa, Athletico Madrid-La Corogne. Volley-ball (149 min). 1630028
1.05 Lucky Break ■ Film de Ben Lewin (1994, 91 min). 9401790
2.35 Le Journal du hard. Magazine.
2.40 Leçons privées. Film classé X de Frédéric Lansac (1980, 83 min). 2108581

Radio

France-Culture
20.30 Atelier de création radiophonique. Lumières de Stockhausen, par François Bayle et Christian Zanosi.
22.25 Poésie sur parole. Ilarie Voronca (6).
22.35 Musique : Le Concert. Enregistré le 17 juillet au centre Acanthes à la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon. Récital de Pierre-Laurent Aimard. Œuvres de Stroppa, Ligeti, Kurtag, Stockhausen, Benjamin.
0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Eric Vastine : Paquito Bolino, l'atelier de sérigraphie de Friche Belle de mai ; Rub a dub dub : carnet de voyage ; Rémanences ; Des mots dans le vent ; La Durée du oui : Pascal Comelade. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique
20.05 Voix souvenirs. L'Heure espagnole, opéra en un acte, livret de Franc-Nohain, de Ravel, par l'Orchestre national, dir. Manuel Rosenthal, Denise Duval (Concepcion), Raymond Amade (Gonzalve), Joseph Peyron (Torquemada), Robert Massard (Ramiro), André Vessières (Don Inigo Gomez).
21.00 Table d'écoute.
22.30 Transversales. 1. Les Magiciens de la Terre : Centrafrique : Les xylophones de l'Ouham-Pendé ; France : L'art de la vielle à roue selon Isabelle Pignol ; Chants sépharades. - 2. Déclic : Œuvres de Pärt. - 3. Le jazz, probablement : Mike Westbroo ; ou l'obsession transversale.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique
20.00 Soirée lyrique. La Bohème, de Puccini, par les London Voices et l'Orchestre Philharmonia, dir. Pappano, Vaduva (Mimi), Alagna (Rodolphe), Swenson (Musette), Hampson (Marcel), Ramey (Colline), Keenlyside (Schaunard).
22.00 Soirée lyrique… (Suite. Œuvres de Donizetti, Verdi, Mascagni, Massenet, Charpentier, Berlioz, Offenbach, Gounod, Puccini, Bernstein. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5
21.00 Temps présent.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 La Triche ■ Film de Yannick Bellon (1984, 100 min) 95070776
23.50 Zoo : état des lieux. [6/6] Suites et conséquences.

Planète
20.35 F. D. Roosevelt, un destin pour l'Amérique. [1/2].
21.35 Les Mammifères.
22.00 Meyrin, la cité aux mille cultures.
22.45 Portrait d'Alain Cavalier : La Roulotteuse.
23.00 Un Touareg, prince du désert.

Paris Première
20.30 Premières loges.
21.00 Larry le liquidateur. Film de Norman Jewison (1991, v.o., 100 min) 67749880
22.40 Tennis.

France Supervision
20.30 Les Dix Commandements ■■ Film de Cecil B. DeMille (1955, 210 min) 13288202
0.00 Around Jazz : Lavelle. De Frank Cassenti. [3/5].
1.00 ► Don Carlos. Opéra en cinq actes de Giuseppe Verdi. Enregistré au théâtre du Châtelet, à Paris, en mars 1996 (210 min). 25702871

Ciné Cinéfil
20.30 Une idylle aux champs ■■ Film muet de Charles Chaplin (1919, N., 30 min) 1857389
21.00 Charlot et et le masque de fer ■ Film muet de Charles Chaplin (1921, N., 30 min) 1832080
21.30 L'Opinion publique ■■■ Film muet de Charles Chaplin (1923, N., 85 min) 14751757
22.55 Pampa barbare ■ Film de Lucas Demare et Hugo Fregonese (1944, N., v.o., 95 min) 9112115
0.30 Act One ■ Film de Dore Schary (1964, N., v.o., 105 min) 91390784

Ciné Cinémas
20.40 Judith Therpauve ■■ Film de Patrice Chéreau (1978, 125 min) 31737283
22.45 Buffy tueuse de vampires ■ Film de Fran Rubel Kuzui (1992, v.o., 85 min) 9979950

Série Club
21.15 Ici Interpol. You Can't Die Twice.
21.40 Histoires vraies. L'incroyable mission.
22.05 Le Choix de… Leo Mac Carey. Gouverneur malgré lui.
22.30 Jake Cutter. La dame et le tigre.
23.15 Code Quantum. Miss Melny et son chauffeur (55 min).

Canal Jimmy
21.00 Le Meilleur du pire.
21.30 Father Ted. Chronique d'un désastre annoncé.
21.55 La Semaine sur Jimmy.
22.10 New York Police Blues. Episode n° 66.
23.00 Sessions.
23.25 Friends. Celui qui a failli rater l'accouchement.

Eurosport
15.00 Cyclisme. En direct. Tour d'Espagne (9e étape) : Jerez de la Frontera - Córdoba (205 km, 90 min). 581389
16.30 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Bucarest (Roumanie) : finale.
20.00 Motocyclisme.
22.00 Course de camions.
23.00 Golf (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9
20.30 Les Géants de l'Ouest. Film d'Andrew V. McLaglen (1969, 120 min). Avec John Wayne. *Western.*
22.30 Rollerball. Film de Norman Jewison (1975, 120 min). Avec James Caan. *Fantastique.*
0.45 Les Mauvaises Rencontres. Film d'Alexandre Astruc (1955, N., 80 min). Avec Jean-Claude Pascal. *Drame.*

TMC
20.35 Absence de malice. Film de Sydney Pollack (1981, 115 min). Avec Paul Newman. *Drame.*

TSR
21.40 Amour fatal. Film de Jane Simpson (1994, 90 min). Avec Chad McQueen.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.

Signification des symboles :
► Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
DIMANCHE 15 - LUNDI 16 SEPTEMBRE 1996

Nouvelle loi

par Alain Rollat

ARTICLE PREMIER. – L'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics (*Préambule de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789*). Le peuple français reproclame solennellement son attachement aux droits de l'homme (*Actualisation du préambule de la Constitution de la Ve République*).

Art. 2. – Les droits de l'homme, comme ses devoirs envers les autres hommes, ne dépendent d'aucune appartenance à une race ou à une autre, d'aucune égalité ou supériorité réelle ou supposée. Ils sont fondés sur ce qui, dans le comportement de l'homme, le distingue de l'animal. Ce comportement ne dépend pas du faciès ou de la couleur de l'épiderme, car l'ordre humain est par essence ce qui s'oppose à l'ordre naturel pour le surmonter ou le transformer. Par conséquent, tout retour à l'ordre naturel est fatalement anti ou rétro-humain et ceux qui prétendent établir une hiérarchie des races humaines et des droits en arguant des prétendues inégalités proposent une thèse antihumaine, rétro-humaine, animalisante, absurde et criminelle (*Amendement extrait du* Message aux éducateurs *adressé par Vercors à un colloque d'enseignants réuni le 14 février 1960 à la Sorbonne*).

Art. 3. – La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances (*Article 2 de la Constitution de la Ve République*).

Art. 4. – La liberté de pensée et la liberté d'expression font partie des droits imprescriptibles de l'homme. Mais comme la liberté individuelle implique de ne pas nuire à autrui la manifestation de ces libertés doit s'inscrire dans la pratique de la tolérance qui garantit la coexistence de toutes les libertés en laissant chacun libre de penser et de vivre comme il l'entend, tant que cette manière de penser et de vivre ne nuit pas à autrui et ne prétend pas s'imposer à tous de manière autoritaire (*Actualisation des articles 2 et 4 de la Constitution de 1791*).

Art. 5. – C'est par rapport aux valeurs démocratiques et au regard du droit, dont le rôle est d'établir l'harmonie des libertés, qu'il faut discriminer le tolérable et l'intolérable. Lorsqu'une idéologie est totalitaire et prétend à l'hégémonie politique sur une société, il est clair qu'elle ne saurait réclamer pour elle le bénéfice de la tolérance dont l'exercice suppose, pour être effectif, la reconnaissance des valeurs supérieures de la démocratie que sont l'égalité, la liberté et l'émancipation des hommes (*Amendement inspiré de plusieurs cours de philosophie donnés en 1996 dans les universités françaises*).

Art. 6. – Il ne saurait donc y avoir de tolérance pour les intolérants (*Variante d'une citation extraite de l'ouvrage intitulé* Les Français d'abord, publié en mai 1984 par le président du Front national : *« Entre le Bien et le Mal le pouvoir ne peut rester neutre ! »*)

Jacques Chirac appelle les Français à ne pas oublier la leçon d'Auschwitz

Au terme de son voyage en Pologne, le chef de l'Etat met en garde contre « les doctrines d'exclusion »

CRACOVIE
de notre envoyé spécial

« Il faut rejeter ceux qui répandent des doctrines d'exclusion » : le président de la République, Jacques Chirac, marqué par sa visite à Auschwitz, a saisi le moment de son départ de Pologne, vendredi 13 septembre, pour mettre en garde les Français contre l'oubli de l'Histoire.

Cette allusion aux propos tenus par Jean-Marie Le Pen, le chef de l'Etat a voulu la faire en saluant, à l'aéroport de Cracovie, les jeunes auxquels il avait demandé de l'accompagner au camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau par *« devoir de mémoire »*. Une centaine de jeunes, venus de lycées de Paris et de Drancy, avaient retrouvé à Cracovie un nombre identique de jeunes Polonais, invités à venir participer, eux aussi, aux cérémonies. Jacques Chirac, qui se rendait pour la première fois sur les lieux, avait à ses côtés son hôte polonais, le président Alexandre Kwasniewski.

Les deux hommes et les jeunes qui les accompagnaient ont remonté lentement, à pied, le chemin que parcouraient, il y a à peine plus de cinquante ans, ceux qui, triés à la sortie des trains et jugés inaptes au travail, allaient achever leur voyage dans les quatre chambres à gaz d'Auschwitz. *« Que ce lieu où les nazis ont assassiné un million et demi d'hommes, de femmes et d'enfants, en majorité des juifs de divers pays d'Europe, soit à jamais pour l'humanité un cri de désespoir et un avertissement »*, est-il écrit dans toutes les langues d'Europe sur le mémorial du camp, près de ce qu'il reste des chambres à gaz que les SS avaient fait sauter avant de quitter le camp en 1945. *« Les innombrables morts sont notre affaire à tous. Si nous cessions d'y penser nous achèverions de les exterminer »*, a écrit Jacques Chirac sur le Livre d'or du camp, citant le philosophe Vladimir Jankelevitch ; et le président a ajouté : *« Puisse Auschwitz, lieu de souffrance et de mémoire, faire de nous des vigilants. »*

M. Chirac avait esquivé, au cours de la conférence de presse tenue jeudi aux côtés du président polonais, une question sur la polémique provoquée en France par les propos de Jean-Marie Le Pen sur l'inégalité des races. S'abritant derrière la règle qui veut qu'on n'évoque pas la politique intérieure française à l'étranger, Jacques Chirac, selon son entourage, ne souhaitait pas que sa visite, le lendemain, à Auschwitz puisse être troublée par le débat provoqué en France par le leader du Front national. Il s'était borné à rappeler qu'il se rendait à Auschwitz par respect, pour la mémoire. *« Nous ne devons pas oublier »*, avait-il dit.

Jacques Chirac a respecté la règle du silence qu'il s'était fixée pendant toute sa visite dans les camps numéro un et numéro deux d'Auschwitz-Birkenau. C'est seulement avant de prendre l'avion de Paris qu'il a tenu à rapprocher le sens de sa visite en Pologne de la réponse à apporter aux apôtres de l'exclusion. Cette réponse vaut pour Jean-Marie Le Pen comme pour les responsables des massacres de Bosnie, pour tous les nationalistes européens qui seraient tentés d'oublier l'Histoire.

« FAIRE L'EUROPE »

« Des pays comme la Pologne ont énormément souffert à cause des guerres, a déclaré le président aux jeunes de France ; *la folie des hommes peut devenir incroyablement meurtrière. Il ne faut jamais l'oublier, il ne faut pas non plus que cela se reproduise. Pour l'éviter, deux choses : premièrement, ne jamais accepter aucun système d'exclusion. Il faut se respecter mutuellement. Deuxièmement, faire ensemble l'Europe, même si c'est difficile. C'est la paix que nous assurerons. Et c'est le bien le plus précieux. Il faut rejeter ceux qui répandent des doctrines d'exclusion. »*

Jeudi, devant la Diète polonaise, Jacques Chirac avait lancé l'idée d'un vaste rassemblement des représentants de la jeunesse européenne, en 1997, à Strasbourg, *« pour faire ici reculer l'exclusion, aider là-bas au développement des pays les plus pauvres, partout protéger l'environnement. Pour désenclaver le centre et l'est de l'Europe et favoriser l'emploi et les échanges »*. Nul doute que ce combat commence d'abord à domicile.

Henri de Bresson

Un nouveau texte soumis au Parlement en octobre

« Les éléments constitutifs des infractions contenues dans le code pénal et la loi sur la presse de 1881 ne sont pas réunis lorsqu'on examine les propos tenus par M. Le Pen sur l'inégalité des races. » **Dans un entretien à *Libération* (daté 14 septembre), Jacques Toubon, ministre de la justice, considère que *« si des poursuites étaient engagées* [contre M. Le Pen], *elles seraient vouées à l'échec »*. Tout en condamnant les déclarations du président du Front national, il estime que *« l'interdiction d'un parti politique ne peut s'envisager que dans des circonstances exceptionnelles »*.**

Le garde des sceaux confirme son intention de proposer un nouveau texte qui pourrait être soumis en conseil des ministres fin septembre et au Parlement en octobre. M. Toubon souhaite *« étendre le délit de provocation à la violence, la haine et la discrimination raciale, à la provocation indirecte »*. En second lieu, il envisage un renforcement des sanctions actuellement prévues, avec le doublement des peines d'amendes ou d'emprisonnement en cas de récidive.

A Marseille, un important dispositif policier a été mobilisé pour la manifestation du Front national

MARSEILLE
de nos envoyés spéciaux

Répondant à l'appel du Front national, près de deux mille personnes étaient rassemblées, samedi matin vers 11 heures, sur le Vieux Port de Marseille, s'apprêtant à manifester en direction de la préfecture. Visant à dénoncer *« l'immigration et l'insécurité »* après le meurtre du jeune Nicolas (*Le Monde* du 14 septembre), le cortège était placé sous la surveillance de plus de cinq cents policiers, de trois compagnies de CRS et d'une compagnie de gardes mobiles. En tête de la manifestation, un groupe de jeunes précédait un groupe de femmes et un autre d'élus parmi lesquels Jean-Marie Le Pen, Bruno Mégret, Daniel Simonpiéri, le maire de Marignane et Jean-Marie Le Chevallier, le maire de Toulon. Assurant que le Front national n'avait pas cherché à mobiliser ses militants dans toute la France – seuls quatre cars, deux de Toulon, deux de Nice auraient été affrétés –, Bruno Mégret, délégué général du FN assurait samedi matin *« ne pas vouloir se livrer à une récupération »*.

« Quand un jeune garçon est assassiné en plein jour, c'est un drame personnel pour la famille, ajoutait-il. *Mais c'est aussi un événement politique. Si la politique ne consiste pas à maintenir la sécurité dans la ville, alors à quoi sert-elle ? »*. *« Les immigrés ne sont pas tous des délinquants,* déclarait M. Mégret, *mais le meurtrier* [de Nicolas] *est un étranger* [NDLR : il est en réalité de nationalité française]. *Si les lois du FN étaient appliquées, il aurait déjà été expulsé et il n'aurait pas commis ce crime »*.

Le meurtrier du jeune Nicolas a été mis en examen, vendredi 13 septembre, à Marseille, pour meurtre, *et placé en détention au quartier* des mineurs de la prison de Luynes. Agé de quinze ans, Khtab a reconnu devant le doyen des juges d'instruction du tribunal, Chantal Gaudino, *avoir porté*, lundi 9 septembre, le coup de couteau au cœur fatal à l'adolescent. Bénéficiant de l'excuse de minorité, qui réduit de moitié la peine de prison encourue par un mineur, il risque quinze ans d'emprisonnement.

Le jeune garçon qui l'accompagnait lors du meurtre a été présenté au juge des enfants afin de bénéficier d'une mesure d'assistance éducative. Le parquet n'a en effet retenu aucune charge contre lui. Le juge des enfants a décidé de placer l'adolescent dans un foyer.

« EXPLOITATION INDIGNE »

A Marseille, les premiers détails de la personnalité du meurtrier provoquent de nombreuses interrogations. On sait aujourd'hui que la famille était suivie depuis plusieurs années par la protection de l'enfance. C'est dans ce cadre que l'adolescent aurait été, selon sa mère, placé dans un premier foyer. Il en aurait été assez rapidement exclu après de nombreux accrochages avec une éducatrice. De source judiciaire, on reconnaissait, vendredi, que ce placement s'était *« mal passé »*.

En février dernier, Khtab est ensuite interpellé par les policiers après un vol. Le juge pour enfants est saisi et prononce contre lui un nouveau placement. Ce second foyer, de la protection judiciaire de la jeunesse, l'adolescent y reste vingt-quatre heures. Puis il fugue. *La mère assure avoir réclamé au* juge qu'il poursuive dans cette voie, son fils étant soit absent de la maison, soit insupportable. Mais le magistrat n'aurait pas donné suite. Vendredi, le parquet refusait de confirmer cette version. Cependant, ajoutait un magistrat, *« une famille peut demander un placement sans que nous l'exécutions, car ce que réclame la mère n'est pas toujours bon pour l'enfant »*.

Au tribunal pour enfants, où défilent chaque année quelque cinq mille jeunes, on estimait en tout cas que ce dossier avait été traité *« avec soin »*. *« Le drame montre que nous avons échoué,* concluait-on. *Mais rien ne pouvait nous laisser prévoir que ce gamin allait tuer. »* Pour le Front national, une telle prévision était au contraire facile : l'adolescent, bien que français, n'était-il pas de parents marocains ?... Pour avoir effectué un tel amalgame, en diffusant sur une ligne téléphonique un message stigmatisant des immigrés *« de plus en plus arrogants, de plus en plus haineux, de plus en plus racistes »*, le secrétaire départemental du FN, Maurice Gros, a été condamné, vendredi 13 septembre en référé, à la demande du MRAP et de la Ligue des droits de l'homme, à 1 000 francs d'astreinte par nouvelle heure de diffusion. Le message appelait en outre à la manifestation contre l'insécurité et l'immigration organisée par le parti de Jean-Marie Le Pen, samedi matin 14 septembre, le jour même des obsèques de Nicolas.

Le maire de Marseille, Jean-Claude Gaudin, a dénoncé *« cette exploitation indigne »*. Il a appelé en revanche les Marseillais à s'associer aux funérailles en respectant cinq *minutes de silence. Elles commenceront* à 14 h 30. Dans toute la ville, sirènes et cloches marqueront le début de ce recueillement.

Nathaniel Herzberg et Luc Leroux

Jean-Claude Izzo : « Le rêve de Le Pen est de faire exploser cette ville »

MARSEILLAIS, *Jean-Claude Izzo a fait* il y a quelques mois irruption dans la Série noire avec deux livres, dont les ventes tournent autour des cinquante mille exemplaires. *Total Khéops*, paru en janvier 1995, et *Chourmo*, sorti au mois de mai, ont Marseille pour personnage principal. L'errance de Fabio Montale, *flic des quartiers nord, déglingué et bien vite* démissionnaire, raconte les soubresauts et les rêves de la ville dans l'ombre grandissante du Front national. D'un père italien – ces « ritals » appelés *« les chiens des quais »*, dans l'entre-deux-guerres – et d'une mère espagnole, Jean-Claude Izzo, *« pur produit de Marseille »*, s'attache à défendre, sans sombrer dans le roman à thèses, *« la chance qu'est cette ville »*.

« Le Pen rêve de faire exploser Marseille, dit-il. *Ce que veut faire le Front national, c'est recréer la Bosnie, alors que ceux qui viennent ici n'ont qu'un désir : n'être plus qu'un. Cette ville a une histoire commune, partagée, celle des migrations et d'une intégration réussie. Pour tous les étrangers, pour leurs enfants, il y a un pays qui est un chez eux, c'est ici. »* Jean-Claude Izzo décrit aujourd'hui la nouvelle *« stratégie d'encerclement »* du parti d'extrême droite. Le centre-ville se vide de ses habitants, et le FN prospère dans les communes avoisinantes, Fos, Marignane, Martigues, Vitrolles, Aubagne, où *« la peur des immigrés et de Marseille »* joue à plein. La manifestation du 14 septembre ne serait ainsi qu'une étape dans la préparation de la probable élection municipale partielle à Vitrolles et de la législative de Gardanne, circonscription où était élu Bernard Tapie.

« VIVRE ENSEMBLE »

« Le rejet de l'étranger a ici toujours existé, rappelle Jean-Claude Izzo, *mais il n'y avait pas – au temps de l'arrivée des Italiens et des Espagnols – un parti organisé, fort. Aujourd'hui, Le Pen a vraiment une base. C'est un vote d'affirmation, une partie de son électorat ne flotte plus, elle se retrouve dans ses propos. La symbolique du crime raciste anti-français a un écho terrible. »* A cette banalisation continue du parti d'extrême droite, l'écrivain veut opposer ce qu'il reste de l'envie de *« vivre ensemble »*.

C'est dans les quartiers nord que continue à se construire l'histoire de la ville. *« Les cités, même si c'est difficile,* dit Jean-Claude Izzo, *appartiennent encore à quelque chose. Les gamins chômeurs savent aussi où il faut s'arrêter pour que cela n'explose pas. Il y a le sentiment diffus que cette ville est à tous, qu'elle existe pour cela. Il y a quelque jours, un groupe de jeunes plasticiens de la cité de Bassens ont inauguré une statue de la Liberté posée sur un parking. Et ça s'est terminé par un couscous géant. »*

Jean-Claude Izzo peut aussi parler du Chourmo, ce club créé dans les quartiers et qui diffuse maintenant dans toute la région. *« En provençal, chourmo, c'est "galérien". Les gamins des cités ont repris l'expression : « puisqu'on est dans la galère, autant galérer ensemble », ils ont dit. D'abord, le club a rassemblé tous les fans du Massilia Club System, le groupe de rap, pour les accompagner dans les tournées, payer les déplacements et les places de concert. Maintenant, cela fonctionne aussi pour IAM. « Chourmo ! », crie le goupe en démarrant ces concerts. »* La musique, le foot, un réseau associatif exceptionnel entretiennent ce *« vivre ensemble »* marseillais.

Comment se défaire du Front national à Marseille ? *« En respectant notre histoire, quand Le Pen arme les gens avec des mots,* dit Jean-Claude Izzo. *Plus il y aura de brassage, moins on se tapera dessus. Cette ville s'est construite comme cela. Il faut que le fils d'Algérien épouse la gamine de l'immigré italien. Quand ils auront un môme, les familles seront comme toutes les familles, et le Front mis à la porte. »*

Propos recueillis par François Bonnet

Tirage du *Monde* daté samedi 14 septembre 1996 : 516 112 exemplaires